BIB. DOM.
LAVAL S. J.

N° 257 - 3

D 1696

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

CONSIDÉRÉE

COMME CORPS LITTÉRAIRE

ET ACADÉMIQUE;

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE CE SIECLE:

OU

MÉMOIRES DES JÉSUITES

SUR LES SCIENCES,

LES BELLES-LETTRES ET LES ARTS;

Publiés par M. l'Abbé GROSIER.

TOME PREMIER.

Avec Figures.

A PARIS,

Chez DEFER DEMAISONNEUVE, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, la Porte cochère au coin de la rue Bouttebrie.

1792.

CETTE Collection, dont l'impression a été commencée en 1789, devoit être portée à un plus grand nombre de Volumes, ainsi qu'on pourra le voir dans la Préface de l'Éditeur. Mais la Révolution, arrivée depuis, a forcé le Libraire à renoncer à une Entreprise aussi considérable, qui étoit destinée plus particulièrement aux grandes Bibliothèques qui se trouvent supprimées.

On a donc restreint cette Collection à 3 Volumes 8° de 500 pages environ chacun.

Puisse le débit de cet intéressant Ouvrage, engager à lui donner toute l'étendue qu'on s'étoit d'abord proposé.

TABLE

Des Articles contenus dans ce Volume.

ÉCRITURE SAINTE.

ART. I. *Conjecture du P. Tournemine, Jés. sur l'origine de la difference qui se trouve entre le texte Hébreu, l'Edition Samaritaine & la Version des Septantes, dans la manière de compter les annees des Patriarches.* Page 1

ART. II. *Examen de la conjecture du P. Tournemine.* 12

ART. III. *Réponse du P. de Tournemine à l'Examen précédent.* 27

ART. IV. *Lettre sur la manière dont il faut entendre les versets 47, 48 & 49 du chapitre XI de l'Évangile de Saint Luc.* 45

ART. V. *Éclaircissement sur la Prophétie de Jacob; par le P. de Tournemine, Jés.* 51

ART. VI. *Dissertation sur les versets 15 & 16 du chapitre VII des Actes des Apôtres, par le P. L. Jés.* 66

ART. VII. *Explication des versets 14 & 16 du Chapitre VII des Actes des Apôtres, où l'on fait voir que Saint Étienne est parfaitement d'accord avec Moyse; par le P. Hardouin, Jés.* 76

ART. VIII. *Conciliation de Moyse avec Saint*

Etienne, au sujet du dénombrement des enfans de Jacob, Genèse, chap. XLVI, Act. VII, verset 14. 94

ART. IX. *Jonas dans la Baleine. Dissertation critique.* 103

SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

ART. I. *Apologie des Saints Pères contre une accusation du Ministre Blondel, adoptée par Bayle; par le P. Merlin, Jés.* 124

ART. II. *Apologie d'Arnobe contre Bayle; par le même.* 132

ART. III. *Apologie de Lactance contre Bayle; par le même.* 162

ART. IV. *Dissertation sur l'époque de la naissance de Saint Grégoire de Nazianze. Fait important, relatif au célibat Ecclésiastique.* 177

ART. V. *Dissertation sur deux passages d'Origène, au sujet des mesures de L'arche de Noë.* 196

ART. VI. *Conjecture du Père Tournemine, Jés. sur l'Auteur des* Extraits de la Doctrine Orientale, *attribués à Clément d'Alexandrie.* 205

ART. VII. *Dissertation critique sur un Passage de Clément d'Alexandrie.* 210

ART. VIII. *Lettre sur l'authenticité d'un passage important de* Saint *Cyprien, supprimé par quelques Éditeurs.* 222

ART. IX. *Lettre au P. B. Jéſ., ſur un paſſage de Théodoret.* 243

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.

ART I. *Diſſertation ſur le ſyſtême des Dynaſties d'Égypte du Chevalier Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.* 247

ART. II. *Défenſe du ſyſtême de Marsham ſur les Dynaſties Égyptiennes.* 262

ART. III. *Réponſe à la défenſe de Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.* 264

ART. IV. *Critique d'un Paſſage de Diodore de Sicile, avec des réflexions ſur les Auteurs qui ont parlé du nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte ; par le P. Brotier, Jéſ.* 269

ART. V. *Diſſertation ſur l'année de l'exil d'Ovide ; par le P. Bonin, Jéſ.* 279

ART. VI. *Doutes proposés ſur l'âge du Dante ; par le P. Hardouin, Jéſ.* 289

ART. VII. *Lettre du P. Tournemine à M. l'Abbé Impériali, ſur deux Cyrus qu'on a confondus, & ſur la manière dont eſt mort le Grand Cyrus.* 305

ART. VIII. *Lettre écrite au R. P. Tournemine ; ſur le même ſujet.* 311

Réponſe à la Lettre écrite au R. P. Tournemine. 313

ART. IX. *Réflexions du P. Tournemine, Jéſ.; ſur le ſyſtême de M. Leibnitz, touchant l'origine des François.* 314

Preuves de l'origine Gauloiſe des François. 318

ART. X. *Origine du Jeu de Piquet, trouvée dans l'Hiſtoire de France.* 324

ART. XI. *Hiſtoire des Étrennes, par le P. Tournemine, Jéſ.; adreſſée à Monſeigneur le Prince.* 355

ART. XII. *Extrait d'une Diſſertation manuſcrite ſur l'année & le jour de la mort de Saint Benoît.* 362

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, INSCRIPTIONS.

ART. I. *Lettre au P. B. Jéſ. ſur les Antiquités de Rome & ſur le Panthéon; par le P. Av. Jéſ.* 372

Lettre ſeconde. 390

Lettre troïſième. 408

ART. II. *Lettre contenant quelques obſervations ſur les Pierres gravées.* 427

ART. III. *Éclairciſſement ſur Janus, adreſſé à Monſeigneur le Duc d'Anguien.* 434

ART. IV. *Explication du Cachet de Michel-Ange; par le P. Tournemine, Jeſ.* 442

ART. V. *Deſcription d'un Anneau d'or trouvé en Berry, & DISSERTATION qui en explique l'inſcription & l'uſage.* 447

ART. VI. *Lettre écrite de Genève au P. *** ; Jés., au sujet d'un ancien Manuscrit de papier d'Égypte.* 456

ART. VII. *Lettre de M. l'Abbé Hiraut de Belmont, Docteur de Sorbonne, au Père Tournemine, Jés. sur des Bulles conservées à Gironne, écrites sur du papier d'écorce.* 464

ART. VIII. *Découverte du Tombeau de Properce.* 472

ART. IX. *Explication d'une Cornaline antique, où Antinoüs est représenté se dévouant pour Adrien; par le P. Tournemine, Jés.* 477

Fin de la Table du Tome premier.

PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

SIX luſtres preſqu'écoulés depuis la mémorable proſcription des Jéſuites, ſembleroient devoir m'autoriſer à parler ici avec quelque liberté de cette Société célèbre, dont je publie les Mémoires. Les intérêts perſonnels, les motifs ſecrets & politiques, qui ont dû ſe mêler à cette révolution ſingulière, n'exiſtent plus : aujourd'hui, l'inquiétude jalouſe des Corps rivaux n'a plus d'objet, les haines ſont amorties, les jugemens moins paſſionnés.

La plupart des individus qui compoſoient cette Société Religieuſe & Savante ont déjà ceſſé d'être : des tombes obſcures, & avec peine obtenues ! couvrent, au milieu de nous, la cendre des uns ; une terre étrangère a recueilli celle des autres. Leurs plus illuſtres ennemis, les plus ardens de leurs accuſateurs ont éga-

lement disparu de dessus la scène du monde; eux-mêmes aussi ne sont plus, & leurs derniers jours, environnés de gloire, se sont paisiblement éteints dans le sein de l'amitié !

N'est-ce pas à cette époque, que l'homme de Lettres désintéressé pourroit révéler l'histoire de cette longue iniquité politique, & ne seroit-il pas temps, enfin, de venger la mémoire de l'innocent calomnié, flétri, dépouillé ?.... Mais, non; ne violons point le silence qui règne autour de tous ces tombeaux : ils sont sous l'œil de l'Éternel, seul Juge & appréciateur suprême des actions des hommes.

La manière de penser sur les anciens élèves d'Ignace n'est déjà plus la même: ce n'est plus cette légion ambitieuse de Prêtres, qui s'étoient dispersés sur toute la terre pour en usurper l'Empire, & se former un trône unique des débris de tous les trônes. Leurs Chefs ne paroissent déjà plus avoir été réellement les Rois des Rois; leurs immenses trésors se sont évanouis, ainsi que toutes ces armées que

receloient les déserts du Paraguai. On rougiroit de se permettre encore ces absurdes inculpations. Une sensibilité tardive a même succédé au moment d'erreur qui les a proscrits. On commence à plaindre le sort qu'ont subi, au sein d'une Nation douce & généreuse, des hommes qui lui furent si long-temps utiles : on se rappelle avec quelque regret l'amertume répandue sur les derniers instans de leur existence, les imprécations de toutes parts répétées, les cris insultans avec lesquels la France soulevée, sembla les poursuivre jusqu'au-delà de ses frontières.

La cessation des services, rendus par les Jésuites, justifie ces regrets de l'homme impartial. Qui les a remplacés dans les fonctions si précieuses de l'institution publique ? Quels hommes, dans ces Lycées ouverts au premier âge, ont succédé aux Jouvency, aux Rapin, aux Vanière, aux Sanadon, aux Cossart, aux Porée, aux La Sante, &c. ? C'étoit dans les leçons de ces Maîtres habiles que la plus florissante jeunesse de France venoit puiser,

non ſeulement les principes du goût & d'une littérature ſaine, mais encore la connoiſſance & l'amour de la Religion, baſe éternelle des mœurs & de toutes les vertus ſociales. Depuis l'expulſion de ces Inſtituteurs par état, nos Écoles Nationales ſe ſont-elles perfectionnées? La jeuneſſe Françoiſe eſt-elle devenue meilleure? Ses progrès dans l'étude des Arts ont-ils été plus sûrs ou plus rapides? A-t-elle trouvé des Maîtres plus décents, plus déſintéreſſés, plus inſtruits? Qu'on m'explique donc comment il arrive que ce n'eſt que depuis trente ans que s'élèvent, de toutes les parties du Royaume, ces plaintes vives & fréquentes, ce gémiſſement univerſel ſur la décadence & la perte de l'éducation? Qu'on m'apprenne la raiſon qui a provoqué de toutes parts ces réclamations, ces nombreuſes doléances qui ont rempli les cabinets des Miniſtres? ... Croirai-je ce qui m'a été dit & affirmé tant de fois; que c'eſt depuis cette époque que le tendre père, que la timide mère de famille cherchent avec

inquiétude & ne ſavent à quelles mains confier le dépôt ſi cher de leurs enfans (*) ?

Les beaux jours de la Chaire on diſparu avec les Jéſuites. C'eſt à eux, c'eſt aux Pères de Lingendes & de la Colombière que l'Éloquence Chrétienne a dû ſon aurore en France ; & l'humble Bourdaloue a eu la gloire de mettre le ſceau

(*) Ce qu'on dit ici doit plus particulièrement s'appliquer aux Provinces qu'à la Capitale, où les reſſources en tout genre ſont plus abondantes, & où ſur-tout l'Univerſité, dépoſitaire de l'enſeignement public, rend moins ſenſible la diſette des talens voués à l'éducation. Malgré les cris de l'ignorante fatuité, qui ſe mêle de tout cenſurer, nous ne craignons pas d'avancer que c'eſt aujourd'hui à ce ſeul Corps d'inſtituteurs que nous devons la conſervation des bonnes études en France ; que les vrais principes, en matière de goût & de littérature, ſe ſont perpétués dans ſon ſein ; & que la plus ancienne des Univerſités de l'Europe eſt encore la plus juſtement célèbre, & la plus digne de notre eſtime. Mais cette Compagnie lettrée n'a-t-elle rien dû elle-même à l'émulation que lui inſpiroient les Jéſuites ; & ne pourroit-on pas obſerver que l'activité de ſes travaux ſemble s'être un peu rallentie depuis qu'ils ont diſparu ? Ce ſeroit le cas de dire qu'il étoit néceſſaire à la gloire de Rome que Carthage exiſtât.

à ſa perfection, de fournir des modèles à l'Art, & de poſer des bornes que ſes ſucceſſeurs n'ont point encore franchies. Combien, à ces noms célèbres, pourrois-je joindre d'autres noms qui réveillent l'idée des talens vrais, unie à celle de toutes les vertus ſacerdotales ? Quel Corps ne s'honoreroit d'avoir produit un Girouſt, un Ségaud, un La Rue, un Cheminais, un Neuville, un Chapelain, &c. Tous ces Orateurs joignoient à leurs diſcours l'exemple plus éloquent encore de leur vie ; des mœurs pures & ſaintes perſuadoient d'avance les vérités auſtères qu'ils annonçoient. Bourdaloue, en deſcendant de la tribune ſacrée, où il avoit étonné l'oreille des Rois, alloit, entouré des pénitens qu'il avoit faits, ſe renfermer dans le tribunal ſecret ouvert au repentir (*). On s'eſtimoit heureux de mourir entre

(*) Son aſſiduité au confeſſional, malgré un gros rhume, a été regardée comme l'une des principales cauſes de l'infl mmation de poitrine dont il eſt mort à Paris, le 13 Mai 1704. *Mémoires de Trévoux. Année 1704, page 1410.*

les bras de Ségaud ; & Cheminais, devenu infirme à la fleur de l'âge, catéchisoit dans les campagnes.

Osons le demander : Voyons-nous cette gravité de mœurs, ce zèle, ces vertus retracées dans la conduite du grand nombre de nos Orateurs modernes ? Ne le dissimulons point ; la Chaire avilie semble être devenue pour plusieurs une sorte d'arène abandonnée à la lutte des talens, & le prix qu'ils s'y disputent n'est plus qu'une célébrité profane, qu'ils jugent utile à la fortune. Eh ! quel autre but pourroient se proposer ces élégans dispensateurs de la parole de Dieu, ces Lévites philosophes, qui ont dédaigné les études du Sanctuaire, pour ne se nourrir que de la littérature frivole des Académies, qui prêchent pour se produire, & transforment nos Temples en Salles de Spectacle, où des Compagnies officieuses, discrettement invitées, se rassemblent, bien moins pour entendre les vérités saintes, que pour faire jóuir l'Orateur d'un succès arrangé ? Un peuple

ſimple, de pieuſes mères de famille, une innocente jeuneſſe s'empreſſent quelquefois autour de ces tribunes, où doivent monter quelques-uns de ces Prédicateurs prônés. Quel fruit, quelle inſtruction perſonnelle retireront-ils de ces diſcours, où l'on parle à peine de Jéſus-Chriſt & de ſon Évangile ; où l'on ſe taît perfidement ſur les dogmes, ſur les menaces & les promeſſes de la Religion ; où l'on inculque une morale univerſelle, indépendante de tous les cultes ; où l'on donne fièrement aux Rois & aux Adminiſtrateurs des États de ſavantes leçons de politique & d'économiſme ? Entendront-ils même le langage brillant & maniéré de l'Orateur, accoutumé à n'uſer que d'une diction étincelante d'images, de métaphores hardies, d'antithèſes recherchées ? Comment ſuivront-ils ſa penſée à travers toutes ces ſcintillations meſquines du bel-eſprit ? Pauvre peuple ! tu formes la majeure partie des auditoires Chrétiens ; & tes Orateurs, ſatisfaits de quelques ſuffrages qui n'honorent point, s'embarraſ-

ſent peu que tu les entendes ; ils dédaignent de deſcendre juſqu'à toi ! & cependant tes ſuffrages, unanimement accordés, feront toujours les ſeuls qui décèleront l'homme vraiment éloquent.

La décadence de la Chaire devient de jour en jour plus allarmante : elle n'eſt que trop ſentie du peuple même, qui, privé de l'inſtruction qu'il recherche, s'éloigne par dégoût des tribunes ſaintes. Les Jéſuites, lorſqu'ils exiſtoient, s'étoient garantis de ce faux goût qui a corrompu l'Éloquence Chrétienne : ils avoient le courage de ne prêcher que l'Évangile ; &, ſi quelques Orateurs excitent encore en ce moment un concours ſoutenu, ſi quelques-uns recueillent la douce conſolation d'opérer des réformes heureuſes dans les mœurs de ceux qui les entendent, ce ſont encore des Jéſuites (*), triſtes & reſpectables reſtes d'une Société, qui n'auroit ceſſé de former dans ſon ſein

(*) MM. les Abbés Beauregard, Lenfant, de Marolles, Figon, Bichat, Ancemot, le Gué, &c.

de nouvelles générations de ſemblables Miniſtres de la Chaire.

La Religion ne gémit pas moins ſur la perte de ces hommes intrépides qui s'étoient dévoués à la propagation de ſon culte ; genre de héros, bien plus étonnans que les Cortez, les Piſarre, & tous ces aventuriers féroces, qui n'ont paru dans le Nouveau Monde que pour l'incendier & le baigner de ſang. La dévaſtation & les ruines ont marqué la trace de ces brigands célèbres, dont l'Hiſtoire parle avec complaiſance : que la marche des Miſſionnaires à été différente ! & combien leurs ſuccès ont été plus conſolans pour l'humanité ! Seuls, privés de tout ſecours humain, un bréviaire ſous le bras & un Crucifix à la main, on les a vus s'enfoncer dans les forêts & les vaſtes ſolitudes de l'Amérique, pour y ſuivre ces familles errantes de Sauvages ; étonner ces caractères barbares par leur courage, les intéreſſer par leur douceur, les gagner par le retour fréquent des ſervices, les perſuader, les ſubjuguer enfin par l'aſcen-

dant impérieux que la vertu exerce ſur tous les hommes. Mais auſſi combien de victimes du zèle ! combien de courſes, de travaux, de ſang, ont coûté ces expéditions Chrétiennes ?... Et quel uſage les Jéſuites ont-ils fait de ces pacifiques conquêtes, de cet empire moral obtenu ſur tant d'individus ? Ils ont réuni ces Sauvages, les ont policés, leur ont enſeigné tous les Arts utiles, & en ont formé de grands peuples qui ſubſiſtent, devenus heureux & floriſſans par des loix & ſous un Gouvernement, dont le plan, auſſi ſage que neuf, a frappé d'étonnement tous les Légiſlateurs d'Europe (*). Qui eût dû s'attendre que la haine oſeroit tenter d'empoiſonner ces immenſes travaux d'un zèle auſſi pur ? Qui croira que la calomnie n'a pas craint de repréſenter l'établiſſement de ces paiſibles Chrétientés, comme un attentat politique, un acte

(*) Voyez, en particulier, ce qu'a dit du Paraguai le Préſident de Monteſquieu ; *Eſprit des Loix*, Livre IV, Chapitre VI.

d'inſurrection, comme un grand pas que faiſoit une Société ambitieuſe, pour s'aſſurer, au ſein du Nouveau Monde, une domination vaſte & indépendante (*)?

(*) J'avois écrit ce qu'on vient de lire, lorſque le haſard m'a fait rencontrer le morceau ſuivant, qui m'a paru contenir quelques faits aſſez piquants, qu'on oppoſoit, en 1741, aux calomniateurs des Miſſions du Paraguai.

« Cette entrepriſe héroïque (celle de ces Miſſions) au» roit eu des ſuccès plus rapides, ſi elle n'avoit été » traverſée long-temps par ceux qui auroient dû na» turellement la ſeconder. Des aventuriers Européens » s'enrichiſſoient par la vente des Indiens qu'ils enle» voient dans leurs courſes fréquentes, & qu'ils ven» doient comme eſclaves dans les diverſes Colonies. Il » s'étoit formé au Pérou une Compagnie pour le main» tien de ce déteſtable commerce. Ces Européens n'ont » pu voir, ſans fureur, les Miſſionnaires Jéſuites leur » enlever leur proie. Ils ont employé, juſques à ces der» niers temps, les plus noirs artifices pour empêcher » l'effet du zèle de ces ouvriers Évangéliques. Tantôt, » ils ſe déguiſoient en Jéſuites, & imitoient quelque » temps leur conduite, parmi ces Sauvages, juſqu'à ce » qu'en ayant aſſemblé un grand nombre, ſous prétexte » d'en former une nouvelle peuplade, ils les menoient » aux marchés des Colonies Eſpagnoles ou Portugaiſes, » où ils les vendoient pour eſclaves; tantôt, ils profi» toient de l'incertitude où ces ſtratagêmes jettoient ces » pauvres Indiens, pour leur perſuader que le Jéſuite,

Ces mêmes travaux, les Jésuites les ont étendus sur tout l'Orient, sur toutes

---

» qui venoit les instruire & leur annoncer Jésus-» Christ, n'étoit qu'un de ces brigands déguisés, qui » cherchoient à les traîner dans les fers; souvent ils joi-» gnoient les Missionnaires dans leurs courses, & jouoient » avec eux le rôle d'Officiers, envoyés par les Gou-» verneurs, pour les rappeller chez eux.

» Mais leur haine ne se borna pas à ces seuls artifices. » Ils prirent, il y a bien des années, des voies plus » courtes & plus efficaces. Les Jésuites furent repré-» sentés dans les Tribunaux comme des ambitieux, qui se » formoient un Royaume; comme des hommes avides de » richesses, qui profitoient des mines abondantes ou-» vertes dans les peuplades du Paraguai; comme des » fourbes qui frustroient le Roi d'Espagne de ses droits; » comme des Novateurs qui enseignoient une mauvaise » doctrine à leurs néophytes. La jalousie accrédita des » fables que le dépit & la cupidité avoient enfantées. » Les Jésuites, maltraités, furent chassés de leurs peu-» plades; & les Ecclésiastiques, mis en leur place, se » virent bientôt abandonnés de leurs troupeaux, qui » regagnèrent les forêts.

» Le temps & les recherches firent évanouir enfin la ca-» lomnie: de graves Magistrats, accompagnés par les hom-» mes les plus experts dans la connoissance des mines, & par » les témoins qui avoient déposé contre les Jésuites, visi-» tèrent, à différentes reprises, les six cents lieues de pays » où les *Réductions* des Jésuites sont établies. Au lieu » des trésors qu'ils s'attendoient à y trouver, ils ne rap-» portèrent de leurs pénibles courses, que le regret de

les côtes & les terres de l'Inde, jusques sur la Chine, l'une de leurs plus chères

---

» les avoir faites en vain. Il fut avéré par leurs recher-
» ches, comme il l'est aujourd'hui par d'autres, qui ont
» succédé à ces premières, & par les visites régulières
» des Gouverneurs & des Évêques, qu'il n'y a pas une
» seule mine d'or, d'argent ou de pierreries, ouverte
» dans ce vaste pays. Les Rois d'Espagne eux-mêmes,
» comme les premiers intéressés à cet éclaircissement,
» ont fait travailler scrupuleusement à vérifier cet ar-
» ticle. L'imposture a été démentie, & les Jésuites
» continuèrent à gagner, dans ce vaste Continent, de
» nouvelles ames à Jésus-Christ, & à multiplier,
» pour la Monarchie d'Espagne, les sujets les plus fi-
» dèles, les plus soumis, les plus braves, les plus ver-
» tueux & les plus laborieux qu'elle ait en Amérique.
» Ces Indiens servent de barrière pour couvrir les fron-
» tières Espagnoles contre les incursions des Portugais
» & des Nations sauvages de l'Amérique; ils volent, à
» la moindre réquisition des Gouverneurs Espagnols,
» dans les différentes Colonies, ou pour soumettre les
» sujets rebelles, ou pour travailler aux Ouvrages pu-
» blics. Ils rendent ces services à leurs dépens, & paient
» la plupart du temps les frais de voyages des supérieurs
» Ecclésiastiques & Séculiers qui viennent les visiter:
» ils les suivent en troupes, & les reçoivent toujours
» avec une joie qui ne laisse point de doute sur la tendre
» soumission qu'on leur inspire pour les Puissances des-
» tinées à les gouverner.

» Voilà ce que c'est que cette Monarchie des Jésuites,
» dont on parle tant & qu'on connoît si peu, parce qu'on

Missions,

Miſſions : qu'on parcoure toutes les relations des voyageurs, & l'on verra qu'il n'eſt preſque point d'Iſles, point de con-

» chérit une ignorance qui flatte la malignité ; et nous » oſons défier l'Univers d'oſer démentir un ſeul des faits » que nous venons de rapporter ». *Mémoires de Trévoux*, *année* 1741, *page* 1746.

A ces faits, j'en ajouterai un plus récent qui doit mettre fin à cette fable abſurde de Miſſionnaires-Rois. J'ai connu à Rome un Jéſuite Braſilien, attaché aux Miſſions du Paraguai. Il m'a raconté, qu'après la notification des ordres d'Eſpagne pour le rappel des Jéſuites, leur plus grand embarras fut de ſe dérober à l'attachement & à l'amitié de ces peuples, qui vouloient les retenir & offroient de ſacrifier leur vie pour les défendre. Ce ne fut que par la fuite, & en prenant diverſes routes, qu'ils parvinrent à gagner la côte, & à ſe réunir au lieu indiqué pour l'embarquement. Eſt-ce avec cette facilité, eſt-ce d'après la ſimple proclamation d'un ordre, que ſe diſperſent des uſurpateurs établis ?

Ce même Jéſuite m'ajouta, que ſa traverſée en Europe fut pour lui & les autres Miſſionnaires une longue ſuite de ſouffrances; qu'enfermés au fond du vaiſſeau, ils s'y trouvèrent ſi entaſſés, ſi étouffés par une chaleur infecte, & en même temps ſi dépourvus de ſecours, qu'ils furent ſouvent obligés de recourir à leur urine pour calmer la ſoif ardente qui les dévoroit... O toi ! qu'on a vu revenir, chargé de fers, de ce même Nouveau Monde que tu avois découvert pour l'Eſpagne, infortuné Colomb ! tu ne ſeras donc pas le ſeul bienfaiteur des Rois qui aies eu le droit de te plaindre de leur cruelle & dédaigneuſe ingratitude ?

trées lointaines, où ils n'aient rencontré quelques Jésuites Missionnaires. Indépendamment de la propagation si bienfaisante de l'Évangile & de sa Morale, on ne niera pas, sans doute, que l'Europe ait recueilli des fruits utiles de la correspondance de ces hommes éclairés, épars & fixés sur tous les points du globe. La Géographie, l'Astronomie, l'Histoire Naturelle, l'Histoire Morale & Politique, la Science même du Commerce se sont successivement enrichies de leurs découvertes, & perfectionnées d'après leurs observations. Si la Chine, par exemple, ne nous est plus étrangère, si nous avons des cartes exactes & détaillées de chacune de ses provinces, si nous connoissons ses loix, son gouvernement, ses arts, sa littérature, les productions de son sol, le génie & les mœurs de ses habitants, c'est aux Jésuites, qui ont pu parcourir librement cet Empire, que nous en sommes redevables. Avec quel zèle ils s'empressoient de devenir les bienfaiteurs de leur patrie, toutes les fois qu'ils croyoient pou-

voir y faire paffer avec fuccès quelques productions intéreffantes, que la nature fembloit avoir refufées à nos climats (*)!... Nous ne jouirons plus de ces utiles correfpondances : fi quelques Miffions fubfiftent encore par le dévoûment de quelques vertueux Eccléfiaftiques, il eft aifé de prévoir que la Religion ne tardera pas à gémir fur leur entière deftruction.

Les Lettres ont-elles moins perdu par la profcription des Jéfuites ? Quelle étoit donc l'organifation intérieure, le régime actif & puiffant qui dirigeoit cette Société fingulière, & qui la rendoit propre à la fois à tous les genres de travaux ? Comment arrivoit-il qu'occupés & partagés par des fonctions fi variées, par celles de l'Inftitution publique, du miniftère de la Chaire, de la direction des confciences, des Miffions tant nationales qu'étrangères, les individus de cette Société aient

(*) C'eft aux Jéfuites que nous devons le Coq & la Poule-d'Inde, le Maronnier, la connoiffance du Quinquina, du Gin-feng, les procédés de plufieurs Arts Chinois, &c.

pu devenir encore des Savans diſtingués (1), des Théologiens profonds (2), d'habiles Géomètres (3), des Hiſtoriens vrais & ſupérieurs (4), des Poëtes élégans (5),

(1) Dans cette note & dans les ſuivantes, je me borne à rappeller quelques noms d'Écrivains Jéſuites dans l'ordre qu'ils ſe préſentent à ma mémoire. Parmi les Savans diſtingués de l'Europe, j'inſcris Pétau, Sirmond, Kircher, Labbe, Hardouin, Tournemine, Souciet, Brotier, les Auteurs connus ſous le nom de Bollandiſtes, &c.

(2) Tels que les Cardinaux Bellarmin, Tolet & de Lugo, Suarèz, Caniſius, Maldonat, Menochius, &c.

(3) Grégoire de St. Vincent, Clavius, Adam Schal, Scheiner, Riccioli, de Chales, Pardies, Tacquet, Caſtel, Boſcowich, Ximenès, Pezenas, &c.

(4) Les *Révolutions d'Angleterre* & l'*Hiſtoire du Traité de Weſtphalie* ont placé les PP. d'Orléans & Bougeant au premier rang de nos Hiſtoriens. Cette même Société a fourni, pour l'Hiſtoire de France, les PP. Daniel, d'Avrigny, Griffet ; pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & ſacrée, les PP. Longueval, Pallavicin & Berruyer ; Catrou & Rouillé pour l'Hiſtoire Romaine ; Turſelin pour l'Hiſtoire Univerſelle ; & pour l'Hiſtoire Étrangère, Strada, Molina, Maffée, &c.

(5) Les PP. Rapin, Commire, La Rue, Vanière, Sautel, Doiſſin, Desbillons, Sidronius Hoſſch, Sarbiewski, Maſenius, Auteur du Poëme de *la Sarcothée*, Pierre le Moine, Poëte plein de verve, de force & d'élévation, & le ſeul peut-être qui eût été capable de donner à la France un bon Poëme épique s'il eût eu l'avantage de naître un ſiècle plus tard.

des Littérateurs pleins de goût (1) ?

Ceux mêmes que des circonſtances ont forcés de briſer les nœuds qui les attachoient à cette Tribu ſavante, ont perſévéré dans l'amour des Lettres qu'ils avoient puiſé dans ſon ſein, & preſque tous ont manifeſté leurs tendres regrets pour les ſages qu'ils quittoient. C'eſt dans la modeſte cellule d'un Collège qu'eſt né le charmant Poëme de *Vert-Vert*, & que Greſſet a crayonné ſa *Chartreuſe*, ſes *Ombres*, ſon *Épitre au P. Bougeant*; c'eſt ſous la robe de Jéſuite que ſe ſont formés les Gédoyn, les Fraguier, les d'Olivet, les Velly, les de Marſy, les Desfontaines, les Fréron, les Guimond-de-la-Touche... Ajouterai-je feu M. l'Abbé Millot, MM. Cérutti & Raynal, qu'on ſoupçonne peu ſans doute d'être auſſi des transfuges de cette même Société ?

(1) Les PP. Buffier, Bouhours, Brumoi, Jouvency, Sanadon, du Cerceau, Meneſtrier, Vavaſſeur, Du Baudori, Oudin, André, Berthier, &c. Il eſt inutile que je faſſe obſerver combien cette nomenclature eſt incomplette : on ſent d'ailleurs que chaque Nation pourroit également produire la ſienne.

Des maximes ſaines, un but utile, ont toujours caractériſé les Écrits des Littérateurs Jéſuites, & jamais le ſaint reſpect dû aux Loix, aux mœurs, à la Religion, n'a été violé par eux. Ennemis d'une philoſophie auſſi inſenſée qu'audacieuſe, auſſi deſtructive qu'incapable de reproduire, ils lui ont conſtamment oppoſé ces voix éloquentes qui ont tonné contr'elle du haut des Chaires, & ces plumes courageuſes qui l'ont ſi ſouvent déſolée. Heureuſe la France ! ſi tous les Gens de Lettres qu'elle a produits ſe fuſſent renfermés dans les mêmes bornes de ſageſſe & de décence ! Heureuſe encore, ſi, à la licence des Écrits qui l'ont perdue, elle avoit pu, depuis trente ans, oppoſer toujours une claſſe d'Écrivains, auſſi dévoués aux principes religieux & moraux, qui ont ſi heureuſement dirigé nos pères !

C'eſt ſous ce dernier point de vue, c'eſt ſous le paiſible rapport de Gens de Lettres que nous conſidérons ici les Jéſuites.

Toujours environnés d'une nombreuſe

jeuneſſe, il étoit difficile que des hommes éclairés ſe trompaſſent dans le choix des ſujets qu'ils croyoient pouvoir adopter. Ce n'étoit ni l'or, ni le rang des familles, mais des diſpoſitions heureuſes & une aptitude préjugée pour les ſciences qui faiſoient ouvrir les portes de cette Société: le ſoupçon du vice en écartoit pour jamais.

L'éducation littéraire, donnée au jeune Jéſuite, ne tardoit pas à faire éclore tous les germes de talens que la nature lui avoit confiés. Bientôt l'étude devenoit ſa plus chère paſſion. Mais cette ardeur d'apprendre, propre de la vive adoleſcence, étoit réglée par des Maîtres habiles. On fixoit la durée de ſon travail, on déterminoit ſes lectures, on eſquiſſoit le canevas de ſes premiers eſſais: peu-à-peu ces ſecours, ces appuis de l'enfance, lui étoient retirés. On lui rappelloit ſans ceſſe que les anciens étoient nos modèles; que le ton vrai de la nature, que les graces, que les beautés mâles & fières ſe trouvoient dans leurs ſeuls Écrits: le deſir de puiſer directement dans ces ſources révérées, lui

faiſoit bien-tôt dévorer toutes les difficultés de l'étude aride des Langues. Les heures mêmes de ſes délaſſemens devenoient pour lui une ſuite de leçons nouvelles, préſentées ſous une autre forme. Entouré de Gens de Lettres, d'hommes occupés des diverſes parties des ſciences, il s'éclairoit dans leurs entretiens journaliers ; leur commerce étendoit la ſphère de ſes premières connoiſſances, rectifioit ſes anciens jugemens ; il contractoit parmi eux l'habitude de la réflexion, celle de raiſonner avec juſteſſe & de penſer avec maturité.

Une oiſive théorie ne fait pas l'artiſte ; c'eſt en donnant l'exiſtence aux penſées qu'il a conçues, c'eſt en exécutant qu'il le devient. Le travail de la compoſition exerçoit de bonne heure les talens du jeune Jéſuite. Il étoit forcé de produire ; il falloit qu'il s'exprimât tour-à-tour dans les Langues riches & harmonieuſes de Rome & d'Athènes ; qu'il s'eſſayât, tantôt à émouvoir, en s'armant de tous les traits de l'éloquence, tantôt à plaire, en ornant une

fiction ingénieuse des couleurs brillantes de la poésie. Outre le travail attaché aux fonctions de Professeur, une harangue, un poëme, un discours sur un point de Morale, étoient les tâches littéraires auxquelles il étoit annuellement assujetti. Il acquittoit ces tributs dans l'enceinte domestique, & n'avoit pour juges que ses seuls confrères réunis ; auditoire indulgent mais éclairé, & plus redouté par lui que ne l'eût peut-être été, au dehors, la plus imposante assemblée.

La vie privée du Jésuite littérateur n'étoit point sujette aux distractions. Une table frugale, quelques promenades solitaires à la campagne, l'entretien de quelques amis lettrés, son travail, la douce compagnie de ses livres ; voilà ce qui remplissoit à-peu-près le cercle uniforme de ses journées. Le soin de sa fortune ne l'entraînoit point, dès l'aurore, dans l'antichambre des Grands ; il n'avoit point de graces à solliciter. Il ne fréquentoit ni les Bureaux de bel-Esprit, ni les petits soupers de nos modernes As-

pasies. On ne le voyoit point, humble suppliant, errer autour des portiques des Académies ; il ne cherchoit pas à y être admis. Étranger au théâtre, il n'avoit point de part aux honneurs & aux revenus de la scène ; mais il étoit dispensé d'aller s'inscrire, les matins, à la porte de nos importans Roscius, ou de soumettre modestement son ouvrage à l'impertinente censure de quelques Phrynés. Les assiduités, les courses, l'art de diriger une cabale, tout le manège enfin, aujourd'hui si nécessaire pour se procurer l'auréole de la réputation, ne lui déroboient aucune partie de son temps : il étoit tout entier pour l'étude. Des motifs nobles & désintéressés l'animoient dans ses veilles : il cultivoit les Lettres par état, par devoir ; il ne vouloit que devenir propre à remplir avec succès les fonctions auxquelles il étoit destiné.

Si les Jésuites, pris isolément, ont été de véritables Gens de Lettres ; réunis, ils ont formé une des meilleures Académies de l'Europe... Académie, en quel-

que ſorte, univerſelle, puiſqu'elle réuniſſoit à-peu-près toutes les eſpèces de talens, & que, ſeule, elle embraſſoit tous les genres qui partagent nos trois Académies : Sciences exactes, Hiſtoire, Monumens de l'Antiquité, Grammaire, Poéſie, Éloquence, tout étoit de ſon reſſort; & il n'eſt preſque aucune des connoiſſances humaines, qui n'ait exercé la plume de quelque Jéſuite... Académie féconde & productive, elle n'a ceſſé d'enrichir la France, & l'étonnante quantité d'Ouvrages, ſortis de ſon ſein & répandus dans nos bibliothèques, atteſte l'active continuité de ſes travaux.... Académie vraiment fraternelle par la facilité des correſpondances & le mutuel échange des lumières. Les Jéſuites ſe trouvoient épars ſur toute la ſurface du globe, &, quoique ſéparés quelquefois par tout le diamètre de la terre, ils correſpondoient entr'eux. Un phénomène céleſte, qui devoit avoir lieu dans quelqu'autre partie du monde, attiroit-il l'attention de l'Europe ſavante ? On y envoyoit à grands

frais des Aſtronomes : ſouvent le Mathématicien Jéſuite s'y trouvoit tout placé, & obſervoit le phénomène. Un Jéſuite de Paris manquoit-il de mémoires, de renſeignemens ſur certains objets dont il s'occupoit ? Il écrivoit au Pérou, aux Philippines, dans l'Inde, à la Chine, ſur les côtes de la Californie, & recevoit, avec le temps, les inſtructions qu'il avoit demandées. C'eſt à cette vaſte & facile correſpondance que nous devons les *Lettres Edifiantes*, & toutes les obſervations relatives aux Arts qu'elles renferment. Cette communication fraternelle de conſeils & de lumières uniſſoit tous les Jéſuites Gens de Lettres. L'eſprit de Corps rendoit tous les ſuccès communs, & la gloire de l'un ſembloit devenir celle de tous. De-là ce vif intérêt qu'ils prenoient aux progrès les uns des autres : Tournemine formoit le jeune ſavant, & le guidoit dans les routes de l'Antiquité ; Commire & Vanière donnoient des leçons de goût à l'élève des Muſes ; & Bourdaloue ſe plaiſoit à révéler les ſecrets de ſon art

au jeune Cheminais. La critique tendoit au même but ; amicale, mais vigilante & sévère, elle exerçoit ses droits sur tous les talens qui s'égaroient : elle a dû quelquefois ses conseils à un Hardouin, à un Berruyer ; & l'on n'auroit point d'écarts à leur reprocher, s'ils y eussent toujours déféré.

Ajoutons que cette Académie fut sans faste, sans affiche, sans étalage : elle existoit au milieu de nous, &, pour ainsi dire, à notre insu. Elle n'étoit revêtue d'aucune des formes imposantes qui décorent nos corporations lettrées ; elle n'ouvroit point ses salles à des Assemblées brillantes ; elle ne répandoit point ses *Prospectus* dans l'Europe ; elle n'avoit ni médailles, ni couronnes à distribuer : mais aussi elle ne coûtoit rien à l'État. En a-t-elle été moins utile, en a-t-elle moins produit ? C'est ce que décidera la collection de ses Mémoires que je publie, & dont il me reste à entretenir mes Lecteurs.

Dans quelles sources ai-je puisé ces Mémoires ? Quel est le genre & la forme

des opuſcules littéraires que je raſſemble? Dans quel ordre les ai-je diſtribués? La réponſe à ces queſtions expoſe tout le plan de mon travail.

I. Depuis le commencement de ce ſiècle, les Jéſuites ont publié annuellement leurs *Mémoires de Trévoux*, continués juſqu'en 1762. Cette collection contient environ huit cents volumes, & elle exiſte ſans Table générale, pluſieurs fois entrepriſe & jamais exécutée. Ainſi que beaucoup d'autres Gens de Lettres, je connoiſſois peu ces Mémoires : le déſœuvrement m'en fit ouvrir quelques volumes, & je fus frappé de la multitude de diſſertations, de remarques, de morceaux de critique & de littérature que j'y découvris ; morceaux complets, travaillés avec ſoin, & dus, la plupart, à des plumes célèbres; morceaux qu'on ne retrouve point ailleurs, & que je regrettois comme perdus dans cette immenſe ſérie de volumes, où l'on eût vainement tenté de les chercher ſans le ſecours d'une Table. C'eſt ſur-tout par ces Diſſertations que les *Mémoires de*

Trévoux ont mérité de fixer l'attention ſpéciale des Savans : elles étoient l'ouvrage d'un grand nombre de Jéſuites, qui s'intéreſſoient à la confection de ces Mémoires, & qui, tour-à-tour, les enrichiſſoient des fruits de leurs veilles. Cette ſource a donc été la première où j'ai dû puiſer. J'ai cru devoir étendre mes recherches juſques dans pluſieurs autres Journaux, tels que ceux des *Savans*, de *Verdun*, du *Mercure de France*, où les Jéſuites ont inſéré de temps en temps divers morceaux. J'ai raſſemblé enſuite, avec le plus de ſoin qu'il m'a été poſſible, les opuſcules épars, ceux que différentes Académies ont couronnés & dépoſés dans leurs Mémoires. Enfin, j'ai conſulté toutes les collections particulières d'ouvrages de Jéſuites. Cette longue compulſation d'Écrits n'a pas dû être infructueuſe ; auſſi m'a-t-elle préparé la moiſſon la plus abondante & la plus variée.

II. L'inſtruction eſt le caractère général des Mémoires admis dans cette collection. Tout ce qui appartient au do-

maine brillant de l'imagination ; tout ce qui n'eſt que la production de l'eſprit, en eſt exclus : ainſi, l'on n'y trouvera ni diſcours d'Éloquence, ni pièces de Poéſie, ni aucun de tous ces Écrits fugitifs qu'enfante la littérature légère. Tout y porte l'empreinte de la diſcuſſion & de la critique. Un paſſage difficile des Livres Saints, un embarras dans la Chronologie, une contradiction apparente entre différens textes, ont-ils arrêté les Interprêtes & les Commentateurs ? On offrira des Diſſertations où ces difficultés ſeront éclaircies. La critique répandra le même jour ſur les monumens de l'Antiquité, ſur les Inſcriptions, les Médailles, les Faits conteſtés & indécis de l'Hiſtoire. Souvent l'homme de goût, en liſant Horace ou Virgile, héſite, incertain s'il a exactement ſaiſi la penſée du Poëte : des remarques nombreuſes ſur les ſens obſcurs des Auteurs anciens lui en faciliteront l'intelligence. Enfin des obſervations de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle, de Médecine, l'hiſtoire des Découvertes, des Réflexions ſur les Arts

Arts & leurs procédés, &c. Telles ſont les matières que raſſemble cette collection Académique.

La plupart des Compagnies littéraires ſe choiſiſſent des correſpondans, des aſſociés étrangers, dont les obſervations ſe trouvent inſérées & confondues dans les Mémoires de ces Académies. Les Jéſuites ont eu auſſi les leurs, & j'ai cru devoir faire également uſage des opuſcules qu'ils ont fournis ; 1°. Parce qu'ils ne ſe retrouvent point ailleurs, & que la conſervation en eſt due aux Jéſuites, qui les ont admis & dépoſés dans leurs *Mémoires de Trévoux*, auxquels ils ont été d'abord deſtinés ; 2°. Parce qu'il eſt incertain ſi ces morceaux littéraires, ſouſcrits de noms inconnus, ne ſont pas véritablement l'ouvrage de quelques Jéſuites, qui ont eu ſouvent des motifs pour recourir à la ruſe innocente des noms empruntés : 3°. Quand même ces Écrits ſeroient réellement dus à des Auteurs étra gers, on ignore encore la part qu'y ont eue les Jéſuites, qui, en les adoptant, ont pu y

ajouter, les refondre ou les perfectionner. 4°. Si quelques noms d'Auteurs célèbres décorent quelques-uns de ces opuſcules, ils ſont devenus un nouveau motif pour nous de ne pas omettre ceux-ci, puiſqu'ils ſuppoſent une confiance flatteuſe, & annoncent une correſpondance honorable aux Jéſuites.

III. Le mérite de l'ordre & de la diſtribution étoit ſur-tout eſſentiel à une Collection de la nature de celle-ci, & rien n'eût été plus déſagréable que d'y trouver toutes les matières jetées & entaſſées pêle-mêle, un Opuſcule de Mathématique à côté d'une Diſſertation ſur l'Épopée, ou la diſcuſſion d'un point de Géographie à la ſuite d'une obſervation d'Anatomie. La variété prète, ſans doute, un charme piquant aux Ouvrages, mais elle n'eſt pas la confuſion. Pour conſerver cette variété, il falloit auſſi ne pas donner dans l'excès contraire, en réuniſſant en une ſeule & même maſſe tous les articles de même genre : deux volumes de ſuite ſur les Médailles, par exemple, euſſent dé-

ſolé peut-être le Littérateur ou le Phyſicien. J'ai préféré de garder un juſte milieu, de ne point confondre & mélanger des matières diſparates, mais auſſi de ne réunir celles du même ordre qu'en petites diviſions.

Les Mémoires que j'ai recueillis, relatifs à preſque toutes les parties des Arts & des Sciences, ſe claſſent naturellement ſous les diviſions ſuivantes :

1°. ÉCRITURE SAINTE.
2°. SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.
3°. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.
4°. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, INSCRIPTIONS.
5°. MÉDAILLES.
6°. BELLES-LETTRES, POÉSIE, ÉLOQUENCE, GRAMMAIRE.
7°. PHILOSOPHIE MORALE, MÉTAPHYSIQUE.
8°. PHYSIQUE, CHYMIE, MÉCANIQUE, &c.
9°. GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE.

10°. HISTOIRE NATURELLE, BOTANIQUE, MINÉRALOGIE.
11°. MATHÉMATIQUES, OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES.
12°. MÉDECINE, CHIRURGIE, ANATOMIE.
13°. ARTS ET MÉTIERS.

Les Dissertations & Mémoires, qui se rapportent aux quatre premières divisions, forment la matière du premier Volume: les quatre suivantes fournissent celle du second, & ainsi de suite pour les Volumes suivans. De sorte que les quatrième, cinquième, & sixième Volumes ramèneront le même ordre de divisions, sous lesquelles seront classés de nouveaux Mémoires.

Tous les Corps Académiques ont adopté l'usage de jetter quelques fleurs sur la tombe des illustres morts, & ces éloges font partie de leurs mémoires. Cette dette funéraire n'a pas été moins religieusement acquittée par les Jésuites, soit à l'égard de leurs Confrères, soit à l'égard d'autres Savans & Littérateurs distingués, morts dans le cours de ce siècle : la réunion de

ces Éloges hiſtoriques formera le dernier Volume de l'Ouvrage que nous publions.

L'Éditeur ne s'étendra point ici ſur ſon travail, qui n'a que le ſimple mérite du courage & de la patience : des retranchemens néceſſaires pour dépouiller certains Mémoires des acceſſoires relatifs aux circonſtances de temps, quelques remaniemens pour jetter plus d'ordre & d'intérêt dans d'autres articles, des corrections de ſtyle, des vérifications de textes & de dates : telle eſt la modeſte part qu'il a dans cette rédaction. S'il éprouve une ſatisfaction ſecrète, elle réſulte du témoignage qu'il ſe rend à lui-même d'avoir publié un bon Ouvrage, & arraché des ténèbres de l'oubli une foule d'excellens morceaux qui n'exiſtoient déjà plus pour nous. Quelle reconnoiſſance ne ſeroit pas due à l'homme de Lettres, qui, le premier, auroit découvert & retiré de deſſous d'antiques décombres une de nos deux belles collections de Mémoires, ou celle de l'Académie des Sciences, ou celle de l'Académie des Inſcriptions ? Celle

que nous préſentons peut tenir le troiſième rang dans nos bibliothèques ; elle eſt du même genre, & peut-être, par l'abondance, la variété & l'intérêt des matières qu'elle renferme, ne ſera-t-elle pas jugée abſolument indigne de ſes deux aînées.

Puiſſe cette Collection rappeller le ſouvenir des hommes utiles dont elle eſt l'ouvrage ! Puiſſe-t-elle contribuer à en faire de plus en plus regretter la perte !

MÉMOIRES

D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

Considérée comme Corps Littéraire & Académique, depuis le commencement de ce siècle.

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

Considérée comme Corps Littéraire & Académique, depuis le commencement de ce siècle.

ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE PREMIER.

CONJECTURE du P. de TOURNEMINE, Jés., sur l'origine de la difference qui se trouve entre le texte Hébreu, l'Edition Samaritaine & la version des Septante, dans la manière de compter les années des Patriarches.

LA version des Septante ajoute cent ans au nombre des années que chaque Patriarche a vécu, avant que d'avoir le fils dont l'Écriture

ÉCRITURE SAINTE. parle. Elle les ajoute également à ceux qui ont vécu avant le déluge, & à ceux qui ont vécu après.

Le Pentateuque Samaritain eſt conforme à l'Hébreu en ce qui regarde les Patriarches d'avant le déluge, & conforme au Grec à l'égard de ceux d'après le déluge, ſur le point qui fait le ſujet de cette diſſertation, c'eſt-à-dire, ſur la manière de compter les années de chaque Patriarche qui ont précédé la naiſſance du ſuivant. Il diffère & de l'Hébreu & du Grec ſur d'autres points, mais qui ſont de peu de conſéquence.

Sur cela, les ſavans ont pris parti. Le plus grand nombre des modernes ſoutient, avec beaucoup de chaleur, la Chronologie hébraïque : un petit nombre de ſavans, fort diſtingués par leur mérite, préfèrent la Chronologie grecque, ſuivie de tous les Pères, excepté de S. Jerôme. La Chronologie ſamaritaine n'a preſque aucun défenſeur. Ceux qui tiennent pour le texte Hébreu parlent avec beaucoup de mépris de la verſion Grecque & du Pentateuque Samaritain ; mais, à dire le vrai, tout Chrétien de bonne foi aura de la peine à mépriſer une verſion dont l'Égliſe s'eſt ſervie dès le temps des Apôtres, ſans avoir eu d'autre édition de l'Écriture Sainte pendant pluſieurs ſiècles. Les défenſeurs de la verſion des Septante ſe

déchaînent à leur tour contre le texte Hébreu ; mais ce qu'ils disent, pour en prouver la corruption, n'est pas assurément fort convainquant. Pour le Pentateuque Samaritain, il n'y a que des personnes tout-à-fait prévenues pour le Rabbinage, qui révoquent en doute son antiquité. ÉCRITURE SAINTE.

Si l'on juge de ces différentes Chronologies par le rapport ou par l'opposition qu'elles ont avec ce qu'il y a de plus certain dans l'Histoire ancienne, on ne manquera pas de rejeter la Chronologie des Hébreux : ceux qui la suivent se trouvent trop à l'étroit.

Riccioli, un des savans Mathématiciens du siècle passé, a proposé dans *sa Chronologie réformée* (*), plusieurs manières de concilier ensemble la Chronologie Grecque & la Chronologie Hébraïque, sans supposer aucune altération ni dans le texte, ni dans sa version. J'avoue de bonne foi que ces différentes manières ne m'ont pas contenté, & je connois beaucoup d'habiles gens qui n'en sont pas plus contens que moi. C'est ce qui m'enhardit à proposer ici une nouvelle conjecture sur ces Chronologies différentes. Je ne la propose au reste que comme une simple conjecture ; & je ne saurai point mauvais gré à ceux qui ne l'approuveront pas.

(*) Page 248.

Écriture Sainte.

Je ſuppoſe que le texte Hébreu a toujours été tel que nous le liſons dans les chapitres v & xi de la Genèſe. Mais je crois que dans le chapitre onzième, il a un ſens différent de celui qu'on lui donne pour l'ordinaire, & qu'il faut ſous-entendre, à chaque Patriarche, les cent années que le texte exprime en parlant de Sem. *Sem*, ce ſont les paroles du texte, *avoit cent ans lorſqu'il devint père d'Arphaxad, deux ans après le déluge. Sem vécut cinq cents ans après la naiſſance d'Arphaxad, & il eut d'autres enfans, des fils & des filles. Pour Arphaxad, il vécut trente-cinq ans, & il devint père de Salé.*

Je ſuppoſe, dis je, que cette dernière phraſe, *il vécut trente-cinq ans*, ſignifie qu'il vécut trente-cinq ans avant la naiſſance de Salé, plus que n'avoit vécu Sem avant la naiſſance à lui-même, c'eſt-à-dire, cent trente-cinq ans. Cette explication eſt nouvelle, je l'avoue ; elle ſurprendra d'abord ; peut-être même qu'elle paroîtra téméraire : mais auſſi pourra-t-elle paroître vraiſemblable, quand on examinera les raiſons ſur leſquelles je l'appuie.

Premièrement, cette manière de compter n'eſt point ſans exemple. Tous les jours, après avoir exprimé un nombre rond, comme *cent* ou *mille*, on ne le répète plus. C'eſt à-peu-près comme ſi, après avoir dit que quelqu'un naquit

en mil ſix cent, j'ajoutois, ſans répéter le nombre de *mille*, qu'en ſix cent dix il fit telle choſe, qu'il mourut en ſix cent cinquante, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez de faire voir que les paroles du texte Hébreu peuvent avoir ce ſens; il faut ajouter qu'en ſuppoſant un autre ſens, il ne paroît pas poſſible de rendre raiſon de la différence qui ſe trouve entre l'édition Hébraïque & l'édition Samaritaine, à l'égard de ce chapitre onzième de la Genèſe. ÉCRITURE SAINTE.

Le Pentateuque Samaritain ne diffère en rien ſur ce point du texte Hébreu dans le chapitre cinquième; &, en effet, les paroles du texte n'y peuvent pas ſouffrir l'explication que je donne à l'onzième. Car on ne peut point ſous-entendre au cinquième chapitre cent ans, comme on le peut faire dans l'onzième. Il ſera aiſé de reconnoître ce que je dis par la ſeule lecture de ces deux chapitres. Je demande donc à nos adverſaires d'où peut venir cette différence du Pentateuque Samaritain & du Pentateuque Hébreu? Nul intérêt, nul préjugé n'a pu obliger les Samaritains à corrompre cet endroit des livres ſacrés. Si l'on me dit qu'ils l'ont fait pour ſe donner une plus grande antiquité; il faut qu'on me diſe, en même temps, pourquoi ils n'ont pas corrompu auſſi le chapitre cinquième.

Il n'y a que dans mon ſentiment qu'on puiſſe

ÉCRITURE SAINTE.

rendre raiſon de cette différence ; & la raiſon que j'apporte eſt aſſurément vraiſemblable. Comme le ſens que je donne au chapitre onzième de la Genèſe y eſt obſcur, parce qu'il dépend d'un mot ſous-entendu pluſieurs fois, on crut devoir exprimer ce mot dans les copies qui étoient à l'uſage du peuple. Le Pentateuque Samaritain eſt venu de ces copies. Si l'on m'accorde une fois que ce qu'on y lit n'y a été ajouté que comme une explication de ce qu'on lit aujourd'hui dans le texte Hébreu, on ne pourra plus ſe défendre de recevoir cette explication ; car les Samaritains étant ſéparés des Juifs dans le temps de Roboam, & n'ayant fait en ce temps-là aucun changement dans les livres ſacrés, cette addition doit paſſer pour beaucoup plus ancienne. Je dis que les Iſraëlites, auxquels les Samaritains ont ſuccédé, ne firent, au temps de leur ſéparation, aucun changement dans les livres ſacrés ; & je le dis avec une pleine confiance. S'ils avoient eu la hardieſſe d'en retrancher ou d'y ajouter quelque choſe, il eſt sûr que Jéroboam, pour autoriſer ſa rebellion, & pour prévenir les effets que devoit avoir ſur ce peuple la prophétie de Jacob, touchant la ſupériorité de la tribu de Juda, auroit d'abord corrompu cet endroit de la Genèſe.

Peut-être, dira-t-on, le Lévite Iſraëlite

envoyé par le Roi d'Affyrie pour enfeigner la Religion aux Samaritains, eft-il l'Auteur de cette addition ? Cela n'eft nullement croyable. Quel intérêt pouvoit le pouffer à cette infidélité ? On n'en fauroit imaginer aucun qui ait pu vraifemblablement l'y engager. ÉCRITURE SAINTE.

Mais ce qui fait voir évidemment que cette addition étoit plus ancienne, & qu'elle ne fe trouvoit pas dans les manufcrits des feuls Ifraëlites, c'eft que les plus anciens traducteurs Grecs de l'Écriture, qui ont traduit fur l'Hébreu des Juifs, l'ont inférée dans leur traduction, qui fut faite en faveur des Juifs difperfés dans l'Égypte & dans la Syrie ; elle étoit même d'un grand ufage à tous les Juifs. La Langue Grecque leur étoit devenue familière, depuis qu'ils furent foumis aux Macédoniens. Cette verfion contient la même addition que l'on trouve dans les manufcrits Samaritains, au chapitre onzième de la Genèfe. L'explication que je donne à ce chapitre, peut donc paffer pour le fentiment de toute la nation des Hébreux, foit Juifs, foit Ifraëlites ; il doit demeurer pour conftant que, fans cette explication, la Chronologie de ceux qui fuivent purement le texte Hébreu, tel qu'on le lit aujourd'hui, eft mutilée de 650 ans, depuis le déluge jufqu'à préfent, puifqu'il faut

ÉCRITURE SAINTE.

ajouter cent ans pour chaque Patriarche d'après le deluge jusqu'à Nachor.

Mais pourquoi trouve-t-on dans la version Grecque une pareille addition au chapitre cinquième de la Genèse ? Tous les savans conviennent, & dès le temps de S. Jerôme on en convenoit, que les copistes se sont donnés de grandes libertés à l'égard de cette version en particulier. La variété des manuscrits en est une fort bonne preuve. Les Juifs & les Samaritains étoient plus scrupuleux à l'égard des livres sacrés : cependant il y a aussi dans l'Hébreu & dans le Samaritain des fautes de copistes. Je crois donc pouvoir dire que l'addition faite dans le Grec, au chapitre cinquième de la Genèse, est l'ouvrage de quelque copiste. La variété qui se trouve dans les manuscrits, sur-tout en cet endroit, marque bien que la version y est altérée. Ceux qui ont fait cette altération, voyant que les Patriarches d'après le déluge, auparavant que d'avoir des enfans, avoient vécu cent ans plus qu'il n'est marqué dans le texte Hébreu, ils auront cru qu'il falloit bien que les Patriarches qui ont précédé le déluge, eussent aussi vécu plus qu'il n'est marqué dans le même texte. Combien d'additions & d'altérations n'a-t on pas faites dans toute sorte de manuscrits par de semblables raisonnemens ?

En un mot, je reçois l'addition faite dans la verſion des Septante au chapitre onzième. 1°. Parce qu'elle peut s'accorder avec le ſens du texte Hébreu ; 2°. parce qu'elle s'accorde avec le manuſcrit Samaritain, dont l'antiquité eſt certaine, & qu'on ne peut ſoupçonner d'altération ; 3°. parce que cette addition eſt néceſſaire pour donner à la Chronologie, la juſte étendue, qu'exigent les monumens de l'hiſtoire ancienne les moins ſuſpects. ÉCRITURE SAINTE.

Au contraire, je rejette l'addition faite dans la même verſion au chapitre cinquième ; 1°. Parce que cette addition ne peut aucunement s'accorder avec le texte Hébreu ; 2°. parce qu'elle eſt contraire aux manuſcrits Samaritains ; 3°. parce qu'elle n'eſt pas néceſſaire pour accorder l'Écriture avec ce que l'hiſtoire ancienne a de plus certain.

On m'objectera, ſans doute, qu'il y a auſſi quelque variété dans les manuſcrits Samaritains. Du temps de S. Jerôme, ils ne différoient en rien de l'Hébreu dans le chapitre cinquième : aujourd'hui ils diffèrent ſur les années de Jared, Mathuſalem & Lamech. Dans le chapitre onzième, il y a quelque différence à l'égard des années de Réu entre les manuſcrits Samaritains. On en trouve auſſi qui ne donnent que cent trente ans à Arphaxad. Il y a encore d'autres

Écriture Sainte.

différences qui regardent la somme totale des années des Patriarches ; mais ces variétés ne sont pas considérables, & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche, & qui fait le sujet de cette dissertation. Ces menues variétés ont toute l'apparence de fautes de copistes ; & la diversité des manuscrits prouve que c'est aux copistes seuls qu'il faut les attribuer.

Pour dire ici mon sentiment sur la manière de corriger ces fautes, je crois qu'à l'égard de Nachor, dans le chapitre onzième, comme le Samaritain & le Grec marquent soixante-dix-neuf ans, au lieu que l'Hébreu n'en marque que vingt-neuf ; il faut s'en tenir à la manière de lire du Grec & du Samaritain : &, par la même raison, dans le chapitre cinquième, le Grec & l'Hébreu donnant cent soixante-deux ans à Jared avant la naissance d'Énoch, & le Samaritain lui en donnant soixante-cinq seulement, je crois qu'on doit s'attacher au Grec & à l'Hébreu, parce qu'ils sont conformes.

Cette règle, que j'ai prise de Salmeron (*), & des meilleurs critiques, ne peut être désapprouvée. Je me sers de ces trois monumens, le texte Hébreu, le Pentateuque Samaritain,

(*) Proleg. 3. page 24.

la verſion des Septante, pour expliquer & corriger l'un par l'autre, ſuppoſant toujours que la conformité qui ſe trouve entre deux de ces monumens, eſt une preuve de l'altération du troiſième, ſoit que cette altération ait été faite à deſſein, comme celle qui ſe trouve dans le chapitre cinquième de la Genèſe ſelon la verſion Grecque, ſoit que ce ſoit un effet de la négligence des copiſtes. ÉCRITURE SAINTE.

Le ſavant Père Aſtorini, Carme, dans ſon *Traité de la véritable Égliſe de Jéſus-Chriſt*, imprimé à Naples avec l'approbation des Théologiens, livre ſecond, établit la règle que je ſuis. Riccioli, dans l'endroit que j'ai déjà cité, prouve fortement que le Concile de Trente, conformément à la doctrine de S. Auguſtin, (livre 15, de la Cité de Dieu, chapitre 13) n'a pas compris ces minuties de Chronologie dans ſon décret touchant la Vulgate. Il appuie ſon opinion de paſſages très-forts du Cardinal Baronius.

ARTICLE II.

Examen de la conjecture du P. Tournemine.

Quand le Public ne feroit pas auſſi favorablement prévenu qu'il l'eſt, pour tout ce qui part de la plume du P. de Tournemine, l'explication qu'il vient de donner du chapitre XI de la Genèſe, le feroit écouter avec plaiſir des ſavans qui ſe mêlent de Chronologie & d'Hébreu ; puiſque, par cette explication, il paroît vouloir réconcilier deux grands partis oppoſés. Les défenſeurs du texte Hébreu ont peine à entendre dire qu'il ait été altéré & corrompu ; d'un autre côté, leurs adverſaires n'ont pas moins de peine à s'accommoder d'une Chronologie qui fait évanouir ce qu'il y a, ſelon eux, de plus beau & de plus certain dans l'antiquité profane, & qui les force à rejeter le témoignage d'une verſion dont ils reſpectent extrêmement l'autorité. Le Père de Tournemine entre dans les peines des uns & des autres, & propoſe une conjecture qui, avec l'agrément de la nouveauté & de l'eſprit qui y brille, a l'avantage de conſerver à chacun des deux partis ce qu'il ne pouvoit conſentir de céder. Cet avantage eſt ſi conſidérable qu'on ne peut s'em-

pêcher de ſouhaiter qu'il ſoit ſolide ; & c'eſt en partie afin de m'en aſſurer, autant que pour ſatisfaire aux intentions de ce ſavant & modeſte Auteur, qui invite lui même à propoſer les difficultés qu'on auroit contre ſon ſyſtême, que je lui propoſerai les miennes, en l'aſſurant que perſonne n'aura plus de joie que moi de les voir réſolues. ÉCRITURE SAINTE.

Le P. de Tournemine croit qu'il faut ajouter à l'âge que le texte Hébreu donne à chacun des Patriarches qui ont vécu depuis Sem, au temps de la naiſſance de leurs premiers enfans, qu'il faut, dis-je, ajouter cent ans, qui eſt l'âge que le même texte donne à Sem, lors de la naiſſance d'Arphaxad ; enſorte que le nombre d'années qu'on donne à chacun de ces Patriarches, lorſqu'il eut ſon premier enfant, n'eſt point ſon âge précis, mais les années qu'il avoit par deſſus les cent ans qu'on donne à Sem : le P. de Tournemine appuie cette conjecture ſur trois raiſons. La première eſt que cette addition de cent ans peut s'accorder avec le ſens du texte Hébreu : *Tous les jours*, dit-il, *après avoir exprimé un nombre rond, comme cent ou mille, on ne le répète plus ;* ainſi, *après avoir dit que quelqu'un nâquit en mil ſix cent*, on dit, *ſans répéter le nombre de mille, qu'en ſix cent dix il fit telle choſe, qu'il mourut en ſix*

Écriture Sainte.

cent cinquante, &c. Il eſt vrai que ces manières abrégées de parler ſont d'uſage dans le langage ordinaire ; mais elles ſont bien différentes du cas dont il s'agit. Quand j'ai dit qu'une perſonne eſt née en mil ſix cent, je n'ai plus que faire, en racontant l'hiſtoire de ſa vie, de répéter le nombre de mille ; parce que perſonne ne peut douter qu'il ne le faille ſous-entendre : le temps qui eſt ſucceſſif & qui coule toujours, avance auſſi toujours & ne rétrograde jamais ; par la même raiſon, je puis me diſpenſer de répéter le nombre de ſix cent, ſans craindre qu'on ne m'entende point : &, après avoir dit d'une perſonne qu'elle eſt née en mil ſix cent, je puis dire, tout d'un coup, qu'en quarante-ſix elle fit telle choſe, en cinquante telle autre, ainſi du reſte ; parce qu'il ne peut tomber dans l'eſprit de perſonne que de mil ſix cent, on revienne en mil cinq cent. Ainſi l'auditeur toujours attentif à ces deux nombres qui ſont néceſſairement ſuppoſés, comprend préciſément ce qu'on veut lui dire : mais, comme il n'y a nulle néceſſité de ſous-entendre le nombre de cent dans l'âge des Patriarches, & que ce n'eſt point une conſéquence, que pas un d'eux n'ait eu les enfans qu'on leur donne avant cent ans, parce que Sem ne les a eus qu'à cet âge, il n'eſt point du tout naturel de ſous-

entendre ce nombre. J'ajoute encore que cette manière abrégée de parler n'a aucun exemple dans l'Écriture, & je ne crois pas que le P. de Tournemine puiſſe montrer un ſeul Hébraïſme ſemblable ; que, s'il ne s'en trouve point dans l'Écriture, je ne penſe pas qu'il s'en trouve guère non plus dans les anciens Auteurs : &, quoique j'aie remarqué beaucoup d'abréviations de nombres ſuppoſés & ſous-entendus dans les Écrits des anciens Grecs & Latins, je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vu de pareille à celle dont il s'agit, & elle eſt ſi extraordinaire, qu'il n'y a nulle apparence que l'Auteur ſacré ſe ſoit imaginé qu'on la ſuppléeroit. Encore s'il étoit dit d'Arphaxad, premier fils de Sem, que, lorſqu'il eut ſon fils Salé, il étoit de trente-cinq ans plus âgé que n'étoit ſon père Sem lorſqu'il naquit, on pourroit peut-être croire que cela ſeroit dit une fois pour toutes les autres; & que l'âge qu'on leur donne dans le temps de la naiſſance de leur premier fils, n'eſt que le ſurplus de cent ans qu'avoit Sem. Mais il n'y a rien de cela, & le texte portant : *Sem avoit cent ans lorſqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge, &, après avoir engendré Arphaxad, il vécut cinq cents ans & engendra des filles ; Arphaxad vécut trente-cinq ans & engendra Salé*, on aura peine à croire que cela veut dire

ÉCRITURE SAINTE.

ÉCRITURE SAINTE.

qu'Arphaxad, ayant vécu trente-cinq ans plus que n'avoit ſon père Sem, lorſqu'il vint au monde, c'eſt-à-dire, cent trente-cinq ans, il engendra Salé.

Mais voici un plus grand inconvénient, auquel il ne paroît pas que notre ſavant Jéſ. ait fait attention : le texte porte que *Tharé, ayant vécu ſoixante dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran*; c'eſt-à dire, ſelon l'explication du P. de Tournemine, qu'il avoit cent ſoixante-dix ans. Je lui demande préſentement ce qu'il penſe de la célèbre queſtion qui partage les ſavans touchant l'année de la naiſſance d'Abraham. Les uns veulent qu'il ſoit l'aîné des trois enfans de Tharé, né par conſéquent à la ſoixante dixième année de ſon père, comme le dit l'Ecriture; les autres prétendent que c'eſt Aran qui étoit l'aîné; qu'il naquit cette année ſoixante-dixième, & qu'Abraham ne vint au monde qu'à la cent trentième année de ſon père. Ces deux ſentimens ſont étayés de raiſons; tous les ſavans prennent parti pour l'un des deux, mais ni l'un ni l'autre ne s'accommode avec le ſyſtême du P. de Tournemine; & il y a dans les deux des faits conſtans qui détruiſent ſa conjecture, comme on va le voir. Si le P. de Tournemine prétend qu'Abraham ſoit l'aîné des enfans de Tharé, il ſera né, ſelon ſon ſyſtême, la cent ſoixante-dixième

année de son père : or cela répugne à l'Écriture, qui dit d'un côté, que Tharé mourut à Haran, âgé de deux cents cinq ans, & de l'autre, qu'Abraham avoit soixante-quinze ans lorsque son père mourut, & qu'il quitta Haran par ordre de Dieu ; car selon le systême du P. de Tournemine, Abraham n'auroit dû avoir que trente-cinq ans. Si ce Père veut qu'il ne soit pas l'aîné des enfans de Tharé, il aura encore plus de peine à concilier son opinion avec l'Écriture, qui lui donne soixante-quinze ans quand son père mourut, âgé de deux cents cinq ans. En un mot, il n'y a que deux sentimens sur le temps de la naissance d'Abraham : les uns la mettent à la soixante-dixième, les autres à la cent trentième année de son père ; les uns & les autres, comme j'ai dit, ont leurs raisons. Je crois, pour moi, que le sentiment des derniers est plus probable ; mais, au moins, faut-il opter l'un des deux. Le Père de Tournemine, dont le systême ne s'accorde ni avec l'un ni avec l'autre de ces sentimens, doit au public une nouvelle manière de concilier le temps de la naissance de ce Patriarche & avec l'Écriture & avec l'explication qu'il vient de donner. Je ne m'arrêterai point à prévenir quelques réponses qu'on pourroit peut-être me faire : elles me paroissent si peu solides & si aisées à

Écriture Sainte.

Écriture Sainte.

réfuter, que je ne les attends pas d'un auſſi habile homme que le P. de Tournemine.

Le ſeconde raiſon dont ce ſavant Jéſuite appuie ſa conjecture, c'eſt qu'elle s'accorde avec le *Manuſcrit Samaritain, dont l'antiquité eſt certaine, & qu'on ne peut, ſelon lui, ſoupçonner d'altération.* Pour ce qu'il dit de l'antiquité du texte Samaritain, comme je ne ſuis point de ces perſonnes tout-à-fait prévenues pour le Rabinage, j'en conviens avec lui; mais la concluſion qu'il en tire ne me paroît pas auſſi certaine: &, à dire le vrai, le texte Hébreu, l'édition Samaritaine & la verſion des Septante ſont ſi différens dans le calcul des années des Patriarches, qui ont vécu devant & après le déluge, que je ne crois pas qu'on doive faire grand fond ſur cette prétendue conformité. Conſtamment le texte Hébreu eſt différent & de la lettre de l'autre texte & de la verſion, & ce n'eſt qu'en lui faiſant violence qu'on peut les mettre d'accord: j'ai montré que c'eſt véritablement lui faire violence que d'y ſuppoſer l'addition dont il s'agit. Ainſi, pour juger du fond de la queſtion, il faut ſe réduire à diſcuter ſi l'on doit préférer le texte Hébreu au Samaritain & à la verſion des Septante. Si j'avois affaire à ces ſavans qui croient que les Juifs ont corrompu en pluſieurs endroits le texte Hébreu, & qui adorent la

verſion des Septante, je raiſonnerois avec eux d'une autre manière ; mais le P. de Tournemine ne me paroît pas de ce nombre : il ſe contente de dire qu'il eſt altéré dans les endroits où il eſt différent & du Samaritain & des Septante, *ſuppoſant toujours que la conformité qui ſe trouve entre deux de ces monumens eſt une preuve de l'altération du troiſième.* ÉCRITURE SAINTE.

Peut-être que ce *toujours* n'accommoderoit pas tout le monde, & que cette règle pourroit ſouffrir des exceptions ; mais, ſans en diſputer davantage, eſt-il bien vrai que le texte Samaritain & la verſion des Septante s'accordent dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu après le déluge, & que l'un & l'autre s'accordent avec le texte Hébreu, en y ſuppoſant l'addition ? Le P. de Tournemine répondra qu'il a avoué lui-même, *qu'il y a des différences ; mais qu'elles ne ſont pas conſidérables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche, & qui fait le ſujet de cette diſſertation.* Mais d'autres, au contraire, trouvent tant de variétés & de ſi conſidérables dans le calcul de ces trois exemplaires, qu'ils ne croient pas qu'on puiſſe tirer grand avantage de la comparaiſon qu'on en feroit ; après tout, ils ne s'accordent point entièrement à ajouter les cent ans à chaque Patriarche : car

Ecriture Sainte.

le texte Samaritain ne donne que soixante-dix-neuf ans à Nachor quand il eut Tharé : Or, les Septante, au moins selon l'édition Sixtine, lui en donnent cent soixante-dix-neuf. Il est vrai que Jule Africain & Eusèbe n'ont lu dans leurs exemplaires que soixante-dix-neuf ans, comme il y a dans l'édition de Basle & de Wechel. Mais, sans parler de l'avantage de l'édition Romaine, le P. de Tournemine ne peut se dispenser, pour lui, de la préférer à l'autre, puisqu'elle se trouve conforme au texte Hébreu, supposé sa prétention sur l'addition de cent années à chaque Patriarche ; car je ne crois pas qu'il puisse répondre que le texte Samaritain n'ajoutant point les cent ans à l'âge de Nachor, & ce texte, non plus que les Septante, ne les ajoutant point aussi à Tharé, il ne faut point supposer cette addition dans le texte Hébreu à l'âge de ces deux Patriarches. Je ne crois pas non plus qu'il veuille ici appliquer la règle qu'il a posée, de suivre la leçon qui se trouve conforme dans deux de ces exemplaires : ce n'en est point ici le cas ; il n'a établi cette règle que pour les variétés qui ne *sont pas considérables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche.* En effet, ayant une fois établi que le nombre d'années que le texte Hébreu

donne à chaque Patriarche dans le temps de la naiſſance de ſon premier fils, n'eſt que l'excédent des cent ans qu'avoit Sem lorſque ſon fils Arphaxad naquit ; ce principe une fois poſé a les mêmes conſéquences pour tous les Patriarches qui ſe trouvent dans la même ſuite, & dont on dit la même choſe : il n'y a pas plus de raiſon de l'appliquer à Arphaxad, à Cainan, ſi l'on veut à Salé, à Heber, à Phaleg, à Reu, à Sarug, qu'à Nachor & à Tharé ; ou bien il y auroit dans le texte une ambiguité & une obſcurité, bien plus difficiles à développer que n'eſt l'addition ou le ſupplément de cent ans. ÉCRITURE SAINTE.

Le P. de Tournemine ajoute une choſe que je ne dois pas omettre, c'eſt la raiſon qu'il donne pourquoi il ne ſuit pas la Chronologie des Septante dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu avant le déluge, comme il la ſuit pour ceux qui ont vécu après : c'eſt, dit-il, qu'elle ne s'accorde pas avec le texte Hébreu ni avec le Samaritain, & qu'il y a apparence que la verſion des Septante eſt altérée en cet endroit. Mais nous avons fait voir qu'il y a des différences conſidérables entre le texte Hebreu, le Samaritain & la verſion des Septante ſur les années des Patriarches qui ont vécu après le Déluge, & le P. de Tournemine

ÉCRITURE SAINTE. convient que les deux textes ont auſſi des variétés dans les années de Jared, Mathuſalem, & Lamech. Je demande à ce Père quelle raiſon auroient eu les Septante ou leurs premiers copiſtes de faire cette altération? Il répond que ces interprêtes ou leurs copiſtes, *voyant que les Patriarches d'après le déluge, avant que d'avoir des enfans, avoient vécu cent ans plus qu'il n'eſt marqué dans le texte Hébreu, ils auront cru qu'il falloit bien que les Patriarches, qui ont précédé le déluge, euſſent auſſi vécu plus qu'il n'eſt marqué dans le même texte.* Ces gens-là, ſans doute, n'entendoient point du tout la Langue Hébraïque, car ils auroient vu que, dans le chapitre v de la Genèſe, ſelon le texte Hébreu, on ne peut ſuppléer l'addition qu'on peut ſuppoſer, ſelon la lettre du texte au chapitre xi. Ainſi, il faut donc que le P. de Tournemine avoue que cette altération aura été faite par des copiſtes qui n'auront lu ni pu lire les chapitres v & xi du texte Hébreu de la Genèſe, & qui auront corrigé la verſion des Septante au chap. v, ſur ce que porte cette même verſion au chapitre xi. Si cela eſt, il faudra encore que ce Père nous diſe comment ils auront pu s'imaginer qu'Adam aura eu Seth à deux cents trente ans plutôt qu'à cent trente; que Seth aura eu Énos à deux cents cinq plutôt qu'à cent

cinq ; qu'Énos aura eu Cainan à cent quatre-vingt-dix, plutôt qu'à quatre-vingt-dix ; que Cainan aura eu Malaléel à cent soixante-dix plutôt qu'à soixante-dix ; que Malaléel aura eu Jared à cent soixante-cinq plutôt qu'à soixante-cinq ? Auront-ils pu le supposer, parce qu'Arphaxad a eu son fils à cent trente-cinq ans, que Salé a eu Héber à cent trente, qu'Héber a eu Phaleg à cent trente-quatre, que Phaleg a eu Reu à cent trente ou approchant, que Reu a eu Sarug à cent trente-deux, que Sarug a eu Nachor à cent trente ? Quelle connexion y a-t-il à tout cela, & quelle conséquence de l'un à l'autre ? Mais quand on passeroit cette raison au P. de Tournemine, il seroit fort embarrassé de dire, selon son systême, pourquoi la version Grecque, qui augmente de cent ans l'âge des Patriarches lors de la naissance de leur premier enfant, n'a pas donné à Jared deux cents soixante-deux ans, au lieu de cent soixante-deux, lorsqu'il eut Énoch ; de même qu'elle donne deux cents trente ans au lieu de cent trente à Adam lorsqu'il eut Seth ; pourquoi elle n'augmente pas non plus d'une centaine d'années l'âge de Mathusalem, de Lamech & de Noë, dans le temps que leur premier enfant vint au monde ; &, quand il aura satisfait à tout cela, il faudra encore qu'il rende raison

Écriture Sainte.

Écriture Sainte.

pourquoi la verſion Grecque, qui ajoute cent ans à l'âge de la plupart des Patriarches au temps de la naiſſance de leur premier enfant, en retranche cent au contraire au nombre d'années qu'elle leur donne depuis la naiſſance de ce premier enfant : il faudroit donc nous donner quelque conjecture ſur cela ; mais, dès qu'on eſt réduit à conjecturer ſur toute cette matière, il ſe trouvera des gens qui aimeront, pour le moins, autant s'en tenir à la raiſon (*) qu'apporte S. Auguſtin de la différence du calcul des Septante & du texte Hébreu. Quand, avec une grande antiquité, elle n'auroit pas le poids que lui donne le nom de S. Auguſtin, il eſt certain qu'elle eſt ingénieuſe & qu'elle a je ne ſais quoi qui ſatisfait l'eſprit, & qui ne lui laiſſe à deſirer autre choſe ſinon que ce fut plus qu'une conjecture.

Enfin, la troiſième raiſon du P. de Tournemine eſt que cette addition eſt néceſſaire pour donner à la Chronologie la juſte étendue qu'exigent les monumens de l'hiſtoire ancienne les moins ſuſpects : comme il ne s'explique ſur aucun de ces monumens en particulier, je ne puis entrer ſur cela dans aucun détail. On voit bien qu'il veut apparemment parler des anciennes

(*) De la Cité de Dieu, Livre 15, chap. 13.

Écriture Sainte.

hiſtoires des Rois Chaldéens ou Babyloniens, des Chinois, & ſur-tout des Égyptiens & de leurs Dynaſties. En attendant qu'il nous rapporte quelqu'un de ces monumens les moins ſuſpects, qui demandent une étendue de Chronologie qu'on ne trouve point ſans l'addition dont il s'agit, j'ai deux choſes à dire en général : La première, que je connois des ſavans du premier ordre qui prétendent pouvoir démontrer que les Égyptiens, inſignes fourbes, & hardis menteurs, n'ont eu aucune connoiſſance véritable & certaine de l'antiquité ; que, pour faire valoir leurs monſtres & leurs ſottiſes hiéroglyphiques, c'étoit à qui mentiroit plus hardiment parmi eux ; qu'il n'y a rien qui s'accorde dans tout ce que ces Mythologiſtes ont débité aux anciens Grecs, leſquels étoient fort crédules, comme le ſont pour l'ordinaire les grands menteurs, qui ſe perſuadent même que leurs propres menſonges ſont des vérités quand ils les ont pluſieurs fois racontés ; qu'il n'y a pas plus de réalité hiſtorique dans Séſoſtris, Séſoſis ou Séſonchoſis, que dans Oſiris, Iſis, Orus, Tot, Mercure Triſmégiſte, & l'Hercule Égyptien ; enfin, qui ne croient de l'ancienne Égypte, avant la conquête des Perſes, que ce que nous en apprennent les Livres ſacrés, & qui relèguent tout le reſte, rapporté par les

Grecs, auſſi bien que les héros Menès, Buſiris, Séſoſtris & ceux qui combattirent les peuples de l'Iſle Atlantide, qui relèguent, dis-je, tout cela dans l'empire des fables, avec leurs prétendues obſervations Aſtronomiques. Pour moi, j'avoue que quand je lis un Marsham, les œuvres du P. Pezron, de M. Bianchini, du P. Bonjour, j'ai peine à ſacrifier les conjectures ingénieuſes de ces ſavans Chronologiſtes, qui ont arrangé & débrouillé, avec un grand travail & une érudition profonde, ces temps obſcurs : je joins à ces Ouvrages la jolie diſſertation du Père de Tournemine ſur l'époque de Séſoſtris, que je ne lis jamais ſans vouloir du mal à ces critiques fâcheux, qui renverſent tout d'un coup tant de conjectures ſi ſavantes & ſi pleines d'eſprit. Mais, avec tout cela, je ne laiſſe pas de craindre les ſyſtêmes en matière d'hiſtoire & de faits ; & je crains encore plus qu'un la Peyrère ne nous vienne dire, ou qu'il faut abſolument donner congé à tous les Annaliſtes Chaldéens, Égyptiens, &c., ou qu'il faut, ſur leurs témoignages, reconnoître ſes Préadamites.

La ſeconde choſe que j'ajoute & par laquelle je finis, c'eſt que j'eſpère pouvoir concilier *ces monumens les moins ſuſpects* avec la Chronologie Hébraïque, ſans le ſecours de l'addition du P. de

Tournemine. C'eſt à ce ſavant Jéſuite à les produire ; après quoi on tâchera de faire voir, ou qu'il ne peut lui-même les mettre au rang des monumens les moins ſuſpects, ou qu'ils ne demandent point cette étendue de Chronologie, que produit l'addition de cent ans à l'âge des Patriarches.

ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE III.

RÉPONSE du P. de TOURNEMINE à l'Examen précédent.

JE ne ſais, Monſieur, pourquoi vous vous cachez en m'attaquant d'une manière ſi polie & ſi honnête. J'ai beaucoup d'envie de vous connoître, & le public n'en aura pas moins. Votre réfutation de mon opinion ne doit m'inſpirer aucune aigreur, elle doit vous attirer l'eſtime de tous les Lecteurs. Vous réfutez non ſeulement en habile Écrivain, mais encore en honnête homme. J'ai lu avec plaiſir vos objections, &, je l'avoue, votre méthode claire & arrangée, vos manières inſinuantes m'auroient peut-être dégoûté de ma *conjecture*, ſi les grands ſuffrages, dont ma diſſertation a le bonheur d'être appuyée, ne me retenoient dans mon premier ſentiment ; il ſuffiroit de vous nommer M.

Écriture Sainte.

l'Abbé Bignon, autant arbitre des Belles-Lettres, qu'il en eſt le protecteur, & le R. P. Dom Pezron. Cependant je compte à regret parmi mes adverſaires un homme tel que vous, & je vais faire tous mes efforts pour vous convaincre.

Vous avez ſenti l'utilité de ma *conjecture*, vous en combattez la ſolidité ; mais avouez, Monſieur, qu'il faut que vos objections ſoient bien fortes pour faire abandonner une découverte ſi utile. Je concilie deux grands partis diviſés depuis long-temps ; je conſerve au texte Hébreu ſon intégrité, & aux verſions conſacrées par l'uſage de l'Égliſe toute leur autorité ; je donne aux ſavans, qui étudient l'hiſtoire univerſelle, trop reſſerrée par le calcul Hébreu, le temps dont ils ont beſoin pour placer des faits certains qu'il faudroit ſupprimer. Enfin, dans les autres opinions, on ne peut rendre aucune raiſon des différences ſurprenantes qui ſe trouvent entre le texte Hébreu, l'édition Samaritaine, & la verſion des Septante, dans l'endroit dont nous diſputons ; au lieu que je crois en avoir donné une raiſon fort naturelle.

Ces avantages de mon opinion ſont un grand préjugé en ſa faveur. Vous voudriez qu'on s'en tînt à ce que S. Auguſtin a dit de ces différences, livre XV, de la Cité de Dieu, chapitre XIII.

Vous ne rapportez pas le passage, & vous avez fait prudemment. Après l'avoir lu, on ne conviendroit pas aisément que cette réponse de Saint Augustin, à la difficulté proposée, a *je ne sais quoi qui satisfait l'esprit, & qui ne lui laisse à desirer autre chose, sinon que ce fût plus qu'une conjecture.* ÉCRITURE SAINTE.

Saint Augustin établit d'abord, comme un principe, que les Juifs n'ont pu corrompre le texte Hébreu, ni les Septante l'altérer en le traduisant. A l'égard des années de Mathusalem, à qui la plupart des manuscrits Grecs donnoient cent soixante-sept ans avant la naissance de Lamech, le faisant vivre huit cents deux ans depuis cette naissance, en sorte qu'il auroit survécu au déluge quatorze années; Saint Augustin prouve fort bien que c'est une faute de copiste. Mais pour l'addition des cent ans, il en juge autrement : *Une erreur qui paroît si constante, ne vient point, dit-il, du hasard; elle vient d'un dessein formé. Videtur habere quandam error ipse constantiam; non casum redolet, sed industriam.* Jusques-là Saint Augustin satisfait l'esprit; mais, de bonne foi, êtes-vous content de ce qu'il ajoute ? Il avoit nié qu'une erreur si constante fût une faute de copiste; il avoit nié que les Septante interprêtes eussent altéré le texte; il a pourtant recours à une al-

ÉCRITURE SAINTE.

tération. Selon lui, l'Auteur de cette altération a cru que les années, du temps des Patriarches, étoient ſi courtes que dix de ces années ne faiſoient qu'une des nôtres ; l'addition de cent ans n'eſt faite que pour répondre à une objection qui renverſoit abſolument le ſyſtême de ce corrupteur de la verſion Grecque. Selon le calcul Hébreu, expliqué dans ſon opinion, les Patriarches auroient été pères à ſix & ſept ans : il falloit donc leur donner cent ans de plus, qui faiſoient dix des nôtres, pour qu'ils n'euſſent été pères qu'à ſeize ou dix-ſept ans. Voilà le ſyſtême de Saint Auguſtin. Il a bien vu les difficultés de ſa découverte ſur les cauſes de cette addition ; ni les Septante, ni les copiſtes, ſelon lui, n'en ſont point les Auteurs : il l'a dit formellement. Qui donc en eſt l'Auteur ? Pourquoi retranche-t-il vingt années du nombre de celles qu'avoit Mathuſalem ſelon le texte Hébreu, quand il devint père ? Ce retranchement étoit inutile à ſon ſyſtême. Saint Auguſtin répond d'abord, qu'il l'a fait pour mieux cacher ſon jeu ; il dit enſuite que c'eſt une faute de copiſte : enfin, peu ſatisfait de ſes conjectures, dont vous paroiſſez ſi content, il conclut qu'il eſt plus sûr de s'en tenir au texte original. Voilà tout ce que contient le chapitre XIII du XV^e^ livre de la Cité de Dieu, auquel vous

feriez d'avis que l'on s'en tînt fur la matière que nous traitons. ÉCRITURE SAINTE.

Arrêtons nous, j'y confens, à la conclufion de Saint Auguftin. Décidons la queftion par le texte original de l'édition la plus ancienne. C'eft, vous le favez bien, l'édition Samaritaine, dont le caractère eft celui-là même dont Moyfe s'eft fervi : la conformité de cette édition la plus ancienne avec la plus ancienne verfion, n'eft-elle pas une preuve fuffifante de la vérité que je défends ?

J'ai déclaré que je recevois l'addition de cent ans au temps qu'ont vécu les Patriarches avant d'être pères, telle qu'elle fe trouve dans le Pentateuque Samaritain & dans la verfion Grecque des Septante, au chapitre XI de la Genèfe ; parce que 1°. le texte Hébreu pouvoit avoir le même fens que le Samaritain & le Grec dans le chapitre XI, & qu'il ne pouvoit l'avoir dans le chapitre V ; parce que 2°. la conformité du Samaritain & du Grec, felon une règle reçue de tous les Critiques, prouvoit que ni l'un ni l'autre n'étoit corrompu ; 3°. Parce que cette addition, qui fe trouve au chapitre XI, s'accordoit avec les monumens de l'hiftoire ancienne les plus certains. Je rejette, au contraire, l'addition qui fe trouve dans la feule verfion des Septante au chapitre V, parce qu'on n'en a pas

besoin, parce qu'elle n'est pas dans l'édition Samaritaine; parce qu'on n'a pu la sous-entendre dans l'Hébreu au chapitre v, comme elle a pu être sous-entendue au chapitre xi. Vous examinez ces trois raisons l'une après l'autre : il faut vous suivre.

Réponse à la première objection.

J'avois supposé que dans le texte Hébreu ces paroles : *Arphaxad avoit trente-cinq ans quand il devint père de Salé*, qui suivent immédiatement celles-ci, *Sem avoit cent ans quand il devint père d'Arphaxad, deux ans après le déluge*; j'avois, dis-je, supposé que ces paroles pouvoient signifier, qu'Arphaxad, quand Salé naquit, avoit trente-cinq ans plus que Sem n'avoit à la naissance d'Arphaxad; & qu'ainsi il avoit cent trente-cinq ans quand il devint père, & qu'il falloit sous-entendre, de la même manière, dans le texte Hébreu, cent ans au calcul des années, que Salé, Héber, Phaleg, Reu & Sarug ont vécu avant la naissance du fils dont l'Écriture parle.

J'autorisois cette omission de cent ans, que l'Auteur de la Genèse n'a plus répétés après les avoir exprimés une fois, par des façons de parler semblables. Tous les jours, après avoir dit qu'un homme est né en mil six cents, nous disons qu'en six cents trente il gagna une victoire, qu'en six cents

cents cinquante il mourut, &c. Rien n'eſt plus ordinaire que d'omettre un nombre rond, quand on l'a exprimé. ÉCRITURE SAINTE.

Le cas eſt différent, dites-vous : l'expreſſion que j'attribue à l'Auteur de la Genèſe eſt plus obſcure que la façon de parler que j'ai apportée pour exemple. Vous me preſſez de marquer dans l'Écriture un Hébraïſme ſemblable ; je n'ai pas dit, & je n'ai pas dû dire que ce fût un Hébraïſme. Je n'ai que faire non plus de chercher d'autres exemples pour l'excuſer ; au contraire, il faut, pour vérifier ma conjecture, que cette expreſſion ſoit obſcure, & ſi obſcure, qu'on ait été dans une eſpèce de néceſſité de faire une addition au texte ſacré pour l'éclaircir. Sans cette néceſſité on n'auroit oſé y faire aucune addition, & cependant cette addition eſt très-ancienne, & faite, au moins, dès le temps de Salomon, puiſqu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain. C'eſt ſous Roboam, fils de Salomon, que les Samaritains ſe ſéparèrent des Juifs. Ils n'altérèrent pas les Livres ſacrés ; je l'ai prouvé par un argument qui ne ſouffre point de réplique : ſi l'on avoit fait alors quelque changement dans le Pentateuque, Jéroboam y eût-il laiſſé les paſſages qui marquoient la ſupériorité de la maiſon de Juda ? Je le répète, il faut pour mon ſyſtême que l'expreſſion que je ſuppoſe

Écriture Sainte.

dans le texte Hébreu ſoit très-obſcure : vous travaillez pour moi, en prouvant qu'elle eſt extraordinaire & difficile à entendre. Il n'eſt pas impoſſible que Moyſe s'en ſoit ſervi : il eſt probable qu'il s'en eſt ſervi ; cela me ſuffit. Je dis qu'il eſt probable que Moyſe avoit ſous-entendu les cent ans que l'édition Samaritaine & la verſion des Septante ont exprimés. Leur différence d'avec le texte Hébreu, leur rapport entr'eux à l'égard du chapitre xi de la Genèſe, le rapport du Samaritain & de l'Hébreu à l'égard du chapitre v, toute cette biſarre diverſité s'explique naturellement dans ma ſuppoſition, & devient inexplicable quand on rejette ma ſuppoſition. C'eſt là, ſi j'en crois des *ſavans du premier ordre*, plus qu'une conjecture.

Les termes dont Moyſe s'étoit ſervi n'exprimoient pas clairement ce qu'il avoit voulu dire : la tradition en avoit conſervé le véritable ſens. On l'expliqua par l'addition de cent années à ſix Patriarches dans les exemplaires qui étoient à l'uſage du peuple : voilà l'origine du Pentateuque Samaritain. Les Auteurs de la verſion, qu'on appelle des Septante, crurent devoir inſérer la même addition dans leur verſion, qui devint ainſi conforme au Samaritain. Depuis, quelques copiſtes crurent qu'il falloit ajouter cent ans dans le chapitre v, comme on les avoit ajoutés au chapitre xi. Mais comme ils étoient

gênés par le temps du déluge, pour ne pas faire vivre quelqu'autre Patriarche que Noé au-delà de ce temps, ils retranchèrent du nombre des années que les Patriarches avoient vécu depuis qu'ils étoient devenus pères, les cent ans qu'ils avoient mal à propos ajoutés au nombre des années qu'ils avoient vécu avant d'être pères. Cette faute peu-à-peu ſe répandit dans tous les manuſcrits : voilà, dans mon opinion, l'hiſtoire de la différence du texte Hébreu, de l'édition Samaritaine, & de la verſion Grecque. Si l'on en imagine une plus vraiſemblable, j'abandonnerai ma conjecture : vous n'avez oſé le tenter, je doute que perſonne y réuſſiſſe.

ECRITURE SAINTE.

Je répondrai en deux mots à votre objection ſur les années de Tharé. Je n'ai jamais prétendu qu'on ajoutât cent ans à l'âge où ce Patriarche eſt devenu père. Je ne veux pas non plus qu'on faſſe aucune addition à l'âge de Nachor. J'ai dit en termes formels, dans ma diſſertation, que Nachor n'avoit que ſoixante dix neuf ans quand Tharé naquit ; je ſuis en cela le Samaritain & le Grec. Pour Tharé, je n'ai eu garde de lui donner cent ans, contre l'autorité de l'Hébreu, du Grec, du Samaritain, qui s'accordent à ne lui donner que ſoixante-dix ans à la naiſſance de l'aîné de ſes enfans : il avoit cent trente ans à la naiſſance d'Abraham. Vous vous recrierez

ÉCRITURE SAINTE.

qu'en ſuppoſant qu'il n'y a rien de ſous-entendu dans le texte Hébreu, lorſqu'il parle de Nachor & de Tharé, il eſt encore plus difficile de concevoir qu'on ait ſous-entendu cent ans aux ſix Patriarches précédens. Je vous ai déjà répondu que l'obſcurité du texte Hébreu en cet endroit n'eſt pas contraire à mon ſyſtême, qui roule ſur la néceſſité où l'on a été d'éclaircir ce texte.

Réponſe à la ſeconde objection.

Cette objection, ſi je ne me trompe, ſe réduit à dire que le Samaritain & le Grec ſont différens en pluſieurs choſes ; que j'ai donc tort d'alléguer leur conformité comme une preuve de mon ſentiment. J'ai avoué, & vous le marquez dans votre diſſertation, qu'il y a des différences, mais qui n'ont aucune proportion avec l'addition de cent ans, & qui paroiſſent des fautes de copiſtes, comme Saint Auguſtin lui-même l'aſſure du texte Hébreu & du Grec. Ces différences n'empêchent pas que le Grec & le Samaritain ne conviennent ſur l'article dont nous diſputons.

J'ai déjà répondu à ce qui regarde Tharé & Nachor. Les manuſcrits, dont Jules Africain & Eusèbe ſe ſont ſervis, ſont préférables à l'édition Sixtine ; & je ne devine pas ſur quoi vous avancez que le texte Hébreu & l'édition

Sixtine ſont conformes ſur l'âge de Nachor. Selon le texte Hébreu, il avoit vingt-neuf ans; ſelon l'édition Sixtine, il en avoit cent ſoixante-dix-neuf à la naiſſance de Tharé. Cette altération des manuſcrits d'après leſquels on a fait l'édition Sixtine, confirme ce que j'ai dit de la hardieſſe des copiſtes à mettre cent ans de plus dans les endroits où les Auteurs de la verſion des Septante ne les avoient pas mis; parce qu'ils n'avoient pas appris de la tradition qu'il fallût les y mettre, & parce qu'ils n'étoient pas dans les exemplaires communs, ſemblables à l'édition Samaritaine. ÉCRITURE SAINTE.

Je vous accorderai ſans peine que ces copiſtes étoient auſſi ignorans que téméraires, & qu'ils ne ſavoient pas l'Hébreu. Après cela, ne me demandez pas raiſon de leurs fautes. Ils ont voulu corriger le chapitre v ſur l'onzième : delà vient qu'ils n'ont rien ajouté à quelques-uns des Patriarches, & qu'ils ont retranché d'un côté ce qu'ils ajoutoient de l'autre, de peur que leur calcul n'allât au-delà du déluge. Voilà, ce me ſemble, ce que vos propres remarques font connoître. Encore un coup, ce n'eſt point à moi à rendre raiſon des fautes des copiſtes. Que ce ſoit à deſſein ou ſans deſſein qu'ils les aient faites, la régle de Salmeron & des plus excellens critiques ſubſiſte : entre trois anciens monumens,

ÉCRITURE SAINTE.

la conformité de deux, fait justement soupçonner le troisième d'être corrompu.

Réponse à la troisième objection.

Je vous loue de n'avoir pas nommé *ces savans du premier ordre qui relèguent Sésostris avec Osiris dans le pays des fables, & qui traitent de mensonges tout ce que les Égyptiens nous ont appris de leur propre Histoire.* Vous verriez bientôt déchoir ces savans *du premier ordre* où vous les placez, s'ils étoient connus pour Auteurs d'une opinion si extraordinaire. Ne parlons point d'Osiris; nous en parlerons une autre fois. Peut-on regarder Sésostris comme un Héros fabuleux? Hérodote (*), Auteur dont le plus rigide des critiques ne conteste pas l'autorité, assure avoir vu les colonnes érigées par ce Conquérant, pour être le monument de ses victoires. Joignez à Hérodote tant d'Historiens qui parlent de Sésostris: l'existence de Clovis n'est guère mieux établie, que celle du Héros Égyptien. *Vos savans du premier ordre* relèguent-ils aussi Clovis dans le pays des fables? N'enviez pas au public *les démonstrations de ces prétendus savans sur la fausseté de tout ce qu'on croit de l'ancienne Égypte, hors ce que l'Écriture en rapporte.* Ces démonf-

(*) Livre 2.

ÉCRITURE SAINTE.

trations feront curieufes ; elles font sûrement d'une efpèce inconnue jufqu'ici. En attendant qu'elles paroiffent, je croirai ce que les règles de la meilleure critique m'ont appris des antiquités Égyptiennes, qui s'accordent parfaitement avec l'Écriture Sainte, & qui fervent à l'expliquer. Vous avez vu, dans *ma Differtation contre Marsham* (*), les rapports de Séfoftris avec le Pharaon, qui commença à perfécuter les Ifraëlites. Cela feul fuffit pour garantir ce Héros de la menace qu'on lui fait de l'exiler dans le pays des fables.

Ne craignez pas qu'un autre *La Peyrère nous vienne dire qu'il faut abfolument donner congé à tous ces Annaliftes Chaldéens, Égyptiens, &c., ou qu'il faut recevoir fes Préadamites.* Le Livre *des Préadamites*, que vous paroiffez n'avoir pas vu, puifque vous redoutez un autre La Peyrère, eft un pitoyable ouvrage : fon titre feul a fait du bruit : dès qu'on l'a lu, il eft tombé. Un Auteur, qui veut prouver par St. Paul qu'Adam n'eft pas le premier homme, & qui veut nous faire recevoir comme certain ce que les Égyptiens ont feint du règne du Soleil & de celui de la Canicule, n'eft pas un Auteur fort dangereux. Si quelqu'autre La Peyrère venoit nous faire ce

(*) On la trouvera dans la fuite de ces *Mémoires.*

ECRITURE SAINTE. raisonnement : *Vous croyez les Historiens qui sont exacts & judicieux, croyez-les donc tous, même les plus fabuleux* ; ou cet autre. *Il y a des Historiens fabuleux, il faut donc n'en croire aucun ;* ou : *les meilleurs Historiens ont fait des fautes, on doit donc se défier de tous les Historiens & ne rien croire.* Un Auteur qui raisonneroit ainsi feroit peu d'impression sur les esprits ; il ne seroit pas à craindre.

Vous êtes timide, Monsieur ; ce n'est pas seulement un autre La Peyrère que vous redoutez, *vous craignez tous les systêmes en matière de fait & d'histoire.* Apparemment c'est le nom qui vous effraye : la chose n'a rien de terrible. Auriez-vous peur d'un arrangement méthodique de faits importans, vérifiés avec soin, dont la disposition forme un corps régulier d'histoire ? Voilà ce qu'on appelle un *systême historique* : peut-on se dispenser d'en faire ? Tout ouvrage de Chronologie est essentiellement un systême de cette espèce, un arrangement de faits selon les temps où ils sont arrivés. Voudriez-vous qu'on laissât l'histoire dans la confusion d'où les faiseurs de systêmes l'ont tirée ? Quelle gloire n'a point acquis Scaliger pour avoir entrepris ce grand ouvrage, & le P. Petau, pour l'avoir presque achevé ? Vous parlez de Marsham, des Pères Pèzron & Bon-

jour, de M. Bianchini : vous pouviez parler de Salian, de Tirin, d'Uſſérius, de Langius, de Lydiat, du P. Labbe, du P. Hardouin, de cent autres moins conſidérables. Chaque Chronologue a fait ſon ſyſtême : vous ferez un jour le vôtre, & vous êtes très-capable d'en faire un bon. Ce n'eſt pas ſeulement depuis Scaliger qu'on a fait des ſyſtêmes hiſtoriques; Jules Africain & Eusèbe avoient fait chacun le leur. Le premier étoit plus étendu ; Syncelle nous l'a conſervé, & les PP. Riccioli & Pezron l'ont ſuivi : l'autre étoit plus reſſerré ; c'eſt celui de tous les anciens Chroniqueurs. Que voudriez-vous qu'on fît ? S'il n'eſt pas permis de faire un ſyſtême, ſera-t-il permis de copier celui qu'un autre a fait ? Abſoudrez-vous Calviſius en condamnant Scaliger ? Défendrez-vous abſolument qu'on écrive ſur la Chronologie ? Votre défenſe feroit mal obſervée : notre ſiécle, plus éclairé que les précédens, a encore plus de goût qu'eux pour les études ſolides & curieuſes. On aime aujourd'hui les ſyſtêmes d'hiſtoire autant que les ſyſtêmes de philoſophie : c'eſt à ce goût qu'on devra la perfection où les ſciences ſont prêtes d'arriver. Ne penſez pas néanmoins que j'approuve tous les ſyſtêmes ; il en eſt de téméraires. Le bon homme Hervart, malgré ſa dignité de Chancelier de Bavière,

Écriture Sainte. s'eſt fait ſiffler dans le ſiècle paſſé avec ſa Chronologie nouvelle ; Vecchietti & La Peyre ont eu le même ſort. On peut, en hiſtoire comme en philoſophie, réuſſir ou ne pas réuſſir dans un ſyſtême ; mais il y a des règles pour diſcerner les ſyſtêmes faux des ſyſtêmes véritables : il y en a pour diſtinguer les ſyſtêmes vrais de ceux qui ne ſont que vraiſemblables. Un ſyſtême eſt bon en philoſophie, quand les expériences ſur leſquelles il eſt fondé ſont certaines, & quand les principes qu'on tire de la comparaiſon de ſes expériences ſont liés entr'eux, & ſont un corps de doctrine uniforme. Un ſyſtême en hiſtoire eſt bon, quand les faits qui le compoſent ſont conſtans & appuyés ſur des témoignages non ſuſpects ; & quand leur arrangement fait ſentir le rapport de ces faits entr'eux & avec les autres hiſtoires les plus approuvées.

Vous me direz encore que je n'entre en aucun détail : je veux prévenir ce reproche & vous produire deux monumens de l'hiſtoire ancienne, que vous aurez de la peine à concilier avec le calcul des Juifs modernes.

Alexandre prit Babylone l'an 331 avant l'Ère Chrétienne : il y trouva des obſervations Aſtronomiques de mil neuf cents trois ans. Le fait n'eſt pas douteux : Porphyre, Simplicius, &c.

l'atteſtent. Ainſi, deux mille deux cent trente-quatre ans avant Jéſus-Chriſt, on avoit commencé de faire à Babylone des obſervations Aſtronomiques. Selon votre calcul, ce ſeroit cent quatorze ans après le déluge. Vous paroît-il croyable que l'on ſongeât à des obſervations Aſtronomiques dans un temps, où l'on avoit tant d'autres choſes plus preſſées à faire? Et croyez-vous qu'on ait d'abord cultivé les arts les plus curieux & les plus ſpéculatifs? Dans mon calcul, ces obſervations n'ont commencé que plus de huit ſiècles après le déluge; cela n'eſt-il pas plus vraiſemblable?

ÉCRITURE SAINTE.

Hérodote, dont l'autorité n'eſt plus douteuſe, dit, *Livre* 2, que Tyr avoit été bâtie par les Sidoniens, deux mille trois cents ans auparavant. C'étoit environ quatre cents cinquante ans avant Jéſus-Chriſt qu'Hérodote étoit à Tyr; la fondation de cette ville aura précédé de quatre cents ans le déluge, ſi l'on s'en tient au calcul Hébreu. Selon ma ſupputation, elle aura été bâtie par Sidon, fils de Chanaan, pluſieurs ſiècles après le déluge. Tâchez, Monſieur, de concilier ces deux monumens avec votre ſupputation; & ſi vous voulez une plus ample matière à votre zèle pour la Chonologie des Hébreux, entreprenez de refuter exactement les paragraphes 4[e] & 5[e] du chapitre VII de

Ecriture Sainte.

l'antiquité des temps, défendue par le R. P. Dom Pezron. Il faudra, pour y réussir, que vous fassiez un système malgré la peur que vous en avez. N'oubliez pas d'y trouver place pour les empires des Éthiopiens, des Celtes, des Égyptiens & des Scythes, qui ont précédé l'Empire des Assyriens. Vous sentirez qu'en rejettant nies conjectures, on se trouve fort à l'étroit.

Quand vous exécuteriez votre promesse, mon sentiment aura encore un avantage. Je ne suppose dans le texte ni dans les versions aucune altération; il faut que vous en supposiez dans l'un, ou dans les autres, sans en pouvoir apporter aucune cause vraisemblable. Levez toures ces difficultés, alors je renoncerai de bon cœur à ma conjecture.

ARTICLE IV.

LETTRE sur la manière dont il faut entendre les verſets 47 , 48 *&* 49 *du chapitre XI de l'Évangile de Saint Luc.*

JE vous obéis, Monſieur, & je vous marque mon ſentiment ſur la manière dont il faut entendre les verſets 47, 48 & 49 du chapitre onzième de l'Évangile de Saint Luc, où notre Seigneur continue de reprocher aux Scribes & aux Phariſiens leur hypocriſie, & leur dit ces paroles : (℣. 47.) *Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum : Patres autem veſtri occiderunt illos.* (℣. 48.) *Profectò teſtificamini quod conſentitis operibus patrum veſtrorum ; quoniam ipſi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum ſepulcra.* (℣ 49.) *Propterea & Sapientia Dei dixit : Mittam ad illos Prophetas & Apoſtolos, & ex illis occident & perſequentur.* Paroles que vous traduiſez ainſi, d'après la verſion de Mons : « (℣. 47.) Malheur à vous qui bâtiſſez » des tombeaux aux Prophètes : & ce ſont vos » pères qui les ont tués. (℣. 48.) Ainſi vous » témoignez aſſez, que vous conſentez à ce » qu'ont fait vos pères, puiſqu'ils ont tué les » Prophêtes, & que vous leur bâtiſſez des

ÉCRITURE SAINTE.

» tombeaux. (℣. 49.) C'eſt pourquoi la Sageſſe » de Dieu a dit : Je leur enverrai des Pro- » phêtes & des Apôtres ; & ils en tueront les » uns, & perſécuteront les autres ».

Le raiſonnement, dites-vous, qu'on fait faire ici au Sauveur du monde, ne paroît pas aſſez ſuivi. On ne comprend pas les liaiſons que les propoſitions, qui compoſent ce raiſonnement, peuvent avoir entr'elles. On fait dire au Fils de Dieu, que les Scribes & les Phariſiens donnent à connoître, qu'ils approuvent le crime que leurs pères ont commis, en tuant les Prophêtes : & comment le donnent-ils à connoître ? en bâtiſſant des tombeaux à ces mêmes Prophêtes que leurs pères ont tués. Quoi donc ! reprenez-vous : honorer la mémoire des Prophêtes, leur élever des monumens, eſt-ce une marque qu'on approuve le crime de ceux qui les ont mis à mort ? n'eſt-ce pas, au contraire, faire voir qu'on déſavoue ce crime, & qu'on le déteſte ?

Il eſt vrai, Monſieur ; & vous avez raiſon de dire qu'on met ici dans la bouche du Verbe incarné un raiſonnement foible & indigne de lui. Mais ce raiſonnement défectueux, qui eſt-ce, je vous prie, qui le fait faire à Jéſus-Chriſt ? Eſt-cè l'Evangéliſte, ou bien nos Traducteurs ? C'eſt ce que nous allons examiner.

Écriture Sainte.

Vous traduisez de la sorte : « (℣. 47.) Malheur à vous qui bâtissez des tombeaux aux » Prophêtes : & ce sont vos pères qui les ont » tués. (℣. 48.) *Ainsi*, vous témoignez assez » que vous consentez à ce qu'ont fait vos pères, » *puisqu'ils* ont tué les Prophêtes, & que vous » leur bâtissez des tombeaux. (℣. 49.) C'est » pourquoi la Sagesse &c. ». Effacez de votre traduction les deux particules illatives, *ainsi* & *puisque* ; votre prétendu raisonnement ne subsiste plus : notre Seigneur ne dit plus rien que de très-suivi. Or ces deux particules *illatives*, qui font tout l'embarras de cet endroit de l'Ecriture, sont-elles en effet dans le texte sacré ? On ne les trouve ni dans la Vulgate, ni dans le texte Grec de Saint Luc, qui en est l'original.

Traduisez la Vulgate sans rien ajouter ; vous direz : « (℣. 47.) Malheur à vous, qui élevez » des monumens aux Prophêtes que vos pères » ont mis à mort. (℣. 48.) Vous faites voir » certainement que vous approuvez ce que vos » pères ont fait. Parce que ce sont vos pères » qui ont tué les Prophêtes, & que vous, vous » leur bâtissez des tombeaux ; (℣. 49.) c'est » pour cela même que la Sagesse de Dieu a » dit : Je leur enverrai des Prophêtes & des

» Apôtres ; & il y en aura qu'ils tueront & » qu'ils perſécuteront ».

Le texte Grec n'eſt pas plus favorable à votre traduction. Traduiſez-le à la lettre, vous direz : » (℣. 47.) Malheur à vous, parce que vous » élevez des monumens aux Prophêtes que vos » Pères ont mis à mort. (℣. 48.) Certaine- » ment vous avouez & vous approuvez ce que » vos pères ont fait. Parce que ce ſont eux, » à la vérité, qui ont tué les Prophêtes, & que » vous, vous leur élevez desmonumens, (℣. 49.) » C'eſt pour cela même que la Sageſſe de Dieu » a dit : je leur enverrai des Prophêtes & des » Apôtres ; & il y en aura qu'ils feront mourir » & qu'ils perſécuteront ».

Vous voyez que ni la Vulgate ni le texte Grec ne nous obligent à lier enſemble les verſets 47 & 48, & moins encore à faire rapporter l'une à l'autre la première & la ſeconde partie de ce même verſet 48. Cette ſeconde partie au, contraire, a un rapport eſſentiel avec le verſet 49, qui ſuit immédiatement après. Les particules ὅτι, διὰ τοῦτο, καὶ ; *quoniam, propterea ; & , parce que, c'eſt pour cela même*, ces particules, dis-je, ſont des conjonctions, dont l'uſage eſt de lier & d'indiquer les membres oppoſés d'une même période.

Notre

Notre Seigneur accuse donc ici les Scribes & les Pharisiens d'hypocrisie, & les en convainc. Ces hypocrites faisoient élever des tombeaux aux Prophêtes que leurs pères avoient massacrés ; & ils disoient : (*) *Si nous avions vécu au temps de nos pères, nous n'aurions pas répandu avec eux le sang des Prophêtes.* Ils le disoient faussement, car ils approuvoient dans le cœur les crimes de leurs pères, & ils étoient disposés à les commettre eux-mêmes. C'est ce que le Sauveur du monde entreprend de prouver. *Parce que ce sont vos pères qui ont tué les Prophêtes*, dit-il, *& que vous, vous leur avez bâti des tombeaux* (ce qui donneroit lieu de croire que vous détestez le crime de vos pères) ; *c'est pour cela même que la Sagesse de Dieu* (qui veut confondre votre hypocrisie) *a dit de vous : Je leur enverrai des Prophêtes & des Apôtres ; & il y en aura qu'ils feront mourir & qu'ils persécuteront.* La Sagesse de Dieu l'avoit dit, & il étoit vrai que les Scribes & les Pharisiens devoient persécuter & faire mourir les Prophêtes & les Apôtres qui leur seroient envoyés, eux, qui, pour se faire valoir, disoient faussement : *Si nous avions vécu au temps de nos pères, nous n'aurions pas répandu avec eux le sang des Prophêtes.*

ÉCRITURE SAINTE.

(*) S. Matthieu, 23, 30.

Écriture Sainte.

Parce que notre Seigneur est lui-même la sagesse incréée, ce qu'il fait dire dans Saint Luc à la Sagesse de Dieu, dans Saint Matthieu (*), il le dit en son propre nom, & d'une manière encore plus pressante. Un peu après avoir dit aux Scribes & aux Pharisiens : (**) *Remplissez la mesure de vos pères ;* il ajoute *: C'est pourquoi voilà que je vous envoie des Prophêtes & des Sages, & des Interprêtes de la Loi : & il y en aura parmi eux que vous ferez mourir & que vous crucifierez : & il y en aura que vous flagellerez dans vos synagogues & que vous poursuivrez de ville en ville.*

Ces paroles de l'Évangile, & les autres que j'ai expliquées, contiennent donc une conviction manifeste de l'hypocrisie des Scribes & des Pharisiens, & en même temps une prédiction des persécutions que les Disciples du Sauveur & ses Apôtres auroient à souffrir de la part de ces hypocrites.

(*) S. Matthieu, 23, 32.
(**) S. Matthieu, 23, 34.

ARTICLE V.

ÉCLAIRCISSEMENT ſur la Prophétie de Jacob ; par le P. de TOURNEMINE, Jéſ.

Vous voudriez, Monſieur, que les Théologiens appuyaſſent moins ſur la prophétie de Jacob mourant, touchant la deſtinée de Juda. Ni Jéſus-Chriſt, dites-vous, ni les Apôtres ne l'ont jamais citée : & tant d'explications différentes qu'on en a données, prouvent aſſez qu'elle eſt obſcure. Vous oſez même avancer qu'aucune de ces explications ne vous contente. Sans parler, continuez-vous, de celles qu'on rejette communément, à combien de difficultés eſt ſujette l'hypothèſe ordinaire, ſelon laquelle cette prophétie promet à Juda une ſucceſſion non interrompue de Princes ſortis de ſon ſang, depuis David juſqu'au Meſſie ? Comment accorder cette promeſſe avec la tyrannie d'Athalie, la captivité de Babylone, la longue & abſolue domination des Rois de Perſe & de Syrie ſur la Judée ? En viendra-t-on, comme Génébrard, à dire que les Aſmonéens étoient de la tribu de Juda ; quoiqu'il ſoit clair, par l'Écriture même, qu'ils étoient de la tribu de Lévi ? Avancera-t-on, ſans preuve, qu'ils deſcendoient de

Écriture Sainte.

Juda par les femmes, & que cela suffit pour l'accomplissement de la prédiction ?

Le sentiment de quelques pères Grecs & du Père Pétau, vous paroît plus aisé à défendre : mais une difficulté vous empêche de l'embrasser. La voici, cette difficulté exposée dans vos propres termes : « Juda n'a plus été un État par- » ticulier, quand il est devenu une Province » de l'Empire Romain. Jusque-là, disent les » Auteurs de cette opinion, il s'étoit main- » tenu dans l'indépendance. C'est alors que la » promesse a été remplie, & que le Messie a dû » venir. Mais si la Judée n'a plus été un État » séparé dès qu'elle a fait partie d'un autre » État, le sceptre lui avoit été ôté long-temps » avant la naissance de Jésus-Christ. Elle a été » Province des Royaumes de Babylone, de » Perse & de Syrie, plusieurs siècles avant que » d'être Province de l'Empire Romain ».

Cette objection vous semble pressante : on a beau vous dire que sous les Rois de Babylone, de Perse & de Syrie, la Judée se gouvernoit par ses propres Loix. Elle a retenu ses Loix sous les Romains, dites-vous : & la Bretagne ou la Normandie, qui ont des coutumes particulières sur lesquelles on juge, ont assurément perdu le sceptre depuis qu'elles font partie du Royaume de France. Selon vous, on ne peut pas dire

que depuis la prise de Jérusalem sous Sédécias jusqu'à Simon Machabée, la tribu de Juda ait été un État séparé de tout autre. Vous renvoyez au premier Livre des Machabées, chapitre xv, où on lit, en termes exprès, qu'Antiochus donna à Simon Machabée la permission de battre monnoie, marque sûre que la Judée avoit jusque-là fait partie du Royaume de Syrie. ÉCRITURE SAINTE.

N'attendez pas, Monsieur, que je vous suive dans vos digressions. Je n'entreprends pas de justifier les diverses explications de cette prophétie : je me contente de vous proposer la mienne, qui me semble à l'épreuve de vos objections.

Voici comme j'explique le texte. Ma paraphrase s'éloigne assez des versions Françoises; néanmoins elle est conforme non seulement à l'original Hébreu, mais encore au Latin de la Vulgate ; & je ne fais aucune violence à la signification propre des mots Hébreux, ni des mots Latins : Je le prouverai.

Texte de la Vulgate (*).

Non auferetur sceptrum de Juda neque dux, de femoribus ejus, donec veniat qui mittendus est :

(*) Genèse, chapitre 49, vers. 10, 11, 12.

ÉCRITURE SAINTE.

& ipſe erit expectatio gentium. Ligans ad vineam pullum ſuum & ad vitem, ô fili mi, aſinam ſuam. Lavabit in vino ſtolam ſuam & in ſanguine uvæ pallium ſuum. Pulchriores oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.

Texte Hébreu.

Lo jaſour ſchebeth mihoudah oumechiqq mibben raglao nghad chi javo ſchiloh, ve lo jiqquehath nghammim : oſri laggephen nghiroth, velaſorequah beni athono chebbes baijain levuſcho oubdham nghavim ſouhoth : chachlili nghenaim mijain oulben ſchinnaim mechalab.

La houlette ne ſera point ôtée de deſſus Juda, & celui qui le conduit ne s'éloignera point, ou le règne de Dieu ſur Juda ne ceſſera point, & le Légiſlateur ne l'abandonnera pas, juſqu'à ce que de ſa famille vienne Schiloh, *c'eſt-à-dire, celui dont Juda eſt le peuple, à qui l'accompliſſement des promeſſes eſt réſervé, qui naîtra d'une Vierge, qui ſera envoyé pour donner la paix aux hommes, pour les rendre heureux, pour les ſauver ; mais à qui le ſalut des hommes coûtera de grands travaux & des douleurs accablantes, dans leſquelles il expirera. Ce* Schiloh *remplira l'attente des nations, les ſoumettra à ſa Loi, les réunira dans une même Égliſe, les purifiera, & ſe ſervira d'une âneſſe & d'un ânon ; & il paroîtra dans*

le temps que Juda possédera encore la terre promise, distinguée par l'excellence de ses vins & la fertilité de ses pâturages. ÉCRITURE SAINTE.

Cette explication débarrasse la prophétie des difficultés qui vous arrêtent. Je ne suis plus obligé de chercher une suite de Rois sortis de Juda, ni de prouver que Juda n'a cessé d'être un État particulier qu'à la venue du Messie.

La prophétie, selon moi, renferme d'autres promesses & d'autres marques infaillibles pour reconnoître le Messie. Elle renferme aussi diverses prédictions des grandeurs du Messie. J'y trouve quatre promesses de Dieu qui regardent spécialement la postérité de Juda : 1°. Que Dieu ne l'abandonnera point jusqu'à la venue du Messie ; 2°. que ce Messie sera de la race de Juda, à laquelle Dieu restraint la promesse faite à Jacob, comme il avoit restraint à la postérité de Jacob la promesse faite à Isaac ; à la postérité d'Isaac la promesse faite à Abraham ; 3°. que ce Messie, sorti de Juda, réunira toutes les Nations dans une seule Église ; 4°. que la tribu de Juda possédera encore la terre promise, au temps de la venue du Messie.

Je trouve dans la même prophétie cinq marques infaillibles pour reconnoître le Messie : 1°. le temps de sa venue. Il viendra avant que Dieu abandonne la tribu de Juda, & permette

ÉCRITURE SAINTE. qu'elle ſoit chaſſée de la Terre Sainte, & diſſipée comme les autres ; 2°. la famille dont il ſera. Il naîtra de la race de Juda ; 3°. le lieu où il paroîtra : la Terre Sainte ; 4°. un événement mémorable, qui le diſtinguera de tout autre homme. C'eſt la réunion de toutes les Nations dans une ſeule Égliſe ; 5°. une circonſtance de ſon triomphe fort ſingulière : il s'y ſervira d'une âneſſe & d'un ânon. Ces cinq marques conviennent à Jéſus-Chriſt ſeul, & forment, en faveur de ſa Religion, un argument, dont toutes les chicanes des Juifs n'éluderont jamais la force. On voit les Nations réunies dans ſon Egliſe : on ſait qu'il s'eſt ſervi dans ſon triomphe d'une âneſſe & d'un ânon. Les Juifs ne nient pas qu'il ſoit de la race de Juda : ils conviennent qu'il a paru dans la Terre Sainte, peu d'années avant la diſſipation entière de la tribu de Juda.

Rien, au reſte, de plus aiſé que de vérifier la première partie de la prophétie, ſi l'on ſuit mon explication. Il ſuffit pour l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu, renfermée dans cette partie de la prophétie, que la tribu de Juda n'ait point été, avant le temps de Jéſus-Chriſt, chaſſée entièrement de la Terre Sainte, diſſipée, confondue avec les autres tribus, enſorte qu'on ne pût plus la diſtinguer, abandonnée de

Dieu & privée des marques ſenſibles de ſa protection, qu'elle éprouva dans la captivité de Babylone : elle y fut conſolée par des Prophêtes, qui lui annoncèrent ſa délivrance prochaine, animée par des miracles : ſon état eſt bien différent depuis la déſolation de Jéruſalem par Titus. Pendant la captivité de Babylone, le petit peuple reſta dans la Judée, dont les Juifs n'ont été entièrement chaſſés que ſous Adrien. Ils avouent eux-mêmes qu'ils ne diſtinguent plus la tribu de Juda d'avec les autres.

ÉCRITURE SAINTE.

Pour ne rien omettre des vérités que le Saint Eſprit nous révèle en cet endroit, diſons qu'il y manifeſte pluſieurs choſes qui regardent le Meſſie futur ; qu'il ſera fils d'une Vierge ; qu'il réconciliera les hommes avec Dieu, qu'il accomplira les promeſſes faites aux Patriarches ; qu'il délivrera le genre humain de l'ancienne malédiction ; qu'il ſouffrira beaucoup. Il inſinue même que ce Meſſie ſera le Dieu d'Iſraël, le Dieu créateur, à qui tout appartient, & à qui Juda appartient d'une manière ſpéciale.

Un grand avantage de mon explication, c'eſt qu'elle fait ſentir les endroits de l'Évangile où Jéſus-Chriſt fait alluſion à la prophétie de Jacob, & où il s'en ſert pour convaincre les Juifs. J'en remarque deux : le premier dans Saint

Ecriture Sainte. Matthieu. Le Sauveur, reprochant aux Juifs leur incrédulité, ajoute à ces reproches cette menace : *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.* N'étoit-ce pas leur dire : Ce règne de Dieu ſur Juda, que Jacob a prédit, ne devoit ceſſer qu'après la venue du Meſſie. Ce règne va ceſſer : Dieu ceſſera d'être votre Légiſlateur : il va vous abandonner comme les dix tribus : vous ne ſerez plus ſon peuple : il régnera ſur les Nations que vous mépriſez, & qui profiteront mieux que vous de la Loi qu'il leur donnera ?

Jéſus-Chriſt fait encore une alluſion plus marquée à cette prophétie de Jacob dans Saint Jean (chapitre x, ℣ 16) : *J'ai d'autres brebis qui ne ſont pas de ce troupeau : il faut que je les raſſemble, & alors il n'y aura plus qu'une bergerie & qu'un paſteur.* C'étoit leur dire : Dieu retire ſa houlette de deſſus Juda ; il ne regarde plus ce peuple comme ſon troupeau ; mais les autres Nations vont prendre ſa place, & ſe réunir dans une même bergerie.

Deux prophéties de Zacharie ont, avec la prophétie de Jacob, un rapport admirable qu'on n'a pas aſſez remarqué ; ce rapport découvert, a été pour moi la clef de la prophétie de Jacob. Zacharie, chapitre IX, après avoir prédit que Dieu chaſſera de la terre promiſe tous les en-

nemis des Juifs, ou qu'il les soumettra à la domination de son peuple : *Réjouissez-vous*, s'écrie-t-il, *fille de Sion ; réjouissez-vous autant que vous le devez : faites éclater votre joie, fille de Jérusalem. Voilà votre Roi qui vient à vous ; juste & sauveur, il est pauvre & monté sur une ânesse & un ânon. Il n'y aura plus de guerre : ce Roi ne parlera aux Nations que de paix, & son Empire s'étendra jusqu'aux extrêmités de la terre.*

Écriture Sainte.

Il est aisé de reconnoître, dans le Roi prédit par Zacharie, le *Schiloh* de Jacob, qui réunira les Nations, & qui se servira d'une ânesse & d'un ânon ; circonstance annoncée par les deux Prophêtes.

Il y a encore plus de liaison entre le chapitre XI de Zacharie & la prophétie que j'explique. Zacharie y raconte que, suivant l'ordre de Dieu, il prit une belle houlette & un fouet, & se mit à conduire un troupeau. Indigné de l'ingratitude de ce troupeau, il tua, en un mois, trois béliers, qu'il avoit choisis pour en être les conducteurs, & rompit ensuite sa belle houlette, pour marquer que Dieu rompoit l'alliance qu'il avoit contractée avec son peuple, pour faire la même alliance avec toutes les Nations.

Le Prophête demanda sa récompense aux

Écriture Sainte.

Maîtres du troupeau, qui connurent que toutes ſes démarches étoient prophétiques; ils lui comptèrent trente pièces d'argent. Allez, dit Dieu au Prophête, qui tenoit ſa place, allez jeter dans le Temple à un Potier cette ſomme conſidérable, ce prix auquel ils me mettent. Le Prophête, après avoir exécuté le nouvel ordre de Dieu, rompit ſon fouet & renonça à ſon troupeau : renoncement qui devoit être ſuivi d'une diviſion parmi les Juifs, plus funeſte que le ſchiſme des dix Tribus.

Expliquons cette figure. Elle nous repréſente la conduite de Dieu envers Juda, dans le temps le plus voiſin du Meſſie. Dieu gouverna quelque temps ce Peuple, depuis ſa délivrance par Simon Machabée, avec une grande douceur figurée par la belle houlette; il le rendit victorieux de ſes ennemis & le combla de gloire. Irrité de le voir toujours ingrat & toujours indocile, dans un mois Prophétique, c'eſt-à-dire, dans le cours de trente années, il lui enleva trois Princes d'un mérite diſtingué, Simon Machabée, Jean Hircan & Ariſtobule. Après leur mort, il changea en ſévérité la douceur de ſa providence. Les Juifs furent accablés de malheurs preſque continuels, & abandonnés enfin, quand ils eurent acheté le fils de Dieu trente pièces d'argent qu'on donna à un Potier pour prix d'un

champ, après que le traître Judas les eut rapportées. Écriture Sainte.

Il eſt clair que la prophétie de Zacharie achève de déterminer le ſens de celle de Jacob. Le Patriarche mourant avoit promis à la tribu de Juda que Dieu ne l'abandonneroit point juſqu'à la venue du Meſſie. Il reſtoit à ſavoir s'il l'abandonneroit alors. C'eſt ce que Zacharie nous apprend. Il nous marque le temps de cet abandon, en ſorte qu'on ne peut s'y méprendre : des victoires, un État glorieux, ſuivi de la mort de trois grands Princes en trente ans, la mort du dernier de ces Princes ſuivie de calamités continuelles, Jéſus acheté trente pièces d'argent, cet argent donné à un potier ; voilà des marques auxquelles les Juifs ont dû diſtinguer le temps précis de leur abandon & de leur prochaine diſſipation. Il ne reſte plus qu'à juſtifier les différences qui diſtinguent ma verſion Françoiſe des autres interprétations.

Preuves de la nouvelle Explication.

1°. *Mechokek*, ſignifie naturellement Légiſlateur : il ſe dit de Dieu. (Iſaïe 33, 22).

Dux, ſignifie Conducteur, & peut ſignifier & Légiſlateur & Berger : le propre de l'un & de l'autre eſt de conduire. (On n'a qu'à lire le pſ. 30, ℣ 4. Pſ. 76 & 79. Mich. 5).

2°. *Schebeth* ſe prend pour un ſceptre (Amos 1, 5. Pſ. 45, 7.) ; & pour une houlette (Mich. 7, 14. Lévit. 21, 32, Pſ. 23, 4). Il m'eſt indifférent dans quelle ſignification on le prenne ; ſi on le prend pour un ſceptre, je traduirai : *Non auferetur ſceptrum de Juda neque Dux : Le règne de Dieu ſur Juda ne ceſſera point ; Dieu* continuera *d'être ſon légiſlateur.* Si, par *ſchebeth*, on entend une houlette, je traduirai : *Dieu ne retirera point ſa houlette de deſſus Juda ; il continuera d'être ſon légiſlateur.* Le mot latin *ſceptrum* ſe peut prendre pour une houlette, & les endroits cités de Zacharie & de Saint Jean, ſemblent demander ces idées paſtorales, ſi conformes aux mœurs de Jacob.

3°. Je mets une virgule après *Dux*, avant *de femoribus ejus*, que je conſtruis avec *donec veniat.* Rien n'empêche cette tranſpoſition de virgule. La coutume d'écrire les Livres ſacrés en lettres capitales a duré juſqu'au 16^e ſiècle ; & c'eſt Robert Étienne, dans ſon Édition de 1545, qui les a diſtingués en verſets, chiffrés comme ils ſont aujourd'hui, & qui y a mis le premier des points & des virgules. Cette ponctuation n'a point encore été déterminée par aucun Décret de l'Égliſe : les Interprêtes la changent à leur gré. Un ſeul exemple fera ſentir combien il eſt libre de la changer. Dans le

premier chapitre de Saint Jean, les Miſſels & beaucoup d'Interprêtes joignent ces paroles du verſet 3 : *Quod factum eſt*, avec les ſuivantes, *in ipſo vita erat.* Les autres Interprêtes les joignent avec celles qui précèdent, *ſine ipſo factum eſt nihil.* Si cependant cette tranſpoſition de virgule fait de la peine à quelqu'un, je puis la négliger ſans rien changer à mon explication, qui en eſt aſſez indépendante : car cette expreſſion *de femoribus* ſe peut entendre de manière, qu'on ne ſoit point obligé à reconnoître une ſuite de Rois ſortis de Juda.

Écriture Sainte.

Les plus habiles Interprêtes croient que cette expreſſion peut ſignifier, *de filiis*, *de medio civium ejus*, *de vexillis*, *id eſt*, *de tribu ejus*; car chaque tribu étoit diſtinguée par ſes étendards. Que l'on conſtruiſe donc, ſi l'on veut, *de femoribus ejus* avec *Dux*, je pourrai toujours traduire : *Le légiſlateur ne ſe retirera point du milieu des deſcendans de Juda ; il ne quittera point ſa tribu : Non auferetur de medio civium ejus*, *de vexillis ejus*, *de tribu ejus* ; c'eſt le ſens du Pentateuque Samaritain : *Non auferetur à filiis filiorum ejus* ; c'eſt ainſi que l'entend l'ancien Paraprhaſte Chaldaïque.

4°. *Schiloh* : ce n'eſt pas ici un mot ordinaire ; il ne ſe trouve que dans ce ſeul endroit de l'Écriture, & c'eſt apparemment un nom

ÉCRITURE SAINTE.

myſtérieux, inventé par le Saint Eſprit pour déſigner le Meſſie. Les Interprêtes Grecs & Onkelos l'ont entendu comme s'il y avoit *ſchello*, *celui à qui*, *celui de qui.* On peut ſous-entendre *à qui le Royaume appartient* ; ou plutôt *celui de qui Juda eſt le peuple*, ou *celui à qui l'accompliſſement des promeſſes eſt réſervé.* De ſavans Rabins font venir ce mot de *ſchiliah*, qui ſignifie la ſecondine où l'enfant ſe forme dans le ventre de la mère : & l'on remarque que *ſchiloh*, quoique de terminaiſon maſculine, a un affixe féminin dans l'Hébreu. Rien n'eſt mis au haſard dans l'Écriture ; & ce qui paroît une négligence eſt une prédiction, ſelon de ſavans Interprêtes, que le Meſſie naîtra d'une Vierge ; qu'il ne viendra de Juda que par une femme ; & qu'il ne devra ſon origine qu'à la ſecondine de ſa mère, *factus ex muliere*, dit S. Paul.

Les Samaritains, &, après eux, Oléaſter & d'autres Interprêtes de la même force, dérivent ce nom de *ſchala*, qui ſignifie, *pacifier*, *rendre heureux*, *ſauver.* L'Auteur de la Vulgate le fait venir de שלה, *envoyer.* Enfin, des Commentateurs diſtingués le tirent de לאה & de la lettre ש ajoutée pour ſervir de pronom ; & veulent qu'il ſignifie un homme épuiſé par le travail, accablé par la douleur, un homme expirant

expirant dans les souffrances. Pour moi, je crois que dans l'intention du Saint Esprit, il faut rassembler ces diverses significations qu'il a eu toutes en vue en formant exprès un nom qui contînt une magnifique description du Messie, & qui nous apprît, d'une manière mystérieuse & digne de la sagesse divine, que le Messie seroit le Dieu dont Juda étoit le peuple, le fils d'une Vierge, envoyé pour réconcilier les hommes avec Dieu, pour les rendre véritablement heureux, pour les sauver, & pour exécuter les promesses faites aux Patriarches, dont l'accomplissement lui coûteroit bien de travaux, & l'exposeroit à mourir dans les plus cruelles douleurs. ECRITURE SAINTE.

5°. *Ipse erit expectatio gentium* : l'expression Hébraïque est susceptible de plusieurs sens. Les Interprêtes se partagent ; les uns traduisent, *ei obedientia gentium* ; les autres, *ei aggregatio gentium* ; les autres, *ipse munditia gentium.* Toutes ces traductions conviennent à mon explication. J'aime pourtant mieux les rassembler toutes que de me restraindre à une seule.

6°. *Ligans ad vineam.* Sans m'arrêter à traduire à la lettre ces deux versets, j'en ai donné le sens. Le Prophête ne pouvoit mieux marquer la fertilité de la Judée, qu'en disant qu'on y épargnoit le vin moins que l'eau, & qu'on

 se servoit de vin pour laver les habits. Il ne pouvoit mieux désigner la Judée que par cette abondance du vin. On sait que le raisin, est sur les médailles, le symbole de la Judée.

ARTICLE VI.

DISSERTATION sur les versets 15 & 16 *du chapitre VII des Actes des Apôtres, par le P. L. jés.*

Descendit Jacob in Ægyptum & defunctus est ipse & patres nostri, & translati sunt in Sichem, & positi sunt in sepulcro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.

Jacob alla en Égypte, & il y mourut lui & nos pères. De-là on les porta à Sichem; on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hémor, fils de Sichem. Act. chap. VII. ℣ 15 & 16.

CE passage a toujours paru difficile : *hic locus est difficilis*, dit Mariana ; *multi multa dicunt, nullus satisfacit planè.* Ce qui fait la difficulté, c'est la contradiction apparente entre ce récit de Saint Étienne & divers endroits de l'ancien Testament.

GENEALOGIE DE SICHEM ET D'EPHRON, SELON L'ÉCRITURE SAINTE.

NOÉ.

SEM.	CHAM.	
ARPHAXAD.	CHANAAN.	
SALÉ.	HÉVÆUS	HÉTHÆUS.
HÉBER.	*Gen.* c. X, v. 15, 17.	*Gen.* c. X, v. 15.
PHALEG.		
RÉU.		
SARUG.		
NACHOR.	SICHEM, des descendans d'Hévæus, fils de Chanaan *Act.* c. VII, v. 16.	
THARÉ.	HÉMOR, fils de Sichem. *Act.* c. VII, v. 16.	SÉOR Hétéen, *Gen.* c. XV, v. 9, *près de Hébron.*
ABRAHAM.	SICHEM & ses frères, de qui St. Étienne dit qu'Abraham acheta un lieu de sépulture *Act.* c VII, v. 16.	ÉPHRON Héthéen, fils de Séor. *Gen.* c. XXXIII, v. 8; c. XXV, v. 9, & L. 13.
ISAAC	HÉMOR Hévæus, père de Sichem. *Gen.* c. XXXIII, v. 19.	
JACOB.	SICHEM & ses frères, de qui Jacob acheta une partie du même champ, *Gen.* c. XXXIII, v. 19; c. XXXIV. v. 2; & *Josué*, c. XXIV, v. 32.	

Premièrement, St. Etienne semble dire que Jacob & les autres Patriarches ont été enterrés à Sichem, quoiqu'il soit constant, par les ch. XLIX & L de la Genèse, que Jacob, Isaac & Abraham furent enterrés à Hébron, proche Mambré, dans le champ qu'Abraham avoit acheté d'Éphron le Hétéen. Or ce champ étoit dans la Judée, fort éloigné de Sichem, ville de Samarie. Écriture Sainte.

Cette première difficulté est peu considérable. Abraham, Isaac & Jacob, furent, en effet, enterrés à Hébron. Ces paroles de St. Étienne, *translati sunt in Sichem*, ne tombent que sur *patres nostri*; c'est-à-dire, sur les enfans de Jacob, qui étoient allés avec lui en Égypte. L'Écriture assure, de Joseph en particulier, que son corps fut apporté & enterré à Sichem: *Ossa quoque Joseph, quæ tulerant filii Israël de Ægypto, sepelierunt in Sichem, in parte agri quam emerat Jacob à filiis Hemor, patris Sichem, centum novellis ovibus* (*). Doit-on douter que les corps des frères de Joseph, qui furent aussi apportés d'Égypte avec celui de Joseph, n'ayent été pareillement enterrès à Sichem, puisque St. Étienne le dit positivement, & que l'Écriture ne dit ailleurs rien de contraire? Saint

(*) Josué, chap. 24, vers. 32.

ÉCRITURE SAINTE.

Jérôme même nous apprend qu'on voyoit encore, de ſon temps, à Sichem les tombeaux des douze Patriarches. Il n'eſt donc nullement néceſſaire de ſuppoſer que les corps des Patriarches aient été d'abord portés à Sichem, & delà à Hébron. L'autorité de l'Hiſtorien Joſephe, qui écrit qu'ils furent enterrés à Hébron, n'eſt d'aucun poids contre le témoignage de Saint Étienne : *Major habenda eſt Stephano fides quàm Joſepho*, remarque judicieuſement Gagnéus.

La ſeconde & la plus conſidérable difficulté conſiſte dans ces paroles : *Quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.* Il eſt dit dans la Genèſe, chap. XXIII, qu'*Abraham acheta un champ d'Éphron, fils de Séor, pour la ſomme de 400 ſicles, & qu'il enterra ſa femme Sara dans la caverne double, qui regarde Mambré ou Hébron.* D'un autre côté, il eſt raconté dans la Genèſe, chap. XXXIII, que *Jacob, après ſon retour de Méſopotamie, vint à Salem, ville des Sichimites dans la terre de Chanaan ; qu'il demeura près de cette ville, & qu'il acheta une partie du champ, où il avoit dreſſé ſes tentes, & en paya cent agneaux aux enfans de Hémor, père de Sichem.* La même choſe ſe lit au ℣. 32 du chap. XXIII de Joſué. C'eſt la comparaiſon de ces différens paſſages qui forme la difficulté. Si S. Étienne a voulu parler du champ acheté par Abraham, il

s'eſt trompé, en mettant *Hémor, fils de Sichem*, au lieu d'*Éphron, fils de Séor*, & en confondant Sichem avec Hébron. S'il a voulu parler du champ acheté par Jacob, c'eſt une mépriſe d'avoir nommé Abraham à la place de Jacob. ÉCRITURE SAINTE.

Sans nous arrêter ici à rapporter les différentes explications des Interprêtes, nous nous contenterons de faire ſur ces paſſages quelques réflexions, qui nous conduiront peut-être plus sûrément à la vérité.

En premier lieu, le champ qu'acheta Abraham (*), étoit ſitué auprès de Hébron & de la vallée de Mambré dans la Judée; le ſépulcre dont parle St. Étienne étoit à Sichem dans la Samarie. D'ailleurs, nous avons fait voir que Joſeph & ſes frères ne furent point enterrés à Hébron, mais à Sichem. Ainſi, c'eſt une méchante évaſion que de dire, que Hémor & Séor ſont deux noms différens d'une même perſonne. Quand on accorderoit cela, il ſeroit encore démontré que le texte des Actes ne ſauroit quadrer avec celui du chap. XXIII de la Genèſe. Nous ſuppoſons donc, comme une choſe conſtante, que le ſépulcre dont parle St. Étienne n'eſt point celui où Abraham enterra Sara, & qu'il acheta d'Éphron, fils de Séor: il faut donc mettre à

(*) Genèſe, chap. 23.

ÉCRITURE SAINTE. part le chapitre XXIII de la Genèse, & n'y plus revenir.

Secondement, la partie du champ qu'achéta Jacob (*), il l'acheta cent agneaux, *centum novellis ovibus*; le sépulcre dont parle S. Étienne fut acheté par Abraham à prix d'argent, *pretio argenti.* Ce fut avec les enfans de Hémor, père de Sichem, que Jacob contracta, & ce fut avec les enfans de Hémor, fils de Sichem, que contracta Abraham, selon St. Étienne. Les enfans de Hémor, père de Sichem, avec lesquels Jacob contracta, ne vécurent que près de six vingts ans après les enfans de Hémor, fils de Sichem, avec lesquels St. Étienne dit que contracta Abraham. L'achat du tombeau dont parle St. Étienne, ne sauroit donc être l'achat dont il est parlé dans la Genèse (**). Prétendre donc, ou que le texte des Actes est corrompu, ou que St. Étienne s'est trompé en mettant le nom d'Abraham au lieu de celui de Jacob, c'est une réponse non seulement téméraire, mais inutile, puisqu'il faudroit encore reconnoître deux autres méprises dans le texte; le *prix d'argent*, au lieu de cent agneaux; Hémor, fils de Sichem, au lieu de Hémor, père de Sichem. Ce n'est pas non plus résoudre la

(*) Genèse, chap. 33.

(**) Genèse, chap. 33.

difficulté, que de prétendre que dans les Actes *Abraham* eſt au datif, τῷ *Abraham*, & qu'il y eſt parlé du champ que Jacob acheta *pour Abraham*. Car on ne peut dire en quel ſens ce champ auroit été acheté pour Abraham, étant certain que ce Patriarche n'y fut point enterré, & que Jacob lui-même voulut être enterré avec ſon père & ſon ayeul à Hébron. ÉCRITURE SAINTE.

Il faut donc chercher ailleurs le ſépulcre dont S. Étienne nous apprend qu'Abraham fit l'achat; mais où le trouverons-nous ?

Remarquons d'abord, que toutes les fois que l'Écriture parle de l'achat que fit Jacob à Sichem, elle ne dit point qu'il ait acheté un champ tout entier, mais ſeulement une partie d'un champ : *Emit partem agri* (*). *In parte agri quam emerat Jacob* (**).

Remarquons enſuite qu'Abraham avoit auſſi acheté long-temps auparavant un ſépulcre à Sichem : c'eſt St. Étienne qui nous l'apprend, & on doit prendre à la lettre ſes paroles, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon évidente qui nous oblige de les expliquer autrement. Or, toutes les raiſons qu'ont eu les Interprêtes de leur donner un ſens détourné, ne ſont fondées que

(*) Genèſe, 23, 20.
(**) Joſué, 24, 32.

ÉCRITURE SAINTE.

sur ce qu'ils ont cru faussement, ainsi que nous l'avons montré, que Saint Étienne avoit voulu parler, ou de l'achat fait par Abraham à Hébron (*), ou de l'achat fait à Sichem par Jacob (**).

Je dis donc que l'emplacement qu'acheta Abraham, & dans lequel étoit le sépulcre dont parle St. Étienne, faisoit partie du champ dont Jacob acquit dans la suite l'autre moitié; & ceci ne doit pas être regardé comme une supposition purement arbitraire. La partie du champ qu'acheta Jacob étoit, sans doute, contigue à l'acquisition qu'avoit faite son ayeul dans ce même lieu; il n'en acheta qu'une partie, parce que l'autre moitié étoit déjà à lui. Il l'acheta afin d'y dresser ses tentes & d'y élever un Autel: *Emit partem agri in quâ fixerat tabernacula à filiis Hemor, patris Sichem, & erecto ibi altari invocavit super illud fortissimum Deum Israël.* Or, Abraham avoit aussi campé dans le même endroit; il y avoit aussi élevé un autel au Seigneur: *Pertransiit Abram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem.... ædificavit ibi altare Domino* (***). Si Jacob achète la partie du champ où il élève un autel, ne doit-on pas

(*) Genèse, chap. 23.
(**) Genèse, chap. 33.
(***) Genèse, 2, 6, 7.

ECRITURE SAINTE.

présumer qu'Abraham acheta pareillement l'endroit, où il éleva aussi un autel ? Si David, tout Roi qu'il étoit, se crut obligé de payer un emplacement, où il vouloit faire construire un autel : *Cùm veniret David ad Ornan... Dixit ei : da mihi locum areæ tuæ ut ædificem in eâ altare Domino, ità ut quantùm valet argenti accipias* (*) ; croirons-nous qu'Abraham ait agi autrement ? Il faudroit supposer pour cela, ou que le pays n'étoit pas habité, ce qui est opposé à ce que l'Écriture a voulu marquer expressément, *Chananæus autem tunc erat in terrâ*, ou qu'Abraham se crut déjà maître d'un pays que Dieu avoit promis à sa postérité, ce qui est encore contraire à ce que dit Saint Étienne, que, quoique Dieu eût fait cette promesse à Abraham, il ne le mit cependant en possession de rien, & que le peu qu'il posséda, lui & sa postérité, jusqu'à la sortie d'Égypte, ne consistoit que dans quelques morceaux de terre, qu'ils avoient été obligés d'acheter bien cher.

On demandera peut-être à quel dessein Abraham put faire un tombeau à Sichem, lui qui fut enterré à Hébron, aussi bien que son fils & son petit-fils ? A cela je réponds premièrement, qu'il est assez inutile de rechercher

(*) I. Paralip. 21, 22.

ECRITURE SAINTE.

aujourd'hui les causes d'un évènement aussi éloigné, & de demander les raisons d'une conduite que Dieu inspiroit souvent à ces saints Patriarches, pour des fins qu'ils ne connoissoient pas bien eux-mêmes. Il doit suffire que le fait soit constant. Mais pourquoi ne pourra-t-on pas dire qu'Abraham avoit vraisemblablement destiné d'abord cet endroit pour sa sépulture, & pour celle de ses enfans ; que dans la suite, sa femme Sara étant venue à mourir lorsqu'elle étoit à Hébron (*), & Abraham ayant été obligé de l'y enterrer, ce lieu devint aussi celui de sa sépulture ?

Ainsi, il doit demeurer pour constant qu'Abraham acheta une portion de terre à Sichem : Isaac & Jacob habitèrent ensuite dans le même lieu ; & ce fut pour accroître ce petit héritage que Jacob, dont la famille étoit fort nombreuse, acheta l'autre partie du champ, dont Abraham n'avoit acheté que la moitié : *Emit partem agri, in parte agri quam emerat.* Cette partie que Jacob avoit achetée, & de laquelle il pouvoit disposer plus librement, il la donna en particulier à Joseph, & aux enfans de Joseph : *Prædium quod dedit Jacob & Joseph filio suo* (**). *Fuit in*

(*) Genèse, 23, 1.

(**) S. Jean, 4, 5.

possessionem filiorum Joseph (*). Ce fut là que Joseph fut enterré, parce que cette partie de champ n'appartenoit qu'à Joseph & à ses descendans : *Sepelierunt ossa Joseph in parte agri quam emerat Jacob.* Ses frères furent enterrés dans l'autre partie du champ qu'Abraham avoit achetée, parce que c'étoit un ancien héritage qui leur appartenoit en commun : *Translati sunt in Sichem, & positi sunt in sepulcro quod emit Abraham.*

Écriture Sainte.

On voit présentement que loin qu'il y ait de la contradiction entre les paroles de Saint Étienne : *Emit Abraham à filiis Hemor, filii Sichem ;* & celles de la Genèse : *Emit Jacob à filiis Hemor patris Sichem*, tout s'accorde parfaitement. Jacob n'ayant fait cet achat que près de six vingts ans après celui d'Abraham, ils ont dû acheter de différentes personnes. Abraham avoit acheté des enfans d'un Hémor, fils de Sichem, & Jacob acheta des enfans d'un Hémor, père de Sichem. Le premier Hémor pouvoit être l'ayeul du second, de même qu'Abraham étoit l'ayeul de Jacob. Dans les familles considérables, telle qu'étoit celle de Hémor, il est assez ordinaire que les mêmes noms se conservent, & que celui des pères se transmette aux

(*) Josué, 24, 35.

ECRITURE SAINTE.

petit-fils, ou aux autres descendans ; on en pourroit donner plusieurs exemples tirés de l'Écriture.

ARTICLE VII.

EXPLICATION des versets 14 & 16 du Chapitre VII des Actes des Apôtres, où l'on fait voir que Saint Étienne est parfaitement d'accord avec Moyse ; par le P. HARDOUIN, Jés.

DANS le discours de St. Étienne, qui est rapporté par St. Luc au chapitre VII des Actes, il y a deux versets principalement qui donnent encore aujourd'hui de l'exercice aux Interprêtes, pas un d'eux n'ayant rien dit là-dessus dont il paroisse satisfait lui-même, & la plupart désespérant absolument de concilier St. Etienne avec Moyse. Voici ma pensée sur l'un & l'autre de ces deux versets.

Le premier est le ℣. 14. *Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, & toute sa parenté, laquelle consistoit en soixante quinze personnes.* La difficulté est, que Moyse ne compte que soixante-six personnes en un endroit, &

ſoixante-dix dans un autre, & qu'il explique lui-même ces différens calculs; mais on ne ſauroit trouver d'où vint que St. Étienne compte ſoixante-quinze perſonnes.

ÉCRITURE SAINTE.

Car de dire, avec quelques Interprêtes, qu'il faut ajouter aux ſoixante-dix, dont parle Moyſe, cinq petits-fils, ou arrière petits-fils de Joſeph, qu'il vit naître en Égypte, cela donne lieu à de nouvelles difficultés, parce qu'il faudroit de même ajouter les petits-fils & arrière petits-fils des autres Patriarches, frères de Joſeph, qu'ils y ont vu naître auſſi, & dont les noms ſont dans les Paralipomènes, comme ceux de la poſtèrité de Joſeph; & cela iroit peut-être à cent, au lieu de ſoixante-quinze. Voici donc ce que je penſe de cette difficulté.

Saint Étienne fait paroître, dans ce diſcours, qu'il a bien médité l'Écriture, parce qu'il la cite, non pas mot pour mot, mais avec quelque diverſité apparente, qui vient de ce qu'il ajoute à un paſſage ce qui eſt marqué, du moins obſcurément, dans un autre qui y a rapport. De-là vient que quoique Moyſe eût écrit dans la Genèſe (*) : *Tous ceux qui vinrent en Égypte avec Jacob, & qui étoient ſortis de lui, ſans compter les femmes de ſes fils, étoient en tout*

(*) Genèſe, chap. 46, verſ. 26.

ÉCRITURE SAINTE.

ſoixante-ſix perſonnes ; St. Étienne ſavoit qu'en rapprochant ce qui étoit dit ailleurs par Moyſe même, il pouvoit dire néanmoins avec certitude, que la parenté de Joſeph bien comptée montoit à ſoixante-quinze perſonnes. Car Moyſe ne parle expreſſément, dans le verſet que je viens de citer, que de ceux qui étoient ſortis de Jacob, & qui étoient deſcendus en Égypte avec lui. Et cela ne fait que ſoixante-ſix perſonnes ; parce qu'il ne compte ni Jacob, ni Joſeph avec ſes deux enfans, qui étoient déjà en Égypte. Si l'on ajoute ces quatre aux ſoixante-ſix, cela fera les ſoixante-dix, dont Moyſe parle au verſet ſuivant : *Joſeph*, dit-il, *étant en Égypte eut deux enfans. Ainſi, toutes les perſonnes de la maiſon de Jacob, qui vinrent en Égypte, furent ſoixante dix.* Ce que Moyſe répète encore au Deutéronome (*). Mais St. Étienne comprend généralement tous ceux que Joſeph fit venir, lorſqu'il envoya quérir ſon père ; c'eſt-à-dire, *toute ſa parenté* ; ſavoir, ſes frères, & leurs femmes & leurs enfans. Par conſéquent, Saint Étienne ne compte d'abord que les ſoixante-ſix perſonnes qui étoient ſorties de Jacob, & non pas Jacob lui-même ; car il ſépare d'avec Jacob *toute la parenté* de Joſeph, *laquelle étoit com-*

(*) Deutéronome, chap. 10, verſ. 22.

posée de soixante quinze personnes. Il ne compte pas aussi Joseph, ni ses enfans ; car Joseph assurément, ni ses enfans, ne sont pas du nombre de ceux que Joseph envoya quérir pour venir en Égypte. Ainsi, il ne compte d'abord que les soixante-six, dont parle Moyse au ℣. 26. Ajoutez-y neuf femmes des enfans de Jacob : cela fait justement les *soixante-quinze personnes* qui composoient alors *toute la parenté* de Joseph, qu'il *fit venir en Égypte.* Mais pourquoi ne compter que neuf femmes, puisque Jacob avoit onze enfans ? C'est que les femmes de Ruben & de Juda étoient mortes. Et d'où St. Étienne a-t-il pu savoir cela ? C'est que dans la Genèse (*) cela est expressément marqué de la femme de Juda : & Moyse y donne assez clairement à entendre, que cette mort fut l'occasion de l'inceste que Juda commit avec sa belle-fille. Car, quelle autre raison Moyse auroit-il pu avoir de parler de la mort de la femme de Juda, & d'en faire le prélude de la narration de l'inceste que commit ensuite ce Patriarche, s'il n'avoit voulu faire connoître à ses Lecteurs, que l'un avoit été l'occasion de l'autre ? De-là, ceux d'entre les Juifs qui approfondissoient les Écritures, concluoient sagement que l'inceste, que

ÉCRITURE SAINTE.

(*) Genèse, chap. 38, vers. 12.

ÉCRITURE SAINTE.

Ruben commit auſſi avec la femme de ſon père, ne pouvoit être arrivé qu'à l'occaſion d'un ſemblable veuvage.

Ainſi, il ne reſtoit alors que neuf femmes aux neuf autres enfans de Jacob. Ces neufs, avec les ſoixante-ſix perſonnes ſorties de Jacob, font juſtement, comme St. Étienne l'a judicieuſement remarqué, *toute la parenté* de Joſeph, c'eſt-à-dire, toute celle *qu'il fit venir en Égypte avec ſon père*, & *qui conſiſtoit toute en ſoixante-quinze perſonnes*. Il n'y a plus là de difficulté, ce me ſemble, & je crois que c'eſt là le véritable ſens de ce premier verſet.

En effet, il s'agit de juſtifier le calcul de St. Étienne. On le fait ſuffiſamment, dès que l'on montre que l'Écriture ſainte n'a rien qui le combatte, rien qui ne le favoriſe. Moyſe inſinue aſſez clairement, comme je l'ai dit, que la femme de Ruben étoit morte auſſi bien que celle de Juda, puiſque l'inceſte de l'un & de l'autre ne peut guère moralement avoir été commis que dans une pareille occaſion. Les femmes des enfans des frères de Joſeph n'étoient pas cenſées de ſa parenté; mais ſeulement les femmes de ſes frères. Les mots de *cognatus*, *cognata*, *cognatio*, ne ſe diſent, en parlant des alliés, que du beau-père, du beau-frère, ou des belles-ſœurs, ou, tout au plus, de

de quelqu'un qui touche de consanguinité au beau-père : & je n'en sais qu'un exemple de cette sorte dans l'Écriture ; il se trouve au premier chapitre de St. Luc, ℣. 36. L'affinité & *la cognation* même s'étendent bien plus loin dans le Droit Canon ; mais je parle de la signification que ces mots, *cognatus* & *cognatio*, ont dans l'Écriture, & dans l'ancienne latinité. Ainsi, la femme de Pharès, fils de Juda, & celle de Béria, fils d'Aser, n'étoient point de la parenté de Joseph, ni de ce que signifie ce mot de St. Étienne, *cognationem suam* ; quoique les petits-fils de ses frères en fussent, vu qu'ils en étoient par la proximité du sang. Et d'ailleurs, montre-t-on par l'Écriture que ces deux femmes, après avoir eu des enfans, vivoient encore alors ? Thamar, de qui Juda eut deux jumeaux par un inceste, n'étoit pas sa femme ; & Moyse marque expressément, que quand il l'eut une fois reconnue pour sa belle-fille, *ultrà non cognovit eam.* Il en légitima les enfans, mais elle ne fut jamais sa femme pour cela : elle n'étoit donc pas de la parenté, *de cognatione* ; outre que l'on ne peut faire voir qu'elle vivoit encore au temps que Jacob descendit en Égypte, & l'un ou l'autre suffit pour ne pouvoir condamner le calcul de St. Étienne.

ÉCRITURE SAINTE.

ÉCRITURE SAINTE.

Enfin, de ce que Jacob dit à Joſeph (*): *Eſt-ce que nous vous adorerons, moi, votre mère & vos frères?* On ne doit point conclure qu'aucune des femmes de Jacob fût encore vivante vingt-quatre ans après, quand Jacob vint en Égypte. Car le ſens de la viſion de Joſeph n'étoit pas que ſa mère, c'eſt-à-dire, Bala, qui l'avoit élevé, dût l'adorer elle-même, puiſque Jacob, ſon père, ne l'adora pas non plus; mais l'un & l'autre devoit l'adorer dans leur poſtérité. C'eſt ainſi que, de ce que, dans St. Matthieu (**), notre Seigneur dit à Jéruſalem, qu'il a voulu raſſembler ſes enfans, il ne s'enſuit pas que Jéruſalem, qui eſt la mère, ſoit quelque choſe de différent des enfans, ou des habitans de Jéruſalem.

Il ſe peut faire abſolument que les enfans de Jacob ſe ſoient mariés plus d'une fois; mais on conclut très-raiſonnablement qu'ils ne l'ont pas fait, dès-là que Moyſe ne le dit que de Siméon. Et, pour combattre le calcul de Saint Étienne, il ne ſuffit pas de dire que ces mariages ont pu ſe faire, puiſqu'il n'eſt pas moins évident qu'ils ont pu ne ſe pas faire. Il faudroit montrer par quelques paſſages de l'Écriture que

(*) Genèſe, chap. 37, verſ. 10.

(**) S. Matthieu, chap. 23, verſ. 37.

Ruben & Juda étoient encore mariés alors, ou que Siméon avoit deux femmes en même temps. Écriture Sainte.

Il faut néceſſairement que les enfans de Jacob ayent pris des femmes dans leur parenté, qui étoit dans la Méſopotamie de Syrie, ou en Égypte, comme fit Joſeph ; puiſque l'Écriture ne marque que deux d'entre les enfans de Jacob, Juda & Siméon, qui ayent contrevenu aux volontés de leurs ancêtres, en ſe mariant à des filles Chananéennes. Les Iſmaëlites & la famille d'Éſaü étoient trop ennemis déclarés de celle de Jacob, pour que celle-ci voulût s'y allier. Mais, quoi qu'il en ſoit, pour juſtifier le calcul de Saint Étienne, il ſuffit qu'on ne puiſſe montrer dans l'ancien Teſtament, que la parenté de Joſeph, laquelle néceſſairement devoit renfermer quelques-unes de ſes belles-ſœurs (car le mot le porte, *omnem cognationem ſuam*) ; que ſa parenté, dis-je, en comprit alors plus ou moins que neuf : car de-là il s'enſuit que le calcul de Saint Étienne eſt d'accord avec celui que Moyſe nous a laiſſé.

Je le répète encore en deux mots, Moyſe ne compte que ſoixante-ſix perſonnes qui ſont venues en Égypte avec Jacob : pourquoi ? C'eſt qu'il ne parle que de ceux qui ſont ſortis de Jacob ; & les femmes des enfans de Jacob n'en ſont pas : Moyſe, pour cela, les excepte, *ex-*

F 2

ÉCRITURE SAINTE. *ceptis uxoribus filiorum ejus.* Mais Saint Étienne dit que Joſeph fit venir en Égypte *toute ſa parenté, omnem cognationem ſuam*; & cette parenté comprend néceſſairement les femmes des fils de Jacob, & n'en comprend pas d'autres. Donc, ſi cette parenté fait ſoixante-quinze perſonnes, elle renferme neuf femmes des enfans de Jacob, & pas davantage, ni d'autres, puiſque Saint Étienne n'a voulu comprendre dans ſon calcul, que ce que Moyſe avoit exclus du ſien. Cela me paroît démontré.

L'autre verſet que j'ai entrepris d'éclaircir eſt le 16ᵉ, où S. Étienne dit, *qu'on tranſporta à Sichem les Patriarches* qui étoient morts en Égypte, *& qu'on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hémor, fils de Sichem.* Ce qui fait ici la difficulté, c'eſt que, ſelon S. Étienne, c'eſt-à-dire, ſelon cet homme rempli d'une ſageſſe divine, *à laquelle ſes adverſaires ne pouvoient réſiſter*, & qui, par conſéquent, ne diſoit rien dans tout ce narré, qui ne leur parût inconteſtable ; c'eſt que, ſelon lui, dis-je, les douze Patriarches furent mis dans un tombeau qu'Abraham avoit acheté des enfans de Hémor fils de Sichem ; au lieu que Moyſe ne parle que d'un champ qu'Abraham acheta d'Éphron & des enfans de Heth ; & que ce champ étoit à l'oppoſite de Mambré, ou

de Hébron, qui eſt éloigné de Sichem d'environ vingt lieues ; car Hébron eſt un peu enfoncé dans la tribu de Juda vers le Midi : Sichem eſt bien avant dans la tribu d'Éphraïm vers le Nord ; & la tribu de Benjamin, dans ſa largeur, eſt encore entre deux. Moyſe ajoute encore ailleurs, que Jacob acheta, pour le prix de cent jeunes brebis, une partie d'un champ des enfans de Hémor, père de Sichem (*) ; & la même choſe ſe trouve dans Joſué (**). Saint Étienne auroit-il pris Abraham pour Jacob, & le fils de Sichem pour ſon père ? Et auroit-il dit que le prix de la vente du champ avoit été de l'argent, au lieu de dire que Jacob l'avoit payé cent jeunes brebis ? D'ailleurs, Sichem ne deſcend point de Heth, fils de Chanaan, mais de Hévé, ſon frère, & le peuple de Heth habitoit depuis Berſabée, qui eſt la partie de la tribu de Juda & de la Terre Sainte la plus Méridionale, juſqu'auprès de Hébron, qui eſt au Nord vers Jéruſalem ; au lieu qu'il ne paroît de Hévéens qu'à Sichem, ou aux environs dans la Samarie, qui eſt au Nord de Jéruſalem. ÉCRITURE SAINTE.

Voilà ce qui forme la difficulté ; mais elle diſparoîtra, ce me ſemble, ſi l'on veut faire

(*) Genèſe, chap. 33, verſ. 19.

(**) Joſué, chap. 24, verſ. 32.

attention que Saint Étienne, comme j'ai déjà dit, faisoit son narré, non pas en récitant mot pour mot des textes formels & simples, mais en y joignant aussi les conséquences qu'on en devoit tirer, & qui étoient reçues de toute la nation comme des conséquences naturelles de ces textes mêmes. Il savoit donc qu'Abraham (*), en venant de la Mésopotamie de Syrie, *passa au travers du pays* des Chananéens, & fit trente lieues, sans s'arrêter, *jusqu'au lieu appellé Sichem, jusqu'à la vallée illustre*; que *le Seigneur apparut là à Abraham, & lui dit : Je donnerai ce pays à votre postérité*, & qu'*Abraham dressa en ce lieu là un autel au Seigneur.*

Les Juifs qui approfondissoient les Écritures, concluoient de-là deux choses : la première, qu'Abraham (comme Lighfoot l'a aussi remarqué), acheta le terrein où il bâtit l'autel ; car il n'auroit pas bâti, sur un fonds qui ne lui appartenoit pas, un autel que les gens du pays eussent profané & renversé dès le jour même. La seconde est, que Moyse eût dit inutilement qu'Abraham continua sa route *jusqu'au lieu de Sichem, jusqu'à la vallée illustre*, s'il n'eût voulu insinuer qu'Abraham fit une acquisition également dans les deux postes, & que cette

(*) Genèse, chap. 12, vers. 6.

vallée faisoit partie du lieu *appellé Sichem*, & de son ressort. Car il eût été superflu, sans cela, de les séparer ; il eût fallu les joindre, & dire simplement, jusqu'à la vallée de Sichem. Moyse a donc voulu dire, que le lieu de Sichem, où Abraham s'arrêta, étoit sur le penchant de la montagne, & contigu à la vallée ; qu'Abraham ayant eu ensuite révélation en ce lieu là même, pour la première fois, que tout le pays appartiendroit à sa postérité, il acheta dans ce *lieu de Sichem* le terrein nécessaire pour y bâtir un autel, & dans *la vallée*, celui qui lui pourroit servir de sépulcre, car il avoit alors soixante-quinze ans ; & cette révélation lui apprenoit qu'il mourroit dans le pays qu'on lui promettoit. C'est pour cela, disoient les Docteurs Juifs, & Saint Étienne comme eux, que Moyse, après avoir parlé du lieu où l'autel fut bâti, fait encore mention de la vallée qui y étoit ; circonstance superflue sans cela. Or, Moyse certainement ne dit rien d'inutile, ni de superflu. C'étoit dans les vallées principalement qu'on dressoit les sépulcres. Moyse fut enseveli dans la vallée de Moab (*) ; Absalon s'étoit fait un petit mausolée dans la vallée du Roi (**) : Abraham acheta donc dans ce vallon un terrein

ÉCRITURE SAINTE.

(*) Deutéronome, 34, vers. 6.

(**) 2. Reg. 18, vers. 18.

ÉCRITURE SAINTE. suffisant pour sa sépulture, voulant être enterré auprès de l'Autel du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre. Ce vallon s'appelloit la vallée illustre; parce que s'étendant de l'Orient à l'Occident, le soleil l'éclaire tout le jour. C'est le fameux vallon qui est entre le mont de Garizim & celui de Hébal (*).

Si Saint Étienne eût confondu l'achat d'un autre sépulcre qu'Abraham fit construire près de Hébron pour Sara, lorsqu'elle y mourut, il auroit inséré dans son récit le prix marqué par Moyse, savoir, quatre cents sicles d'argent (**). Mais Moyse n'ayant point dit expressément le prix de celui-ci, Saint Étienne ne marque aussi qu'en général, qu'il l'avoit acheté à prix d'argent sans dire à quel prix; parce qu'Abraham achetoit ainsi, & non pas par échange, comme Jacob, tout ce qu'il vouloit acquérir. Cette acquisition n'étoit pas néanmoins un héritage; car est-ce un héritage qu'un tombeau? Le lieu de l'Autel pareillement, quoi qu'il l'eût payé de ses deniers, n'étoit pas un héritage pour lui, mais un acquêt pour le Seigneur.

Les Scribes, qui méditoient les Écritures, raisonnoient donc ainsi: Moyse dit qu'Abraham

---

(*) Deutéronome, chap. 11, vers. 29.

(**) Genèse, chap. 23, vers. 16.

arriva à Sichem, & à la vallée prochaine ; qu'il bâtit un autel sur le premier de ces deux terreins ; savoir sur le mont Garizim, dont il est parlé en Saint Jean (*). C'est sur une montagne de même qu'il bâtit un autre autel à Béthel ; & un autre encore sur le mont, où il étoit prêt d'immoler son fils ; mais l'un & l'autre étoient éloignés de la pente de la montagne, d'où vient qu'il n'y est fait aucune mention de vallée, ni de tombeau par conséquent. Pourquoi donc parler, après cela, du vallon qui est à Sichem, sinon pour insinuer qu'Abraham vouloit être enseveli auprès du lieu où Dieu lui étoit apparu dans le pays, pour la première fois ; & où il lui avoit promis que sa postérité posséderoit la contrée toute entière.

ECRITURE SAINTE.

Abraham vint demeurer de même près de la vallée de Mambré vers Hébron, quand il eut reçu un nouvel ordre de parcourir le pays : il s'établit là, & il y dressa un autel au Seigneur (**), &, dans la vallée, il bâtit un sépulcre ; mais il n'en acheta le fonds qu'à l'occasion de la mort de sa femme, quoique ses enfans, après sa mort, l'y enterrèrent lui-même, ne voulant pas le séparer d'elle (***). La piété d'Abraham & des

(*) S. Jean, chap. 4, vers. 20.

(**) Genèse, chap. 13, vers. 17, 18.

(***) Genèse, chap. 25, vers. 9.

Écriture Sainte.

autres Patriarches étoit d'être ensevelis, pour ainsi dire, au pied de l'autel. C'est par cette raison qu'ils bâtissoient, en même temps, l'autel sur le haut de la montagne, & le sépulcre au pied. Delà vient que ce n'est qu'après avoir parlé d'un lieu où l'on a dressé un autel à Dieu, qu'on parle aussi du vallon qui y est contigu. C'est par cette raison que Moyse fait jusqu'à cinq fois cette réflexion; c'est-à-dire, toutes les fois qu'il parle, ou qu'il fait parler Abraham & Jacob du lieu de leur sépulture : il fait, dis-je, cette réflexion, que ce lieu étoit à l'opposite de l'autel qu'Abraham avoit érigé à Mambré. C'est que les Patriarches faisoient profession par-là, que même après leur mort ils étoient sous la protection du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, dont l'autel étoit au-dessus ou vis-à-vis d'eux, & qu'ils espéroient qu'il les ressusciteroit un jour. C'est enfin pour cela que les citoyens de Jérusalem s'estimoient plus privilégiés que les autres Israëlites, de mourir dans Jérusalem même, comme plus spécialement sous les yeux de Dieu, qui y résidoit sur l'Arche d'alliance d'une manière plus particulière que par-tout ailleurs. Car, c'est le vrai sens de ces paroles du Psalmiste : *Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus.* Ils regardoient comme un insigne avantage d'être ensevelis dans le vallon qui étoit destiné pour

les sépultures, près des murailles de la Cité sainte; vallon que Jérémie appelle (*) : *Omnem vallem cadaverum, & cineris, & universam regionem mortis : Toute la vallée des corps morts, & des cendres, & toute la région de mort.* ECRITURE SAINTE.

Abraham avoit donc acheté à Sichem l'espace suffisant pour sa sépulture : mais de qui pouvoit-il l'acheter, que des propriétaires du lieu? des enfans, ou des petits-fils de celui dont la terre portoit le nom; non pas certainement de Sichem, fils de Hémor & contemporain de Jacob, dont il est parlé dans la Genèse (**), mais d'un autre Sichem, père de ce Hémor, & fils d'un autre Hémor, & petit-fils d'un autre Sichem, comme Saint Étienne le dit en termes exprès. Et cette différence, qui est sensible entre ce que Saint Étienne dit d'Abraham, & ce que Moyse dit de Jacob, fait bien voir que Saint Etienne faisoit attention à ce qu'il disoit, & qu'il étoit bien instruit de la généalogie de ces propriétaires du pays : résumons.

Joseph ayant témoigné à ses frères, qu'il vouloit être enseveli dans la Terre promise, & que l'on conservât ses os *jusqu'à ce qu'on sortît*

(*) Jérémie, chap. 31, vers. 40.

(**) Genèse, chap. 33.

Ecriture Sainte.

de l'Égypte, les autres Patriarches laissèrent pour eux le même ordre à leurs enfans. C'est ce que Saint Étienne & les Juifs concluoient de cet ordre que Joseph avoit donné, & qui est écrit ; outre que la tradition le leur apprenoit. Josué donc, qui étoit de la tribu de Joseph, c'est-à-dire, de celle d'Éphraïm (*), ayant pris possession du pays, publia la loi du Seigneur à Sichem, qui étoit dans cette tribu ; & on y enterra en même temps Joseph, dont Moyse s'étoit particulièrement chargé, comme de l'aîné & du plus célèbre des Patriarches (**). Mais ce furent les Israëlites assemblés qui lui rendirent ces derniers honneurs : *Sepelierunt in Sichem* (***). D'où les Juifs concluoient, comme St. Étienne, & la raison le demandoit ainsi, qu'on rendît en même temps les mêmes devoirs aux autres Patriarches, en les ensevelissant tous avec Joseph dans le même tombeau, au pied du lieu où Dieu avoit promis, pour la première fois, à Abraham, de qui ils descendoient tous, qu'il donneroit à sa postérité, c'est-à-dire, à leurs descendans, la jouissance de tout le pays : *Et patres nostri*, dit Saint Étienne, en parlant des

(*) Josué, chap. 24, vers. 20.
(**) Exode, chap. 13, v. 19 ; & 1 Paralip. v. 1, 2.
(***) Josué, chap. 24, vers. 32.

douze Patriarches, suivant cette tradition, *translati sunt in Sichem & positi sunt* IN SEPULCRO *quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.* Abraham l'avoit payé en argent : Jacob, son petit-fils, le racheta encore, avec le terrein d'alentour, pour cent jeunes brebis, parce que la longue absence d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, jusqu'au retour de Jacob de chez son beau-père, qui n'eut lieu que cent trente ans après le premier achat, avoit fait regarder l'acquêt d'Abraham comme un bien caduc, qui retournoit à son Seigneur. Si Saint Étienne se fût trompé dans son récit, on n'eût pas manqué de le relever ; & Saint Luc auroit passé sous silence ce léger défaut de mémoire dans ce premier Martyr de Jésus-Christ. Mais tant s'en faut que cela soit ; il savoit qu'il avoit parlé juste, & que, bien loin que ce passage ait rien qui soit opposé à Moyse, il confirme tout ce qu'il a dit, par rapport aux dogmes de la Religion & à la tradition des Juifs.

ÉCRITURE SAINTE.

ECRITURE SAINTE.

ARTICLE VIII.

CONCILIATION de Moyſe avec Saint Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob, Genèſe, chap. XLVI, Act. VII, ℣ 14.

CEUX qui croient que pour concilier ici le texte de la Genèſe avec le texte des Actes, il ſuffit de dire que Saint Étienne a cité le texte de la Genèſe ſelon la verſion des Septante, ne font pas, ce me ſemble, aſſez d'attention à l'embarras qui reſte encore à concilier cette verſion avec elle-même, dans l'énumération qu'elle fait des deſcendans de Jacob & des perſonnes qui entrèrent en Égypte. C'eſt pourquoi pluſieurs Interprêtes ont cru devoir chercher ailleurs la ſolution de cette difficulté. On a fait là-deſſus quantité de diſſertations ; celle de Schmidius n'eſt pas la moins ingénieuſe, non plus que le dénouement que propoſe Langius dans ſon Ouvrage *de annis Chriſti.* Après avoir lu une partie de ce qui s'eſt écrit là-deſſus, voici le ſyſtême auquel j'ai jugé devoir m'attacher.

Dans l'énumération que fait Moyſe (*) des

(*) Genèſe, 46.

perſonnes qui compoſoient la famille de Jacob, lorſqu'il paſſa en Égypte, il faut diſtinguer trois ſortes de dénombremens différens. ÉCRITURE SAINTE.

Le premier dénombrement comprend les douze fils de Jacob, c'eſt-à-dire, les douze Patriarches avec leurs deſcendans. Comme c'étoit d'eux que deſcendoit le peuple de Dieu, qu'ils en étoient les chefs & les pères, Moyſe les a voulu d'abord nommer, eux, leurs fils & leurs petits-fils (*).

1.	Ruben & ſes quatre fils,	5.
2.	Siméon & ſes ſix fils,	7.
3.	Lévi & ſes trois fils,	4.
4.	Juda & ſes ſept fils ou petits-fils,	8.
5.	Iſſachar & ſes quatre fils,	5.
6.	Zabulon & ſes trois fils,	4.
	Nombre total des deſcendans de Jacob & de Lia,	33.
7.	Gad & ſes ſept fils,	8.
8.	Aſer & ſes ſept fils ou petits-fils,	8.
	Nombre total des deſcendans de Jacob & de Zelpha,	16.
9.	Joſeph & ſes deux fils,	3.

(*) Genèſe, chap. 46, depuis le verſ. 9 juſqu'au verſ. 25 incluſivement.

ÉCRITURE SAINTE.

10. Benjamin & ſes dix fils, 11.

Nombre total des deſcendans de Jacob & de Rachel, 14.

11. Dan & un fils, 2.
12. Nephtali & quatre fils, 5.

Nombre total des deſcendans de Jacob & de Bala, 7.

Nombre total, 70.

Tel eſt le nombre des douze Patriarches, & de leurs fils ou petits-fils : ſur quoi il faut remarquer ;

Premièrement, que Jacob ne ſauroit être compris dans ce premier dénombrement. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à faire réflexion à la manière dont Moyſe s'exprime :

℣. 15. *Hi filii Liæ quos genuit in Meſopotamia, omnes animæ,* 33.

℣. 18. *Hi filii Zelphæ, & hos genuit Jacob ; animas,* 16.

℣. 22. *Hi filii Rachel quos genuit Jacob, omnes animæ,* 14.

℣. 25. *Hi filii Balæ, & hos genuit Jacob, omnes animæ,* 7.

En ſecond lieu, dans le dénombrement des enfans

enfans de Juda, il faut compter Her & Onan. Cela est évident, parce que, sans cela, on ne trouveroit pas les trente-trois enfans de Lia. Il est vrai qu'ils étoient déjà morts avant la transmigration en Égypte ; mais ce n'est pas à quoi Moyse a eu égard ici. Il a voulu faire un dénombrement parfait des douze Patriarches & de tous leurs enfans ; & dans ce dénombrement il a dû faire entrer Her & Onan, de même qu'il y a fait entrer Joseph & ses deux fils, quoique Joseph fût déjà en Égypte, & que ses deux fils n'eussent jamais été dans la terre de Chanaan. ECRITURE SAINTE.

Troisièmement, dans le dénombrement des trente-trois enfans de Lia, Dina ne doit point être comprise, quoiqu'elle se trouve nommée indirectement au verset 15. La raison est, 1°. parce que ces paroles du ℣. 15, *animæ tringinta tres*, tombent sur *hi filii Liæ*, c'est-à-dire, sur les personnes nommées dans les versets précédens ; ainsi qu'il paroît par les autres endroits, où l'on ramasse le nombre total, comme au ℣. 18, au ℣. 22, & au ℣. 25. 2°. Si l'on comprenoit Dina dans ce nombre, il faudroit en exclure Her & Onan ; & alors il n'y auroit plus que trente-deux personnes ; ou bien les y comprendre avec Dina, & l'on trouveroit trente-quatre personnes. 3°. Moyse, dans cette énu-

Écriture Sainte.

mération, ayant seulement prétendu faire la généalogie des douze Patriarches, de qui descendoient les Juifs, Dina ne pouvoit entrer dans cette généalogie, quoiqu'elle fût fille de Jacob, & quoi qu'elle eût été ensuite comprise dans le nombre des personnes qui entrèrent avec Jacob en Égypte.

Si on lit, au ℣. 15, *hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ, cum Dinâ filiâ suâ : omnes animæ filiorum ejus & filiarum ; trigenta tres* ; le nombre *triginta tres* ne comprend que *hi filii Liæ*, c'est-à-dire, les trente-trois personnes nommées dans les versets précédens, ainsi qu'il paroît par la seule lecture : Moyse n'a ajouté le mot *filiarum* qu'à cause de Dina, qu'il venoit de nommer hors de rang. Mais, comme elle n'appartenoit à aucune des douze tribus, elle ne doit être comprise ni dans le nombre des trente-trois fils de Lia, ni dans cette première énumération que fait Moyse des chefs des douze tribus. Le nombre des trente-trois autres enfans de Lia, si positivement marqués & si clairement distingués, ôte l'équivoque que le style concis & abrégé de l'Écriture pourroit faire. Ce verset doit s'expliquer ainsi : *Voilà les trente-trois fils de Lia : elle les eut en Mésopotamie avec Dina, & c'est tout ce qu'elle eut de fils & de filles.*

Le second dénombrement que fait Moyse est compris dans ces paroles du ỳ. 26 : *Cunctæ animæ quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum , & egressæ sunt de femore illius absque uxoribus filiorum ejus , sexaginta sex.* Ces paroles demandent nécessairement qu'on retranche du premier dénombrement, dont on vient de parler , Her & Onan , Joseph & ses deux fils , *qui non ingressi sunt cum Jacob in Ægyptum* , & qu'on y ajoute Dina , *quæ ingressa est cum Jacob in Ægyptum & egressa est de femore illius.* Qui de 70 retranche 5 & ajoute 1 , reste *66.* ÉCRITURE SAINTE.

Enfin , dans le troisième dénombrement , Moyse comprend toutes les personnes qui composoient la famille de Jacob , lorsqu'il fut entré en Égypte , & il les réduit à soixante-dix , *omnes animæ domûs Jacob , quæ ingressæ sunt in Ægyptum fuere septuaginta* , ỳ. 27 ; & , dans ce nombre , il faut comprendre Jacob lui-même , Joseph & ses deux fils. Ce nombre , joint aux soixante-six du second dénombrement, fait justement soixante-dix. Et c'est par rapport à ce troisième dénombrement qu'il faut expliquer le ỳ. 5 du chapitre 1 de l'Exode , & le ỳ. 22 du chapitre x du Deutéronome.

Pour ce qui est du passage de St. Étienne (*) :

(*) Actes , chap. 7 , vers. 14.

Écriture Sainte. *Mittens autem Joſeph accerſivit patrem ſuum Jacob, & omnem cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque*, il faut d'abord remarquer que ces ſoixante-quinze perſonnes ſont celles qui compoſoient la parenté de Joſeph, *cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque*, & qu'ainſi, on ne doit renfermer dans ce nombre, ni Jacob, qui avoit été nommé ſéparément, ni Joſeph & ſes deux fils, de qui on ne peut pas dire que Joſeph les fit venir en Égypte, *mittens Joſeph accerſivit in Ægyptum.* Remarquons encore que le but de Saint Étienne eſt de repréſenter aux Juifs, à qui il parloit, la conduite que Dieu a gardée à l'égard de leurs pères, & les graces dont il a comblé leurs ancêtres en faveur de toute la nation. Ainſi, St. Étienne ne peut & ne doit parler que des perſonnes de qui deſcendoient les Juifs de ſon temps. Il n'a donc pas dû comprendre, dans le nombre de ſoixante-quinze, Dina, de qui les Juifs ne deſcendoient point, qui n'étoit ni du nombre des douze Patriarches, ni du nombre de leurs deſcendans, non plus que Moyſe ne l'avoit point compriſe dans le premier dénombrement des douze Patriarches & de leurs deſcendans.

Pour trouver donc le nombre de ſoixante-quinze, remontons encore juſqu'à ce premier

dénombrement de Moyſe, que Saint Étienne avoit en vue. Otons-en Her & Onan, Joſeph & ſes deux fils, *quos non accerſivit Joſeph in Ægyptum*, il reſtera ſoixante-cinq perſonnes; & ſi on leur joint les femmes de dix Patriarches qui entrèrent en Égypte, on aura le nombre de ſoixante-quinze, marqué par Saint Étienne. Je dis les femmes de dix Patriarches, parce que celle de Juda étoit morte dans le pays de Chanaan, avant la tranſmigration en Égypte (*).

ÉCRITURE SAINTE.

Qu'on ne ſoit pas, au reſte, ſurpris que St. Étienne ait compris les femmes des Patriarches, que Moyſe n'avoit pas voulu comprendre dans ſon dénombrement. Moyſe, en avertiſſant qu'elles paſsèrent auſſi en Égypte, *tulerunt eum filii cum uxoribus ſuis* (**), & en faiſant remarquer qu'il ne les comprenoit pas, *abſque uxoribus filiorum ejus*, ℣. 26, ſuppoſoit, ſans doute, qu'on pouvoit indifféremment les comprendre ou les exclure. Et il ſemble que le Saint Eſprit ait voulu nous faire trouver, dans le texte même de Moyſe, la ſolution de la difficulté que peuvent faire d'abord les paroles de St. Etienne.

Si l'on objecte que quelques-uns des petits-

(*) Genèſe, chap. 38, verſ. 12.
(**) Genèſe, chap. 46, verſ. 5.

ÉCRITURE SAINTE.

fils de Jacob étoient aussi mariés, je réponds que Moyse n'ayant fait mention que des femmes des fils de Jacob, Saint Etienne n'a pu parler que de celles-ci. Il n'a dû exprimer que le nombre des personnes que Moyse avoit marquées, ou directement en les nommant, ou indirectement en avertissant qu'il ne les nommoit pas.

Mais si l'on veut comprendre les femmes de quelques-uns des petits-fils de Jacob, cela ne changera rien à l'explication qu'on donne ici; car, comme on ne sait pas si tous les fils de Jacob avoient alors leurs femmes, puisque St. Etienne n'ajoute que dix personnes, sans rien déterminer davantage, il est indifférent que ces dix personnes soient ou les dix femmes des dix fils de Jacob, ou que quelques-unes d'elles soient les femmes de quelques-uns de ses petits-fils, pourvu qu'on n'en suppose que dix, qui est le nombre exprimé par Saint Etienne; en quoi, sans doute, ce Saint Martyr suivoit la tradition constante & connue de tous les Juifs.

Si l'on objecte encore que Jacob pouvoit avoir quelques-unes de ses femmes, & peut-être deux, savoir Zelpha & Bala, & que Siméon paroît avoir eu deux femmes; je réponds que Zelpha & Bala, qui étoient des concubines

& des esclaves, n'ont pu être comprises dans la parenté de Joseph, non plus que la Chananéenne, dont Siméon avoit eu un fils, & que l'Écriture semble avoir voulu particulièrement distinguer.

ARTICLE IX.

JONAS DANS LA BALEINE.

Dissertation critique.

Le sujet de cette Dissertation est tiré du Livre de Jonas, où nous lisons que ce Prophête, ayant eu ordre de Dieu d'aller prêcher à Ninive, prit tout au contraire, pour éluder la commission, le chemin de Joppé, sur le bord de la mer Méditerranée, où il s'embarqua sur un bâtiment qui partoit pour Tharsis. Bientôt un vent s'éleva suivi d'une violente tempête : toutes les marchandises furent sacrifiées; enfin, on jeta le sort, pour découvrir le passager contre qui le ciel étoit en colère. Le sort tomba sur Jonas; &, comme on le jettoit dans la mer, un poisson, d'une grosseur extraordinaire, se présenta & l'engloutit. Jonas resta, selon les paroles de l'Ecriture, pendant trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poisson, au bout desquels le poisson

ÉCRITURE SAINTE.

ouvrit la gueule, & vomit Jonas sur la terre. Ce fut apparemment près de Joppé où il s'étoit embarqué : Dieu voulut le remettre sur sa route, & lui commanda de nouveau d'aller à Ninive.

Ce fait est incontestable dans tous ses points essentiels, qui sont le commandement du Seigneur fait à Jonas; la fuite & l'embarquement de ce Prophête ; la tempête qui survint ; le péril de Jonas jeté dans la mer ; la gueule du poisson marin qui le reçut ; son séjour dans cette arche vivante ; & enfin le retour de Jonas sur la terre ferme.

Il reste une circonstance incertaine, qui est l'espèce du poisson par lequel il fut englouti : circonstance pourtant dont l'explication n'attaque point la vérité du fait ; & c'est sur quoi ma curiosité s'est exercée.

Toute l'antiquité a cru que le poisson qui engloutit Jonas étoit une baleine, parce qu'elle est certainement de tous les poissons le plus gros ; mais, depuis près de deux siècles, un sentiment contraire a été adopté par plusieurs savans Auteurs, dont je crois que le premier a été Guillaume Rondelet, Docteur-Régent en la faculté de Médecine de Montpelier. Il a été suivi par Thomas Bartholin, Médecin de Copenhague, par le P. Lami de l'Oratoire, par Samuel Bochart & plusieurs autres. Je com-

mencerai par expoſer les raiſons pour & contre, & j'y joindrai des réflexions qui n'ont pas encore été faites. ÉCRITURE SAINTE.

L'Ecriture Sainte n'a point ſpécifié le nom du poiſſon, puiſqu'il n'en eſt parlé expreſſément que dans deux paſſages ſeuls, qui ſont, la prophétie de Jonas, chap. II, ℣. I, où l'on lit : *Et præparavit Dominus piſcem grandem, ut deglutiret Jonam, & erat Jonas in ventre piſcis tribus diebus & tribus noctibus*; & en S. Matthieu, chap. XII, ℣. 40 : *Sicut fuit Jonas in ventre ceti*; & dans le texte Grec : *En té Koilia tou Kétous.*

Or, *in ventre ceti*, ne dit pas plus que *in ventre piſcis grandis.* Voici comment Henri Etienne explique ce terme dans le Tréſor de la Langue Grecque : *Tò Kétoi, tou Kéteos, Kétous*, *Cetus*, *animal marinum inuſitatæ magnitudinis.* Au plurier, il fait *tà Kétea, Kéte*, d'où eſt venu le plurier Latin, *Cete* : *creavitque Deus cete grandia* (*). Moyſe a entendu par ce nom un terme générique, de même que Virgile, au cinquième Livre de l'Enéïde : *immania cete.* Ambroiſe Calepin, dans ſon Dictionnaire, dit : *Cetus ; Gallicè*, grand poiſſon de mer, comme Dauphin, Marſouin, Baleine,

(*) Genèſe, chap. I, verſ. 21.

& ſemblables : *Italicè* ; *Ogni ſorte di peſci ſmiſurati : nomen eſt omnibus majoribus marinis piſcibus commune.* Jonſton, au cinquième Livre de l'hiſtoire des poiſſons, chapitre 1 ; *De cetis in genere*, dit : *Cetorum nomine ſæpè tàm apud Græcos quàm Latinos ingentis molis piſces intelliguntur.* Il eſt donc évident que le nom de *Cetus*, employé par la ſainte Ecriture, eſt un nom générique & indéterminé, qui ne déſigne point la Baleine dans une ſignification propre & particulière. Hoffman, dans ſon Dictionnaire univerſel, dit, d'une manière bien poſitive : *Balæna è cetorum genere ; aliàs enim cum ceto, ſpecies cum genere confundi ſolet.*

Quoique la Baleine ſoit d'une groſſeur démeſurée, les Naturaliſtes conviennent tous, que l'entrée de ſon goſier, ou de l'œſophage, qui eſt le canal qui conduit à l'eſtomac, eſt ſi étroite qu'à peine pourroit-elle s'étendre à un demi-pied : c'eſt le ſentiment de Jonſton, d'Aldrovand, de Geſner, de Scaliger, &c. La raiſon qu'ils en donnent eſt, que la baleine a les organes de la reſpiration comme les animaux terreſtres, c'eſt-à-dire, des poumons & une trachée artère ſituée au-devant de l'œſophage. Delà vient qu'elle ne ſe nourrit que d'écume de mer, de quelques herbes, de petits poiſſons, ou, pour mieux dire, d'une eſpèce d'inſecte,

dont les mers du Nord ſont couvertes, nommé pſyllon, thalattion par Ariſtote, ou puce de mer; c'eſt l'aliment qui engraiſſe la baleine, dont elle eſt très-friande, & qu'on lui trouve ordinairement dans l'eſtomac. ÉCRITURE SAINTE.

D'après ces deux propoſitions, l'une que, par le terme *Cetus*, l'Ecriture n'a pas déſigné la baleine en particulier, mais un gros poiſſon en général; l'autre, que la baleine, quoique très-groſſe, a le goſier ſi étroit, qu'un homme entier, pas même ſa cuiſſe, ne ſauroit abſolument y paſſer; quelques Auteurs ont cru que, par ce nom générique *Cetus*, il falloit néceſſairement entendre un autre poiſſon que la baleine: & celui qui a été ſubſtitué en ſa place eſt le *Canis carcharias*, ou la Lamie. Les raiſons ſuivantes favoriſent cette opinion.

La Lamie a été nommée par les Grecs, à cauſe de ſa groſſeur, *Ichtus Kétôdes*, en Latin, *Cetaceus piſcis*. Elle a le goſier fort large, & incomparablement plus que la baleine, quoique moins groſſe, parce qu'au lieu de poumons, avec leſquels la première reſpire, celle-ci n'a que des ouïes comme les poiſſons ordinaires; de ſorte qu'un homme peut aiſément paſſer dans ſon eſtomac. En effet, Rondelet rapporte des exemples de certaines Lamies, dans le ventre deſquelles un homme entier a été trouvé, &

ÉCRITURE SAINTE. même un soldat armé de sa cuirasse : *Massiliæ enim & Niceæ aliquandò captæ sunt Lamiæ, in quarum ventriculo homo loricatus inventus est* (*). Il faut ajouter à la facilité qu'a la Lamie d'avaler un homme, qu'elle est aussi de tous les poissons le plus vorace, sur-tout pour la chair humaine.

L'impossibilité d'avaler un homme, de la part de la baleine, & la possibilité apparente du côté de la Lamie, font que cette dernière opinion a été adoptée par Rondelet, Hoffman, Thomas Bartholin, & par tous ceux qui ont examiné ce fait, & qui ont voulu y trouver une apparence de vérité physique.

Je suis obligé de déclarer, avant de passer outre, que, soumis à la foi de l'Evangile, je crois que Dieu a donné l'exemple de Jonas, comme un signe miraculeux, selon les paroles de Saint Luc : *Generatio hæc signum quærit, & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ;* & ℣. 30 : *Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit & filius hominis generationi isti* (**). Ainsi, je confesse que la providence a présidé d'une façon très-particulière & miraculeuse à cette suite d'incidens successifs, de tempête, de sort, de

(*) Rondelet *Lib. de piscib.* 13. *cap.* 12.
(**) S. Luc, chap. 11, vers. 29.

monſtre marin, qui conſerva Jonas trois jours & trois nuits, puis le vomit, & en ce qu'il n'a ſouffert dans ce poiſſon aucune atteinte à ſa vie, à ſa ſanté, ni à ſes forces, nonobſtant le jeûne ; car quoi qu'il eût pu abſolument le ſupporter ſans mourir, ce n'auroit pas été ſans ſouffrir, s'il n'avoit été ſoutenu que par les ſeules forces naturelles. Cependant, au ſortir de là, il ſe mit à marcher comme un homme vigoureux. ÉCRITURE SAINTE.

Je ne prétends donc point affoiblir le miracle, ni le nier là où il eſt ; mais je prétends ne le pas admettre là où il n'eſt pas. Ainſi, je vais tâcher d'expliquer la manière dont Jonas eſt entré dans le poiſſon, en excluant tout miracle, pour cette ſeule circonſtance, perſuadé que Dieu a pu le faire ſans déranger, ni forcer les loix du mouvement, ni les diſpoſitions des cauſes ſecondes ; puiſque tout le monde convient que Dieu agit toujours par les voies les plus ſimples, & qu'il ſe tient, autant qu'il eſt poſſible, à l'ordre qu'il a une fois établi dans la nature.

C'eſt dans cette vue que je vais donner une explication nouvelle ſur ce point, plus ſimple & plus vraiſemblable que celles qu'on a propoſées juſqu'à préſent.

ÉCRITURE SAINTE.

Quoique je convienne que le dernier ſentiment, qui eſt pour la Lamie, paroiſſe le plus plauſible, je ſoutiens pourtant qu'il ne peut paroître tel qu'à la première vue; car, pour peu qu'on y réfléchiſſe, on ne ſauroit s'y tenir, & je commence par propoſer cinq objections contre cette conjecture.

Première objection.

La Lamie eſt un poiſſon dont les mâchoires s'ouvrent aſſez, à la vérité, pour laiſſer paſſer un homme facilement dans ſon ventre; mais elle a cinq ou ſix rangées de dents, à chaque mâchoire, faites en ſcie, & placées en manière de paliſſade, inclinées en dedans, qui ne permettent pas la ſortie. Bartholin qui a prévu cette objection, & qui en a ſenti la force, y répond ainſi : *Dei manus ingreſſum, & egreſſum ejus cuſtodivit.* Cette réponſe ſuppoſe un miracle que je ne reçois pas.

Seconde objection.

Tous ceux qui ont écrit ſur ce poiſſon, diſent qu'il eſt ſi vorace, que rien ne peut échapper hors de ſa gueule de tout ce qui y eſt une fois entré : s'il attrape le bras ou la jambe d'un homme, il les coupe plutôt que de s'en dé-

ſaiſir. En un mot, il n'eſt point de monſtre plus dangereux dans la mer : c'eſt une vérité ſi connue, que les Mariniers de l'Océan le nomment, par cette raiſon, *Requiem* (Requin). Y penſe-t-on, de vouloir aſsûrer la vie de Jonas en la confiant à un animal de cette eſpèce ? Non, Dieu, ſans un nouveau miracle, n'auroit pas pu en faire le conſervateur de ſon Prophête. Que ſi les partiſans de la Lamie ſe défendent avec le verſet, *& dixit Dominus piſci, & evomuit Jonam in aridam*; je réponds que l'on doit entendre par-là, que lorſque Dieu voulut, le poiſſon ouvrit ſa gueule, & c'eſt ſur cette volonté divine qui fixa l'ouverture de la gueule du poiſſon au bout de trois jours, que tombe le miracle ; mais on ne doit pas entendre que le Seigneur ait pour cela changé la nature de ce monſtre, puiſqu'en arrêter la voracité, feroit un autre miracle non moindre que de ſuſpendre l'action du feu ſur de l'étoupe sèche ; & comme l'explication que je donnerai n'a pas beſoin de ce miracle-ci, la raiſon, qui ſembloit favoriſer le parti de la Lamie, eſt, ſelon moi, la plus forte pour le combattre.

ÉCRITURE SAINTE.

Troiſième objection.

Jonas, deſcendu dans l'eſtomac de la Lamie, la gueule de ce poiſſon fermée, par où auroit-

ECRITURE SAINTE. il pu reſpirer, pour y vivre trois jours & trois nuits ? Quelque grand que ſoit l'eſtomac de ce poiſſon, il n'y auroit pas trouvé de l'air en aſſez grande quantité, ni aſſez pur, ni aſſez renouvellé : & ce défaut ſeul eût étouffé Jonas immanquablement ; car les ouïes des poiſſons n'ont point de communication avec leur eſtomac.

Quatrième objection.

Quand même l'air enfermé dans l'eſtomac de la Lamie auroit pu, ce que l'on ne croit pas, ſuffire par ſa quantité, pour y faire reſpirer Jonas, eſt-il permis de croire qu'un homme, accablé par la triſteſſe, par l'effroi, & par le jeûne, puiſſe ne pas expirer de défaillance, au milieu de l'infection d'un cloaque, rempli des immondices de poiſſons à demi digérés ou pourris, qui ne manquent jamais de ſe trouver dans l'eſtomac d'un animal de cette gloutonnerie ? Et chacun ſait que de toutes les pourritures, celle du poiſſon eſt la plus forte & la plus inſoutenable à l'odorat.

Cinquième objection.

Enfin, l'eſtomac eſt fait pour digérer ce que l'animal a englouti. Si le poiſſon qu'on ſuppoſe eſt vivant, ſes parties doivent faire leurs fonctions ;

tions ; son estomac doit être pourvu , soit d'un ferment digestif , soit de quelque broiement ou trituration , aidée par les élancemens & les inflexions du corps d'un poisson qui nage. Or, puisqu'on assûre que la Lamie est de tous les poissons non seulement le plus vorace , mais encore celui qui digère en moins de temps ; trois jours & trois nuits en étoient un plus que suffisant pour produire sur le corps de Jonas des atteintes mortelles. En un mot , la vie de Jonas , exposée & livrée à un monstre de cette espèce , auroit été perdue sans ressource , à moins que de recourir à des miracles multipliés , dont je me passerai dans ma manière d'expliquer ce fait , pour n'en pas admettre , comme j'ai dit , là où il n'y en a point , & pour ne pas les multiplier inutilement. Je n'hésite donc point à abandonner le systême de la Lamie.

ECRITURE SAINTE.

Il s'agit d'adopter une opinion nouvelle ; & pour la mieux établir , examinons ces deux termes de l'Écriture sur lesquels roule toute la difficulté ; savoir : *En té Köilia tou Kétous ; in ventre ceti.*

J'ai dit que *Cete* , terme générique pluriel, signifioit toute sorte de gros poissons de mer : cela est vrai , dans une signification étendue ; mais , dans le sens propre , ce terme signifie

Ecriture Sainte. précisément ceux d'entre les plus gros poissons marins, qui sont *vivipares*, qui ont une grosse peau, des chairs fermes, des os solides, des organes pour la respiration & pour la voix, comme les quadrupèdes; des reins & une vessie urinaire, des parties pour la génération dans le mâle, comme dans la femelle; dans celle-ci des mamelles & du lait, &c. Il n'y a qu'à lire ce qu'en dit Aldrovand, *de cetis in genere*; plusieurs sont compris sous ce terme, comme la Baleine, le Pristis, le Marsouin, le Dauphin, le Veau marin, le Manaty des Indes ou Lamentin, &c. Les autres poissons de mer, qui se trouvent compris sous la signification étendue du terme *Cete*, se nomment proprement *Cetacei pisces*, parce qu'ils approchent de la grosseur des premiers. Ils diffèrent pourtant de ceux-ci en ce qu'ils sont ovipares, comme tout le reste des poissons, & qu'à la place des poumons ils ont des ouies : ces derniers sont la Lamie, la Malthe, la Zygène, le Thon, &c. On ne peut en François nommer les uns & les autres que du terme commun *Cétacées*; parce que le mot Latin *Cete*, n'en a point en notre Langue qui lui réponde; & pour distinguer les premiers d'avec les seconds, je dirai *Cétacées* du premier ordre, ou *Cétacées* vivipa-

res, & *Cétacées* du ſecond ordre, ou ovipares. Écriture Sainte.

Si j'ai donné l'excluſion à la Lamie, qui eſt le plus gros poiſſon des Cétacées ovipares, il faut auſſi en exclure tous les autres Cétacées de la même claſſe, parce qu'ils ſont de beaucoup plus petits.

Me voilà donc forcé de remonter à la claſſe des Cétacées vivipares; & même c'eſt un de ceux-là que l'Écriture Sainte a déſignés, puiſque le nom *Cetus*, pris dans ſa ſignification propre, convient préciſément à un poiſſon de cette première claſſe, & *Cetaceus* à un de ceux de la ſeconde. Je dirai plus, le terme *Cetus* convient par excellence à la Baleine, parce qu'elle eſt le plus gros poiſſon marin de tous ceux qui portent ce nom générique.

On ſera peut-être étonné que la Baleine ſoit préciſément le poiſſon dont je faſſe choix pour expliquer le fait de Jonas, après avoir paru lui donner l'excluſion.

J'ai dit, & il eſt vrai, que Jonas n'a pas pu entrer dans l'eſtomac ni dans le ventre de la Baleine; mais, à quoi bon le faire deſcendre ſi bas ou ſi avant? le fond de la gueule de cet énorme animal ne pouvoit-il pas prêter une place convenable? Je demande, en grace, que l'on ne ſe récrie pas d'abord ſur la nou-

Écriture Sainte. veauté de ma conjecture, & que l'on suspende son jugement, jusqu'à ce que l'on ait pesé quelques remarques qui me paroissent essentielles.

Première Remarque.

L'intérieur de la gueule d'une Baleine est certainement aussi grand qu'une petite chambre, ou du moins beaucoup au-delà de ce qu'il en faut pour contenir un homme fort à son aise; puisqu'on a vu à Paris, en 1658, le squélette d'une Baleine, dont le crâne étoit de seize à dix-sept pieds de longueur, pesant 4600 livres; les mâchoires, de dix pieds d'ouverture & de quatorze pieds de longueur, pesoient chacune 1100 livres. (On en trouvera la description dans Pomey, partie II de son histoire générale des drogues, Liv. I. chap. 31). La grandeur totale que les Naturalistes donnent à ce poisson, favorise les dimensions étonnantes de cette tête; & Jean Cabri, Académicien de Florence, dit, qu'une baleine échouée sur les côtes d'Italie, en 1624, avoit l'ouverture de la gueule si large qu'un homme à cheval y seroit entré commodément. Je ne suis plus en peine comment Jonas a pu y loger. Il paroît aussi, par ce même passage, que cette sorte de gros poisson n'est pas extrêmement rare dans

la Méditerranée, ou du moins qu'il s'y en est trouvé quelquefois, quoique Bartholin, pour faire valoir davantage son opinion en faveur de la Lamie, ait dit : *Nec in mari Mediterraneo, nec in Persico balænæ reperiuntur.* Écriture Sainte.

Seconde Remarque.

La baleine produit quelquefois deux baleinons, quelquefois un seul à chaque portée : ils suivent toujours leur mère tout le temps qu'ils tètent, & lorsqu'elle s'apperçoit d'une tempête prochaine, elle les prend dans sa gueule, & ne les quitte que quand la tempête est finie. Philostrate l'assure ainsi au II Livre de la vie d'Apollonius. Olaüs Magnus dit la même chose dans son histoire Septentrionale, Livre XXI, chap. 16, où on lit : *Fœtus suos gestant cùm infirmantur, & invalidi sunt, & si parvi sunt, eos in ora suscipiunt ; hoc idem imminente tempestate faciunt, & post tempestatem illos evomunt.*

Il reste à savoir quelle est la grosseur de ces baleinons. Jonston nous le dit, en parlant des baleines : *Femellæ fœtum pariunt tauro non minorem.* Si la baleine fait son petit de la grosseur d'un taureau, on peut juger de la grandeur, ou de la capacité de sa gueule, puisqu'elle l'y reçoit tout le temps qu'elle l'allaite,

ÉCRITURE SAINTE. quoiqu'il groſſiſſe. La baleine de Jonas a pu ſe tromper ; elle le prit peut-être pour ſon baleinon, & le fardeau ne dut lui paroître ni plus peſant ni plus embarraſſant.

Troiſième Remarque.

Jonſton rapporte vingt eſpèces différentes de baleines, parmi leſquelles il y en a une fort groſſe, qui porte au-devant du front deux évents, par où elle fait quelquefois rejaillir l'eau de la mer, dont elle ſe remplit la gueule : c'eſt auſſi par-là que l'air entre dans ſes poumons, par leſquels elle reſpire. Ces deux ouvertures me paroiſſent avoir pu fournir à Jonas un air pur & aiſé à reſpirer.

Quatrième Remarque.

Celle-ci peut donner encore une raiſon ſatisfaiſante pourquoi cette baleine ſe trouva là toute prête pour recevoir Jonas. Aldrovand dit, que ces poiſſons aiment paſſionnément l'odeur de la poix, ce qui fait que ſouvent ils ſuivent les vaiſſeaux, & qu'ils s'en approchent de fort prés, ſur-tout lorſqu'ils ſont nouvellement calfeutrés : c'eſt apparemment dans cet état que ſe trouva le vaiſſeau de Jonas, puiſqu'il ſortoit d'un port de mer pour ſe mettre en voyage : *Navium recens picatarum odore adeò oblectantur*,

ut proximè accedentes ſeſe navi affricent. Ce même auteur ajoute que lorſque les mariniers craignent que ces poiſſons ne faſſent verſer leur navire, ils les amuſent avec des tonneaux poiſſés, qu'ils leur abandonnent : *Nautæ de navis ſubverſione timidi picata dolia eis objiciunt, ut navim relinquant.* Et, en effet, l'odeur de ces tonneaux les attire, & les met en humeur de badiner : *Ludunt ceti cum doliis, & aquam per fiſtulas capitis emiſſam in ſublime eructant.* Il eſt poſſible que la baleine, qui ſe trouva ſi prompte pour ſauver Jonas du naufrage, eût ſuivi le vaiſſeau à ſon odeur.

ECRITURE SAINTE.

Voilà aſſez de matériaux : il eſt temps de bâtir. J'ai accordé, en premier lieu, l'impoſſibilité phyſique qu'une baleine ait admis Jonas dans ſon eſtomac ; j'ai dit enſuite les raiſons pour le ſentiment de ceux qui ont préféré la Lamie, & je les ai en même-temps combattues par des objections aſſez fortes. Il me paroît, toutes réflexions faites, que Jonas eſt placé incomparablement mieux au fond de la gueule de la baleine, vu les facilités locales qui s'y rencontrent, & qu'il y eſt exempt de tous les inconvéniens que l'on a trouvés dans la Lamie, ſans qu'il ſoit beſoin de tous les miracles que ces mêmes inconvéniens auroient demandés.

J'entre dans la penſée du Lecteur, & je

Écriture Sainte.

prévois qu'on peut m'objecter que Jonas ſeroit fort à ſon aiſe dans la gueule de la baleine, ſi l'Écriture Sainte avoit dit, *in ore*, au lieu qu'elle a dit *in ventre ceti*. Je réponds à cela, qu'après avoir avancé que tout dépendoit d'une bonne interprétation de ces deux termes, *in ventre ceti*, &, qu'après avoir expliqué exactement celui de *cetus*, de l'explication du mot *Koilia*, *venter*, dépend le développement de tout ce myſtère.

Je m'en rapporte à Henri Étienne, qui explique ce mot de la ſorte : *Koilos, cavus ; Koilia, in latiore ſenſu, ſignificat omnem cavitatem in profundo p ſitam.* Les Anatomiſtes appellent auſſi *ventres* les grandes cavités, & les petites, *ventricules*, qui eſt un diminutif; ainſi, ils diviſent le corps humain en trois ventres avec les extrêmités. Le ventre ſupérieur eſt la tête; le moyen eſt la poitrine ; & l'inférieur eſt le bas-ventre, qui retient le nom générique ſoit en Grec, ſoit en Latin, ſoit en François ; parce qu'il eſt le plus étendu, & qu'il renferme une plus grande capacité.

On nomme ventricule la cavité enfermée dans le ventre inférieur, deſtinée à recevoir les alimens, ou l'eſtomac ; parce que cette cavité eſt contenue dans une plus grande. On nomme auſſi ventricules du cœur deux petites

cavités remplies de ſang, & ventricules du cerveau deux cavités aſſez petites placées dans ſon centre : donc ventre & cavité ſont deux termes ſynonimes. Cela ſuppoſé, ne puis je pas dire que la gueule de la baleine eſt la cavité dans laquelle Jonas a été enfermé ? Ainſi, dans le ventre de la baleine, pourroit s'expliquer dans un ſens équivalent, en diſant dans le creux de la baleine. Mais, outre l'explication de ce terme, dans la rigueur des Grammairiens, je peux dire auſſi que, dans les poiſſons, en qui on ne reconnoît ordinairement point de poitrine, tout ce qui eſt compris entre la tête & la queue peut paſſer pour ventre, & la gueule pour l'entrée ou la porte du ventre, dans le ſens ordinaire que l'on donne à ce terme : ainſi, l'Écriture a parlé conformément à la manière, dont les hommes ont coutume ſoit, de concevoir les choſes, ſoit de s'énoncer. En effet : un homme entre dans la gueule d'un poiſſon prodigieux ; ſes mâchoires ſe ferment ; l'homme diſparoît : qui eſt-ce qui ne diroit pas qu'il eſt déjà dans le ventre de ce poiſſon ?

On pourroit me faire encore une objection, qui eſt, que les deux ouvertures par où la baleine reſpire, auroient pu noyer Jonas, en laiſſant entrer deux fleuves dans la gueule

ECRITURE SAINTE.

de ce poiſſon, lorſqu'il ſeroit deſcendu au fond de la mer.

Il eſt vrai que la baleine a pu s'enfoncer dans la mer, il eſt vrai auſſi qu'elle l'a fait, puiſque Jonas a dit lui-même, (chap. 2, ℣. 6): *Pelagus operuit caput meum.* Mais Aldrovand, dans ſa deſcription *de Cetis*, ajoute: *Operculum eſt ex carne pingui fiſtulis impoſitum, quod eas aperit & operit.* La baleine ſe noyeroit elle-même, ſi la nature ne lui avoit mis une porte à chaque évent, pour les fermer & les ouvrir. Quant à l'air néceſſaire à Jonas pour reſpirer, il n'a pu encore en manquer quoique ces deux ouvertures fuſſent fermées, tant par rapport à la grandeur de l'eſpace, ou du vuide qui ſe trouvoit dans l'intérieur de cette gueule, qui eſt toujours remplie d'air, que par rapport à ce que la baleine eſt obligée de revenir ſur l'eau, & d'ouvrir ſes évents pour reſpirer elle-même.

C'eſt ce qui m'engage à croire cette opinion ſoutenable, & j'oſe dire plus raiſonnable que celle qui ſubſtitue la Lamie à la Baleine, quoique celle-ci ait paru ſi certaine à Bochart. Car Rondelet s'eſt contenté de dire, *mihi in mentem venit*; Bartholin a dit ſimplement, *vero ſit ſimilius*, & Hoffman *veroſimillimum eſt.* Mais

Samuel Bochart parle décisivement (*) ; voici ses termes : *Is non fuit Cetus propriè dictus ; Cete enim, & quotquot animalia pulmone spirant, gulæ meatus habent angustiores quàm ut possint solidum hominem deglutire ; sed fuit piscis magnus, ut à Jonâ vocatur, nempè canis carcharias, qui & Lamia dicitur, à gulæ vastitate.* On voit qu'il ne pouvoit comprendre ce fait, sans faire absolument passer Jonas par le gosier du poisson, aussi bien que tous ceux qui ont adopté ce sentiment, dont il me paroît qu'on peut & qu'on doit revenir. ÉCRITURE SAINTE.

(*) *Hierozoici, sive de animalibus scripturæ, parte posteriori, cap. 12, de ceto Jonæ.*

SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

ARTICLE PREMIER.

APOLOGIE des Saints Pères contre une accusation du Ministre Blondel, adoptée par Bayle; par le P. MERLIN, Jés.

SAINTS PÈRES, &c. A L'OCCASION de la manière dont Lactance parle de Flora, Bayle décrie généralement la conduite qu'ont tenue tous les Saints Pères dans la défense de la vérité, & ses remarques ne sont faites que pour y enchasser une déclamation scandaleuse du Ministre Blondel, qui traite avec le dernier mépris ces saints Docteurs, & ne rougit point de dire, « qu'ils ont » négligé les meilleures occasions de donner » des preuves de leur jugement, & non seulement ont tâché de tirer à eux toutes les » pensées des Payens, tant solides que mal » fondées... mais se sont glorifiés de cette espèce de manège, où quelquefois il y avoit

» de la ſupercherie jointe, comme s'il leur eût été permis de dire, avec Énée, en Virgile : » *Dolus an virtus quis in hoſte requirat* » ? Telle eſt l'eſtime que la plupart des Docteurs de l'héréſie font des Docteurs de l Égliſe. Ils ont éprouvé, dans les diſputes de controverſe qu'ils ont eu à ſoutenir ſur tous les points de leurs dogmes impies, que les témoins de tous les ſiècles dépoſent contr'eux ; & quand ils n'ont pas lieu de diſſimuler, ils les prennent à partie, & ſe déclarent leurs ennemis. Un d'entr'eux dit nettement, « qu'il ne convient pas aux Réformés d'emprunter de l'antiquité Eccléſiaſtique les armes de ſon autorité pour combattre leurs adverſaires, mais que cela eſt réſervé aux Papiſtes, dont la Religion n'eſt qu'un tiſſu des erreurs des Pères : *Antiquitatis Eccleſiaſticæ* (*) *authoritate pugnare, non eſſe Reformatorum, ſed Pontificiorum, & ex Patrum erroribus religioni ſpontificiæ centonem conſutum eſſe* ».

SAINTS PERES, &c.

Blondel, ſur-tout, étoit entré en mauvaiſe humeur contre les Pères, en compoſant le Livre qu'il a intitulé, *Écclairciſſement ſur l'Euchariſtie.* Comme il trouvoit la plupart de leurs paſſages plus clairs qu'il ne vouloit, il ſe vit

(*) Guill. Witakerus.

Saints Peres, &c.

réduit à avertir, dans sa préface, qu'il falloit toujours s'attacher au sentiment qui étoit vrai, quand même, depuis le temps des Apôtres, il n'auroit été soutenu par personne; & qu'au contraire il falloit toujours rejeter le sentiment qui étoit faux, quand même dès le commencement il auroit prévalu, & auroit ensuite été reçu sans interruption. Mais la fausseté de ce prétendu axiome n'est-elle pas manifeste? Car si l'autorité manque pour déterminer un sens de l'Écriture qui est contesté, de quel droit présume-t-on avoir la vérité de son côté en matière de foi? Et ne tient-il qu'à se parer du mot de *vérité*, comme font tous les Sectaires tant anciens que nouveaux, pour être en possession de cette vérité? Les imposteurs ne jurent-ils pas souvent qu'ils disent vrai? Ce qui avoit le plus incommodé Blondel, étoit les comparaisons, les raisonnemens, les preuves, les conclusions, dont les Saints Pères accompagnent ce qu'ils disent en faveur de la présence réelle & de la transsubstantiation. Tout cela étant rapproché des termes que le Ministre veut éluder, les explications détournées & forcées qu'il donne, paroissent d'un ridicule achevé. Il se vengea, & se donna un beau champ pour fronder les Pères, en composant son Livre *des Sybilles*, qu'il fit paroître quelques années après.

Il leur reproche d'avoir manqué de jugement. En quoi ? *En ce qu'ils ont tâché de tirer à eux toutes les penſées des Payens, tant ſolides que mal fondées.* Il nous eſt triſte d'avoir à comparer le jugement de Blondel avec celui des Pères. Il y avoit parmi les Payens des opinions reçues, dont on pouvoit déduire des conſéquences favorables au Chriſtianiſme. Blondel juge que les Pères étoient obligés de s'aſſurer, par une exacte & ſcrupuleuſe recherche, de la vérité de toutes ces opinions, avant que de s'en ſervir contre les Payens, quoique cet emploi ne tendît qu'à ôter aux Infidèles l'averſion qu'ils avoient pour le Chriſtianiſme, & qu'on eût ſoin d'établir d'ailleurs la divinité de l'Évangile ſur des fondemens, qui n'étoient ni incertains ni étrangers, mais propres & inconteſtables. Il eſt vrai que les Pères ne connurent jamais cette obligation. Ils ont toujours cru, & avec raiſon, que ni la conſcience, ni la ſageſſe ne leur preſcrivoit point de s'abſtenir de ces ſortes d'argumens, qu'on appelle *ad hominem*, & qu'on apporte ſeulement pour diſpoſer les eſprits à ſe rendre attentifs aux bonnes raiſons, & à les goûter. Blondel les emploie lui-même fort librement, quoique mal-à-propos, & contre les Catholiques, & contre les Pères ; & il interdit aux Catholiques le droit d'en uſer contre les Pro-

SAINTS PERES, &c.

teſtans, & aux Pères le droit d'en uſer contre les Payens ? Il juge ainſi, parce que cela lui eſt commode. Nous plaidons enſemble pour la poſſeſſion d'un bien. J'ai de bons titres que je vous produits ; vous m'en oppoſez d'autres. Mais, parmi vos pièces, j'en découvre quelques-unes dont vous faites cas, qui établiſſent mon bon droit ; je m'en ſers contre vous, & je n'ai beſoin, pour les garantir, que du cas que vous en faites. J'ai par devers moi dequoi gagner mon procès ; mais il ne laiſſe pas de m'être avantageux de trouver chez vous de quoi vous confondre. Voilà préciſément la conduite des Pères.

C'eſt leur faire une injure digne de châtiment, que de leur attribuer en ce point *de la ſupercherie.* Blondel & Bayle prennent de travers la penſée de Saint Jerôme, quand, pour appuyer une pareille calomnie, ils diſent, « que » ce Père, ſe laiſſant aller à la force de cet » étrange préjugé (*dolus an virtus quis in hoſte* » *requirat ?*), n'a point fait difficulté d'alléguer » pour ſa décharge, que les Pères ont été con- » traints de dire, non ce qui étoit de leur ſen- » timent, mais ce qui étoit néceſſaire contre » ce que ſoutenoient les Gentils ». Cela ſignifie-t-il, ſelon Saint Jerôme, *que les Pères ont*

déguiſé

déguisé leurs sentimens, & qu'ils ont cru tous moyens indifférens, voire louables, pourvu qu'ils pussent servir à endommager l'erreur? ou plutôt n'est-ce pas dire, que trouvant dans les Payens quelques préjugés utiles à la Religion, & peut-être fort difficiles à détruire, ou même qui avoient quelque vraisemblance, ils ont pris le parti d'en tirer avantage, pour faciliter l'entrée à des raisons plus solides dans l'esprit de leurs adversaires, qu'ils vouloient gagner. Je vais rendre ceci sensible, par un exemple que Bayle me fournit. SAINTS PERES, &c.

A l'article de *Démocrite*, il reproche à Tertullien d'avoir avancé faussement que ce Philosophe se creva les yeux, parce qu'il ne trouva point de meilleur reméde contre les tentations qu'il éprouvoit à la vue des femmes. *Tertullien*, dit-il, *tire de-là, pour les vrais fideles, un grand sujet de triomphe sur les Sages du Paganisme. C'est un triomphe bien imaginaire; car ce que l'on sait de plus certain touchant Démocrite, renverse de fond en comble la supposition de Tertullien.* Le triomphe est pourtant réel, quoique M. Bayle en puisse dire. Il n'est pas nécessaire pour cela que le fait soit vrai, & que Démocrite se soit effectivement crevé les yeux; c'est assez qu'on le crût alors fort communément. Car, n'est-il pas évident que le même lustre

SAINTS PERES, &c. rejailliſſoit ſur l'Égliſe naiſſante, ſoit que la ſageſſe des Philoſophes telle qu'elle étoit en effet, ſoit que cette même ſageſſe, telle que l'opinion publique la repréſentoit, n'atteignît point à la perfection de la ſageſſe chrétienne ? Or, ſi Bayle peut prouver que le fait eſt faux, peut-il prouver qu'il eſt faux qu'on le crût vrai ? Se figure-t-il que dans une célèbre apologie, qui devoit paſſer entre les mains des Payens, & de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi les Payens, Tertullien eût oſé avancer & tourner à l'avantage de ſa cauſe un fait qui n'eût été que dans ſon imagination, & qui ne fût pas avoué par le plus grand nombre de ſes adverſaires ?

Une ſemblable prétention du Miniſtre Blondel, à l'égard de Saint Juſtin, mérite d'être traitée de folie. Il avance que les Livres Sybillins venoient d'être tout récemment fabriqués par un fauſſaire, Chrétien de profeſſion, lorſque ce Père en allégua l'autorité dans la célèbre apologie qu'il adreſſa à l'Empereur Marc-Antonin, & dans l'ouvrage où il exhorte les Payens à embraſſer le Chriſtianiſme. *Cette pièce de fauſſe monnoie*, dit-il, *venoit de la forge, & étoit encore toute chaude, quand il en a entrepris le débit.* Eſt-il un exemple d'une telle hardieſſe ? & tout homme qui eſt en ſon bon ſens

ne la tiendra-t-il pas pour incroyable ? Cependant Saint Juſtin oſe aſſurer que les Livres de la Sybille, dont il rapporte le témoignage, ſont répandus dans tout l'univers (*), *cujus libri in univerſo exſtant orbe.* Il ment donc impudemment ? Non pas, répond le Miniſtre, qui, par une grace ſpéciale, veut que Saint Juſtin ait été dans la bonne foi ; mais l'*antiquité.....* *le ſavoir.... la piété* de ce ſaint Philoſophe & Martyr *ne l'ont point empêché de ſe laiſſer abuſer par des conteurs*, au point de lui faire accroire qu'une *pièce de fauſſe monnoie*, qui *venoit de la forge*, *& étoit encore toute chaude*, avoit cours dans tout l'univers, & étoit reconnue pour bonne & légitime ; en ſorte qu'il ne craignit point de la préſenter pour telle à l'Empereur, & à tous les ſujets de l'Empire. Peut-on imaginer rien de plus extravagant ?

SAINTS PERES, &c.

(*) S. Juſt. *Cohort. ad Græcos.*

ARTICLE II.

APOLOGIE d'Arnobe contre Bayle ; par le même.

ARNOBE & Lactance ne tiennent pas un rang assez distingué parmi les Pères, pour m'engager à prendre vivement leur défense. On sait ce que (*) Saint Jérôme dit de Lactance, qu'il a été moins heureux à établir les dogmes de la Religion Chrétienne, qu'à détruire les erreurs qui lui sont opposées : le jugement qu'il porte d'Arnobe (**) est à-peu-près semblable. Ce dernier avoit écrit ses Livres *contre les Gentils*, avant que d'avoir été reçu dans l'Église, & pour convaincre les Évêques de la sincérité avec laquelle il renonçoit aux superstitions Payennes ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait employé, dans cet Ouvrage, certaines pensées peu exactes & contraires en quelques points à la doctrine Catholique, dont il n'étoit pas encore parfaitement instruit.

J'abandonnerois l'un & l'autre à la critique de Bayle, si elle étoit juste & raisonnable ;

(*) *S. Hier. Epist. ad Paulinam.*

(**) *Idem in Addit. Chron. ad Euseb.*

mais je puis bien entreprendre de les juſtifier, s'il les a cenſurés mal-à-propos ; & quand il les auroit toujours repris avec raiſon, lui devroit-on pardonner de les avoir appellé Pères de l'Égliſe, en leur attribuant des erreurs ? Ils ſont, à la vérité, de ceux dont il faut prendre ce qu'ils ont de bon, & laiſſer ce qu'ils ont de mauvais, ſuivant la maxime établie par le même (*) Saint Jérôme, en parlant de quelques Écrivains Eccléſiaſtiques des premiers ſiècles, qui ne ſont pas univerſellement approuvés. La pratique conſtante de cette maxime eſt de ne les nommer *Pères & Docteurs de l'Égliſe*, que lorſque leur témoignage s'accorde avec la créance commune & reçue parmi les fidèles. On ne dit jamais, lorſqu'il s'agit de Tertullien, qu'un *Père de l'Égliſe* a donné dans les rêveries de Montan, ni, en parlant d'Origène, qu'un *Père de l'Égliſe* a été condamné dans un Concile général ; quoiqu'on les cite en leur rang, pour former une chaîne de la tradition des Pères ſur divers points de Foi. Bayle ne connoît point ces ſages règles ; il ſe plaît à faire une indigne proſtitution du langage Eccléſiaſtique. Ici, ce ſont des Philoſophes Payens qu'il

SAINTS PERES, &c.

(*) *S. Hier. Epiſt. ad Tranquillum.*

dit être plus *Orthodoxes* qu'un *Père de l'Églife* ; là, c'eft le culte fuperftitieux des Manichéens, qu'il appelle *Service Divin* ; ailleurs, c'eft une troupe de Prêtres Idolâtres qu'il nomme *Clergé*. Il ne s'en tient point là ; il joint à l'abus des expreffions les plus énormes calomnies, pour faire tomber dans un mépris abfolu les grands hommes qui nous ont fourni des armes contre toutes fortes d'impiétés.

Bayle reproche à Arnobe, 1°. d'avoir cru la matière un principe mauvais ; 2°. d'avoir combattu la Providence d'une manière plus forte & plus fcandaleufe que n'ont fait Epicure ni Lucrèce ; 3°. d'avoir regardé comme probable l'opinion de ceux qui nient la Divinité &la Providence ; 4°. d'avoir favorifé le Manichéifme, en réfutant les deux efpèces de Dieux, les uns bienfaifans, les autres malfaifans, que les Payens admettoient ; & de s'être fervi, à ce fujet, d'un raifonnement qui n'eft point fans réplique ; 5°. d'avoir mal répondu aux Payens, quand ils accufoient le Chriftianifme d'être caufe de tous les malheurs arrivés à l'Empire Romain par l'inondation des Barbares ; 6°. d'avoir fondé fur un menfonge une très-mauvaife objection contre les Payens.

Examinons ces fix chefs d'accufation.

SAINTS PERES, &c.

Premier reproche.

« (*) Encore que les Stoïciens, dit Bayle, » admiſſent deux principes, Dieu & la matière, » Dieu, comme agent, & la matière, comme » patient, ils ne croyoient pas que la matière » fût un principe mauvais. Ils étoient en cela » plus Orthodoxes qu'Arnobe : (**) *Quid enim*, dit-il, *ſi prima materies, quæ in rerum quatuor elementa digeſta eſt, miſeriarum omnium cauſas ſuis continet in rationibus involutas* ? S'il y avoit dans ce texte d'Arnobe quelqu'ombre de l'erreur dont Bayle l'accuſe, il ſeroit aiſé de la faire diſparoître. De quel ridicule ce Critique couvriroit-il un Auteur, qui imputeroit aux Cartéſiens de tenir que la matière eſt un principe mauvais, quand ils enſeignent que les cauſes des tonnerres & des tempêtes, des grêles, des inondations, du dérangement des ſaiſons, de la malignité & de la corruption de l'air, ſont contenues dans les loix de la communication du mouvement ? Arnobe veut-il dire autre choſe ? On rendoit les Chrétiens reſpon-

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article des *Pauliciens*, Lettre G.

(**) *Arnob. liber 1. editio Jacobi Maire Lugd. Bar.*

SAINTS PERES, &c. ſables de tous les malheurs qui affligeoient l'Empire Romain, & qui provenoient de la ſtérilité des campagnes, des peſtes, des tremblemens de terre, des feux tombés du ciel, ou des torrens de flammes que vomiſſoient les volcans; & l'on demandoit aux fidèles : d'où viennent ces maux, ſi votre impiété envers les Dieux ne les attire pas? Arnobe répond à-peu-près comme auroit fait un Cartéſien, que ces accidens ſont les ſuites des loix de la communication du mouvement, qui, d'ailleurs, nous ſont ſi utiles; *quid enim ſi prima materies, miſeriarum omnium cauſas ſuis continet in ROTATIONIBUS involutas?* (*) Ce n'eſt point la faute d'Arnobe, ſi Bayle lit *rationibus* au lieu *de rotationibus*, qui eſt, au jugement du ſavant Gélénius, la véritable leçon; s'il oſe fonder une accuſation grave contre un Écrivain reſpectable ſur un texte douteux & défectueux dans la plupart des Manuſcrits de ſon ouvrage; ſi, en homme d'eſprit, il n'a point vu, ou ſi, en homme ſavant, il n'a point appris des commentateurs (**) d'Arnobe, que le mot *rationibus* ſignifie à-peu-près la même choſe que *rotationibus*, & qu'Arnobe

(*) *In edit. Gelenii in collect. var. Lect. Lugd. Bat. ex. offic. Jac. Maire.*

(**) *Deſid. Herald. Animadv. in Arnobium.*

prend souvent le premier dans un sens qui ne représente rien de plus que le mouvement ; témoin cet endroit : (*) *Aesculapius, Hercules, aut Diana rationem imbrium tempestatumque finxerunt.* SAINTS PERES, &c.

Enfin, ce n'est point la faute d'Arnobe, si Bayle, par trop de précipitation & de confiance dans la première idée qui le saisit, n'a point lu ce qui suit dans le texte de ce Père (**) : *Quid si, quod proximum vero est, quidquid nobis videtur adversum, mundo ipsi malum non est, omniaque quæ fiunt, nostris commoditatibus statuentes, opinionibus improbis criminamur eventa naturæ.* Il est clair, par ces paroles, que, loin d'enseigner que la matière est un principe mauvais, Arnobe, au contraire, déclare expressément que tout ce qu'elle produit, qui nous paroît nuisible, n'est pas un mal pour le monde, & que, jugeant mal-à-propos des choses qui arrivent selon le rapport qu'elles ont à nos commodités, nous chargeons les évènemens naturels, dont nous sommes blessés, de la malice & du crime qui n'est que dans la perversité & la folie de nos opinions. Cet endroit est magnifique ; il est pris ou imité de (***) Platon, &

(*) *Arnob. lib. 1. pag.* 12.

(**) Page. *6.*

(***) *Plato in Timæo. Orig. lib.* 4. *contrà Celsum.*

Origène l'emploie auſſi contre le Philoſophe Celſe. Arnobe y fait voir en quoi & comment les révolutions & les changemens extraordinaires qui ſe font dans la nature, & que nous appellons malheurs parce que nous en ſouffrons, contribuent en effet au bien de l'univers. Qu'on juge ſi la réputation, je ne dis point d'honnête homme, mais de Critique habile & judicieux, convient à un Écrivain qui, ſur un pareil fondement, impute à un célèbre défenſeur de la Religion Chrétienne, l'erreur intolérable de croire que la matière eſt un principe mauvais.

Second reproche (*).

C'eſt apparemment ce même endroit que Bayle a en vue ; car il n'en cite point d'autre, lorſqu'il reproche à Arnobe, « d'avoir employé » des raiſonnemens ſi ſcandaleux, qu'Épicure ni » Lucrèce n'euſſent pu combattre ſi fortement la » Providence qu'il l'a combat, ni tourner plus » en ridicule ceux qui attribuent à la colère de » Dieu les malheurs du genre humain ». Ne voilà-t-il pas un homme bien zélé pour les intérêts de la Providence ? Ne diriez-vous pas qu'on ſort de la lecture du Dictionnaire

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article d'*Oroſe*, Lettre C.

critique & historique, plus édifié que de la lecture d'Arnobe ? Cependant Bayle épie toutes les occasions de faire naître plus que des doutes sur la Providence, & de montrer qu'on peut être honnète homme sans la craindre ni l'aimer. Mais la Religion d'Arnobe ne paroît jamais équivoque dans ses écrits : on voit évidemment qu'il croit en Dieu ; en Dieu, dis-je, qui non seulement est le Créateur, mais le salut du monde qu'il a produit, *Creator omnium rerum* (l. 1, pag. 17 ; l. 2, pag. 74). *Salus rerum* (l. 2, pag. 75.) en Dieu, qui, en qualité de Roi & de Seigneur, gouverne tout ce qui existe ; *Regem ac Dominum, cunctorum quæcumque sunt moderatorem* (l. 1, pag. 18) ; en Dieu, qui conserve, par sa bonté, tout ce qui est bien uni, & qui néanmoins, quand la chose le demande, rompt lui seul ces nœuds & les rétablit : *Quod enim rectè sit vinclum & nodis perfectissimis colligatum, Dei bonitate servari ; neque ullo ab alio, nisi ab eo qui vinxit, & dissolvi, si res poscat, & salutari vinctione donari* (l. 2, pag. 68) ; en Dieu, qui ne refuse à personne les effets de sa bonté : *Benignitatem suam negare nulli* (l. 1, pag. 29) ; en Dieu, qui n'est la cause d'aucun mal, quoique rien dans le monde n'arrive que par sa volonté (l. 2, pag. 80). Nous ferons quelques réflexions sur ce dernier en-

SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c. droit, en réfutant le quatrième reproche. Arnobe rapporte donc à la Providence de Dieu tous les évènemens, lors même qu'ils n'ont rien de miraculeux ; ce qui ne lui ôte point le droit de marquer les principes naturels des malheurs, dont les Payens vouloient rendre les Chrétiens resſponſables. Il le fait, à la vérité, en combattant la providence des faux Dieux, qui n'ont pas fait le monde, mais non pas la Providence du ſeul vrai Dieu, auteur & conſervateur tout puiſſant de la nature, qui a dirigé vers ſes fins adorables tous les effets des cauſes ſubalternes.

Troiſième reproche (*).

Mais Arnobe n'a-t-il pas au moins regardé comme probable l'opinion de ceux qui nient la Divinité & la Providence ? Repréſentons l'accuſation dans les propres termes de Bayle. « Un » Père de l'Égliſe (c'eſt Arnobe) a fait un » aveu, que peut-être on ne pardonneroit pas » à un Philoſophe ; c'eſt que ceux mêmes qui » nient la Divinité ou la Providence allèguent » des probabilités, tant pour leur cauſe que » contre leurs adverſaires » (**) : *Neque ſingulis*

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article de *Spinoſa*, Lettre R.
(**) Arnob. pag. 82

deeſt quod probabiliter dicant, ſive cùm ſuas res aſſerunt, ſive cùm alienis opinionibus contradicunt. Comment notre Critique n'a-t-il pas craint qu'un Lecteur attentif ne ſe défiât de ſa traduction, & qu'il n'eût peine à ſe perſuader que, dans le texte d'Arnobe, *probabiliter dicere* ſignifie alléguer des probabilités ou des raiſons véritablement probables ? car on peut penſer que cette expreſſion ſignifie plutôt uſer de ſophiſmes captieux & impoſans, pour faire accroire au monde des choſes abſurdes & incroyables, au ſens que Cicéron a dit (*), *nihil eſt tam incredibile, quod non dicendo fiat probabile.* SAINTS PERES, &c.

Cette défiance me vient. Je conſulte Arnobe, & je vois les paroles, où ſe trouve l'aveu prétendu, à la ſuite d'une invective véhémente contre ceux qui nient la Divinité & la Providence. « Ils oſent ébranler, dit-il, & remplir » de doutes l'eſprit des hommes par une malheu» reuſe envie de contredire, quoique le dogme » qu'ils s'efforcent d'affoiblir ſoit clair comme » le jour & muni du ſceau de la vérité : ils » ont le ſecret de revêtir d'une couleur de » vraiſemblance les preuves dont ils ſe ſervent » pour ſoutenir ce qui eſt ouvertement faux ; » ce qui eſt un menſonge évident & manifeſte :

(*) *Cic. Parad.* 3.

Quid eſt enim quod humana ingenia labefactare, diſſolvere ſtudio contradictionis non audeant, quamvis illud quod infirmare moliuntur, ſit purum ac liquidum & veritatis obſignatione munitum? aut quid rursùs aſſerere veriſimilibus argumentis non quærunt quamvis ſit apertiſſimè falſum, quamvis evidens manifeſtumque mendacium? Quelle malice ou quelle ignorance de citer Arnobe pour lui attribuer cet aveu : *les Athées mêmes ne manquent point de raiſons probables pour ſoutenir leur ſentiment ;* tandis qu'Arnobe ne parle que de ſubtilités captieuſes, qui ne ſont point capables de couvrir la vérité du moindre nuage! Bayle eſt bien trompé : il croit tourner au profit de ſon Pyrrhoniſme l'aveu d'un Père de l'Égliſe, & il en fait trophée ; mais de l'endroit qu'il a cité un coup de foudre éclate & tombe à plomb ſur le Dictionnaire Critique & Hiſtorique.

Quatrième reproche (*).

« Arnobe, dit Bayle, a refuté avec beau» coup de vigueur les deux eſpèces de Dieux,
» les uns bienfaiſans & les autres malfaiſans,
» que les Payens admettoient ; mais il eſt allé

(*) Diction. Crit. Hiſt. à l'article des *Pauliciens*, Lettre G.

» trop loin, car il s'eſt ſervi d'un principe très- » favorable au Manichéiſme ». Après avoir expoſé, comme il lui a plu, ce principe, & avoir rapporté un grand morceau du ſeptième Livre d'Arnobe d'où il eſt tiré, notre Critique ajoute que ce paſſage, bien que favorable aux Manichéens, contient une remarque qui les embarraſſe, & qui renverſe tout leur culte. Il montre très-bien ce dernier point; mais il prétend que cette même remarque, qui renferme un argument très-fort contre les Manichéens, à qui Arnobe n'en veut pas, ne prouve pourtant rien contre les Payens que ce Père a intention de combattre. J'ai deux choſes à faire voir; 1°. que le principe ne favoriſe point les Manichéens; 2°. que la remarque prouve tout autant contre les Payens que contre les Manichéens.

Il faut avoir une grande démangeaiſon de reprendre, pour trouver un principe de Manichéiſme dans ces paroles : (*) *divina illa vis ab nocendi procul eſt dimota & disjuncta naturâ. Quidquid autem potis eſt cauſam calamitatis inferre, quid ſit primum videndum eſt, & ab Dei nomine longiſſimâ debet differitate ſeponi.* Quel eſt le but d'Arnobe dans ce texte? C'eſt de

(*) *Arnob. lib. 7. pag.* 228.

SAINTS PERES, &c. détruire l'existence des Divinités malfaisantes; par l'idée que la raison naturelle nous donne de la Divinité, & qui est conforme à celle que nous fournit l'Écriture Sainte, où Dieu se nomme *tout bien*. Il ne répugne point à cette idée que les maux Physiques viennent de Dieu, parce que ce sont ou des punitions ou des épreuves, & que Dieu ne peut être *tout bien*, sans être vengeur du crime, & sans avoir droit, en qualité de sage rémunérateur, d'exercer la fidélité des créatures libres, qui lui doivent un attachement inviolable. C'est la Doctrine de tous les Pères qui ont combattu le Manichéisme. On ne sait si Bayle estime qu'Arnobe s'est écarté de leur commun sentiment, ou s'il les enveloppe tous dans sa censure, car ils se sont tous accordés à dire que la nature de Dieu est la bonté, *cujus natura bonitas*.

Quoi qu'il en soit, notre Critique commence par défigurer & corrompre malicieusement la pensée d'Arnobe, en lui attribuant de dire, sans restriction, *que la Nature de Dieu ne lui permet pas d'inquiéter personne*, comme s'il ne convenoit point à la Divinité de punir les crimes ni d'éprouver la vertu. Il y a dans le texte, que Dieu est bien éloigné d'être d'une nature qui le porte à nuire, d'être par lui-même & par sa propre inclination une source de calamités

mirés, *procul ab nocendi naturâ.* Eſt-ce relever ſenſément ce texte d'Arnobe que de dire, comme fait Bayle : « D'où viennent donc, lui eût-on » pu demander, les peſtes & les famines ? Les » Chrétiens ne les appellent-ils point des fléaux » de Dieu » ? Le Sage dit auſſi, ſans reſtriction : Dieu n'a point fait la mort, & il ne ſe plaît point dans la perte des vivans (*), *Deus mortem non fecit*, *nec lætatur in perditione vivorum.* Ézéchiel fait dire à Dieu de même, ſans reſtriction, je ne veux point la mort de celui qui meurt, *nolo mortem morientis* (**). Bayle verra-t-il un principe de Manichéiſme dans ces paroles de l'Écriture ? Demandera-t-il au ſage & à Ézéchiel : s'il eſt vrai, comme vous l'aſſurez, que Dieu ne veuille point la mort & ne l'ait point faite, pourquoi a-t-il condamné tous les hommes à la mort ? Pourquoi des Auteurs qui ſe diſent inſpirés de Dieu, comme vous, rendent-ils cette raiſon de la mort prématurée & ſubite de pluſieurs hommes : le Seigneur l'a frappé (***), *percuſſit eum Dominus*? SAINTS. PERES ; &c.

Les Pères & les Théologiens concilient ces textes, oppoſés en apparence, en diſant que

(*) *Sap.* 1. 13.
(**) Ézech. 21. 23.
(***) Gen. 38. 10. & alibi.

SAINTS. PERES, &c. Dieu ne veut jamais le mal en tant que mal; qu'il ne le veut jamais d'une volonté antécédente & directe, mais que le bien seul est toujours l'objet premier & immédiat de cette adorable volonté (*) : telle est précisément la pensée d'Arnobe. Ce que cet Écrivain a de particulier, est qu'il ne peut se résoudre à appeller volonté de Dieu ce qui n'est qu'une permission de Dieu, de peur qu'on ne se persuade que Dieu est l'Auteur & le Créateur du mal. Il convient néanmoins que Dieu permet le mal, quoiqu'il puisse l'empêcher ; mais il déclare qu'il n'en sait pas la raison, & que c'est une chose qui lui paroît incompréhensible. Voilà l'abrégé de tout ce qu'a écrit Arnobe sur l'origine du mal. D'ailleurs, il refuse d'entrer dans cette question, comme n'étant point nécessaire à la cause qu'il avoit à soutenir contre les Payens. *Sententiam à me poscis, huic nihil necessariam causæ* (l. 2. p. 6); *neque nosse contendimus, neque inquirere aut vestigare curamus* (l. 2, pag. 81).

Après avoir justifié le principe d'Arnobe, venons à sa remarque : quoi qu'en dise Bayle, elle renverse entièrement le culte que les Payens rendoient à leurs Dieux bienfaisans & à leurs Dieux malfaisans. Les Dieux bienfaisans, dit-

(*) *Arnob. lib. 2. p.* 80 & 81.

il, n'eussent pu se résoudre à faire du mal, quoiqu'on les eût servi négligemment ; & les Dieux malfaisans n'eussent pu s'empêcher de faire du mal, quelque zèle qu'on eût apporté à les honorer. *Primùm quod Dii boni malè non queunt facere, etiamsi nullo fuerint honore mactati. Quidquid enim mite est placidumque naturâ, ab nocendi procul est usu & cogitatione discretum : malus verò comprimere suam ferociam nescit, quamvis gregibus mille, & mille alliciatur altaribus.*

SAINTS PERES, &c.

Mais, reprend Bayle, les Payens auroient eu à lui répondre « que les Tyrans les plus féroces » font une grande distinction entre ceux qui les » honorent & ceux qui les méprisent ; & que » les Rois les plus débonnaires font la même » distinction entre ceux qui les respectent & » ceux qui les offensent, & qu'à proportion, » c'est ainsi qu'il faut juger des Divinités bien- » faisantes & des Divinités malfaisantes ». Arnobe ne s'est point expliqué assez, ni pour donner un juste fondement à la critique de Bayle, ni pour nous fournir de quoi la réfuter ; il n'a point dit : tels & tels Dieux étoient regardés par les Payens comme malfaisans, tels & tels autres étoient regardés comme bienfaisans. *Quod dici à vobis accepimus esse quosdam ex diis bonos, alios autem malos, & ad nocendi libidinem promptiores.* Mais

ce Père a parlé ſans doute ſelon le ſyſtême connu de la Mythologie, où je trouve que la plupart des Dieux du Paganiſme ſont repréſentés comme étant à leur fantaiſie ou bienfaiſans ou malfaiſans. Je vois qu'il y en avoit qui, de leur nature, étoient bienfaiſans; par exemple, la Déeſſe de la Paix, qui avoit été la nourrice de Pluton, la Déeſſe de la Pitié ou de la Miſéricorde, qui étoit honorée d'un culte particulier par les Athéniens (*), la Déeſſe du Salut, &c.; qu'il y en avoit auſſi pluſieurs autres qui, de leur nature, étoient malfaiſans, comme la Querelle, la Diſcorde, les Furies. Bayle avoit à prouver, ou qu'Arnobe ne parle pas de ces deux dernières eſpèces de Dieux, ou que les Payens pouvoient craindre de fâcher la Déeſſe de la Paix, d'exciter à la vengeance la Déeſſe de la Miſéricorde, & de recevoir quelque dommage de la Déeſſe du Salut; qu'ils pouvoient eſpérer d'adoucir la Querelle & la Diſcorde, d'appaiſer les Furies. Il trouve l'argument d'Arnobe meilleur contre les Manichéens que contre les Payens; comme ſi les Déeſſes de la Paix, de la Miſéricorde & du Salut devoient avoir le naturel plus colère qu'un Dieu

(*) *Pauſanias in Atticis.*

bon ; comme si la Querelle, la Discorde, les Furies devoient être plus traitables qu'un Dieu mauvais. SAINTS PERES, &c.

Cinquième reproche (*).

Arnobe met en fait que l'Évangile avoit affoibli la fureur des guerres qui désoloient l'Empire Romain. Et il en donne une preuve fort légère, dit Bayle, qui prétend montrer quelque chose de pis, savoir que cette preuve est absurde & extravagante. On trouvera dans la note le texte d'Arnobe (**).

Arnobe parle d'un fait, quand il dit que depuis la publication de l'Evangile la fureur des

(*) Dict. Crit. & Hist. à l'article d'*Orose*, Lettre C.

(**) *Quamquam ista quæ dicitis bella Religionis nostræ ob invidiam commoveri non sit difficile comprobare, post auditum Christum in mundo non tantùm aucta, verùm etiam majore ex parte Furiarum compressionibus imminuta. Nam cùm hominum vis tanta magisteriis ejus acceperimus ac legibus, malum malo rependi non oportere ; injuriam perpeti quàm irrogare esse præstantiùs ; suum potiùs fundere, quàm alieno polluere manus & conscientiam cruore : habet à Christo beneficium jamdudùm orbis ingratus, per quem feritatis mollita est rabies, atque hostiles manus cohibere à sanguine cognati animantis occœpit* (*).

(*) *Arnob. lib.* 1, *p.* 5.

guerres étoit diminuée. Il parle d'un autre fait, qui eſt la converſion des Barbares, quand il rapporte à l'eſprit de l'Évangile la cauſe du premier fait. « Le monde ingrat, dit-il, jouit » d'un bienfait, dont il eſt redevable depuis » long-temps à Jéſus-Chriſt, qui a changé en » douceur la rage de la férocité même (c'eſt-à- » dire, des Barbares), & qui a commencé à » retenir nos ennemis (qui ſe ſont faits Chré- » tiens) par l'horreur qu'il leur a inſpirée de » tremper leurs mains dans le ſang de leurs » ſemblables ». Mais, parce qu'Arnobe déſigne la multitude des fidèles, par la première perſonne du temps paſſé d'un verbe au nombre pluriel, *tanta vis hominum accepimus*, Bayle s'imagine que ce Père n'a en vue que l'établiſſement du Chriſtianiſme dans l'Empire Romain, & là-deſſus il prête à Arnobe un raiſonnement, qui eſt le raiſonnement d'un fou. Voici, à quelques termes près, l'expoſé qu'il en fait.

« Ceux qui ont embraſſé l'Évangile ont appris à ſouffrir l'injure, & à ne point oppoſer » la force à la force, ils ont dépouillé les ſentimens de la violence, ils ſont devenus doux » & paiſibles ». Ainſi, depuis la publication de l'Évangile, les Barbares, qui ne ſont pas Chrétiens, font la guerre aux Romains avec d'autant moins de cruauté, qu'un bon nombre

de Romains sont profession de la Religion Chrétienne. « Il faut avouer, ajoute Bayle, que » cette preuve est fort légère. Qu'une partie » des habitans d'un vaste Empire renonce à la » vengeance, & cultive soigneusement l'esprit » débonnaire de l'Évangile, cela peut-il être » cause que les étrangers ne ravagent cet Empire, & n'y apportent des confusions & des » ravages qu'on n'y voyoit pas auparavant! » Or, voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe » prétend réfuter ». On voit que toute cette critique est fondée sur ce que Bayle entend si peu un texte Latin très-facile à entendre, que s'il avoit entrepris de le traduire en François, il auroit commis plusieurs fautes de contre-sens répréhensibles dans un Écolier. SAINTS PERES &c.

Qui n'auroit compris que le vrai raisonnement d'Arnobe se réduit à ceci? Il est notoire que les Barbares, qui font la guerre à l'Empire Romain, commencent à la faire avec moins de cruauté, depuis qu'un bon nombre d'entr'eux ont embrassé la Religion Chrétienne, & que l'esprit de l'Évangile a réformé & adouci leurs mœurs: donc le Christianisme a affoibli les guerres qui désoloient l'Empire. Mais *un simple raisonnement, sans aucune déduction de faits*, dit Bayle, *n'est point capable de répondre aux plaintes que faisoient alors les Payens.* Cet esprit fin & per-

SAINTS PERES, &c. çant n'apperçoit point de faits, où il ne voit pas un ample *déduction de faits.* C'eſt dommage que les deux faits qu'Arnobe avance, ſavoir la converſion des Barbares, & l'affoibliſſement des guerres n'ayent pu être vrais, ſans être extrêmement notoires; ſans cela, il auroit appuyé de quelque détail ſa penſée, qui eſt que la converſion des Barbares a contribué à la proſpérité du règne des derniers Empereurs, & ſur-tout de Dioclétien, ſous lequel il écrivoit. Mais qu'en avoit beſoin notre Critique? Eſt-ce que ſa grande érudition ne devoit pas venir à ſon ſecours? Veut-il que nous croyons que les plus petits détails de la vie obſcure d'une foule de Prédicans & de Pédans lui ſoient plus connus que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique: nous n'oſons l'en ſoupçonner; il avoit ſes deſſeins, & plût à Dieu que nous n'euſſions à l'accuſer que d'ignorance! Il ſavoit, ſans doute, que, ſous les prédéceſſeurs de Dioclétien, depuis Gallien, les mœurs des Barbares s'adoucirent par la profeſſion du Chriſtianiſme. Ainſi, ſes ſuperbes invectives, contre ceux qui citent des Auteurs qu'ils n'ont pas lus, ne ſont pas de sûrs garants qu'il ait lu avec ſincérité Euſèbe, Théodoret, Socrate, Sozomène, &c., lorſque lui-même les cite. Il auroit trouvé dans ce dernier le commentaire du paſſage Latin d'Arnobe,

que sa précipitation ou d'autres motifs l'ont empêché d'entendre, comme il lui est arrivé à l'égard de quarante textes de Saint Augustin (*), dont on a démontré qu'il n'a pas entendu ou voulu entendre un seul. SAINTS PERES, &c.

« Les Nations, dit Sozomène, qui étoient » vers le Rhin professoient déjà la Foi de Jésus-» Christ, aussi bien que les Celtes & les Gau-» lois les plus reculés, qui habitent sur les » bords de l'Océan. Outre cela, les Goths & » tous les autres peuples qu'ils avoient eus » pour voisins le long du Danube, ayant reçu » depuis long-temps la Foi en Jésus-Christ, » AVOIENT DÉPOSÉ LEUR FÉROCITÉ, pour pren-» dre des manières plus douces & plus humaines. » Au reste, la Religion Chrétienne avoit passé » chez presque tous les Barbares, à l'occasion » des guerres que les Romains eurent à sou-» tenir contre les étrangers, sous le règne de » Gallien & des Empereurs qui lui succédè-» rent ; car, en ce temps-là, une multitude » innombrable de Barbares, ramassée de plu-» sieurs nations différentes, passa de la Thrace » dans l'Asie, & la ravagea entièrement, & » d'autres Barbares encore attaquèrent les Ro-

(*) Réfutation des critiques de Bayle sur S. August, 2e. Traité, 2e partie.

SAINTS PERES, &c.

» mains en divers endroits ; d'où il arriva que » plusieurs Prêtres de Jésus-Christ furent em» menés en captivité par ces Barbares & de» meurèrent avec eux. Ils guérissoient les ma» lades, ils délivroient les possédés par la seule » invocation du nom de Jésus-Christ, Fils de » Dieu ; ils menoient, outre cela, une vie » très-sainte, & hors de tout reproche, & ils » venoient à bout par leurs vertus de surmonter » l'aversion qu'on leur portoit. Les Barbares la » changèrent en admiration ; &, tant à cause de » la sainteté de leur vie, qu'à cause des miracles » qu'ils leur voyoient opérer, ils crurent qu'ils » feroient sagement, & qu'ils s'attireroient la » protection de Dieu s'ils imitoient des per» sonnes qui leur paroissoient meilleures qu'eux, » & s'ils embrassoient leur Religion. C'est pour» quoi, usant du droit qu'ils avoient de leur » commander, pour s'en faire des maîtres dans » la science du salut, ils furent instruits par » ces Prêtres, admis au saint Baptême, & en» suite reçus dans les Assemblées Ecclésiasti» ques (*) ».

Ces faits étoient présens & publics quand Arnobe écrivoit ; il n'avoit pas besoin de les déduire, il lui suffisoit de les indiquer ; ils sont

---

(*) *Sozom. lib. 2, cap. 6.*

voir quelle étoit la force de sa preuve, & quelle est la témérité de la Critique de Bayle. SAINTS PERES, &c.
L'Apologiste de la Religion Chrétienne n'avoit-il pas droit de soutenir que les sentimens d'humanité, qui étoient venus aux Barbares avec la Foi, avoient servi à les contenir durant le règne de Dioclétien, ou les avoient du moins portés à faire la guerre avec plus de modération ? Un Censeur savant, par état, avoit-il droit au contraire d'ignorer ce point important de l'Histoire? Non, sans doute; mais on voit de deux choses l'une, ou qu'il n'a pas voulu le savoir, de peur d'être obligé d'en tirer, on de donner occasion à ses Lecteurs d'en tirer des conséquences fort opposées à ses principes, ou que, travaillant à la hâte, il a fait comme ces voyageurs les plus curieux, qui, pressés de partir presqu'aussi-tôt qu'ils sont arrivés, n'ont eu que le temps de voir superficiellement les villes qu'ils ont parcourues, & en parlent pourtant comme si rien n'avoit échappé à leur pénétrante curiosité. On sait que Bayle étoit aux gages des Libraires, il lui en auroit coûté de ne pas les satisfaire, à quelque prix que ce fût.

Arnobe forme cet argument contre les Payens(*): où étoit la Déesse Junon, lorsque son fameux

(*) Dict. Crit. & Hist. au mot *Chrysis*, Lettre A.

Temple d'Argos & sa Prêtresse Chrysis périrent par les mêmes flammes ? (*) *Ubi tunc Juno Regina, cùm inclytum ejus Fanum Sacerdotemque Chrysidem eadem vis flammæ Argivâ in civitate deleret ?* La censure que Bayle fait de ce passage est courte ; mais il y a presqu'autant de calomnies que de mots. *Arnobe*, dit-il, *a fondé sur un mensonge une très-mauvaise objection.*

Et c'est le sixième reproche qui nous reste à examiner.

Sixième Reproche.

1°. Ce Père n'a point fait un mensonge : car Bayle prétend-il que toutes les bévues qui échappent à un Écrivain, sont des mensonges ? Il risque trop à établir cette maxime. Met-il Arnobe au nombre de ces Écrivains que l'envie d'obscurcir la vérité au profit des erreurs qui leur sont chères, fait parler contre leur pensée ? Non, sans doute ; car c'est *en faveur de la vérité*, dit-il, *que les Pères ont mendié l'assistance* du mensonge. Qui ose parler ainsi, n'en veut pas moins à la vérité qu'à ses défenseurs. 2°. (**) Puisque Thucydide, qui vivoit au temps de l'incendie du Temple d'Argos,

(*) *Arnob. lib. 6, p.* 207.

(**) Thucydide, liv. 4.

aſsûre que la Prêtreſſe Chryſis n'y fut point enveloppée, & qu'elle ſe ſauva à Phliunte, il y a de l'apparence que le fait eſt véritable, quoiqu'il ſoit permis de douter que cette apparence fût la même pour Arnobe que pour nous : il avoit entre les mains beaucoup plus d'Hiſtoriens Grecs que nous n'en avons, & comme les Auteurs contemporains ſe contrediſent quelquefois dans les circonſtances d'un même fait, ce Père pouvoit avoir lu dans quelqu'un que la Prêtreſſe périt avec le Temple. Je ſuppoſe toutefois qu'Arnobe s'eſt trompé en ce point, ſon objection ne ſubſiſte-t-elle pas toute entière, & n'eſt-elle pas fondée ſur la vérité, tant que l'incendie du Temple eſt inconteſtable? 3°. Bayle ne réuſſit point à détruire cette objection. On va voir que ce n'eſt point elle qui eſt *très-mauvaiſe* ; mais plutôt la raiſon que notre Critique emploie pour la réfuter.

Si quelquefois la cenſure de Bayle eſt ſolide, il faut avouer auſſi qu'elle eſt ſouvent bien mépriſante. « Il n'y avoit guère de jugement, » dit-il, à ſe ſervir d'une telle preuve contre » les Dieux des Payens ; car outre que Lucrèce » ſe ſert d'une raiſon toute ſemblable pour » ruiner en général le culte des Dieux ; ne pou- » voit-on pas rétorquer la queſtion d'Arnobe

SAINTS PERES. &c.

» ſur lui-même ? Ne pouvoit-on pas demander » où étoit le Dieu d'Iſraël, lorſque le Roi de » Babylone pilloit & brûloit le Temple de Sa- » lomon ? Je ne ſcais à quoi ſongeoient les » Pères dans quelques-uns de leurs argumens » contre les Gentils » ? Mille gens, qui ſe croyent bien ſages, diſent, à la vue de ces ſortes d'endroits du Dictionnaire Critique & Hiſtorique, le grand eſprit ! S'il y en avoit eu un pareil pour ſoutenir la cauſe du Paganiſme, il auroit donné bien des affaires aux Pères de l'Égliſe. Cependant les Payens n'eurent pas beſoin d'être avertis par Bayle de rétorquer ſur les Chrétiens l'objection d'Arnobe, &, pour le faire, ils n'allèrent pas chercher un exemple dans les vieux temps de Sédécias & de Nabuchodonoſor.

Les Livres d'Arnobe furent publiés peu de temps avant que la perſécution de Dioclétien commençât. Alors cet Empereur & Maximien Galère, ſon Collègue, firent abattre, en leur préſence, la magnifique Égliſe que les Chrétiens avoient élevée à Nicomédie, & ils ordonnèrent qu'on démolît toutes celles qu'on avoit bâties en l'honneur de Jéſus-Chriſt dans les principales villes de l'Empire. On traînoit en même temps au ſupplice des milliers de Prêtres &

d'Évêques ; & , à ces queſtions d'Arnobe , (*) *ubi Juno Regina..... ubi Serapis Ægyptius..... ubi Liber..... ubi Diana..... ubi denique Apollo divinus ?* On répondoit : où eſt le Dieu des Chrétiens ? Ce qui a fait dire depuis à un Saint Évêque (**) : *Quoties Martyres affligentium ipſa eſt vox Tyrannorum , ubi eſt Deus eorum ? Quaſi non poſſit eripere , quos ut coronet tormenta patitur ſuſtinere ?* Les Chrétiens avoient à répliquer que Jéſus-Chriſt s'étoit fait un Temple ſpirituel & éternel , que toute la puiſſance des Tyrans ne pouvoit violer , ni toutes les forces de la nature détruire ; qu'ainſi il avoit abandonné les Temples matériels & la perſonne de ſes Miniſtres à l'injuſtice & à la violence , & même aux accidens ordinaires de ce monde ; pour éprouver la fidélité des ſiens , & les raſſembler tous un jour dans ſon Temple céleſte ; qu'à l'égard des Payens il n'en étoit pas de même , puiſqu'ils croyoient que les Dieux habitoient dans les Temples pour les faire reſpecter & les défendre , pour leur procurer une aſſiſtance & une protection temporelle. Sur quoi (***) Arnobe atteſte l'aveu

SAINTS. PERES, &c.

(*) *Arnob. ibid.*

(**) *S. Bruno Herlip. Epiſc. Tom. 16. Bibli. Patrum.*

(***) *Arnob. ibid.*

SAINTS PERES, &c.

même des Payens : *tuta itaque* (*Templa*) *permanerent*, *& nullis obnoxia fortuitis*, *si adessent Dii Præsides*, *aut haberent aliquas Templorum*, UT DICITUR, *curas*.

Bayle trouve que les défenseurs du Paganisme n'y entendoient rien, & qu'ils devoient faire réflexion que le Dieu des Juifs, qui est aussi celui des Chrétiens, n'a point promis aux Temples de ces derniers une assistance & une protection temporelle, mais qu'il l'avoit promis à l'unique Temple, que lui avoient érigé les premiers ; qu'ainsi, il falloit demander à Arnobe, *où étoit le Dieu d'Israël, lorsque le Roi de Babylone pilloit & brûloit le Temple de Salomon ?* Critique de grand jugement, qui reprochez aux Pères d'en manquer, dites-nous, je vous prie, d'où les Gentils pouvoient savoir que le Roi de Babylone avoit pillé & brûlé le Temple de Jérusalem ? N'est-ce point des mêmes sources qui leur auroient appris, que le Roi de Babylone n'étoit que l'instrument de Dieu irrité contre son Peuple & résolu de le châtier par la ruine de la ville & du Temple ? Vous voulez donc les réduire à tenir l'objection d'Arnobe pour insoluble & à regarder son argument comme invincible, jusqu'à ce qu'ils aient montré que Junon avoit ordonné la destruction de son Temple, & qu'elle y avoit fait mettre

mettre le feu par la Prêtresse Chrysis, comme le Dieu d'Israël avoit fait piller & brûler le sien par le Roi de Babylone ?

Ce tour que vous prenez pour aider les Payens dans leur dispute contre Arnobe rend sa question triomphante, tant qu'on ne pourra y répondre ce qu'on répond à la vôtre : le Dieu d'Israël étoit avec le Roi de Babylone à Jérusalem pour faire exécuter ses menaces & ses prédictions sur un Temple qu'il avoit rejeté & maudit : (*) *Repulit Deus altare suum, maledixit sanctificationi suæ.* Et, de quel air vous auroient reçu les Payens, si vous aviez été à temps pour leur suggérer votre question ? Ils auroient soupçonné que vous ne croyiez pas plus qu'eux à la Bible, & que vous regardiez, sans aucune distinction, l'incendie du Temple de Jérusalem & celui du Temple d'Argos, comme des accidens purement humains ; si-non, pour m'exprimer à votre manière, ils auroient *sifflé* votre difficulté, & l'auroient jugée *digne de toutes les huées publiques.*

(*) *Lamen. Jerem.* 2, 7.

ARTICLE III.

Apologie de Lactance contre Bayle ; par le même.

Ce n'eſt pas ſeulement au ſujet de la Déeſſe Flora que Bayle cenſure Lactance : il fait à ce Père d'autres reproches plus injurieux. (*) Qu'il le blâme de n'avoir pas ſi bien entendu la Phyſique corpuſculaire que Gaſſendi & Deſcartes, & qu'il le charge ſeul de tout le ridicule que la Philoſophie nouvelle a répandu ſur l'ancienne : cette injuſtice ne doit pas trop nous intéreſſer. Mais qu'il haſarde des accuſations d'erreurs, d'héréſies même ſur des textes de Lactance, pour étayer des difficultés que l'impiété a oppoſées de tout temps au dogme de la Providence, c'eſt ce qu'il eſt important d'approfondir : quelque vaines que ſoient ces difficultés elles ſont dangereuſes, & il ſemble qu'elles ceſſent d'être mépriſables ſous la plume de Bayle.

Perſonne n'ignore les juſtes raiſons qui avoient perſuadé à Saint Auguſtin qu'on ne pouvoit

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article de *Leucippe*, Lettre D.

combattre avec avantage l'erreur des Manichéens sur l'origine du mal, par des preuves uniquement tirées de l'Écriture Sainte. Sans toucher à ces raisons, l'Auteur du Dictionnaire Critique ose avancer, qu'on ne peut bien réfuter cette même erreur par des preuves tirées de la lumière naturelle. Il fait plus : dans l'article *David*, & dans quelques autres, il détruit sourdement l'autorité tant du vieux que du nouveau Testament, & il nous y renvoie pour détruire le Manichéisme. Un exemple lui étoit nécessaire, pour confirmer cette étrange proposition : (*) *Tout ce qu'on oppose aux raisons pourquoi Dieu a permis le mal, est plus conforme aux lumières naturelles & aux idées de l'ordre, que ne sont pas ces raisons.* Il croit trouver cet exemple dans un passage de Lactance, qu'il a copié sans le méditer assez pour l'entendre. Le voici rendu en François dans toute sa simplicité & sans aucune altération. Saints Peres, &c.

« Dieu, dit Épicure, ou veut retrancher » les maux & il ne le peut pas; ou il le peut » & il ne le veut pas; ou il ne le veut, ni » ne le peut; ou bien il le veut & il le peut. » Si Dieu veut retrancher les maux & ne le

(*) Dict. Crit. Hist. à l'article des *Pauliciens*, Lettre F.

SAINTS. PERES, &c.

» peut pas, il eſt foible ; ce qui détruit l'idée » de Dieu. S'il le peut & ne le veut pas, il » envie aux hommes la délivrance de leurs » maux : & cela eſt auſſi contraire à la nature » de Dieu. S'il ne le veut, ni ne le peut, il » eſt également envieux & foible, & par con- » ſéquent il n'eſt pas Dieu. S'il le veut & le » peut, ce qui ſeul convient à Dieu, d'où » les maux ſont-ils donc venus ? Et pourquoi » Dieu ne les retranche-t-il pas ? Je ſais que » la plupart des Philoſophes, qui défendent la » providence, ſont déconcertés par cet argu- » ment, & qu'ils ſont réduits à avouer que » Dieu ne ſe met en peine & ne ſe mêle de » rien : tel eſt le dogme d'Épicure. Mais, en » conſultant la raiſon, il nous eſt facile de ré- » pondre à cet argument formidable. Car Dieu » peut tout ce qu'il veut, & il ne ſe trouve » en lui ni foibleſſe ni envie. Il peut donc re- » trancher les maux, mais il ne le veut pas, » ſans être néanmoins pour cela ſuſceptible » d'envie ; parce qu'il a un juſte motif de ne » les pas retrancher : c'eſt qu'il en tire avan- » tage, comme je l'ai déjà enſeigné, pour » nous donner en même temps la ſageſſe, & » dans la ſageſſe plus de bien & de douceur, » que les maux ne nous cauſent de déſagré- » ment. La ſageſſe nous conduit auſſi à la con-

» noissance de Dieu, & par cette connoissance » elle nous procure l'immortalité, qui est le » souverain bien. Si donc nous ne commen- » çons à éprouver le mal, nous ne pourrons » goûter le bien. Mais Épicure ni aucun autre » n'a porté sa vue jusqu'à cette vérité. Retran- » cher les maux c'est retrancher la sagesse, & » ne laisser dans l'homme aucun vestige de la » vertu, puisqu'elle consiste à supporter & à » surmonter la rigueur des maux. Ainsi le pro- » fit léger, qui nous reviendroit de la déli- » vrance & du retranchement des maux, nous » priveroit d'un très-grand bien, d'un vrai » bien & qui nous est propre (*) ». SAINTS PERES, &c.

Bayle avoue qu'on ne pouvoit mieux faire sentir toute la force de l'objection, & qu'Épicure lui-même ne l'auroit pas proposée avec plus de netteté. Mais la réponse de Lactance est *pitoyable*, dit-il, *elle est non seulement foible, mais pleine d'erreurs, & peut-être même d'hérésies. Elle suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pu nous procurer la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on voir rien de plus monstrueux que cette Doctrine ?* Ce monstre, qui fait peur à

(*) *Deus, inquit Epicurus, &c. Lactant. de irâ Dei, cap. 13.*

SAINTS PERES, &c. Bayle, n'eſt qu'un fantôme. Le ſeul mot *Sapientia*, mal entendu par le Critique, le fait raiſonner ſans principes dans un diſcours de pluſieurs pages *in-folio*. Ce n'eſt pas pourtant que Lactance ait manqué d'en fixer le ſens. Ce Père dit qu'il entend par le mot de ſageſſe, la vertu jointe à la ſcience, *virtus autem cum ſcientiâ conjuncta, ſapientia eſt* (*) ; qu'il entend par le mot de vertu, une forte & invincible patience à ſouffrir les maux, qui s'oppoſent à l'accompliſſement des devoirs : *Virtus eſt perferendorum malorum fortis ac invicta patientia* (**). Il préſente cette notion dans le texte même dont il s'agit : *cujus ratio in ſuſtinendâ & ſuperandâ malorum acerbitate conſiſtit* (***). Auſſi dit-il ailleurs qu'un homme eſt au comble de la ſageſſe, quand il aime mieux périr que mal faire : *Sapientiſſimum eſſe qui mavult perire ne noceat* (****). Ces notions, au reſte, étoient avouées par les Philoſophes Payens. C'eſt d'eux que Lactance les emprunte ; & les définitions qu'il donne de la ſageſſe & de la vertu ſont données par Cicéron, dans le quatrième Livre de ſes Queſtions Académiques, N° 47 & 48. Ce

(*) *Lib*, 3 *Div. Inſt. pag.* 231.

(**) *Ibidem*, *pag.* 303.

(***) *Lib. de irâ Dei. cap.* 13, *pag.* 749.

(****) *Lib.* 5. *Div. Inſt. pag.* 472.

Grand Homme, qui n'étoit pas moins Philosophe qu'Orateur, enseigne que pour se former l'idée de ce qu'on appelle sagesse, il faut joindre la science à cette vertu qui supporte courageusement les supplices & la mort, plutôt que de s'écarter de l'ordre & du devoir. SAINTS PERES, &c.

Quoique cette sorte de sagesse soit différente de celle qui se trouve dans un état heureux & exempt de maux, elle ne laisse pas d'être un grand bien ; elle a un prix qui lui est propre, &, dans les principes de la Religion Chrétienne, elle nous dédommage de toutes les disgraces & de toutes les souffrances, par le mérite qu'elle nous fait acquérir devant Dieu. Personne n'avoit lieu de la traiter de chimérique, & de s'en mocquer comme de la sagesse des Stoïciens. La difficulté d'Épicure est donc entiérement levée par ces paroles de Lactance : *(Deus) non vult (mala tollere) nec ideò tamen invidus est. Idcircò enim non tollit, quia & sapientiam, sicut docui, simul tribuit, & plus boni ac jucunditatis in sapientiâ, quàm in malis molestiæ.*

A quel propos Bayle accuse-t-il cette doctrine de Lactance *de renverser tout ce que les Théologiens nous disent du bonheur du Paradis & sur l'état d'innocence ?* Pourquoi laisse-t-il à quartier la notion de sagesse que ce père a en vue ?

SAINTS PERES, &c. Comment va-t-il chercher dans le Paradis terreſtre & dans le ciel une ſageſſe, que les paroles de Lactance lui démontrent n'avoir point lieu dans un ſéjour de félicité, & ne ſe rencontrer que dans l'état de misère où nous ſommes ſur la terre? Cette propoſition même eſt inculquée très-ſouvent par ce Père. Écoutons-le. « Il n'y a point en cette vie de ré» compenſe pour la vertu, parce que la vertu » y ſubſiſte encore. La récompenſe ſuit immé» diatement la fin de la vertu : or, la vertu » ne finit jamais qu'avec la vie; car le grand » devoir de la vertu eſt d'accepter la mort : » donc la récompenſe de la vertu ne ſe donne » qu'après la mort (*) ».

A quoi ſert maintenant cette belle deſcription des avantages & des privilèges de l'état d'innocence que nous fait Bayle, non ſur ce qu'il croit par les lumières de la foi, mais ſur ce qu'il a ouï dire aux Théologiens! La concluſion qu'il prétend tirer de-là, eſt-elle à ſa place? *Bien loin donc*, dit-il, *que la vertu &*

(*) *Ita fit ut in hâc vitâ virtutis præmium nullum ſit, quia virtus adhuc ipſa eſt...... virtus cum finita eſt, merces ejus inſequitur. Virtus autem nunquam niſi morte finitur, quoniam & in morte ſuſcipiendâ ſummum ejus officium eſt. Ergò præmium virtutis poſt mortem eſt. Lib. 7. Div. Inſt. cap. 10.*

la ſageſſe ne puiſſent convenir à l'homme ſans le mal phyſique, comme l'aſſure Lactance, il faut ſoutenir, au contraire, que l'homme n'a été ſujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la ſageſſe. Point d'équivoque : ne confondons point la ſageſſe difficile & rude, qui eſt néceſſaire à l'homme pour ſe conduire, ſelon la droite raiſon, au milieu des maux dont il eſt aſſailli, avec la ſageſſe facile & douce, qui étoit un des principaux appanages de l'heureuſe condition où Adam fut créé. N'avez-vous point appris à diſcerner la ſageſſe qui éclate par ſa conſtance à vaincre les maux, d'avec la ſageſſe qui réſulte de l'affluence de tous les biens, & qui eſt elle-même un des plus ſolides biens ? La queſtion ſeroit de ſavoir laquelle des deux eſt préférable à l'autre, & ſi la ſageſſe des Martyrs, qui les a rendus ſupérieurs à tant de genres de ſupplices, n'eſt pas d'un plus grand prix que la ſageſſe qui auroit engagé Adam à s'abſtenir du fruit défendu ?

SAINTS. PERES, &c.

Bayle a pu être trompé par quelque liſte trop enflée des erreurs de Lactance, que quelques auteurs auront rédigée inconſidérément, après une lecture peu approfondie des écrits de ce Père. Voici quel eſt ſur ce point le plan de ſa doctrine. Il ne parle jamais de la ſageſſe qui eſt

…e pure félicité, telle qu'est celle des Anges des Saints dans la gloire. Il s'explique clai-…nt, quand il est besoin, sur la sagesse de …e innocent, qui étoit une félicité impar-… un moyen pour acquérir la félicité par-…te. Il traite le plus souvent de la sagesse propre de notre état, qui est un pur moyen d'acquérir la félicité. Il enseigne, comme l'Église Catholique l'a décidé depuis contre les Pélagiens, que le premier homme fut créé immortel & exempt de toutes nos misères ; (*) que cependant Dieu lui proposa les biens & les maux, en ce sens qu'il le menaça de la mort & de tous les maux, s'il mangeoit d'un fruit qui lui étoit défendu ; qu'ainsi Adam demeura exposé au risque de perdre les biens qu'il possédoit & de souffrir les maux dont il étoit exempt, & que ce danger (**) mit à l'épreuve la sagesse du premier homme ; que n'ayant qu'une connoissance spéculative du mal physique avant son péché, en vertu de la menace qui lui avoit été faite, il en eut une connoissance expérimentale après sa chûte ; que, par conséquent, cette expérience qu'il a transmise (***) à ses descen-

(*) *Lib.* 2. *Div. Inst. cap.* 13.
(**) *Lib. de irâ Dei. cap.* 13.
(***) *Lib.* 2. *Div. Inst. cap.* 13.

Saints Peres, &c.

dans, eſt l'épreuve de la ſageſſe propre de notre état. Bayle a pu aiſément concevoir tout cela en liſant ſeulement le chapitre *de irâ Dei* (*), qu'il cenſure. Car Lactance meſure tellement ſes termes, que, dans la première partie de ce chapitre, où il combat les Stoïciens, & où il fait mention de la ſageſſe que reçut le premier homme en ſortant des mains de ſon Créateur, il aſſure ſimplement qu'elle étoit capable de lui faire éviter le mal : *Ergò ſicut bona innumerabilia data ſunt homini, quibus frui poſſet ; ſic etiam mala quæ caveret.* Et enſuite, diſputant contre Épicure & conſidérant la ſageſſe qui nous eſt néceſſaire, il exige qu'elle ſoit capable de nous faire ſupporter & ſurmonter la rigueur des maux : *in ſuſtinendâ & ſuperandâ malorum acerbitate.*

Si un mot mal conçu a fait prendre le change à Bayle, une petite phraſe priſe à contreſens l'a jetté dans un écart ridicule. Lactance dit que la ſageſſe nous conduit à la connoiſſance de Dieu, & que, par cette connoiſſance, elle nous procure l'immortalité, qui eſt le ſouverain bien. C'eſt-à-dire que dans l'état préſent ou nous ſommes, le mal nous élève juſqu'à Dieu

(*) *Cap.* 13, *de irâ Dei.*

& nous apprend qu'il eſt le ſeul arbitre, comme il eſt la ſeule ſource de notre bien & de notre félicité, que cette connoiſſance nous diſpoſe à rechercher ſes bonnes graces, & à mériter un bonheur inaltérable. De-là, Lactance conclud que ſi nous ne paſſons en cette vie par l'épreuve du mal, nous ne pourrons goûter le bien dans l'autre vie. *Sapientia enim facit ut etiam Deum cognoſcamus, & per eam cognitionem immortalitatem aſſequamur, quod eſt ſummum bonum. ITAQUE niſi priùs malum agnoverimus, nec bonum poterimus agnoſcere.* Ce ſont ces dernières paroles que Bayle prend à contre-ſens. Ce Critique auroit dû voir évidemment que dans la penſée de Lactance l'épreuve du mal & le goût du bien ne ſont pas abſolument liés enſemble par une raiſon phyſique & naturelle, en ſorte que le ſentiment du mal qui précéde, ſoit une condition requiſe pour avoir enſuite le ſentiment du bien. Une ſi folle imagination n'eſt point venue à ce père, puiſqu'il déclare que le mal ſouffert avec patience nous diſpoſe à la jouiſſance du bien, non par lui-même immédiatement, mais par le moyen de la connoiſſance de Dieu & du mérite de l'immortalité, ſelon l'ordre établi maintenant par la providence : en un mot, il veut ſeulement dire,

comme Saint Luc, que c'eſt par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu, *quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei* (*). SAINTS PERES, &c.

Il plaît néanmoins à Bayle de ſe figurer que, ſelon Lactance, il eſt néceſſaire que notre ame ait ſenti le mal avant qu'elle ſoit capable de goûter le bien ; & qu'elle paſſe ſucceſſivement du plaiſir à la douleur & de la douleur au plaiſir, afin qu'elle puiſſe s'aſſurer que la douleur eſt un mal & que le plaiſir eſt un bien. Il attaque d'abord ce fantôme par un raiſonnement théologique : *Si la doctrine de Lactance étoit bonne*, dit-il, *il faudroit ſuppoſer néceſſairement que les bons Anges ſont ſujets à mille incommodités, & que les ames des bienheureux paſſent alternativement de la joie à la triſteſſe ; de ſorte que, dans le ſéjour de la gloire & au ſein de la viſion béatifique, on ne ſeroit pas à couvert de l'adverſité.* Ce n'eſt pas tout ; Bayle juge à propos de munir ſon argument théologique d'une diſſertation philoſophique. Que de fines & profondes réflexions ſur la nature des ſentimens de douleur & de plaiſir, ſoit qu'on les

(*) Act. 14, 21.

SAINTS PERES, &c. considère en eux-mêmes, soit par rapport à l'organe qui en est la cause occasionnelle, soit par rapport à l'ame qui en est le sujet ! Que d'attentions délicates à distinguer dans nos sentimens l'espèce & le degré, les différens degrés & les divers momens ! Enfin, quelle dépense d'esprit & d'érudition, pour démontrer contre Lactance, que l'ame peut trouver l'état du plaisir commode, quoiqu'elle n'ait point ressenti la douleur ; & l'état de la douleur incommode, quoiqu'elle n'ait point éprouvé le plaisir, &c.

Quelqu'un aime-t-il mieux que Bayle ait été de mauvaise foi ? Une conjecture très-plausible m'aidera à le satisfaire. Il y a bien de l'apparence que ce Critique avoit parcouru d'abord les Écrits de Lactance dans une des premières Éditions, & peut-être dans l'Édition de Cologne 1544, ou le chapitre IX du II[e] Livre des Institutions divines contient les paroles suivantes : (*Deus*) *facturus hominem, cui virtutem ad vivendum proponeret, per quam immortalitatem assequeretur, bonum & malum fecit, ut posset esse virtus : quæ nisi malis agitetur, aut vim suam perdit, aut omninò non erit ; nam ut opulentia bonum videatur, acerbitas egestatis facit : & gratiam lucis commendat obscuritas tenebrarum,*

valetudinis & sanitatis voluptas ex morbo & dolore cognoscitur. Ità bonum sine malo in hâc vitâ esse non potest, & utrumque, licet contrarium sit, tamen ità cohæret, ut alterum si tollas utrumque sustuleris; nam neque bonum comprehendi ac percipi potest sine declinatione ac fugâ mali, nec malum caveri ac vinci sine auxilio comprehensi ac percepti boni. Necesse igitur fuerat & malum fieri ut bonum fieret. Ce texte exprime, sans ambiguité, l'erreur extravagante que Bayle attribue à Lactance. Ce Critique l'aura sans doute remarqué, car il en fait dans son discours une exacte paraphrase : mais il a vu que ces expressions avoient disparu dans l'Édition dont il s'est servi en dernier lieu, ainsi qu'un grand morceau d'environ une demi-page *in-folio* (*), qui fourmille d'erreurs. On en trouvera la liste dans les notes de Joseph Isée, avec des preuves convaincantes de la supposition de ce morceau, outre celles qu'en avoit données avant lui (**), Michel Thomasius, & d'autres encore que Thomas Spark a ajoutées depuis. Les principales de ces preuves sont le grand nombre de

SAINTS PERES, &c.

(*) Édit. Rom. 1650.

(**) Édit. Antuerp. Plantin, 1570. Édit. Oxon, 1684.

SAINTS PERES, &c. bons & anciens manufcrits où ce morceau ne fe trouve pas, fans parler de la différence du ftyle & de la doctrine de Lactance, qui décèle l'impofture du fauffaire. Bayle n'a point voulu perdre ce qu'il avoit médité, pour réfuter le paffage que je viens de rapporter; & s'il n'a lu ce texte profcrit que dans les notes, où les derniers Éditeurs l'ont rejetté, fa mauvaife foi eft énorme d'avoir cherché un vrai texte de ce Père, auquel il pût attribuer le fens impertinent que l'autre texte exprime.

ARTICLE

ARTICLE IV.

DISSERTATION sur l'époque de la naissance de Saint Grégoire de Nazianze. Fait important, relatif au célibat Ecclésiastique.

DEUX vers de Saint Grégoire de Nazianze ont donné occasion à quelques Critiques de nos jours (*), de fixer la naissance de ce Saint après l'élévation de son père à l'Épiscopat. D'autres Écrivains modernes n'ont pas cru que ces vers fussent un fondement assez solide pour abandonner sur cela le sentiment général & le plus ancien. Il leur a paru que, pour se jeter dans un parti qui n'est pas assurément le plus édifiant, il falloit des raisons plus convaincantes.

Les deux vers dont il s'agit sont tirés de la première Poésie de Saint Grégoire de Nazianze, dans laquelle il nous a laissé un abrégé de sa vie. Ces vers contiennent les paroles que Saint Grégoire le père adresse à son fils, pour l'exhorter à se charger du soin de l'Église de Nazianze.

(*) MM. Baillet, de Tillemont, le P. Petit-Didier, &c.

SAINTS PÈRES, &c.

Il lui repréſente que ſon âge, qui n'eſt pas fort avancé, ne peut lui fournir d'excuſe qui le diſpenſe de ſoulager ſon père, déjà fort vieux & fort infirme (*).

En voici la traduction Latine & Françoiſe, aſſez littérale pour leur laiſſer, dans ces Langues étrangères, tous le ſens qu'ils peuvent avoir dans leur Langue naturelle.

Nondùm tantam emenſus es vitam,
Quantum præteriit mihi ſacrificiorum tempus.

Vous n'avez point encore vécu autant de temps,
Qu'il s'eſt paſſé pour moi d'années de ſacrifices.

De tous les ſens qu'on peut donner à ces vers, un ſeul favoriſe l'opinion qui place la naiſſance de Saint Grégoire après l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat. C'eſt celui-ci : *Vous n'avez point encore vécu autant de temps qu'il y a d'années que j'offre des ſacrifices en qualité d'Évêque.* Avant d'examiner les autres ſens que ces vers peuvent recevoir, il faut d'abord prouver qu'on ne peut s'attacher à la première explication, ſans combattre pluſieurs préjugés généraux, & grand nombre de remarques particulières, qui conduiſent naturellement à leur donner un autre ſens.

(*) Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος.

Les préjugés généraux se tirent de l'exacte continence à laquelle les Évêques étoient obligés, & qu'ils ne pouvoient violer sans un grand scandale, sur-tout dans la Province où étoit situé le siège de Nazianze. Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup sur la proposition générale ; les Théologiens Catholiques l'ont suffisamment prouvée dans leurs controverses contre les Protestans, & les Écrits de St. Jérôme & de St. Augustin, contre les ennemis du célibat des Prêtres, ne laissent pas lieu d'en douter. Ce seroit donc ici un fait singulier, mais trop éclatant pour avoir échapé à la vigilance des Novateurs. Ils ne l'ont cependant jamais opposé à ces Pères. Jovinien même, au rapport de S. Jérôme, tout déclaré qu'il étoit contre le célibat des Prêtres, convenoit de l'obligation où les Évêques étoient de garder la continence. Il avouoit qu'un Evêque, convaincu d'avoir eu des enfans de sa femme, pendant son Épiscopat, étoit regardé comme un adultère, & devoit être déposé. *Certè confiteris non posse esse Episcopum qui in Episcopatu filios faciat : alioqui non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur.* Ce qu'il y a de plus remarquable sur le point particulier dont il s'agit, c'est que Saint Jérôme, si versé dans la lecture des ouvrages de Saint

SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c. Grégoire de Nazianze, qu'il révéra toujours comme son maître, n'y découvrit point ce qu'on prétend y voir aujourd'hui : il en avoit compté, dit-il, jusqu'au nombre des lignes ; & c'est après avoir lu plus d'une fois les deux vers dont nous parlons qu'il assûre avec hardiesse, que du moins les Évêques étoient obligés au célibat. C'étoit s'exposer à être couvert de confusion, si on avoit pu lui mettre devant les yeux un Saint Évêque, le père de son Maître, qui auroit eu de sa femme deux enfans pendant son Épiscopat, sans que personne le lui ait reproché, bien loin de l'en punir.

M. de Tillemont, qui ne croit pas que la continence des Évêques fût universellement reçue dans l'Église, & qui en excepte sur-tout la Cappadoce, dans laquelle étoit le Siège de Nazianze, a tâché de répondre à un autre passage de Saint Jérôme, où il est parlé de la pratique des Églises d'Orient : *Quid facient Orientis Ecclesiæ, quid Ægypti & sedis Apostolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes, aut si uxores habuerint mariti esse desistunt. Que feront les Églises de l'Orient, celles de l'Égypte, celles qui dépendent du Siège Apostolique, qui n'admettent point de Clercs qui ne soient vierges, ou qui ne fassent profession de con-*

tinence, ou qui du moins ne ceſſent d'uſer du mariage, s'il arrive qu'il ſoient mariés? « C'eſt, dit » cet Auteur, que le mot d'Orient ne ſignifie » en cet endroit que la Syrie & le Comté d'O- » rient ». Mais ce n'étoit nullement le langage des Pères, de ne comprendre ſous le nom d'Orient que quelques Égliſes particulières, comme le démontrent pluſieurs paſſages, entr'autres de Saint Baſile & de Saint Auguſtin. D'ailleurs cette explication affoiblit beaucoup le raiſonnement de Saint Jérôme. Si les Égliſes, dont on prétend qu'il ne parle pas, n'obligeoient point les Eccléſiaſtiques à la continence, ne pourroit-on pas lui répliquer, que la Loi dont il parloit étoit une pratique de quelques pays & point du tout une Loi générale? Enfin, pour en venir à la Cappadoce dont il s'agit, il n'eſt nullement probable que Saint Jérôme ait prétendu l'excepter. En voici la preuve, tirée d'un fait que Saint Jérôme n'ignoroit aſſurément pas, & que M. de Tillemont, dont on examine ici la réponſe, ne conteſte pas lui-même.

SAINTS PERES, &c.

Saint Grégoire de Nyſſe étoit marié lorſqu'on le fit Évêque. Il ne faut, pour le prouver, que lire la lettre que notre Saint Grégoire de Nazianze lui écrivit pour le conſoler ſur la mort de Sainte Théoſebie, ſa femme. Ce

Saint l'appelle, *Sacram Sacerdotis conjugem*, ἱεράν. En effet, cette Sainte femme ſe conſacra au ſervice de l'Égliſe & des pauvres, en qualité de Diaconeſſe, après le ſâcre de ſon mari. Saint Baſile nous aſſure que toutes celles qui prenoient ce parti étoient obligées de faire vœu de continence. Et c'eſt ſur un témoignage ſi indubitable, que M. de Tillemont convient que les Loix de l'Égliſe avoient obligé Sainte Théoſebie de faire vœu de continence, auſſitôt que ſon mari fut fait Évêque. Mais par les Loix de quelle Égliſe Saint Grégoire de Nyſſe renonça-t-il aux droits de ſon mariage, en ſe revêtant de la dignité d'Évêque ? C'étoit ſans doute par les Loix & ſelon l'uſage de la province de Cappadoce. Saint Grégoire de Nyſſe étoit né à Céſarée, Capitale de la Cappadoce : Nyſſe, dont il fut fait Évêque, étoit une ville de Cappadoce, non de Syrie. Il s'enſuit donc évidemment que les Loix de l'Égliſe, qui obligeoient les Évèques à renoncer à l'uſage du mariage, étoient en vigueur dans la Cappadoce du temps de nos Sts Grégoires. On ne ſe perſuadera pas aiſément que Saint Grégoire le Père, Évêque de Nazianze, ville de Cappadoce, & ſuffragant de Céſarée, capitale de cette Province, ait violé ſans ſcandale, & ſans qu'il nous en reſte aucun mo-

nument, une Loi févèrement obfervée dans fon pays, & qu'il ait eu deux enfans depuis fon Épifcopat. SAINTS PERES, &c.

On peut citer encore, pour confirmer ce fentiment, un paffage du fecond Concile de Carthage, un de Saint Épiphane, & un autre de Palladius, qui méritent tous une attention particulière. Le premier nous repréfente le célibat des Prêtres comme une Ordonnance des Apôtres, & une pratique de toute l'antiquité. Dans le fecond, Saint Épiphane (*Har.* 59, *n°* 4°.) reproche à quelques Églifes comme un abus & comme un relâchement dans la difcipline, non pas qu'elles fouffrîffent des Évêques, mais tout au plus quelques Prêtres qui euffent encore commerce avec leurs femmes. Enfin, Palladius rapporte qu'Antonin, Métropolitain d'Éphèfe, fut condamné, dans une affemblée d'Évêques, pour avoir manqué à la continence. Ce crime y fut traité de contravention aux Saints Canons & aux Loix facrées de l'Églife. Ce n'étoit donc pas feulement pour avoir repris fa femme, après y avoir renoncé par un vœu qu'il lui eût été libre de faire, mais pour avoir violé un vœu que la Loi Eccléfiaftique l'obligeoit de faire en entrant dans l'Épifcopat.

Encore une fois, il eſt bien difficile de croire que Saint Grégoire le Père ait dérogé à un uſage ſi univerſel & ſi bien établi dans ſa Province. L'exemple feroit unique, & n'eſt-ce point une témérité que de le placer, ſans un fondement bien ſolide, dans une famille toute de Saints, tels que furent le père, la mère, & les trois enfans ? Ces préjugés ſeroient peut-être ſuffiſans pour perſuader, que les vers qui font le principal appui de cette opinion, n'ont pas le ſens qu'on leur attribue. Mais ces préjugés deviennent une preuve bien ſolide, quand on les joint à quelques remarques, qui regardent plus préciſément l'époque de la naiſſance de Saint Grégoire de Nazianze.

Il eſt certain d'abord que Saint Grégoire, le père, ne fut baptiſé que vers le commencement de l'année 325, dans le temps que les Évêques étoient en chemin pour aller tenir à Nicée le premier Concile univerſel. Ce fait eſt conſtant & atteſté par Saint Grégoire le fils dans ſon oraiſon 19^e^. C'eſt, en ſecond lieu, l'opinion commune que St. Grégoire le père ne fut fait Évêque qu'en 328, & qu'on le fit Prêtre & Évêque en même temps. Voici enfin quelques paroles de Saint Grégoire le fils, qu'il eſt à propos de remarquer : *Il y avoit long-*

temps, dit ce Père, *que j'étudiois lorsque je sortis d'Athènes ; c'étoit presque ma 30^e année.* Ceux même de nos Adversaires qui fixent le plus tard le départ de Saint Grégoire le fils de la ville d'Athènes, le placent à l'année 356. Ces faits supposés, voici le raisonnement qu'on en tire. Soit que l'on compte les années de séjour à Athènes, dont parle notre Saint, pour des années d'étude, soit qu'on les prenne seulement pour des années de sa vie, il s'ensuit qu'il est né avant l'élévation de son père à l'Épiscopat. Car, en ôtant 30 ans de 356, restent précisément 326, auquel temps Saint Grégoire le père n'étoit pas encore Évêque, puisqu'il ne le fut qu'en 328, c'est-à-dire, deux ans après.

Les Auteurs que l'on combat ici sont partagés sur cet argument. Les uns avancent de deux ans l'Épiscopat de Saint Grégoire le père, afin de ne rien ôter, ou de ne retrancher du-moins que quelques mois des 30 années de séjour que fit à Athènes Saint Grégoire le fils ; mais c'est deviner que de répondre de la sorte, sans en apporter d'autres preuves que son préjugé particulier. Les autres, au contraire, pour ne point déplacer l'Épiscopat de St. Grégoire le père, prétendent qu'il manque plus de dix-huit mois aux 30 années alléguées de S. Grégoire le

fils. Ce dernier parti n'eſt pas plus vraiſemblable. Saint Grégoire auroit-il parlé aſſez exactement en diſant, *c'étoit preſque ma trentième année*, χεδὸν ? Ce *preſque* peut bien marquer qu'il y manquoit quelques mois; mais ce ſeroit beaucoup exagérer ſans raiſon, s'il y manquoit près de deux ans.

Il ne reſte donc plus de difficulté, après ce calcul, pour placer la naiſſance des deux enfans de Saint Grégoire avant ſon élévation à l'Épiſcopat : la naiſſance de l'aîné tombera en 326, un an après la converſion de Saint Grégoire le père, & la naiſſance du cadet en 327, un an avant que ſon père fut fait Évêque. Mais on peut conjecturer quelque choſe de plus, & faire remonter la naiſſance de l'un & de l'autre ſept ou huit ans auparavant. Voici l'argument dont on appuie cette conjecture.

Saint Grégoire le fils dit expreſſément ces paroles, comme nous l'avons déjà remarqué : *Il y avoit long-temps que j'étudiois lorſque je ſortis d'Athènes : c'étoit preſque ma trentième année.* Ces années doivent elles ſe prendre pour les années de la vie de notre Saint, ou pour les années de ſes études ? Deux raiſons prouvent, ce ſemble, aſſez bien, qu'il faut s'en tenir à la dernière interprétation. La première eſt que le Prêtre Grégoire le dit nettement dans

le Panégyrique qu'il nous a laissé de notre Saint. *Ità demùm tricesimo jàm anno in artium studiis exacto, patriæ se se restituit.* Mais, en second lieu, il paroît, par le texte même, qu'il doit avoir le sens qu'on lui donne ici. Saint Grégoire prétend prouver qu'il y avoit fort long-temps qu'il étudioit à Athènes. Seroit-ce le montrer d'une manière bien convaincante, que d'apporter en preuve les années de sa vie, & non pas celles de ses études? Que si l'on suppose ensuite que Saint Grégoire a commencé à étudier à l'âge de sept ou huit ans, ce qui est assez ordinaire, il aura eu environ trente-huit ans, lorsqu'il quitta Athènes; &, si ce départ d'Athènes arriva l'an 356, comme le supposent ceux même dont on attaque le sentiment, la naissance de notre Saint se rapportera à l'année 318.

Cette dernière époque, quelqu'avantageuse qu'elle soit pour mon opinion, ne m'est pas nécessaire : il me suffit d'avoir montré que Saint Grégoire le fils est né au plus tard en 326. Voici une seconde réflexion qui confirme beaucoup cette opinion, & qui, en fait de preuve morale, est un argument presque convaincant, que Saint Grégoire est né quelques années avant l'élévation de son père à l'Épiscopat. La force

de cet argument consiste dans ces deux propositions, qu'il est difficile de contester. Il n'est pas ordinaire qu'une femme ait naturellement deux enfans, après avoir atteint l'âge de cinquante-cinq ans : du moins il n'est pas probable que Saint Grégoire, qui raconte, avec tant de soin, tout ce que sa naissance avoit de singulier, eût oublié de parler d'une circonstance aussi remarquable. Il est cependant vrai que si l'on fixe la naissance de Saint Grégoire le fils, depuis l'Épiscopat de son père, Sainte Nonne, mère de Saint Grégoire, avoit près de cinquante-cinq ans, quand elle obtint ce fils qu'elle demandoit à Dieu avec tant d'instance. Il n'est pas moins vrai que notre Saint ne fait aucune mention de cette espèce de prodige. Ce dernier article n'a pas besoin d'éclaircissement. Voici la preüve du premier : Notre Saint Théologien nous assure, dans l'Oraison funèbre de son père, que ce Saint avoit vécu près de cent ans, & qu'il en avoit passé quarante-cinq dans l'Épiscopat ; il avoit donc près de cinquante-cinq ans lorsqu'on le fit Évêque. Le même St. Grégoire le fils, dans ses Oraisons 10, 11 & 19, qu'il prononça en présence de sa mère, & de tout un peuple qui ne pouvoit ignorer l'âge de cette sainte femme, nous assure qu'elle étoit

auſſi âgée que ſon mari ; elle avoit donc auſſi près de cinquante-cinq ans, dans le temps de l'ordination de ſon époux : c'eſt donc à l'âge de cinquante-cinq & de cinquante-ſix ans qu'il faut avouer que Sainte Nonne a eu deux enfans, ſi l'on veut faire naître Saint Grégoire depuis l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat.

Il eſt vrai que cet argument n'eſt pas demeuré ſans réponſe. Le Prêtre Grégoire a donné occaſion de retrancher quelques années de l'âge de Sainte Nonne, en diſant, *qu'elle n'étoit pas éloignée de l'âge de ſon mari, qui étoit preſque centenaire.* De-là vient que le P. Papebrok, auſſi bien que les Auteurs qu'on attaque ici, ont cru qu'elle pouvoit bien avoir dix ou même treize ans moins que ſon mari ; mais ce ſeroit attribuer une ſeconde exagération à Saint Grégoire encore plus outrée que la première : il ne lui auroit pas, ce ſemble, été permis d'aſſurer en tant d'endroits que deux perſonnes ſont de même âge, quand il ſe trouve entr'elles au moins dix ans de différence. On pourroit tout au plus paſſer ce calcul au P. Papebrok & aux continuateurs de Bollandus : mais il n'en eſt pas de même de ceux qui prétendent que notre St. eſt venu au monde depuis l'Épiſcopat de ſon père. Le principal fondement de leur opinion

SAINTS PERES, &c.

roule ſur deux vers qu'ils prétendent expliquer à la lettre, malgré tant de preuves qu'on leur oppoſe, de peur, diſent-ils, d'attribuer à un Saint une exagération contraire à la ſincérité Chrétienne. Il ne leur convient donc nullement d'attribuer au même Saint une exagération encore plus éloignée de la vérité, pour répondre à un argument qui détruit leur ſyſtême, ou qui l'ébranle du moins beaucoup.

Après des preuves & des conjectures de cette nature, ne pourroit-on point ſe croire diſpenſé d'entrer dans l'examen de deux vers aſſez obſcurs, ſur leſquels on appuye principalement la nouvelle opinion, qui fait naître Saint Grégoire de Nazianze depuis l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat ? La moindre choſe qu'on ſoit en droit d'exiger de ſes adverſaires, c'eſt qu'ils démontrent que ces deux vers contiennent ce qu'ils prétendent y découvrir ; qu'ils réfutent tous les autres ſens dont ils paroiſſent capables, & qu'ils défendent le ſens qu'ils leur donnent contre les preuves qu'on y oppoſe. C'eſt ce qu'il eſt difficile qu'ils exécutent. Pour le montrer, nous allons rapporter les différentes interprétations qu'on peut faire de ces deux vers, ſans en adopter aucune. Chacun pourra s'en tenir à celle qui lui paroîtra la plus vrai-

ſemblable. Lés continuateurs de Bollandus corrigent le texte en cette manière (*).

J'ai ſenti les vents Étéſiens plus de fois qu'il n'y a d'années que vous êtes au monde.

Cette correction ôteroit toute la difficulté, mais on doit avoir quelque peine à l'admettre : il ne paroît pas qu'on ſoit réduit à la faire par aucune des règles de critique, ſans leſquelles il n'eſt pas permis d'en venir à de pareils changemens.

Le Cardinal Baronius prétend qu'il ne faut pas prendre à la lettre les paroles de Saint Grégoire le père, & que dans le deſſein où il étoit d'engager ſon fils à ſe charger du ſoin de ſon Diocèſe, il a diminué de quelques années l'âge que ſon fils pouvoit alors avoir. Ce Cardinal eſt perſuadé qu'une telle exagération n'a rien de ſurprenant, eu égard au deſſein de Saint Grégoire le père, ſur-tout dans un diſcours poétique, où il s'explique d'une manière aſſez obſcure. Si quelqu'un avoit droit de trouver mauvais qu'on fît parler un Saint d'une manière un peu hyperbolique dans un diſcours tout en vers, & où ce Saint avoit une grande

(*) Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθ' ἐτησίων ἐμοὶ χρόνος.

SAINTS PERES, &c. raiſon d'en uſer de la ſorte ; ce ne ſeroit pas ſans doute ceux contre qui l'on apporte cette réponſe. On n'a qu'à ſe ſouvenir que ſans autre raiſon, que d'accommoder à leur ſyſtême les paroles de Saint Grégoire, ils lui attribuent, dans trois harangues, faites en proſe, une exagération bien plus intolérable.

Quoique cette réponſe ſoit fort vraiſemblable, on peut dire que le Cardinal Baronius ne profite pas de tout ſon avantage. Il pouvoit, ſans trop chicaner ſes Adverſaires, leur diſputer encore le terrein. Rien ne l'obligeoit de convenir avec eux, que le dernier des deux vers ſignifie, *autant qu'il y a de temps que j'offre des ſacrifices en qualité d'Évêque.* Ce vers expliqué littéralement ne ſignifie que, *autant qu'il s'eſt paſſé pour moi d'années de Sacrifices.*

On ſait que St. Grégoire étoit avant ſon baptême dans la Secte des Hipſiſtaires : quoique ceux de cette Secte n'immolaſſent point d'animaux au feu qu'ils adoroient, il eſt cependant probable qu'ils lui offroient quelque ſorte de Sacrifice. Si l'on veut donc expliquer ce vers par les ſacrifices qu'a fait Saint Grégoire le père, avant ſon baptême, & pendant qu'il fut Hipſiſtaire, il voudra ſeulement dire que Saint Grégoire le fils n'avoit pas encore cinquante ans, dans le temps que ſon père lui parloit ainſi,

ainsi, parce que le père avoit plus de cinquante ans lorsqu'il fut baptisé, l'an de Jésus-Christ 325. SAINTS PERES, &c.

Si l'on veut que ce vers s'entende du Sacrifice de l'Eucharistie, & que par-là on remonte jusqu'après le baptême de Saint Grégoire le père, on n'en peut encore rien conclure contre nous. Il n'est pas dit que Saint Grégoire offrit cet adorable Sacrifice en qualité de Prêtre ni d'Évêque : qui peut nous empêcher de répondre qu'il offroit à Dieu l'Eucharistie en qualité de Laïc ? Rien n'est plus conforme au sentiment de l'Église, qui croit que l'Eucharistie est un Sacrifice que le Prêtre & le Laïc offrent au Seigneur, chacun à leur manière : si cette explication paroissoit à quelqu'un n'être pas assez naturelle, & qu'on s'opiniatrât à soutenir que le mot *offrir le Sacrifice*, doit s'expliquer de celui qui l'offre en qualité de principal Ministre, j'y consens volontiers, & ne perds rien par-là de mon avantage. Mais aussi je suis en droit d'exiger qu'on me montre que, dans le vers dont on dispute, il soit dit que Saint Grégoire offroit des Sacrifices, quand son fils vint au monde. J'y vois bien le temps, qui s'étoit déjà passé pour Saint Grégoire le père, d'années de Sacrifices, mais je ne vois pas qu'il y soit parlé

des années de ſon miniſtère. Ceux qui ſe ſervent de ce vers pour fixer la naiſſance de Saint Grégoire depuis l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat, y ajoutent le mot *offrir* ſans aucun fondement. Ce mot étant une fois retranché, & le vers laiſſé ſans altération, rien n'eſt plus naturel que de l'entendre du temps de la converſion & du baptême de Saint Grégoire le père, qui eſt préciſément le temps auquel il commença à participer aux vrais ſacrifices des Chrétiens. C'eſt depuis ce temps, pour nous ſervir de l'expreſſion toute pure de notre Saint Théologien, qu'ont commencé à couler pour ſon ſaint père les années des véritables Sacrifices. Il ne reſte plus rien dans ce vers qui engage à compter ces années du temps de ſon Épiſcopat, où il commença à offrir lui-même des Sacrifices au Seigneur, en qualité de Prêtre & d'Évêque.

De quelque manière qu'on entende les deux vers qu'on vient d'examiner, j'obtiens ce que je prétendois, pourvu qu'on n'ajoute rien au texte. Si on les explique des Sacrifices que Grégoire le père offroit au feu pendant qu'il étoit Hipſiſtaire, il s'enſuit que ſes deux enfans ſont nés même avant ſon baptême : ſi on les entend du Sacrifice des Chrétiens, dont il fut participant après ſa converſion, cela ſuffit pour faire naître ſes deux enfans avant ſon Épiſcopat. Je

conclus donc, comme je me l'étois proposé, que les deux vers qu'on cite, pour principale preuve que Saint Grégoire le fils est né depuis l'Épiscopat de son père, ne sont nullement suffisans pour établir une opinion, réfutée par des argumens très-solides, & qui seroit d'ailleurs d'une dangereuse conséquence. Du moins l'Auteur d'une nouvelle Vie des Saints (Baillet) ne devoit-il pas prononcer sur cet article avec une si grande assurance, en commençant, comme il a fait, la vie de Saint Grégoire le Théologien par ces paroles : *Il naquit dans le territoire de Naziance, vers l'an 328, après l'élévation de son père à l'Épiscopat, comme nous l'apprenons de lui.*

ARTICLE V.

Dissertation sur deux paſſages d'Origène, au ſujet des meſures de l'arche de Noë.

Dom de la Rue, Auteur de la nouvelle édition d'Origène, a rendu un véritable ſervice au public, en joignant aux huit Livres contre Celſe la Traduction de Dom Thuillier ; mais il auroit dû s'arrêter au célèbre paſſage du Livre quatrième, où eſt contenue la deſcription de l'Arche de Noë, &, dans une note détaillée, redreſſer tant d'Auteurs qui n'ont point compris le ſens d'Origène. Si Dom Thuillier l'a apperçu dans ſa Traduction, il n'a pu en dire aſſez pour éclairer le commun des Lecteurs. D'ailleurs il y a ſur le même ſujet de l'Arche une autre difficulté, tirée de la ſeconde Homélie ſur la Genèſe. La combinaiſon de ces deux textes d'Origène a jeté les Interprêtes de cet Auteur, & ceux même de l'Écriture, dans des embarras étranges, & nous n'en avons rencontré aucun qui s'en ſoit tiré avec ſuccès. Nous allons les expliquer l'un apres l'autre, en commençant par celui du Livre quatrième contre Celſe.

Origène, dans cet endroit, rapporte une objection contre le déluge & contre l'Arche de Noë. « *Cette Arche*, disoit Celse, *est une chimère & une absurdité. Car, comment un si petit bâtiment auroit-il pu contenir quatorze animaux mondes & quatre animaux immondes, de toutes les espèces qui se rencontrent sur la terre?* A quoi Origène répond, que si l'on considère que l'Arche avoit été cent ans à bâtir, que sa longueur étoit de trois cents coudées sur cinquante de large, & qu'elle s'élevoit à trente coudées, en se terminant par un sommet d'une coudée en tout sens, il n'y avoit rien d'absurde à dire qu'elle contenoit tant d'animaux; qu'au contraire, il falloit plutôt en admirer la structure, qui la rendoit semblable à une ville. Car, ajoute-t-il, les mesures doivent être prises selon la puissance τῷ δυνάμει λέγεσθαι τά μέτρα, desorte que la base avoit quatre-vingt-dix mille coudées de longueur & deux mille cinq cents de largeur ». Comme les Interprêtes n'ont point entendu ces mots τῷ Δυνάμει λέγεσθαι τά μέτρα, il n'est pas concevable combien de détours ils ont pris pour expliquer ce passage. *Persona*, qui le premier a traduit en Latin l'Ouvrage contre Celse, lit neuf mille coudées pour la longueur, au lieu de quatre-vingt-dix mille,

Saints Peres, &c.

N 3

SAINTS PERES, &c. & deux mille pour la largeur, au lieu de deux mille cinq cents. M. Pelletier de Rouen, d'ailleurs fort habile Calculateur, a approuvé l'idée de *Persona* pour la longueur, parce qu'en multipliant trois cents coudées par trente coudées, hauteur de l'Arche, on aura neuf mille coudées quarrées pour la surface d'un des côtés; mais il la rejète pour la largeur qu'il a réduite à quinze cents coudées quarrées, parce qu'en multipliant cinquante coudées par trente, on n'aura que quinze cents coudées, qui seront la surface d'un des bouts de l'Arche. *Gélénius*, autre Traducteur d'Origène, a bien reconnu quatre-vingt-dix mille coudées de longueur; mais il en admet vingt-cinq mille pour la largeur, au lieu de deux mille cinq cents que porte le texte, & d'ailleurs il ne traduit point les mots essentiels τῷ δυνάμει λέγεσθαι τά μέτρα. *Pérérius*, sur la Genèse, avoue de bonne foi qu'il n'entend point ce passage, & qu'il a consulté des Géomètres qui n'y concevoient rien non plus. Pour Dom Thuillier il traduit fort bien *hìc sermo est de mensurâ quoàd potestatem*; mais il reste toujours à faire quadrer ces mesures selon la puissance avec les quatre-vingt-dix mille coudées de longueur, & avec les deux mille cinq cents de largeur. Or, cela se trouve tout d'un coup, si l'on prend les quarrés pour les

racines. Origène veut donc dire que les coudées de l'Arche doivent être multipliées par elles-mêmes ; de cette façon on aura quatre-vingt-dix mille coudées pour la longueur de la base, car le quarré de trois cents est quatre-vingt-dix mille, & deux mille cinq cents coudées pour la largeur, car le quarré de cinquante est deux mille cinq cents. Cette opinion d'Origène est fausse, mais du moins sa pensée est nette. Il croyoit que les mesures prises selon les racines auroient fait de l'Arche un trop petit bâtiment pour contenir tous les animaux, & sur cela il imagine que ces mesures devoient être prises selon la puissance, ou selon le quarré, & par-là il fait effectivement de l'Arche une grande ville, ou plutôt il n'y auroit jamais eu de ville si grande ; puisqu'avec quatre-vingt-dix mille coudées, en ne donnant à la coudée que dix-huit pouces (laquelle chez les Juifs en avoit vingt, selon le Père Lami), on auroit cent trente-cinq mille pieds ou vingt-sept mille pas géométriques, ou neuf lieues de trois mille pas chacune. Mais *Origène* ne faisoit pas attention à tout cela, & il se contentoit de donner à son Adversaire une solution qui paroissoit plausible. Voilà pour la première difficulté.

Saints Peres, &c.

Dans la ſeconde Homélie d'Origène, on trouve encore une deſcription des meſures de l'Arche, qui a fort embarraſſé les Interprêtes, même les plus Géomètres. La plus grande partie de cette Homélie n'eſt qu'en Latin de la Traduction de Rufin : mais heureuſement il reſte un fragment Grec où la difficulté préſente ſe rencontre. *Appelles*, ami de Marcion & ennemi de l'Ancien Teſtament, faiſoit la même objection que *Celſe* contre l'Arche, qu'il diſoit trop petite pour contenir tous les animaux avec les vivres qui leur étoient néceſſaires. « A cela » Origène répond qu'*Apelles* ne comprend » point de quelle meſure étoient les trois cents, » les cinquante & les trente coudées de l'Arche; » que pour lui, il a appris d'un Juif ſavant, » que les trois cents coudées étoient égales à » celles que les Géomètres appellent δύναμις ἀπὸ » τοῦ τριακοστοῦ τετραγώνου » ; de ſorte que la longueur étoit de quatre-vingt-dix mille coudées, la largeur de deux mille cinq cents, la hauteur de neuf cents. Nous croyons que ſi, au lieu de τριακοστοῦ on lit τριακοσίου, il n'y a rien de plus aiſé que ce paſſage, rien de plus conforme à celui du quatrième Livre contre *Celſe*; car voilà quel ſera le ſens d'*Origène*. *Les trois cents coudées étoient égales à celles que les Géomètres appellent*

la puissance du quarré, fait de trois cents. Cet Auteur appelle ici *puissance du quarré*, le quarré même, comme s'il disoit, *le quarré qui est la puissance*; & il est aisé de le voir par sa conséquence; *de sorte*, ajoute-t-il, *que la longueur étoit de quatre-vingt-dix mille coudées*, qui est assurément la puissance ou le quarré de trois cents. Mais, si l'on ne veut pas changer τριακοστοῦ en τριακοσίου, il n'y a qu'à supposer qu'il ne parle là que du quarré de la hauteur, lequel sera fait de la multiplication de trente par lui-même, & que les Copistes ont passé deux mots τριακοσίου καὶ πεντηκοστοῦ, dont l'un exprimeroit le quarré de la longueur & l'autre le quarré de la largeur. En un mot, l'analogie de ce passage avec celui du Livre quatrième contre *Celse*, & tout le raisonnement d'*Origène* demande ce sens & exclut tout autre. Mais qu'ont fait les Interprêtes de l'Écriture, ou ceux qui ont écrit sur l'Arche, comme *Buteo*, *Kircher*, M. *Pelletier*, le P. *Lami*, &c. ? Ils se sont attachés à la Traduction de *Rufin*, qui n'est point conforme au texte Grec tel que nous l'avons, & ils l'ont encore altérée par leur explication. Voici le passage de Rufin. « *Moyses, secundùm artem* » *Geometricam, cubitorum numerum in hoc loco* » *posuit. Apud Geometras enim secundùm eam* » *rationem, quæ apud eos virtus vocatur ex solido*

SAINTS. PERES, &c.

Saints Peres, &c.

» *& quadrato, vel in ſex cubitos unus deputatur,* » *ſi generaliter, vel trecentos, ſi minutatim de-* » *ducatur* ». Enſuite il dit que ſi l'on ſuit cette façon de compter, on trouvera que l'Arche étoit aſſez grande pour contenir tout ce qui eſt marqué dans l'Écriture. Les Interprêtes de l'Écriture, trouvant ces mots *in ſex cubitos unus deputatur*, ont preſque tous ſuppoſé qu'*Origène* donnoit ſix coudées ordinaires à la coudée géométrique, & de-là ils ont déduit toutes les dimenſions de l'Arche. Par exemple, le Père *Kircher* montre en détail que, dans ce ſyſtême, l'Arche auroit eu dix-huit cents pieds de long (en ne donnant qu'un pied à la coudée), & trois cents de large, qui, ſe multipliant l'un par l'autre, formeroient un plan de cinq cents quarante mille pieds, c'eſt-à-dire, de cinq cents quarante milles d'Italie. Nous copions le Père *Kircher*, qui nous paroît cependant défectueux dans cet endroit, page 28, *de Arcâ Noë.* Car il ne donne qu'un pied à la coudée, & lui-même, il lui donne dix-huit pouces, deux pages après : il fait le pas géométrique de ſix pieds, & lui-même, avec tous les Géomètres, le détermine ailleurs de cinq pieds ſeulement : il ne compte que mille pieds dans ce qu'on appelle le mille d'Italie, & lui-même, un peu plus bas, y compte cinq mille pieds ou mille

pas. M. *Pelletier* prend un autre tour, qui n'eſt pas plus près de la penſée d'Origène. Si ces Auteurs avoient penſé aux termes de puiſſance, de quarré, de ſolide, exprimés dans *Rufin*, ils auroient donné un ſens plus raiſonnable non ſeulement à *Origène*, mais à *Rufin* même, tout obſcur qu'il eſt dans ſa Traduction. Car ſi *Rufin* a entendu *Origène*, voici comment on doit expliquer ſon Paſſage : « Chez les Géomètres » la puiſſance eſt de deux ſortes, le quarré » & le ſolide ; l'Arche a eu les deux ; &, » ſelon cette manière de compter, chaque cou- » dée donne ſix coudées, ou ſix ſurfaces de » coudées, ſi l'on prend tout enſemble ; & » chaque coudée donne trois cents coudées, » ſi l'on prend les choſes en détail ». En effet, quand on ſuppoſe un corps ſolide & pyramidal, applati par en haut, comme *Origène* conſidéroit l'Arche, dès qu'on a une coudée on a ſix coudées, c'eſt-à-dire, en prenant le mot πηχύς comme M. *Pelletier*, on a ſix ſurfaces de coudées ; ſavoir, les quatre côtés, la baſe & la plate-forme : & c'eſt-là prendre tout en gros ; & quand on ſuppoſe que les trois cents coudées de la baſe ſont entendues ſelon la puiſſance ou le quarré, il eſt vrai de dire qu'en prenant les choſes en détail, il y a trois-cents

coudées pour chaque coudée, parce qu'il y a trois cents fois trois cents coudées. Encore une fois, tel doit être le ſens de *Rufin*, s'il a entendu *Origène*, & s'il ne l'a pas entendu, comme il y a quelqu'apparence, que ne s'en tient-on à *Origène* lui-même, qui s'exprime bien plus clairement que ſon Traducteur? Et ſi l'on apporte pour raiſon que juſqu'ici on n'avoit point le fragment Grec d'*Origène*, mais ſeulement la Traduction de *Rufin*; il falloit donc chercher la penſée de l'Auteur dans le Livre contre *Celſe*, & ne point lui attribuer un ſyſtême, dont on ne pouvoit avoir pour garant qu'un paſſage très-obſcur de *Rufin*.

ARTICLE VI.

CONJECTURE du Père Tournemine, Jéf. fur l'Auteur des Extraits de la Doctrine Orientale, *attribués à Clément d'Alexandrie* (*).

CEUX qui ont publié ces *Extraits* fous le nom de Clément d'Alexandrie, ne jugent qu'ils font de lui, que par la reffemblance du ftyle

(*) Titus Flavius Clément, Athénien, Prêtre & Cathéchifte de l'Églife d'Alexandrie, eft un des plus anciens & des plus favans Pères de l'Églife. Eusèbe de Céfarée en parle comme d'un homme admirable & fingulier. Perfonne, dit Saint Cyrille, n'eft entré plus avant que lui dans ce que les fciences Grecques ont de plus profond : il l'appelle le très-fage. Saint Maxime lui donne le titre de Prince des Philofophes ; & Saint Jérôme, juge compétent, dit nettement qu'il eft le plus docte de tous les Écrivains Eccléfiaftiques. Il a fait bien fentir la fupériorité de l'Évangile fur la Philofophie, & combien l'École du divin Platon eft inférieure à l'École des Pêcheurs de Galilée. Il donne du Chrétien l'idée la plus magnifique. Ce favant Père écrivoit vers la fin du fecond fiècle de l'Églife : l'année de fa mort n'eft pas connue ; on conjecture qu'il finit le cours de fa vie fous l'Empire de Caracalla ; & Ufuard, dans fon Martyrologe, fait mention de lui le quatrième de Décembre.

avec les Ouvrages indubitables de ce Père ; ressemblance qui n'est pas fort sensible, & qui

---

Les Ouvrages de ce savant Auteur, qui ont passé jusqu'à nous, sont l'*Exhortation aux Gentils ; l'instruction des Fidèles*, ou le *Pédagogue* ; huit livres de *Stromates*, & un petit traité *sur la question*, *quel riche sera sauvé* : nous n'avons que des fragmens de ses autres ouvrages.

Photius nous a conservé le titre entier des Stromates, *Commentaires où l'on conduit le Fidèle à l'intelligence parfaite de la vraie Philosophie* ; c'est-là le dessein de l'ouvrage : l'Auteur, après avoir combattu dans son premier ouvrage les erreurs des Idolâtres, après avoir donné aux nouveaux Fidèles les instructions nécessaires dans le *Pédagogue*, en leur proposant Jésus-Christ comme le seul Maître qu'ils doivent écouter & qui leur suffit, entreprend, dans ce troisième ouvrage, de guider les Chrétiens à une connoissance plus profonde de la Religion & de la perfection, de leur apprendre à discerner ce qu'il y a d'utile dans les Écrits des Philosophes Payens, & de les précautionner contre les promesses fastueuses & les illusions des hérétiques Gnostiques, qui se vantoient d'avoir seuls l'intelligence de ce qu'il y avoit de plus secret & de plus parfait dans le Christianisme, quoiqu'ils ne débitassent que des fables, altérant par des erreurs monstrueuses la Morale, & la Théologie Chrétienne.

L'exorde du premier Livre des Stromates nous manque, & on désespère de le trouver : on ne connoît point d'autre manuscrit entier de cet ouvrage que celui de la bibliothèque du Grand Duc, & l'exorde n'y est pas.

SAINTS PERES, &c.

ne suffit pas assurément pour croire un Docteur de l'Église, si estimé des Saints Pères, Auteur d'un ouvrage qui ne contient que des explications de l'Écriture conformes aux erreurs de Valentin.

Le titre seul décide que le Prêtre Alexandrin n'en peut être l'Auteur. Clément, qui écrivoit en Égypte, auroit-il appellé la doctrine de Valentin la doctrine Orientale ? Ignoroit-il que Valentin étoit Égyptien, & que ses erreurs avoient fait plus de progrès dans l'Égypte & dans la Syrie, que dans les autres pays ? C'est à Rome, c'est dans la Grèce qu'on a pu appeller l'hérésie de Valentin une doctrine venue de l'Orient.

Je crois donc que ces Extraits sont d'un Valentinien qui écrivoit en Europe, & qui vouloit faire passer ses erreurs pour la Théologie des Églises d'Orient : le Théodote, dont le

---

L'Auteur avertit, à la fin du septième Livre, qu'exprès il n'a point suivi dans cet ouvrage un ordre régulier ; que ce n'est pas un jardin, mais une forêt ; & qu'il a eu plus d'égard à le remplir qu'à l'embellir : il en a usé de la sorte, dit-il, à l'exemple des Philosophes Grecs, pour exciter davantage l'attention des Lecteurs, & pour animer leur étude par la difficulté de réussir. Il a voulu aussi, à ce qu'il assure, cacher aux profanes les dogmes sacrés.

SAINTS PERES, &c.

disciple anonyme de Valentin abrège les Écrits, n'est pas comme Monsieur Fabricius & beaucoup d'autres l'ont cru, Théodote de Bizance, condamné pour avoir enseigné que Jésus-Christ n'étoit qu'un homme ; erreur qui ne s'accorde pas avec ce que les Valentiniens croyoient du Sauveur. C'est, selon moi, Théodote le Banquier, qui passe pour le Chef des Melchisédéciens ; c'est-à-dire, des hérétiques qui croyoient que Melchisédech étoit une vertu céleste, supérieure à Jésus-Christ. Cette vision s'accorde avec les chimères de Valentin, & je ne doute point que Théodote le Banquier n'ait été un de ses disciples : c'est lui qui avoit expliqué l'Écriture selon les préjugés de sa secte ; c'est le véritable Auteur, dont un disciple anonyme abrège les Écrits dans les *Extraits de la Doctrine Orientale*, qui n'est autre que la doctrine de Valentin.

On n'a donné ces *Extraits* à Clément d'Alexandrie, que parce qu'on les a trouvés dans un même manuscrit avec ses ouvrages : raison qui a suffi pour publier beaucoup d'Ouvrages sous le nom de Saints Pères dont ils n'étoient pas, dont ils ne pouvoient pas être, & dont ils sont indignes. A l'egard *des Extraits de l'exposition des Prophêtes*, je crois que ce sont des fragmens des huit Livres des Hypoti-

poses,

poſes, ou de courtes explications de toute l'Écriture qu'Eusèbe, & d'autres anciens Écrivains citent comme un ouvrage véritable de Clément d'Alexandrie. *Montaigu*, Livre ſecond des *Origines Ecclé[ſ]iaſtiques*, page 52, nous apprend que le ſavant Jéſuite Fronton le Duc, avoit écrit à Henri Savin que des Jéſuites, Miſſionnaires en Égypte, lui mandèrent que le manuſcrit entier des Hypotipoſes étoit dans la bibliothèque du Patriarche d'Alexandrie. Nous avons auſſi perdu divers traités, ceux des noces, de l'ame, de la médiſance, du temps de célébrer la Pâque, dont il n'eſt échappé que peu de fragmens. L'Auteur cite lui-même ſon Livre *des Principes* ; d'autres citent ſes *Traités de la Providence & du Jeûne*. Monſieur Fabricius a recherché avec plus de ſoin qu'aucun autre les titres des livres perdus de notre Auteur ; il les a multipliés ſelon le nombre des matières, dont il avoit promis de traiter, & c'étoit trop les multiplier.

ARTICLE VII.

DISSERTATION critique sur un Passage de Clément d'Alexandrie.

CLÉMENT d'Alexandrie, dans le second Livre de ses Stromates (*), après avoir rapporté assez au long ce que Platon, Démocrite, Epicure, les Stoïciens, les Péripatéticiens, ont pensé sur le mariage, conclut en disant, que, parmi ces Philosophes, ceux même qui parloient de la vertu dans les termes les plus magnifiques, étoient esclaves des plaisirs, & s'abandonnoient aux vices les plus infâmes ; puis il ajoute (**) ce reproche grave : *Sapiens autem ille quaternio, in horto cum meretrice factis voluptatem colebat.* De savans Auteurs appliquent ce reproche à Pythagore, & prétendent que c'est lui dont Clément d'Alexandrie se mocque ici, & qu'il accuse d'incontinence, en le nommant τετρακτὺς, *quaternio* ; parce que les Pythagoriciens avoient un grand respect pour le nombre de quatre, &

(*) Page. 421, de l'édition de 1641.

(**) Ἐσοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς ἐν τῷ κήπῳ μετὰ τῆς ἑταίρας. ἔργοις ἐκύδαινον τῶν ἡδονήν.

l'employoient même dans leurs ſermens, comme un nombre ſacré & plein de myſtères.

SAINTS PERES, &c.

Je n'ai point d'engagement particulier à défendre l'honneur de Pythagore ; mais, pour le ſeul intérêt de la vérité, je prends la liberté de dire qu'il s'agit ici d'Épicure, & non pas de Pythagore.

1°. On ne s'eſt guère aviſé dans l'antiquité d'accuſer Pythagore d'incontinence ; ceux qui ſe ſont le plus déclarés contre lui, l'ont attaqué par d'autres endroits, & l'ont épargné ſur cet article. Il a toujours paſſé pour un homme très-ſage, & qui donnoit dans la vertu auſtère, plutôt que dans le relâchement. En particulier, Clément d'Alexandrie parle avec éloge (*) de la modeſtie & de la ſageſſe des femmes Pythagoriciennes. Au contraire, rien n'eſt ſi décrié que l'école d'Épicure. Je ſais bien qu'elle n'a pas manqué d'Apologiſtes parmi les anciens & parmi les modernes ; mais, ſans examiner le motif qui leur a fait prendre une telle cauſe en main, il ne paroît pas qu'ils aient réuſſi à juſtifier ni les maximes d'Épicure, ni même ſes intentions, ou ſa conduite perſonnelle. Encore aujourd'hui, comme du temps de Saint Jé-

(*) *Strom. l. 1. p. 319. & l. 4. p. 522.*

SAINTS PERES, &c. rôme (*), on oppose la continence de Pythagore à la débauche d'Épicure. Ce Saint Docteur s'adresse à la ville de Rome, en finissant ses deux livres contre Jovinien, & lui parle ainsi: *Adhuc sub Regibus & Numa Pompilio faciliùs majores tui Pythagoræ continentiam, quàm sub Consulibus Epicuri luxuriam susceperunt.*

2°. Il est certain que ce Pythagore, dont parle Saint Jérôme, est le Philosophe célèbre par le séjour qu'il a fait dans la grande Grèce, & par la Secte Italique dont il a été le fondateur. Saint Jérôme ne pouvoit pas ignorer que ce Philosophe avoit vécu plusieurs années après le Roi Numa, selon le sentiment des meilleurs Historiens : la Chronique d'Eusèbe, qu'il avoit traduite, le lui auroit appris en cas de besoin; mais il s'est attaché, comme beaucoup d'autres, à une opinion reçue, & qui venoit bien à son sujet; *Vulgatæ opinioni quâ creditur Pythagoræ auditorem fuisse Numam, mendacio probabili accomodatâ fide*, comme dit Tite-Live (**) d'un ancien Historien, qui avoit avancé que des Livres, qu'on avoit trouvés dans le sépulcre de Numa, étoient les livres de Pythagore : ainsi Marianus Victorius, sur cet endroit de Saint

(*) *Liv.* 1. *adv. Jovin. p.* 146. & *l.* 2. *p.* 228.
(**) *Decad.* 1. *l.* 10. *c.* 29.

Jérôme, pouvoit s'épargner la peine d'aller chercher un autre Pythagore de Sparte, dont il croit que le Roi Numa se fit le disciple. Dom Martianay paroît avoir eu la même pensée, puisqu'il a mis en marge de cet endroit (*) *spartiatæ*. Ils ont voulu par-là sauver à St. Jérôme un anachronisme sur lequel il étoit parfaitement instruit. Clément d'Alexandrie a parlé comme les autres. Il ne fait point de difficulté d'assurer (**) que le Roi Numa a été Pythagoricien ; & c'est peut-être pour rendre ce fait plus probable, qu'au lieu de suivre l'opinion commune, qui regarde Samos comme la patrie du fameux Pythagore, il aime mieux se ranger (***) de l'avis de quelques Auteurs, qui le font originaire d'Italie. Cicéron nous apprend une raison assez naturelle de cet anachronisme, qui avoit déjà prévalu de son temps. On savoit, en général, que le Roi Numa s'étoit rendu recommandable par la sagesse de son gouvernement & par l'équité de ses loix, & que le Philosophe Pythagore avoit répandu de beaux principes de morale dans cette partie de l'Italie, qu'on appelle la grande Grèce. Sur ce

SAINTS PERES, &c.

(*) *Liv.* 2. *adv. Jovin. p.* 228.
(**) *Liv.* 1. *Stromat. p.* 304.
(***) *Ibid. p.* 401. & 402.

fondement, sans examiner si les temps de l'un & de l'autre s'accordoient exactement, on avoit supposé que la sagesse de Numa étoit un fruit de l'école philosophique de Pythagore. *Nam cum Pythagoræ disciplinam & instituta cognoscerent; Regisque ejus æquitatem & sapientiam à majoribus suis accepissent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetustatem, eum qui sapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuisse crediderunt.*

3°. Il y a bien de l'apparence que c'est le mot τετρακτύς, *quaternio*, qui a trompé les habiles gens, qui ont cru que Clément d'Alexandrie parloit de Pythagore dans l'endroit que nous examinons. Mais parce que les Pythagoriciens avoient un grand respect pour le nombre de quatre, & qu'ils honoroient Pythagore comme un homme divin, qui leur avoit appris tous les secrets de ce nombre mystérieux, il ne s'ensuit pas que Pythagore ait jamais porté le nom de τετρακτύς, *quaternio*; & l'on ne produit aucun Auteur sacré ou profane, ami ou ennemi, qui l'ait jamais ainsi nommé. Il est donc bien plus croyable que Clément d'Alexandrie a employé ce mot pour désigner quatre personnes, en Latin *quadriga*, comme nous disons en François, dans le style badin, un couple, un trio, une partie quarrée, un attelage, &c.

C'eſt ainſi que l'Hiſtorien Socrate (*) a appellé par mépris, κακολογίον τετρακτὺς, la bande de quatre Auteurs; ſavoir, Méthodius, Évêque de la ville d'Olympe dans la Lycie, Euſthate d'Antioche, Apollinaire, & Théophile d'Alexandrie, qui avoient écrit contre Origène, comme le P. Pétau l'a remarqué dans ſes notes ſur St. Épiphane (**). Le texte Grec de Clément d'Alexandrie, tel qu'il eſt, met cela hors de doute; car il porte dans tous les imprimés que j'ai vus, & dans tous les manuſcrits connus que j'ai fait conſulter, εκύδαινον, *colebant*, *honorâbant*, & non pas ἐκύδαινεν, *honorabat*, *colebat*. Ce verbe mis au plurier, & conſtruit avec le ſingulier τετρακτὺς, marque avec évidence que ce mot eſt pris ici pour terme collectif, c'eſt-à-dire, pour une ſociété de quatre perſonnes. SAINTS PERES, &c.

4°. On ne manquera pas de me dire que ſi *quaternio* doit déſigner quatre perſonnes, & par cette raiſon, ne peut pas être pris pour Pythagore, il ne peut pas non plus être pris pour Épicure. Ma réponſe eſt aiſée; c'eſt qu'Épicure avoit trois frères qui s'étoient retirés avec lui pour étudier ſa philoſophie, & pour vivre conformément à ſes maximes. Diogènes

(*) *Lib. 6. c.* 13. *p.* 319.
(**) *Pag.* 260 *ad hær.* 64. *n°* 12.

SAINTS PERES, &c. Laërce (*) les nomme Néocle, Chérédenne & Ariſtobule, & fait mention (**) de quelques livres d'Épicure, qui portoient leur nom. Suidas dit auſſi (***) qu'Épicure avoit trois frères, & il faut ſuppléer le nom d'Ariſtobule, qui manque dans l'édition de Genève 1619, qui eſt la ſeule que j'aie pu conſulter en écrivant ceci. Par conſéquent, les quatre perſonnes dont parle Clément d'Alexandrie, étoient les quatre frères; Épicure, Néoclès, Chérédenne & Ariſtobule. Pythagore n'avoit pas trois frères qui fiſſent profeſſion de ſa philoſophie, ni même trois perſonnes qui fuſſent liées avec lui d'une manière aſſez particulière, pour faire ce que Clément d'Alexandrie appelle une partie quarrée, τετρακτὺς, *quadriga*.

5°. Tous les autres termes de la phraſe de Clément d'Alexandrie concourent à déſigner Épicure avec ſes trois frères, & à exclure Pythagore. Il les appelle ſages ἡσοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς, & l'on voit bien que ce n'eſt que par ironie qu'il les appelle ainſi. Or, perſonne ne mérite moins que Pythagore une telle raillerie, & perſonne ne la mérite mieux qu'Épicure. Pour

(*) *Lib.* 10. *p.* 267.
(**) *Ibid. p.* 273.
(***) *In Epicuro.*

ce qui est de Pythagore, tout le monde sait qu'il fut le premier qui se contenta du nom de Philosophe, c'est-à-dire, amateur de la sagesse, & qu'il ne voulut point qu'on l'appellât sage, parce que ce nom lui parut plein d'une vanité & d'une arrogance outrée : *Quoniam sapientem profiteri arrogantissimum videbatur*, dit Saint Augustin (*). Clément d'Alexandrie (**) dit aussi que Pythagore fut le premier qui se fit appeller Philosophe, & il ajoute même une chose qui feroit beaucoup d'honneur à Pythagore, si elle étoit bien vraie ; savoir (***), que Pythagore ne voulut point être appellé sage, parce que ce nom ne convient qu'à Dieu seul, & qu'en se contentant du nom de Philosophe, il faisoit profession d'aimer Dieu, qui est la vraie sagesse. Laërce dit (****) presque la même chose au commencement de son ouvrage ; il assure que Pythagore a reconnu que la sagesse ne convient qu'à Dieu, & qu'il n'appartient point aux hommes de se faire appeller sages. Après cela, on auroit mauvaise grace d'employer le nom de sage dans les railleries qu'on

SAINTS PERES, &c.

(*) *L. 8. de civit. c. 2.*
(**) *L. 1. Strom. p.* 300.
(***) *Ibid. l.* 4. *p.* 477.
(****) *L.* 1. *p.* 3.

SAINTS PERES, &c. pourroit faire de Pythagore, comme on auroit tort d'appeller *Marquis* par raillerie, un honnête homme qui, par modeſtie, auroit toujours très-ſérieuſement défendu qu'on lui donnât cette qualité, à laquelle cependant il auroit plus de droit que bien d'autres.

Au contraire, cette ironie tombe fort bien ſur Épicure & ſur les gens de ſa ſecte. Cicéron, qui a parlé plus judicieuſement que perſonne des Philoſophes de la Grèce, a remarqué que de tous ceux dont il avoit connoiſſance, Épicure étoit le ſeul qui ait oſé ſe donner à lui-même le nom de ſage, (*) *ſe unus, quod ſciam, ſapientem profiteri eſt auſus*. C'eſt pour cela que Cicéron, par ironie, (**) appelle les ſentimens d'Épicure des oracles de la ſageſſe, *quaſi oracula edidiſſe ſapientiæ dicitur*, & qu'il nomme Métrodore le collègue de la ſageſſe d'Epicure, *Epicuri collega ſapientiæ* (***). Les Meſſéniens, dans le décret qu'ils firent pour chaſſer les Epicuriens de leur territoire (****), appellèrent leur philoſophie une ſageſſe efféminée & honteuſe, comme Horace l'appelle une ſageſſe folle,

(*) *L. 1. de fin. n°. 3.*
(**) *Ibid. n°. 7.*
(***) *L. 1. de nat. Deor. n°. 40.*
(****) *Suidas in Epic.*

SAINTS PERES, &c.

insanientis sapientiæ consultus (*). Je suis persuadé que c'est dans le même esprit d'ironie que Suidas, & l'ancien Auteur qu'il a copié, après avoir rapporté le testament d'Epicure, appelle ce Philosophe le sage comme par excellence, ὁ σοφός.

6°. Mais ce qui devoit sur-tout faire reconnoître Epicure dans la phrase de Clément d'Alexandrie, c'est qu'il le désigne parfaitement en parlant *du jardin*, ἐν τῷ κήπῳ. Car les Philosophes, & en particulier les Pythagoriciens, au rapport de S. Jérôme (**), quittoient ordinairement les villes peuplées & les jardins délicieux pour se retirer dans la solitude & dans les déserts. Les Stoïciens avoient leur Portique, les Platoniciens leur Lycée, les Académiciens leurs forêts. Les Pythagoriciens appelloient ὁμακοεῖον, le lieu de leurs assemblées, qui, selon Clément d'Alexandrie (***), ressembloit en quelque chose à l'Eglise des Chrétiens. Mais les Epicuriens tenoient leur école dans les jardins : c'est par-là qu'on les désignoit. Un des plus grands soins d'Epicure, en faisant son testament, fut de recommander à Hermachus (****) l'entretien de

(*) *L.* 1. *od.* 35.
(**) *L.* 2. *adv. Jovin. p.* 202.
(***) *L.* 1. *Strom. p.* 302.
(****) *Diogen. Laert. l.* 10. *p.* 271.

ſon jardin, qui lui avoit coûté ſoixante mines, & qui devoit être dans la ſuite à l'uſage de ceux qui faiſoient profeſſion de ſa Philoſophie. Celui qui étoit le chef de la ſecte avoit l'intendance du jardin, & cet établiſſement dura 237 ans, ſous quatorze chefs, juſqu'au temps de Jules-Céſar, au rapport de Suidas (*). Pomponius Atticus, ami de Cicéron, avoit fait une étude particulière de ſa chronologie; & comme d'ailleurs il étoit Epicurien fort zélé, Cicéron s'adreſſa à lui (**) pour ſavoir le nom de celui qui étoit chef de la ſecte dans le temps que Carnéades vint en ambaſſade à Rome : *quis, eo tempore, nobilis Epicureus fuerit, qui præfuerit hortis.* Ce que Cicéron appelle ici *nobilis Epicureus qui præfuerit hortis*, me paroît être préciſément la même choſe que ce que Diogène Laërce (***) a nommé κηπου τύραννος ελλόγιμος. Et je crois qu'on ſe trompe, quand on prétend que Laërce donne ce nom à Apollodore, comme un nom qui lui fût propre & particulier. Cicéron, en bien d'autres endroits, déſigne les Épicuriens par leurs jardins, & Saint Auguſtin, pour ne rien dire des autres Auteurs, déſigne

(*) *In Epicuro.*
(**) *L.* 12. *ad Attic. epiſt.* 23.
(***) *L.* 10. *p.* 273.

les Stoïciens par leur Portique, (*) *Zeno & tota illa porticus*, & les Épicuriens par les jardins, *ille, convocata de hortulis in auxilium quasi libera turba temulentorum*, *&c.* Saint Jérôme, pour exprimer le rapport entre Jovinien & Epicure, ne manque pas à placer Jovinien dans les jardins (**) *Epicurum nostrum in hortulis suis.* Ainsi, Clément d'Alexandrie, sans nommer Epicure, l'a assez désigné en le plaçant dans le jardin ἐν τῷ κήπῳ. SAINTS PERES, &c.

7°. Il associe, aux prétendus sages dont il parle, une femme débauchée, qui est, sans doute, la fameuse Léontium, connue par son libertinage, autant que par son esprit, par la politesse de son langage Attique, & par la hardiesse qu'elle eut d'écrire un Livre même contre le grand Théophraste, *tantùm Epicuri hortus habuit licentiæ*, dit Cicéron (***). On trouvera des particularités de cette Léontium dans Diogène Laërce, & dans presque tous les Auteurs qui ont parlé d'Epicure.

C'est donc Epicure avec ses frères que Clément d'Alexandrie a voulu taxer d'incontinence, & ce n'est point du tout à Pythagore

(*) *L.* 3, *contra Acad. c. 7. n°* 16.
(**) *L. adv. Jovin. p.* 226.
(***) *L.* 1. *de nat. Deor. n°* 33.

SAINTS PERES. &c.

qu'il en veut. Ce qui le fait voir encore bien clairement, c'est que Clément d'Alexandrie conclut ici, par une sage réflexion, tout ce qu'il avoit dit auparavant des différens sentimens que la plupart des anciens Philosophes avoient eus sur le mariage. Or, dans tout son exposé, il n'avoit rien dit de Pythagore, & il avoit parlé d'Epicure : par conséquent, dans sa conclusion, il pouvoit & même il devoit parler d'Epicure, & ne pouvoit ni ne devoit parler de Pythagore.

ARTICLE VIII.

LETTRE sur l'authenticité d'un passage important de Saint Cyprien, supprimé par quelques Éditeurs.

LE fameux passage, *Primatus Petro datur ut Ecclesia una monstretur, &c. qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesia se esse confidit* (*)? est si glorieux au Saint Siége & si avantageux à la Religion, que tout bon Catholique doit souhaiter qu'il

(*) Traité de *l'Unité de l'Église* de Saint Cyprien; Édition de Pamélius.

soit autentique, & faire même tous ses efforts pour le conserver, si la vérité ne s'y trouve point offensée. J'ai appris avec peine que dans l'Edition du Saint *Cyprien* de M. *Baluze*, imprimée sous la direction des *Bénédictins*, ce passage avoit été retranché. Les Editions de *Rigault*, de *Lombert* & de *Felle*, Evêque d'Oxford, où ce vieux passage a été supprimé, ne m'ont causé aucune surprise. M. *Rigault*, outre qu'il est peu exact dans tout ce qu'il a traité, & qu'il est par-tout favorable aux Calvinistes contre l'Eglise Romaine, n'a jamais examiné le fait dont il s'agit, que très-superficiellement. M. *Lombert* n'est qu'un copiste de *Rigault*, comme il l'avoue lui-même. Pour M. *Felle*, on ne devoit pas s'attendre à autre chose : il y a long-temps que le passage importune les Protestans. Mais je ne puis dissimuler la peine que me cause l'Edition Bénédictine. Je crains qu'elle n'entraîne les Catholiques, & que le passage ne soit enfin ravi à l'Eglise.

SAINTS. PERES, &c.

On ne peut rejetter un passage comme supposé, que par quelques-unes des raisons suivantes : ou parce que la différence du style en découvre la supposition ; ou parce qu'il paroît cousu à l'endroit où on le lit, ne s'accordant pas avec ce qui précède & ce qui suit, & avec le but de l'Ouvrage ; ou parce que des

Auteurs Contemporains ont remarqué la fraude ; ou enfin parce que plusieurs Manuscrits autentiques ne le contiennent pas. J'examine le passage en question d'après ces principes.

1°. Il est évident qu'on ne sauroit alléguer la différence du style. On auroit beau la chercher, on n'en apperçoit pas la moindre trace. Il seroit même ridicule de tenter cette voie, comme il seroit aisé de le montrer, s'il étoit nécessaire. Aussi je ne sache pas qu'on ait jamais employé ce moyen.

2°. On ne peut pas dire que ce passage paroisse cousu à l'endroit où il se voit. Il est vrai que *Rigault*, & après lui, *Lombert* & *Felle* insistent beaucoup sur cet article pour prouver sa supposition. Le but de Saint *Cyprien*, disent-ils, est de prouver l'unité de l'Eglise : or, la Primauté de Saint Pierre est incompatible avec cette unité. D'ailleurs, le S. Martyr assure que les Apôtres étoient tous égaux : comment donc Saint Pierre auroit-il eu la Primauté sur tous ? Mais ces raisonnemens sont foibles ; & nos Théologiens y ont cent fois répondu. Un seul passage de Saint *Jérôme*, pris de son premier Livre contre *Jovinien*, suffit pour dissiper tous ces nuages ; j'en transcrirai ici les paroles, parce qu'il est décisif. *Dicis*, dit le Saint Docteur en parlant à l'Hérésiarque, *super Petrum fundatur*.

datur Ecclesia, licet in alio loco super omnes Apostolos fiat, & cuncti claves Regni cælorum accipiant & ex æquo super illos Ecclesiæ fortitudo solidetur; tamen propterea, inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto Schismatis tolleretur occasio. Voilà clairement la Primauté donnée à S. Pierre, dans la vue que l'Eglise soit Une, & pour éloigner les Schismes. Voilà une certaine égalité entre les Apôtres, jointe avec la Primauté de S. Pierre. Voilà en un mot la même pensée, exprimée même avec plus de force, que dans le passage attribué à Saint Cyprien. On trouve à-peu-près la même chose dans Saint *Optat*, au Livre 2e. contre Parmenien. Là-dessus, je demande à ces Messieurs, si S. Cyprien n'a pas pû dire, ce que, de l'aveu de tout le monde, Saint *Jérôme* a dit? Eh! pourquoi ne l'auroit-il pas pû? & s'il l'a pû, qu'elle force reste à l'objection? Je m'étendrois davantage, si je croyois que la difficulté le méritât.

SAINTS PERES, &c.

3°. C'est un fait incontestable qu'il ne se trouve aucun Ancien qui ait jamais avancé que le passage dont il s'agit, ait été ajouté à l'Ouvrage de Saint Cyprien par quelque main étrangère; au lieu qu'il est facile de faire voir par l'autorité de *Bède*, de *Pélage* II, &c. qu'il est autentique, comme je le dirai dans un moment.

SAINTS PERES, &c. 4°. Reste à examiner si, par le secours des Manuscrits, on peut prouver la supposition. Il est vrai qu'il y a des Manuscrits où ce passage ne se trouve pas; mais il est vrai aussi qu'il y en a d'autres, & en grand nombre, où il se trouve. L'Editeur Anglican en cite dix, qui se conservent dans diverses Bibliothèques de France, d'Angleterre, d'Italie & d'Allemagne: dans la note sur le 3^{e}. *chap. de la dist.* 93, on fait mention de neuf ou dix autres: & il n'est pas douteux qu'il n'y en ait encore d'autres dans les diverses parties du monde Chrétien. Ainsi toute la difficulté se réduit à discerner les Manuscrits auxquels on doit ajouter foi comme autentiques, d'avec ceux qu'on doit rejetter comme supposés.

Je croirois bien qu'à comparer seulement Manuscrits à Manuscrits, la chose resteroit douteuse. Mais je soutiens que, si l'on a égard aux argumens qu'on a d'ailleurs, il est indubitable qu'on doit préférer ceux qui portent le passage, & rejetter, comme inutiles, ceux où il ne se trouve pas.

Je tire ces argumens du consentement universel de tous les Siècles, qui s'accordent tous à attribuer le passage à Saint Cyprien.

Dans le 14^{e}. Siècle de l'Eglise, personne ne doutoit qu'il ne fût véritablement du Saint Evé-

que de Carthage. *Pierre d'Ailly*, la Faculté de Théologie de Paris, le citent sous son nom contre Monçon ou *Monteson : Propter quod dicit Cyprianus : qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse non confidat.* SAINTS PERES, &c.

On n'en doutoit pas au 12^e^. Siècle de l'Eglise, comme il paroît avec évidence par la *dist.* 93. *chap.* 3. où on lit les mêmes paroles que je viens de rapporter. On n'en doutoit pas dans l'onzième Siècle. Saint Yves, Evêque de Chartres, qui vivoit pour lors, cite le même passage mot pour mot.

On n'en doutoit pas dans le huitième & septième Siècles. *Bède* le témoigne suffisamment, lorsque, dans une Homélie pour la veille de la Fête de S. *Pierre* & de S. *Paul*, il emprunte de ce texte ces paroles : *Hoc erant utique Apostoli quod fuit Petrus, sed Primatus Petro datur, ut unitas Ecclesiæ commendetur.* A parler franchement, ces autorités sont d'un grand poids. Un consentement si marqué & si universel est décisif. Si le passage étoit supposé, comment se peut-il faire que la Faculté de Théologie de Paris, que *Pierre d'Ailly*, que *Gratien*, qu'*Yves* de Chartres, que *Béde*, les plus savans hommes de leurs temps, les plus versés dans la lecture des Pères, n'ayent pas eu le moindre soupçon de

la falsification? Ou tous les Manuscrits qu'ils avoient vus présentoient le passage, ou ils en avoient vus qui ne le présentoient pas : on ne sauroit donner de réponse, dont je ne tire avantage. Si l'on dit, que tous les Manuscrits qu'ils avoient vus, conservoient effectivement le passage, l'aveu ne sauroit être plus favorable à la cause que je soutiens. Si, au contraire, on se retranche à dire qu'ils en avoient vus où il ne se trouvoit pas, il faudra avouer, malgré qu'on en ait, qu'ils les ont méprisés, & qu'ils n'ont pas cru devoir y faire attention; ce qui est une forte preuve de la falsification de ces mêmes Manuscrits.

On ne doutoit pas non plus, dans le sixième siècle, que ce passage, aujourd'hui contesté, n'appartînt au texte. Le Pape *Pélage* II, Prédécesseur de S. *Grégoire le Grand*, qui vivoit en ce temps-là, en fournit une preuve sans réplique : non-seulement il cite ce passage, comme étant de Saint Cyprien; mais encore il s'en sert pour prouver contre les Schismatiques, qui refusoient de reconnoître le cinquième Concile, que quiconque n'étoit pas uni de communion avec le Saint Siège, ne pouvoit prétendre d'appartenir à l'Eglise. Il parle ainsi dans sa sixième Lettre, qui est la seconde aux Evêques d'Istrie : *Sed & B. Cyprianus, egregius*

Martyr, in libro, quem de unitatis nomine titulavit, inter alia sic dicit : Exordium ab unitate proficiscitur, & Primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia & Cathedra monstretur..... Et ensuite : *hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit ?*

Selon toutes les apparences, St. *Jérôme* avoit lu ce passage. Que l'on compare ce qu'il a écrit dans son premier Livre contre *Jovinien*, & dans sa première Lettre au Pape *Damase*, avec le passage de Saint Cyprien, tel qu'il se lit dans l'édition de *Pamelius*, on verra qu'il parle d'après ce texte.

Saint Cyprien assure d'abord que l'Eglise a été fondée sur Saint Pierre, & que les Clefs lui ont été données. Puis il ajoute que, quoique les Apôtres eussent reçu une puissance semblable, la Primauté avoit cependant été donnée à Saint Pierre pour marquer l'unité de l'Eglise & pour la maintenir. Saint *Jérôme* dit précisément la même chose, comme il est aisé de le voir par les paroles que j'ai citées plus haut. Après cela, Saint *Cyprien* déclare que l'Eglise a été bâtie sur la Chaire de Saint Pierre, & que celui qui se sépare de sa Communion ne doit point prétendre être de l'Eglise ; que

SAINTS PÈRES, &c

l'Eglise est l'Arche de Noë, hors laquelle il n'y a point de salut à espérer ; que ceux qui n'en sont pas les membres, sont des profanes ; que ceux qui amassent ailleurs, dissipent ; que l'Eglise est la tunique de Jésus Christ sans couture, qui ne doit pas être divisée. Or, Saint *Jérôme*, dans sa Lettre au Pape *Damase*, imite manifestement toutes ces pensées & toutes ces expressions ; ce qui prouve que ce Saint Docteur avoit pour lors devant les yeux, ou au moins dans l'esprit, le passage en question. Pour convaincre les plus incrédules de la vérité de ce que j'avance, il suffit de mettre en parallèle les paroles des deux Pères, que je rapporte en note (*).

(*) *Paroles de Saint Cyprien.*

Qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit ?.... Nec perveniet ad Christi præmia qui relinquit Ecclesiam Christi : alienus est : profanus est. Si potuerit evadere quisquis qui extrà Arcam Noë fuit, & qui extrà Ecclesiam foris fuerit, evadit. Monet Dominus, qui non mecum colligit, dispergit..... Qui alibi præter Ecclesiam colligit, spargit..... Hoc unitatis Sacramentum ostenditur, quandò in Evangelio tunica D. N. J. C. non dividitur omninò nec scinditur, de superiori parte non consutilis, sed per totum textilis fuerat, dixerunt ad invicem non scindamus illam, &c. *Unitatem illa portabat*, &c.

Il me ſeroit encore facile de montrer que Saint Optat de Milève fait alluſion au même paſſage de Saint Cyprien. SAINTS PERES, &c.

Après tout, quoique ma conjecture ſoit très-bien fondée, & auſſi forte qu'elle puiſſe l'être, je n'en ai pas beſoin. Je trouve tant de force dans l'argument que fournit la Lettre de *Pélage II*, que lui ſeul ſuffiroit pour convaincre les nouveaux Éditeurs de témérité. *Rigault*, *Lombert* & *Felle* avoient bien ſenti l'impoſſibilité de ſe débarraſſer de ce monument. Auſſi ont-ils tous jugé à propos de n'en faire aucune mention ; ce qui aſſurément ne fait pas trop d'honneur à leur bonne foi. On ne ſauroit ſur-tout le pardonner à l'Évêque Anglican, qui donne une ſi longue note ſur ce paſſage, dans laquelle il fait ſemblant de rapporter tout ce qu'on peut dire pour ou contre. C'eſt le juſte reproche que

---

Paroles de Saint Jérôme.

Quoniam vetuſto Oriens inter ſe populorum furore colliſus, indiſciſſam Domini tunicam & deſuper textam, minutatim per fruſta diſcerpit... Cathedræ Petri Communione conſocior ; ſuper illam Petram, Eccleſiam ædificatam ſcio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus eſt. Si quis in Arcâ Noë non fuerit, peribit regnante diluvio..... Quicumque tecum non colligit, ſpargit : hoc eſt, qui Chriſti non eſt, Antichriſti eſt.

SAINTS PERES, &c. lui fait le ſavant Dom *Mabillon*, dans ſa préface de la *Liturgie Gallicane.*

Que répondront à cet argument les Éditeurs de Paris ? Produiront-ils quelque Manuſcrit plus ancien ? Le Père *Mabillon*, à l'endroit que je viens de citer, & le Père *Alexandre*, (diſſ. 12 ſur le 13e & 14e ſiècle, N° 12.) ne croient pas que cela ſoit poſſible. Le plus ancien qu'ils produiſent, & ſur lequel ils ſe fondent preſque uniquement, eſt celui de M. *Séguier*. Or, *Baluze* lui-même ne lui donne que mille ans d'antiquité. Ainſi, il eſt poſtérieur à la Lettre du Pape *Pélage* de près d'un ſiècle & demi. Bien plus, quand le manuſcrit de M. *Séguier* ſeroit auſſi ancien que la Lettre de *Pélage*, ce qui n'eſt pas, il ſeroit toujours poſtérieur à celui dont ce ſavant Pontife s'eſt ſervi.

Pouſſons la choſe auſſi loin qu'elle peut aller. Suppoſons que le Manuſcrit que cite *Baluze*, ſoit auſſi ancien que celui dont ſe ſervit *Pélage*; je dis encore que, ſelon les règles de la bonne critique, il faudroit ajouter foi à celui-ci plutôt qu'à celui-là. Voici quelques raiſons dont je me ſers pour le prouver.

1°. Il eſt certain que le Pape *Pélage* étoit entièrement convaincu que le paſſage qu'il citoit, comme de Saint *Cyprien*, étoit véritablement de lui. La choſe eſt indubitable, &

Baluze en eſt autrefois convenu avec le Père *Le Quien* : il eſt pareillement certain que ce Pontife étoit très-ſavant & très éclairé. Il n'eſt donc pas croyable qu'il ſe ſoit trompé ſi lourdement dans une choſe de cette nature, & il eſt plus raiſonnable d'accuſer de falſification le Manuſcrit qu'on oppoſe : la préſomption eſt pour le ſavant Pape. SAINTS. PERES, &c.

2°. Il n'eſt pas permis de douter que la Lettre de *Pélage*, où le paſſage de Saint Cyprien eſt cité, n'ait été communiquée à pluſieurs perſonnes. Dès les premiers ſiècles de l'Egliſe, les Papes n'écrivoient jamais aucune lettre importante, ſans la participation de leur Clergé, & cet uſage a été toujours inviolablement obſervé. Or, cette Lettre de Pélage eſt de la dernière conſéquence. Elle étoit écrite aux Evêques d'Iſtrie, Schiſmatiques opiniâtres, pour éclaircir leurs doutes, pour vaincre leur opiniâtreté, & pour les ramener à l'Egliſe : elle étoit écrite à des gens déterminés à la critiquer, à en relever juſqu'aux moindres inadvertances ; ainſi elle devoit être bien concertée : autrement, j'oſe dire que ce Pontife ſi ſage ſe feroit écarté des premières règles de la prudence, ce qui aſſurément n'eſt pas à préſumer. Cela poſé, eſt-il vraiſemblable que tant de gens, qui formoient le Clergé le plus éclairé de toute l'Egliſe, ſe

ſoient tous trompés ? Quoi ! aucun n'aura découvert la fourberie ? Aucun n'en aura même eu le moindre ſoupçon.

3°. Ou le Manuſcrit de Saint *Cyprien*, qu'on avoit devant les yeux en écrivant aux Évêques d'Iſtrie, étoit conforme aux autres Manuſcrits, ou il ne l'étoit pas. S'il l'étoit, la queſtion eſt décidée ; & il n'y a aucun lieu de douter que le paſſage dont on diſpute, ne ſoit authentique : & s'il n'étoit pas conforme aux autres, comment a-t-on oſé s'en ſervir contre des Schiſmatiques ? Comment ſe peut-il faire qu'on n'ait pas remarqué cette falſification ? Quoi ! l'Égliſe de *Rome* n'avoit-elle qu'un ſeul Manuſcrit de Saint Cyprien ? Ces ſavans de Rome, Saint *Grégoire* le Grand, & tant d'autres qui étoient auprès de *Pélage*, & qui l'aidoient de leurs conſeils, n'en avoient-ils vu nulle part ?

4°. Ou le Manuſcrit qui fourniſſoit le paſſage étoit authentique, ou il ne l'étoit pas. S'il étoit authentique, j'ai tout ce que je demande. S'il ne l'étoit pas, à quel Manuſcrit pourra-t-on ſe fier ? Un Manuſcrit d'un des principaux Ouvrages Eccléſiaſtiques, qui eſt reconnu pour authentique, & cité comme tel dès le ſixième ſiècle par la principale Egliſe du monde, qui conſervoit avec un ſoin & une vigilance extrême les Traditions des Pères, mérite certai-

nement plus de créance, que tout autre qu'on puisse citer.

5°. Ou l'Eglise de Rome n'a eu connoissance du passage dont il s'agit qu'au temps du Pape *Pélage II*, ou elle l'a connu auparavant. Dire qu'elle n'en a eu connoissance qu'en ce temps-là, c'est une pure imagination qui n'a pas le moindre fondement, laquelle par conséquent ne peut être alléguée par aucun Critique de bon sens; d'ailleurs le Pape *Pélage* & ceux qui ont contribué à la Lettre qui porte son nom, étoient convaincus que le passage étoit véritablement de Saint Cyprien, ainsi que je l'ai déjà remarqué. Or, cela n'auroit pu être, si l'Eglise Romaine n'avoit eu connoissance du passage qu'en ce temps-là: car, lui étant aussi favorable & aussi avantageux qu'il l'est, il ne lui étoit pas permis de l'ignorer; & ç'auroit été une marque évidente de sa supposition, si la connoissance qu'elle en avoit étoit toute récente. Il faut donc avouer que la connoissance que le saint Siège a eue de ce passage, est antérieure au temps de *Pélage II*, & qu'elle est aussi ancienne que la connoissance que ce même Siège a eue du livre de l'Unité de l'Eglise de S. *Cyprien*; Et, par une suite nécessaire, il faut avouer que, dans tous les temps, l'Eglise Romaine a

cru que le paſſage n'avoit point été interpolé ; ce qui eſt une preuve ſenſible qu'il eſt légitime.

6°. Si le paſſage de Saint *Cyprien*, dont *Pélage II* ſe ſervoit contre les Evêques d'*Iſtrie* pour les convaincre de ſchiſme, étoit ſuppoſé, ces Evêques ne l'auroient-ils pas relevé ? N'en auroient-ils pas reproché au Pape la ſuppoſition ? N'auroient-ils pas pris de-là occaſion de lui inſulter, eux qui ne gardoient aucun ménagement envers le Saint Siège, dans les répliques qu'ils envoyoient à Rome ; qui mépriſoient ouvertement ſon autorité ; eux, qu'on accuſoit de corrompre les paſſages des Pères pour ſe couvrir de leur autorité, & pour ſe maintenir ainſi dans leur ſéparation ? Car *Pélage* s'en plaint dans les lettres qu'il leur écrivit. Or, il eſt certain que ces Schiſmatiques ne ſe ſont point récriés contre l'authenticité du paſſage. Il faut donc convenir qu'il n'a point été inſéré après coup, par une main étrangère, dans le Livre de Saint *Cyprien*.

Tout ceci me ſemble démontrer avec évidence, & que le Manuſcrit dont s'eſt ſervi *Pélage II* eſt plus digne de foi que tout autre qu'on puiſſe jamais alléguer, & que le paſſage *Primatus*, &c. eſt de Saint *Cyprien*. Que de corrections, que d'additions n'a-t-on pas faites

& ne fait-on pas tous les jours dans les éditions de divers Auteurs qui ont paru & qui paroiſſent continuellement, ſans y être auſſi bien fondé. Si, malgré tout ce que j'ai dit, on vouloit s'opiniâtrer à regarder ce paſſage comme faux, quel eſt le paſſage ſi avéré dont on ne puiſſe ébranler l'authenticité ?

Je finis mes réflexions en faiſant voir que le paſſage eſt très-conforme à la doctrine de St. *Cyprien*, & qu'il convient très-bien au but du Livre qui le renferme : ceci ſervira de confirmation aux preuves que je viens d'alléguer.

D'abord, il eſt évident que ce paſſage eſt très-conforme à la doctrine de Saint *Cyprien*. Le paſſage ſe réduit à ces trois propoſitions ; la première, que la Primauté a été donnée à Saint Pierre, *Primatus Petro datur* ; la ſeconde, que Jéſus-Chriſt a établi une Chaire pour le bien de l'unité de l'Egliſe, *ut unitatem manifeſtaret, unam Cathedram inſtituit* ; la troiſième, que celui qui abandonne la Chaire de Saint Pierre, ſur laquelle l'Egliſe a été établie, ne peut point prétendre être de l'Egliſe : *Qui Cathedram Petri, ſuper quam ædificata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ ſe eſſe confidit ?* Or, Saint *Cyprien* enſeigne tout cela ailleurs. Je trouve la première propoſition dans ſa lettre à *Quintus*. Voici ſes propres paroles : *Nam nec*

SAINTS PERES, &c. *Petrus, quem primum Dominus elegit, & super quem ædificavit Ecclesiam suam, cum secum Paulus de Circumcisione disceptaret, post modum vindicavit sibi aliquid insolenter aut arroganter assumpsit, ut diceret* SE PRIMATUM TENERE, &c. N'est ce pas encore ce qu'il a voulu signifier en d'autres termes, lorsqu'il a dit en plusieurs endroits, que Jésus-Christ avoit bâti son Eglise sur le seul *Pierre*, *super unum Petrum*, pour marquer que l'Eglise seroit Une, & qu'il seroit le principe & le lien de cette unité : *Undè unitatis originem instituit & ostendit* (*super Petrum origine unitatis & ratione fundatâ*) *& unitatis ejusdem originem ab uno incipientem suâ autoritate dispofuit* (*). Je trouve la seconde proposition dans sa Lettre 40 : *Cathedra una*, dit-il, *super Petrum voce Domini fundata.* Il dit la même chose dans le Livre de l'*exhortation au Martyre*, chap. XI. Je trouve la troisième proposition dans sa Lettre 55, où il enseigne que le siège de Rome est l'Eglise principale & la Chaire de Pierre, d'où l'Unité Sacerdotale prend sa source & son origine : *Navigare audent*, dit-il, *ad Petri Cathedram & Ecclesiam principalem, undè unitas Sacerdotalis exorta est.* Je la trouve encore dans l'Epitre 45, où il

(*) Lettre 70 & 73, Liv. de l'Unité.

dit du même Siège, qu'il eſt la racine de l'E- glife Catholique, *Eccleſiæ Catholicæ radicem*, où chacun doit ſe tenir attaché. En effet, comment eſt-ce que le Saint Siège de *Rome* eſt la racine de l'Egliſe Catholique, la ſource & l'origine de l'Unité, ſi-non parce que c'eſt la pierre fondamentale ſur laquelle l'Egliſe Catholique a été conſtruite?

SAINTS PERES, &c.

En ſecond lieu, le paſſage eſt très-conforme au but de Saint Cyprien. L'unique but du S. Docteur eſt de prouver l'Unité de l'Egliſe, ainſi que le titre du Livre le marque aſſez. Or, de l'aveu de tous les Théologiens Orthodoxes, rien ne prouve mieux l'Unité de l'Egliſe, que l'Unité d'un Chef & d'un Paſteur, qui ſoit prépoſé ſur tout le Corps pour éloigner ou éteindre les Schiſmes, *ut Capite conſtituto Schiſmatis tollatur occaſio*, ainſi que s'exprime St. Jérôme. Il eſt même ſi eſſentiel à l'Egliſe d'avoir un Chef, qui, ayant autorité ſur tous ſes membres, ſoit le lien & le centre de l'Unité, qu'il n'eſt pas poſſible autrement qu'elle ſe maintienne dans l'Unité. C'eſt encore S. Jérôme qui me fournit cette réflexion, dans le Dialogue qu'il a compoſé contre les *Lucifériens*: *Si non ſit*, dit-il, *in Eccleſiâ eminens quædam Poteſtas, tot futura ſunt Schiſmata quot Sacerdotes.*

De plus, ſi l'Egliſe eſt fondée ſur Saint Pierre pour être Une, elle doit être auſſi fondée

SAINTS PERES, &c. ſur la Chaire de Pierre. Car, étant éternelle & eſſentiellement Une, elle doit avoir un fondement éternel & un centre de l'Unité toujours ſubſiſtant ; ce qui ne ſeroit pas, ſi Pierre n'avoit pas eu de ſucceſſeurs pour tenir ſa place.

Enfin, étant eſſentiellement Une, & étant Une parce quelle eſt bâtie ſur un ſeul fondement, qui eſt la Chaire de Saint Pierre, il s'enſuit que quiconque abandonne cette Chaire, ſort de l'Egliſe.

Par conſéquent, le paſſage dont il eſt queſtion, qui ne dit autre choſe que cela, ni plus ni moins, eſt très-conforme au but de Saint Cyprien. J'en ſuis ſi convaincu, que j'ai de la peine à concevoir qu'il ſe ſoit trouvé quelqu'un qui l'ait révoqué en doute. Pour qu'on juge mieux de cette conformité, je mettrai ici en note le paſſage du Saint Martyr (*).

(*) *Hoc eo fit, Fratres dilectiſſimi* (id eſt, hæreſes & Schiſmata indè naſcuntur), *quod ad veritaris originem non reditur, nec Caput quæritur, nec Magiſtri Cæleſtis doctrina ſervatur. Quæ ſi quis conſideret & examinet, tractatu longo atque argumento opus non eſt. Probatio eſt ad fidem facilis compendio veritatis. Loquitur Dominus ad Petrum : & ego dico tibi, inquit, quia tu es Petrus & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, &c. Et iterùm ei poſt reſurrectionem ſuam dicit : Paſce oves meas. Super illum unum ædificat Eccleſiam ſuam, & illi*

Si

Si je voulois me servir de l'autorité des Savans de ces derniers temps, combien n'en pourrois-je pas alléguer ? Malgré les nouvelles éditions de *Rigault*, de *Lombert*, de *Felle*, les Critiques les plus judicieux, ceux même qu'on ne peut pas accuser d'être trop favorables au Pape, ont persisté à soutenir l'authenticité du passage. Je ne dois pas omettre la célèbre assemblée du Clergé de France, de 1682. Voici comment elle s'exprime dans une lettre, écrite aux

SAINTS PERES, &c.

---

pascendas mandat oves suas. Et quamvis Apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat & dicat : sicut misit me Pater, & ego mitto vos : accipite Spiritum Sanctum, si cui remiseritis peccata remittentur ei, &c. Tamen, ut unitatem manifestaret, unam Cathedram constituit, & unitatis ejusdem originem ab uno incipientem suâ autoritate disposuit. Hoc erant utique cæteri Apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi honoris & potestatis ; sed exordium ab unitate proficiscitur : Primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia & una Cathedra monstretur..... Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui Ecclesiæ renititur & resistit, qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit..... ? Quam unitatem firmiter tenere & vindicare debemus maximè Episcopi, qui in Ecclesiâ præsidemus, ut Episcopatum quoque unum atque indivisum probemus..... Ecclésia quoque una, est quæ in multitudinem latiùs incremento fœ-

SAINTS. PERES, &c.

Archevêques & Évêques du Royaume : *Fidenter cum B. Cypriano pronuntiamus, Chariſſimi Collegæ, Chriſtum, ut unitatem manifeſtaret, unam Cathedram conſtituiſſe; eumque qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ non eſſe.* Le ſavant Père *Mabillon*, dans l'endroit que j'ai cité, s'élève avec zèle contre la témérité de l'Éditeur Anglican : & tout le monde ſait l'autorité de ce Grand Homme en ce genre de littérature. Le Père *Alexandre* parle encore d'une manière plus forte contre le même Éditeur, (dans ſa douzième Diſſ. ſur le 13^e^ & 14^e^ ſiècle, N° 14). Perſonne n'ignore avec combien d'éclat & de force M. *du Pleſſis d'Argentré*, Évêque de Tulle, a ſoutenu l'authenticité de ce paſſage. Le ſavant P. *Hardouin*, conſulté ſur le même texte, a auſſi déclaré qu'il le croyoit authentique.

---

cunditatis extenditur : quomodo ſolis multi radii, ſed lumen unum : & rami arboris multi, ſed robur unum tenaci radice fundatum; & cùm de fonte uno rivi plurimi defluunt, numeroſitas licet diffuſa videatur exundantis copiæ largitate, unitas tamen ſervatur in origine. Avelle radium ſolis à corpore, diviſionem lucis non capit : ab arbore frange ramum, fructus germinare non poterit; à fonte præcide rivum, præciſus areſcet. Sic & Eccleſia, &c. Qui ne voit pas que ce diſcours eſt très-ſuivi, très-ſenſé, & va droit au but de l'Ouvrage?

ARTICLE IX.

LETTRE au P. B. Jés., sur un passage de Théodoret.

ON disputoit dernièrement, M. R. P., dans une Assemblée de Théologiens, sur un passage de Théodoret, que je vous mets en note, tel qu'on le trouve dans l'édition de M. de Valois. (*) Il est question dans cet endroit de la conversation du Pape Libère avec Constantius. Ce Prince vouloit forcer le Pontife à abandonner Saint Athanase, & Libère tenoit ferme sur le parti qu'il avoit pris de le défendre. Sur quoi Constantius lui reprochoit de s'obstiner seul à la défense d'un homme déjà flétri; & le Pape répondoit comme vous le voyez dans le texte cité en note. Or, sur ce texte, on disoit beaucoup de choses dans l'assemblée dont je vous parle. Les uns blâmoient Libère d'avoir cru que la Foi, & l'Église, par conséquent, pouvoit être réduite, sans altération, à un seul homme;

(*) Λιβέριος. Οὐδὲ διὰ τὸ εἶναί με μόνον, ὁ τῆς πίστεως ἐλαττοῦται λόγος. M. de Valois traduit : *Liberius dixit : Etiam si solus sim, fidei causa non idcircò minuitur.* Théodoret, Hist. Eccles. Liv. 2, chap. 16.

SAINTS PERES, &c. les autres ſoutenoient que le Pape Libère avoit ſeulement traité ce point comme dans une ſorte d'hypothèſe chimérique. Ils comparoient cette manière de parler, *quand je ſerois ſeul, &c.*, au paſſage de S. Paul, *quand un Ange viendroit du Ciel vous prêcher un autre Évangile*, *&c.*

Enfin, il ſe diſoit, ſur ce texte de Théodoret, une multitude de choſes dont j'admirois la ſubtilité & la fineſſe, ſans être totalement perſuadé que ce fût le ſens de l'Auteur Grec. Il auroit fallu apporter le Livre pour décider la queſtion; & je vous avoue que je ſuis toujours ſurpris que, dans les exercices Théologiques, tout ſe rraite communément dans des ſalles bien préparées, mais ſans les Livres de la profeſſion. Une bibliothèque entière ne ſeroit point de trop pour les importantes matières qui s'agitent en Théologie, *à manè ad veſperam*; & je ſuis perſuadé qu'un recours plus fréquent & plus actuel aux ſources répandroit une abondance de lumières ſur les controverſes de l'École. Quoi qu'il en ſoit, j'ai examiné depuis dans Théodoret le paſſage en queſtion, & j'ai vu qu'il ne s'y trouvoit aucune difficulté réelle; j'ai reconnu auſſi que M. de Valois n'a pas traduit exactement le texte Grec, en mettant *etiam ſi ſolus ſim* : il faut *proptereà quod ſolus ſim*, ou mieux encore, *quanquam ego ſolus*

sum ; car voilà le sens du Pape Libère & de tout cet endroit de Théodoret. Constantius presse le Pape d'abandonner S. Athanase ; Libère le refuse constamment ; l'Empereur se fâche, & dit : « Qui êtes-vous donc, & quel nombre faites-» vous dans le monde entier, pour oser seul » défendre une si mauvaise cause ? Le Pape ré-» pond : *Quoique je sois seul*, la Foi n'en souffre » pas ; car il ne se trouva non plus autrefois que » trois Hébreux qui osèrent résister à l'Ordon-» nance d'un Monarque. L'Eunuque Eusèbe in-» tervient & dit : Vous faites donc de notre Em-» pereur un Nabuchodonosor ? Non, répond » Libère ; mais vous condamnez injustement un » homme que nous n'avons point jugé. Qu'on » fasse signer la Foi de Nicée, qu'on rappelle » les Évêques, nos frères, de l'exil, & qu'on » s'assemble ensuite à Alexandrie, pour exami-» ner juridiquement la cause d'Athanase, &c. ». SAINTS PERES, &c.

On voit, ce semble, ici que Libère pouvoit se porter pour être actuellement le défenseur unique du Saint Évêque persécuté ; qu'il pouvoit dire, *quoique je sois seul*, la Foi n'en souffre pas. En effet, les autres Évêques Catholiques défendoient la Foi & Saint Athanase par leurs tribulations, par leur patience ; mais aucun ne parloit alors à l'Empereur pour ces deux importans objets ; il étoit obsédé d'Évêques Ariens,

& l'on en voit un, nommé Épictète, qui se mêle dans cette conversation de Constantius avec le Pape. Encore une fois, il n'est question que de la défense actuelle, extérieure, publique ; de celle qui se faisoit alors par la parole en présence de l'Empereur & de toute sa Cour ; & telle aussi avoit été la résistance des trois Hébreux sous Nabuchodonosor. Les autres Juifs professoient leur Religion dans le silence : Sidrac, Misac & Abdénago, accusés comme rebelles, la défendoient par leurs discours & par le sacrifice de leur vie. Je vous invite, mon Révérend Père, à lire tout le Chapitre de Théodoret, sans vous arrêter à la version de M. de Valois ; il faut préférer en ce point celle de Camérarius, & celle que transcrit le Cardinal Baronius. Je suis, &c.

HISTOIRE GÉNÉRALE

ET PARTICULIÈRE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.

ARTICLE PREMIER.

DISSERTATION sur le systême des Dynasties d'Égypte du Chevalier Marsham ; par le P. Tournemine, Jés.

Je vous fais bon gré, Monsieur, de vouloir faire des découvertes dans l'immense d'Antiquité ; mais je ne suis point du tout de l'avis de ceux qui vous ont dit que le *Chronicus Canon* du Chevalier Marsham, est un guide assuré pour cela. Si vous l'aviez cru, je vous conseillerois de lire au moins *Hermani Vitsii Ægyptiaca.* On y découvre la mauvaise foi ou l'ignorance de l'Auteur Anglois, dans ce qu'il avoit malignement avancé de la conformité des Loix HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICU-LIÈRE, &c.

d'Égypte avec celles de Moyse. Vitsius en fait voir l'opposition avec une entière évidence.

Beaucoup d'habiles Écrivains ont détruit absolument tous les parologismes dont s'étoit servi Marsham pour faire tomber la fin des soixante-dix semaines de Daniel au temps d'Antiochus ; privant ainsi les Chrétiens d'un des plus forts argumens qu'ils puissent employer contre les Juifs. Entr'autres, un Mémoire, inséré dans un des premiers tomes *de l'Histoire des Ouvrages des Savans*, a réfuté Marsham sur cet article, avec autant de netteté & de force que de brièveté.

Tous les gens habiles se sont moqués des visions de cet Anglois sur je ne sais quel Royaume Médo-Persique ; le passage d'Eschyle, dont il se sert pour l'établir, prouve tout le contraire.

Peut-être ceux qui vous l'ont ainsi vanté n'ont-ils voulu parler que de l'arrangement que Marsham a fait des Dynasties d'Égypte. Mais, sur cela même, le savant Dom Pezron, Abbé de la Charmoye, dans son bel Ouvrage *de l'Antiquité des temps rétablie*, & depuis peu le Père Bonjour, Augustin, dans ce qu'il a fait imprimer à Rome sur ces Dynasties, relèvent avec beaucoup d'érudition plusieurs fautes de Marsham. J'en ai moi-même remarqué plusieurs qu'il seroit assurément difficile d'excuser.

1°. Tout ce que nous avons sur les Dynasties d'Égypte n'est venu à nous que dans les Écrits de Syncelle & d'Eusèbe. Syncelle avoit copié Jules Africain, & Jules Africain avoit travaillé sur les Mémoires de Manéthon, Prêtre Égyptien. Syncelle s'étoit aussi servi des Écrits d'Ératosthène & d'Apollodore, qui avoient travaillé depuis Manéthon. Syncelle & Eusèbe s'accordent à marquer, pour premier Roi de Memphis, Néchérophes. Marsham (page 28), nomme un autre Roi, sans autorité & sans nulle autre raison, que parce qu'il lui plaît d'en nommer un autre.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

2°. (Page 92, vers la fin). Il retranche tous les Rois de la seconde Diospolis, sous prétexte qu'il n'y en a jamais eu qu'une ; savoir, la ville de Thèbes, Capitale de la haute Égypte, laquelle effectivement s'appelloit *Diospolis*, &, en Hébreu, *No-hammon*, c'est-à-dire, la ville de Jupiter Hammon. Mais, par malheur pour Marsham, rien n'est plus constant, dans l'ancienne Histoire, que l'existence d'une autre Diospolis, située dans la basse Égypte. Strabon en marque nettement la situation, Livre XVII : *Proche de Mendès, on trouve Diospolis environnée d'un lac.* Suidas parle aussi d'une Diospolis située au milieu des marais, où Démétrius Phaléréus fut enterré ; & Suidas a pris ce qu'il en

dit de Diogène Laërce, Livre V. Le Prophète Nahum (chapitre 3, verset 8), parle d'une No-hammon, environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thèbes.

3°. Marsham fait profession de suivre Ératosthène : c'est son grand Auteur. Cependant il s'en est écarté quand il lui a plu, sans qu'il paroisse avoir eu aucune raison de s'en écarter.

4°. Syncelle nous a conservé les noms des trente-huit premiers Rois de Thèbes, avec le temps de leur règne & l'explication de leurs noms, ou plutôt de leurs surnoms, qu'il avoit appris dans Apollodore, & Apollodore dans le Canon d'Ératosthène. Marsham déclare plus d'une fois qu'il fait de ce Canon le fondement de son systême des Dynasties d'Égypte. Le nom du trente-sixième Roi se trouve omis dans les Manuscrits de Syncelle. Sur ce prétexte, Marsham retranche non seulement ce Roi, mais les années de son règne, que Syncelle avoit marquées.

4°. Il met, pour le trente-troisième Roi de Thèbes *Sistosichernies*, c'est-à-dire, comme l'explique Ératosthène, celui qui a la force d'Hercule. Deux cents cinquante ans après il marque Osorcho, qu'il convient, avec tous les Auteurs, être l'Hercule Égyptien, beaucoup plus ancien que le Grec ; & cependant, par une

nouvelle erreur, il les fait contemporains. La première eſt auſſi groſſière que le feroit celle d'un Hiſtorien de France, qui marqueroit le règne de Louis XI après celui de Louis XIII.

6°. Voici une faute bien plus conſidérable, & qui ſe répand dans tout l'Ouvrage de Marsham. C'eſt l'époque du règne de Séſoſtris mal placée. Marsham convient que c'eſt la clef de ſon ſyſtême. Ce ſera donc l'avoir détruit entièrement que d'avoir démontré qu'il a mal placé ce règne. Il confond *Séſoſtris* avec *Séſac*, dont il eſt parlé dans le troiſième Livre des Rois, & qui prit Jéruſalem, ſous le règne de Roboam. J'avoue que c'eſt une faute qui ne lui eſt pas particulière, puiſqu'elle lui eſt commune avec Joſephe; mais un homme, qui ſe vante d'avoir débrouillé le premier l'hiſtoire d'Égypte, devroit avoir évité cette mépriſe.

Le Père Pezron & le ſavant M. Bianchini, dans ſon excellent ouvrage de l'*Hiſtoire univerſelle prouvée par les monumens antiques*, ont bien fait voir que Séſoſtris n'étoit pas Séſac. Ils ont fort avancé le règne du premier, & l'ont fait régner dans le temps qui s'eſt écoulé ſous le gouvernement des Juges d'Iſraël. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que je crois qu'ils ſe ſont trompés; & je ſuis perſuadé que c'eſt faute d'attention que ces deux Grands Hommes

n'ont pas apperçu les preuves dont je vais me servir, pour fixer l'époque de Séſoſtris d'une manière qui me paroît inconteſtable.

Hérodote prouve très-bien que les Colches étoient une Colonie des Égyptiens. Apollonius, Valérius Flaccus, &c., nous apprennent que les Égyptiens, dont deſcendoient les Colches, avoient été placés dans la Colchide par Séſoſtris, pour y défendre la frontière de ſon Empire contre des peuples barbares voiſins. Ces barbares avoient vaincu dans un combat Séſoſtris, juſques-là toujours vainqueur, & qui avoit ſoumis à ſes Loix, en neuf ans, l'Afrique, l'Aſie & la Grèce.

Le docte Bochart a voulu réfuter le ſentiment d'Apollonius, mais il l'a fait d'une manière très-foible; & le paſſage de Pline, dont il ſe ſert, ne prouve rien autre choſe ſi-non qu'il y avoit eu dans la Colchide d'autres Rois & d'autres peuples, avant que Séſoſtris y eût placé ſa Colonie.

Mais, quand Pline le diroit poſitivement, Apollonius ſeroit plus croyable que lui. Il vivoit ſous le troiſième Ptolomée; il avoit ſoin de la fameuſe bibliothèque d'Alexandrie, & il ſuccéda, dans cet emploi, au ſavant Ératoſthène, ſi verſé dans l'hiſtoire de l'ancienne Égypte.

D'ailleurs, quoiqu'Hérodote ne diſe pas ex-

preſſément que les Colches ſont une Colonie de Séſoſtris, il le donne aſſez à entendre, quand il aſſure que les prédéceſſeurs de Séſoſtris n'avoient rien fait de conſidérable, ni qui méritât qu'on s'en ſouvînt. Et il ne paroît pas, en effet, que, ſans une occaſion pareille aux conquêtes de Séſoſtris, les Égyptiens ayent pu traverſer toute l'Aſie pour s'aller établir dans la Colchide. On convient qu'avant ce Prince, ils n'avoient aucun uſage des vaiſſeaux.

Bochart lui-même, ſur l'autorité de pluſieurs anciens, reconnoît que les Colches avoient des Cartes de Géographie fort exactes, & qu'ils les tenoient de Séſoſtris. Je me ſers donc de ce qu'il prouve très-ſolidement, que les Colches ſont ceux que l'Écriture (Gen. 10) appelle *Caſluchim*, ou *Caſluïm*, & qu'elle marque dans cet endroit parmi les enfans de *Miſraïm*, c'eſt-à-dire, parmi les Colonies des Égyptiens, & dont elle dit que deux autres peuples ſont ſortis, ſavoir les Philiſtins & les *Caphtorim*, qui ſont appellés Cappadociens dans le ſecond chapitre du Deutéronome, parce qu'ils avoient habité la Cappadoce. C'eſt de ces Égyptiens, venus de la Colchide & établis dans la Cappadoce, que ſont ſortis enſuite les Philiſtins, comme l'Écriture le marque, & dans le Chapitre X^e

de la Genéſe, & dans le ſecond du Deutéronome.

De toutes ces preuves raſſemblées, je forme l'argument dont je me ſers pour établir l'époque du règne de Séſoſtris. Au temps que les Iſraëlites ſortirent d'Égypte, les Philiſtins, venus de Cappadoce, s'étoient déjà établis dans le pays de ce nom, lequel comprenoit cinq villes, dont ils avoient chaſſé les Hévéens, peuple Cananéen. Ces Philiſtins étoient les deſcendans des Égyptiens que Séſoſtris avoit placés dans la Colchide, ou plutôt d'une partie de ces Égyptiens placés dans la Colchide par Séſoſtris, leſquels de la Colchide avoient paſſé dans la Cappadoce. Tout cela n'avoit pu ſe faire que dans un aſſez long eſpace de temps. Il eſt donc certain que Séſoſtris avoit régné long-temps avant la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Égypte.

Le Père Nicolas Abram, Jéſuite, dans *ſes Queſtions ſacrées* ſur l'ancien Teſtament, en propoſe une touchant le Pharaon qui réſiſta à Moyſe. Il prouve, par Manéthon & par Chérémon, autre ancien Auteur, que c'étoit *Aménophis*, petit-fils de Séſoſtris. Il prétend que Séſoſtris a été le premier Roi d'Égypte qui ait perſécuté les Hébreux; que Rameſsès, ſon fils, eſt celui qui voulut faire mourir Moyſe, &

l'obligea de s'enfuir dans le pays de Madian ; enfin que le petit-fils de Séfoftris eft celui qui périt dans la mer rouge : il prouve ce fentiment par l'Écriture même. La longueur des règnes de Séfoftris & de fon fucceffeur, dont l'un dura cinquante-neuf ans & l'autre foixante-fix, convient fort à ce que marque l'Écriture de la longueur de la perfécution contre les Hébreux, & fur-tout de la longue vie du Pharaon qui voulut faire mourir Moyfe. Les grands ouvrages de ces deux Princes, auxquels ils firent gloire de n'employer aucun Égyptien, conviennent encore mieux à ce que l'Écriture nous apprend des travaux dont on accabloit les Hébreux. Une des villes, que l'on contraignit ce miférable peuple de fortifier, porte dans l'Écriture le nom de *Rameffès.* Enfin Séfoftris & le premier perfécuteur des Hébreux ont bien des rapports. Tous les Hiftoriens qui parlent de Séfoftris, parlent auffi de fa fille, Princeffe d'un mérite très-diftingué, & en qui fon père avoit une entière confiance. Ils dépeignent tous Séfoftris comme un Prince vain, foupçonneux & cruel.

Le Père Abram fait ici une obfervation très-belle & très-ingénieufe, fur les peines dont Dieu punit Séfoftris. Il avoit facrifié à fes foupçons les enfans mâles des Hébreux : Dieu le

contraignit de ſacrifier à ſa sûreté ſes propres enfans. Son frère, nommé Danaüs, ayant conſpiré contre lui, fit mettre le feu dans une maiſon où il l'avoit reçu. Séſoſtris, voyant la chambre où il étoit avec la Reine & quatre de ſes enfans, prête d'être embraſée, prit le parti de jeter dans les flammes deux de ſes enfans, & de paſſer ſur leurs corps pour ſe ſauver. Hérodote & Diodore nous rapportent cet évènement de la vie de Séſoſtris. Dans ſa vieilleſſe il perdit la vue, &, troublé par l'horreur de ſes crimes, il ſe donna lui-même la mort.

Il faut avouer que ce ſentiment du Père Abram, ſur le temps de Séſoſtris, a de grands avantages; &, ſi l'on y joint la preuve dont je me ſers, & dont il ne s'eſt point ſervi, il paroîtra préférable à tous les autres. Aucun, ſur-tout, n'explique plus préciſément les cauſes de la décadence ſubite du vaſte empire qu'avoit formé Séſoſtris, & qui fut, pour ainſi dire, enſeveli dans la mer rouge avec Aménophis & toute l'armée d'Égypte. Manéthon convient qu'Aménophis fit une grande perte en pourſuivant les Hébreux qui ſe retiroient avec Moyſe; qu'il s'enfuit en Éthiopie, & ne parut plus dans l'Égypte, laquelle reſta en proie à ſes voiſins,

&

& dans un état fort déplorable. Il paroît que c'eſt là un détour pour déguiſer la vraie cauſe du malheur & de la mort d'Aménophis.

Histoire générale et particulière, &c.

Il ne faut pas diſſimuler une objection que l'on pourroit faire contre le ſyſtême du Père Abram & le mien, touchant l'époque du règne de Séſoſtris. On lit, au chapitre XX de la Genèſe, qu'Abimelech régnoit dans le pays des Philiſtins, & au chapitre XXVI, que les Philiſtins, ayant bouché les puits qu'Abraham avoit fait faire, Iſaac les fit ouvrir de nouveau. Bochart conclut de ces deux paſſages, qu'il faut que long-temps avant Abraham les Égyptiens fuſſent établis à Colchos, puiſque, dès ſon temps, les Philiſtins, ſortis d'eux, étoient déjà dans la Paleſtine; d'où il s'enſuit que ſi Séſoſtris eſt celui qui a fondé la Colonie Égyptienne de la Colchide, il faudroit qu'il eût régné, non ſeulement avant la ſortie des Iſraëlites de l'Égypte, mais avant le temps même d'Abraham.

Sans examiner préſentement s'il y auroit un grand inconvénient à admettre cette conſéquence, il eſt aiſé de répondre que l'objection porte à faux, parce qu'elle ſuppoſe comme certain ce qui n'eſt point prouvé & ne ſauroit l'être : ſavoir, que ces Philiſtins, dont les Rois firent alliance avec Abraham & puis avec

Isaac, étoient ceux-là même dont on lit dans l'Écriture qu'ils étoient sortis des *Casluïm*, c'est-à-dire, des peuples de Colchos; car c'est ce qu'elle ne dit point, & nous allons montrer qu'elle donne lieu de juger le contraire.

Il est vrai que l'Écriture nomme *Philistins* ceux qui occupoient ce pays-là du temps d'Abraham, & qu'elle donne encore le même nom à ceux que les Hébreux y trouvèrent au retour d'Égypte : mais il ne s'ensuit pas que ce fût le même peuple. Du temps d'Abraham, c'étoit les Hévéens, peuple descendu de Chanaan; du temps de Moyse, c'étoit des *Caphtorim*, c'est-à-dire, des Cappadociens, issus de ces Égyptiens habitués dans la Colchide. Les uns & les autres, je parle des Hévéens & des *Caphtorim*, sont appellés dans l'Ecriture Philistins; mais c'est un nom qu'ils ont eu à raison du pays même, l'ayant possédé successivement; & non pas leur propre & premier nom, qu'ils y eussent apporté.

Au reste, ce n'est point une chose nouvelle que cette distinction, &, sans en chercher ailleurs des exemples, qui ne sont que trop communs, nous en avons un dans le dernier même de ces peuples, je veux dire les Cappadociens, nommés dans l'Ecriture *Caphtorim*. Ce nom vient de *Caphtor*, qui signifie *Grenade*

en Hébreu. De *Caphtor* on a nommé *Caphtorim*, & la partie de Cappadoce, voisine de Colchos, parce qu'elle est abondante en grenades; & les Colches qui s'y établirent. C'est par la même raison que de *Sidè*, qui, en Grec, signifie aussi une *grenade*, ce pays a été nommé *Sidène*, & le peuple *Sidéens* ou *Sidéniens*. Comme donc ils avoient eu le nom *Caphtorim* du pays qu'ils habitoient, de même, s'étant ensuite rendus maîtres de la Province, appellée Palestine, ou terre des *Philistins*, on leur en donna pareillement le nom. De sorte que depuis qu'ils y furent, *Caphtorim* étoit l'ancien nom de ces peuples que l'Écriture leur donne encore quelquefois, & *Philistins*, le nom du pays, qu'ils portèrent après les Hévéens; comme ceux ci l'avoient porté eux-mêmes après les premiers habitans qu'ils chassèrent.

On voit assez que cette réponse, qui ne sauroit être réfutée positivement, suffiroit seule pour détruire l'argument de Bochart, quand elle ne seroit d'ailleurs soutenue d'aucune preuve positive. Mais en voici deux qui ne paroissent point méprisables.

La première est que les Historiens & les Géographes nomment *Palestine* tout ce que nous appellons la Terre Sainte. C'est ainsi qu'Hérodote, Pline, Méla, Ptolomée en ont parlé.

Il paroît donc que *Paleſtine* étoit le nom de ce pays-là, non ſeulement avant que les Égyptiens, nommés *Caphtorim*, s'en emparaſſent, mais encore avant que les Chananéens s'y fuſſent établis. Et je croirois que ce nom de *Paleſtine*, qui, dans ſon origine, ſignifie *diviſion*, *ſéparation*, lui avoit été donné par les enfans de Noé, pour marquer que c'étoit la frontière de l'Aſie & de l'Afrique, & peut-être les bornes du partage de Sem & de celui de Cham.

On peut ajouter, pour ſeconde preuve, que les noms Philiſtins qui ſe trouvent dans le Livre des Rois, par exemple le nom d'*Achis*, ont du rapport aux noms Égyptiens ; au lieu que le nom du Roi qui fit alliance avec Abraham, eſt un nom purement Chananéen ; *Abimelech*.

Au reſte, de ce que ces nouveaux habitans de la Paleſtine, quoique venus des Colches, qui pratiquoient la circonciſion, négligèrent dans la ſuite une coutume ſi rude & ſi dangereuſe pour la vie des enfans, on auroit tort de conclure qu'elle n'étoit pas en uſage chez les Colches, quand ils s'en étoient ſéparés. Quoique les *Caphtorim*, leurs ancêtres, qui de Colchos étoient venus en Cappadoce, euſſent peut-être retenu cette pratique, il n'eſt pas ſurprenant

que les Philiſtins l'ayent omiſe dans la ſuite. Hérodote (livre 2) nous apprend que les Phéniciens, établis dans la Grèce, l'avoient auſſi négligée, quoiqu'ils l'euſſent reçue de leurs pères.

Pour revenir à Marsham, je crois pouvoir conclure de toute cette Diſſertation qu'il s'en faut bien que ſon Ouvrage ne ſoit un ouvrage parfait. Il y a, ſans doute, dans ce Livre des recherches ſavantes & des conjectures heureuſes; mais on ne peut pas ſe fier à l'Auteur. Il eſt de ces eſprits hardis & impérieux qui veulent perſuader à quelque prix que ce ſoit; qui débitent avec une entière aſſurance les choſes les plus douteuſes; qui écartent avec ſoin tout ce qui pourroit faire naître au Lecteur quelque ſoupçon; qui du reſte ne ſe piquent pas de citer juſte, & qui ne prennent dans leurs Auteurs que ce qui paroît les favoriſer, ſans s'embarraſſer ſi le ſens eſt altéré ou non. Ils donnent par-là un tour fort brillant à leurs preuves; ils impoſent à beaucoup de gens: mais ils ne trompent pas les connoiſſeurs, & ceux qui n'épargnent point leurs peines pour trouver la vérité.

Outre quelques autres fautes évidentes, je crois avoir prouvé aſſez ſolidement que, de toutes les différentes opinions ſur le temps du

règne de Séſoſtris, c'eſt à-dire, ſur l'époque fondamentale de l'Hiſtoire d'Égypte, Marsham a choiſi la moins favorable à la Religion, mais auſſi la moins ſoutenable. C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire à ceux qui veulent combattre la vérité. Ils ne peuvent y oppoſer que des citations ou des autorités ſuſpectes, qu'on détruit aiſément avec un peu d'attention.

ARTICLE II.

DÉFENSE du Syſtême de Marsham ſur les Dynaſties Égyptiennes.

MARSHAM ne manquera pas de défenſeurs: l'Angleterre, plus fertile que jamais en Écrivains, ne laiſſera pas impunie l'inſulte faite à un de ſes plus grands ornemens; & les Savans qui l'ont loué ſans meſure, ont trop d'intérêt à faire voir que les fautes groſſières qu'on lui reproche ne ſont pas effectivement des fautes, pour ne pas repouſſer la critique avec vigueur. Il ſeroit bien humiliant pour eux qu'on pût leur reprocher d'avoir ſuivi & propoſé aux autres un guide infidèle, & de s'être égarés en le ſuivant.

Je n'attendrai pas qu'il se forme un parti en faveur de Marsham : j'irai, en brave, attaquer des premiers son adversaire, & je l'attaquerai par l'endroit de sa Dissertation qu'il croit le plus fort. J'espère lui faire voir que le plus grand reproche qu'il fasse à Marsham retombe sur lui, & qu'il a sûrement mal placé l'époque du règne de Sésostris, & brouillé par-là toute l'histoire d'Égypte.

Danaüs, selon lui-même, étoit frère de Sésostris, le même que les Égyptiens nomment Armaïs. Je loue sa bonne foi de n'avoir pas nié ou déguisé un fait si contraire à son opinion : mais, quand il auroit pris le parti de le nier, je n'aurois pas eu de peine à l'en convaincre ; je l'aurois d'abord accablé de l'autorité de Manéthon, qui le dit positivement.

Encore un coup, je loue la bonne foi de l'Auteur de la Dissertation : le fait qu'il avoue détruit entièrement son systême ; car le temps que Danaüs est venu dans la Grèce n'est pas douteux. Tertullien (dans le chapitre 19 de son Apologétique) nous marque cette époque avec la dernière précision. Moyse, dit-il, a précédé Danaüs de 393 ans. Il marque au reste cette époque comme une chose non douteuse, & qu'il lui seroit aisé de prouver par les Historiens les plus anciens, dont il rapporte les noms.

Le ſavant Abbé de la Charmoye ſuit cette opinion, & la confirme par les marbres d'Arundel; ce monument de l'ancienne Chronologie, préférable à tous les autres. Je ne ſais comment l'Auteur de la Diſſertation ſe tirera de ce mauvais pas : apparemment il ſe repentira d'avoir attaqué Marsham.

ARTICLE III.

Réponse à la défenſe de Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.

Je n'ai pas douté que Marsham ne trouvât des défenſeurs. Celui qui paroît le premier ſur les rangs, avec une contenance & un langage ſi guerrier, aura l'avantage non ſeulement d'avoir prévenu les autres, mais encore d'avoir propoſé la ſeule objection raiſonnable qu'on puiſſe oppoſer à ce que j'ai dit de l'époque du règne de Séſoſtris. Marsham lui eſt d'autant plus obligé, qu'il défend généreuſement ſon Livre ſans l'avoir lu. Car, s'il s'étoit donné la peine de le lire, il auroit remarqué que Marsham nie poſitivement que Danaüs ſoit Armaïs, frère de Séſoſtris, & qu'il a placé l'arrivée de cet Égyp-

tien en Grèce dans le temps même de l'Exode. Si j'avois voulu éviter cette difficulté, rien ne m'auroit été plus aisé. Il est fort incertain qu'Armaïs soit Danaüs. C'est Manéthon, Historien Égyptien, qui l'a dit le premier, & l'autorité de Manéthon n'est pas d'un si grand poids *qu'on en soit accablé.* Hérodote (Livre second, chapitre 91) dit simplement que Danaüs & Lyncée son gendre, étoient de Chemmis, ville d'Égypte, & qu'ils passèrent dans la Grèce. Le même Historien (Livre second, chapitre 107) rapporte l'histoire de Sésostris & d'Armaïs fort au long, & marque seulement que Sésostris punit son frère. C'étoit le lieu d'apprendre au Lecteur qu'Armaïs avoit fui, ou avoit été exilé dans la Grèce. Ces preuves m'auroient suffi pour nier que Danaüs fût Armaïs : mais je suis de bonne foi ; le défenseur de Marsham en convient : je n'ai pu nier ce qui me paroissoit le plus vraisemblable. Les anciens Historiens de la Grèce, dont Apollodore nous a conservé les sentimens, font Danaüs frère d'un Roi d'Égypte. Ce rapport avec Manéthon, s'il n'est pas tout-à-fait convainquant, a du moins beaucoup de force.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

J'avoue donc que Danaüs est Armaïs, frère de Sésostris ; &, pour répondre à l'autorité de Tertullien, je dirai hardiment qu'elle n'est pas

décisive dans les matières de Chronologie. Ses Ouvrages sont pleins de fautes grossières en ce genre ; & , dans l'endroit même qu'on m'objecte , il établit son sentiment sur une hypothèse qui lui est commune avec Tatien & quelques autres Pères , qui ont avancé , comme lui , que Moyse étoit contemporain d'Inachus , premier Roi d'Argos. Le savant Père Pétau , que tous les Chronologues regardent avec justice comme leur maître , a fait voir clairement la fausseté de cette hypothèse. Ce grand Homme , dans le même endroit où il l'a réfutée , remarque fort judicieusement que la Chronologie des temps fabuleux est si brouillée , qu'il est impossible de la démêler avec une entière exactitude ; & il ajoute en particulier , sur la question que nous agitons , qu'il est très-difficile de fixer l'arrivée de Danaüs en Grèce. J'aurois donc grand tort de régler l'époque du règne de Sésostris par l'arrivée de Danaüs dans la Grèce , & je crois que tous les Savans approuveront que je détermine le temps incertain de l'arrivée de Danaüs dans la Grèce , par l'époque de Sésostris , établie sur des principes très-solides & très-évidents.

J'estime fort la Chronologie des marbres d'Arundel ; mais ce seroit l'estimer trop que de la préférer à tous les autres monumens

Chronologiques, sur-tout le commencement, où il paroît dans l'Auteur beaucoup de crédulité pour les fables, quelques fautes inexcusables, & un dessein formé de favoriser la vanité des Athéniens, qui vouloient passer pour le plus ancien peuple de la Grèce. C'est dans ce dessein qu'il avance, autant qu'il peut, le règne de Cécrops : c'est peut-être dans ce dessein qu'il a reculé l'arrivée de Danaüs ; encore ne l'a-t-il pas reculée autant que les Auteurs, dont Tertullien a suivi l'opinion ; & Marsham, qui s'attache scrupuleusement à la Chronologie des marbres d'Arundel, a cru pouvoir marquer l'arrivée de Danaüs dans la Grèce au temps de l'Exode.

Finissons, en montrant par des preuves positives que la Chronologie des marbres d'Arundel est fausse en cet article. Elle suppose que Danaüs est venu dans la Grèce après Cadmus. Diodore (Livre 5, page 227) dit formellement le contraire ; & l'on peut confirmer le sentiment de Diodore par une raison démonstrative. Du vivant de Cadmus, Mélampe voulut instituer dans la Grèce les fêtes de Bacchus, qu'on appelle Orgies. Il réussit à Thèbes ; il n'avoit pu réussir à Argos. Acrisius, qui en étoit Roi, s'étoit opposé à l'établissement de ces Cérémonies. Acrisius étoit petit-fils de Lyn-

cée, gendre de Cadmus : le règne de Danaüs précède donc celui de Cadmus de quatre règnes. Au reste, cette opposition d'Acrisius à l'institution des fêtes de Bacchus, est un fait constant dans l'histoire des temps fabuleux. Loin donc que le temps de l'arrivée de Danaüs dans la Grèce puisse fournir un argument contre mon époque du règne de Sésostris, ce temps déterminé, autant qu'on le peut, devient une nouvelle preuve qui confirme mon sentiment.

Mon adversaire ne pouvoit guères m'opposer un nom plus respectable pour moi, que celui de M. l'Abbé de la Charmoye ; mais, par malheur pour lui, ce savant homme, aussi bien que M. Bayle, ce Critique si savant & si délicat, ont jugé de ma Dissertation d'une manière bien différente de celle dont mon adversaire, qui ne m'est pas inconnu, en a jugé.

ARTICLE IV.

CRITIQUE d'un Passage de Diodore de Sicile, avec des réflexions sur les Auteurs qui ont parlé du nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte ; par le P. Brotier, Jés.

On lit les Historiens pour s'amuser, pour s'instruire. Mais on aime à les croire sur leur parole ; & rarement on examine la vérité des faits qu'ils avancent. Un peu de défiance ne seroit cependant pas inutile. C'est même l'unique moyen de se prémunir contre l'erreur, & de l'empêcher de s'accréditer. On pourra en juger par les réflexions que je vais faire sur un passage de Diodore de Sicile.

Cet Historien, qui nous a conservé le souvenir de tant de monumens précieux de l'Antiquité, fait (*Liv. I. pag.* 27.) une peinture brillante de l'Egypte. Il nous représente cet Empire comme le plus peuplé qui fût jamais. Il ajoute qu'il a trouvé, dans les Commentaires sacrés, qu'autrefois il y avoit là plus de dix-huit mille Villes ou lieux connus ; que sous Ptolémée, fils de Lagus, on en comptoit encore trois mille, & que le nombre des habi-

tans, qui avoit été anciennement de ſept millions, montoit encore au moins à trois millions; que c'eſt avec le ſecours de cette multitude prodigieuſe d'hommes, que ſes Rois avoient fait conſtruire ces ouvrages merveilleux, qui ont éternisé leur gloire & leur puiſſance.

Ce paſſage a été adopté par tous ceux qui ont voulu fixer le nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte. Les Hiſtoriens, tels que MM. Rollin & Guyon, les Savans mêmes, tels que Bochart, Marsham, Riccioli, Voſſius, n'ont pas héſité à admirer la ſplendeur & l'opulence d'un Royaume qui, dans dix-huit mille Villes, avoit ſept millions d'habitans. Ils n'ont pas ſoupçonné l'ombre de difficulté dans ces nombres. Ils s'en ſont même ſervis pour réformer les autres Auteurs (*).

Une opération du calcul le plus ſimple les auroit cependant bientôt détrompés. Car qu'ils diviſent ſept millions d'hommes entre dix-huit mille Villes, chacune n'aura que trois cents quatre-vingt-huit habitans. Ce n'eſt pas aſſurément l'idée qu'ils ont de l'immenſe Ville de Thébes, de Memphis, de Tanis, de Buſiris, & de tant de Villes célèbres, qui deviendroient

(*) Voyez les notes de Voſſius ſur Pomponius Méla, Liv. I, chap. 9.

plus méprifables que nos plus viles bourgardes, fi ces nombres étoient exacts. D'autres vont encore plus loin. Ils confervent les fept millions d'hommes dont parle Diodore de Sicile, & leur font habiter les vingt mille Villes qu'Hérodote & Pline difent (*) avoir été en Egypte, fous le règne d'Amafis. On ne peut les loger plus au large; ils n'auroient pas été plus de trois cents cinquante dans une Ville. Pour le favant Chevalier Marsham, il n'y penfoit pas, lorfqu'il a placé ces fept millions d'hommes dans trente trois mille trente Villes.

(*) Hérodote, Liv. 2. Euterpe, N°. 177. Pline, Liv. 5, chap. 9. Sect. 2. Ces deux Auteurs fe trompent évidemment, s'ils prennent le terme de Villes à la rigueur. L'Égypte n'a jamais pu en avoir vingt mille, puifqu'en ne donnant à chacune que trois mille habitans, il faudroit que cet Empire eût eu plus de foixante millions d'hommes, ce qui eft hors de toute vraifemblance. Diodore de Sicile, bien plus exact, ne met en Égypte que dix-huit mille tant villes que villages connus. Son texte eft formel, κωμας αξιολογας καὶ πόλεις. Les Écrivains François, faute de faifir cette précifion, font tombés dans les erreurs qu'on voit dans MM. Rollin & Guyon, & dans le Dictionnaire de Trévoux au mot *Égypte*. Le nombre des petites villes & villages pouvoit monter à dix-fept mille. C'eft tout le plus, s'il y avoit mille villes confidérables. Le P. Sicard a découvert les ruines d'environ deux cents, qu'on voit dans fa belle Carte de l'Égypte ancienne.

Le paſſage de Diodore de Sicile eſt donc évidemment altéré. Ce n'eſt pas dans le nombre de Villes ou lieux connus, qui eſt atteſté par l'Antiquité, & que le calcul géométrique de l'étendue de l'Égypte démontre être très-poſſible, puiſque ces dix-huit mille Villes, ou lieux connus, n'occuperoient pas deux cents lieues quarrées, dans un Pays qui en a au moins trois mille cent ſoixante-deux. C'eſt donc dans le nombre des habitans qu'eſt l'erreur. Mais comment la corriger ? Je ne puis que propoſer une conjecture, que les dépoſitaires des anciens Manuſcrits de cet Auteur pourront confirmer, ſi l'erreur n'eſt pas plus ancienne que leurs Manuſcrits.

Je crois qu'au lieu de ſept millions, il faut lire vingt-ſept millions, & treize millions au lieu de trois millions (*). L'erreur paroît d'abord

(*) Ainſi, au lieu de lire dans Diodore de Sicile, *παλαιὸν φασὶ γεγονέναι περὶ ἑπτακοσίας μυριάδας, καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους εἶναι τριασοχίων*; je corrigerois, *περὶ δισχιλίας ἑπτακοσίας μυριάδας, καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους εἶναι χιλίων τριακοσίων μυριάδων.* Il faut néceſſairement une correction, puiſqu'il eſt impoſſible que ſept millions d'hommes peuplent dix-huit mille villes & villages. Il ne s'agit que d'en trouver une qui ſoit probable : or, je n'en vois pas de plus probable que celle de vingt-ſept millions & treize millions. Une plus con-

fort

fort considérable. Elle ne l'est pas cependant en Grec. Il ne s'est agi que de retrancher les deux premières lettres numériques de l'Alphabet Grec, ou bien les deux mots δισχίλιοι & χίλιοι : ce qu'auront pû faire aisément des Copistes ignorans, qui auront regardé vingt-sept millions ou treize millions comme des nombres infinis. L'erreur peut fort bien aussi être venue de Diodore de Sicile. Il ne seroit pas le seul voyageur qui se seroit mépris sur des nombres.

Quelques réflexions sur les ouvrages magnifiques des Égyptiens feront encore sentir la nécessité de cette correction, déjà bien démontrée. En effet, comment un Empire qui n'auroit eu que sept millions d'habitans auroit-il pu entretenir toujours sur pied quatre cents dix mille hommes de troupes, originaires du Pays, & uniquement livrées aux exercices de la Guerre, dans un État sur-tout plus politique & plus commerçant que guerrier ? Comment auroit-il pu élever tant de pyramides, dont une seule occupa plus de trois cents soixante mille hommes pendant vingt ans; construire ces trois vastes Labyrinthes

---

sidérable est inutile ; une moins considérable ne suffit pas. De plus, celle que je propose a l'avantage de ne point détruire le texte, mais de suppléer seulement ce que l'attention ou l'inattention ont pu faire omettre.

qui ont fait l'admiration de tous les ſiècles; creuſer ce nombre infini de lacs & de canaux, qui portoient par-tout la fécondité avec les eaux du Nil; bâtir ces Temples magnifiques, ces Palais ſuperbes ornés d'Obéliſques, de Coloſſes, de Statues, de Colonnes ſans nombre, qu'on découvre de toutes parts, & dont le Sayd ſurtout offre des reſtes, qui, malgré la fureur de Cambyſe, l'emportent encore ſur tous les monumens de l'Univers?

Enfin il eſt certain que l'Égypte a été au plus haut point de ſa gloire ſous les Pharaons; qu'elle n'a fait que s'affoiblir ſous les Perſes, les Grecs & les Romains; que la domination des Sarraſins & des Ottomans a achevé ſon humiliation & ſa ruine. Cependant elle compte encore aujourd'hui plus de ſept millions d'habitans dans ſes ſeules villes, telles que le Caire, la grande Méhallée, Alexandrie, Damiette, Roſette, Ménouf, Girgé &c., ſans parler des campagnes. Comment peut-on donc s'imaginer que, dans ſa plus grande ſplendeur, elle étoit beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'eſt maintenant, où elle n'a preſque plus que des villages & des maſures, ſur les ruines de ſes villes autrefois ſi célèbres?

Je terminerai ces réflexions par quelques re-

marques sur le Chevalier Marsham. Cet Auteur, si fameux par ses paradoxes sur les cérémonies de la Religion Juive, en avance (Can. Ægyp. sæc. 15, pag. 397) d'aussi surprenans, mais moins dangereux, sur le nombre des villes d'Égypte. Il prétend qu'elles n'ont fait que se multiplier; qu'elles furent d'abord au nombre de dix-huit mille, comme le rapporte Diodore de Sicile; ensuite de vingt mille, comme on le voit dans Hérodote; de trente mille sous Ptolémée, fils de Lagus; de 33339 sous Ptolémée Philadelphe, & encore de 33030 du temps de Caton. Il calcule, il cite des passages Grecs, il corrige des textes: s'imagineroit-on qu'avec un tel appareil d'érudition, il pût avoir tort? Mais il n'y a point de gens dont on doive plus se défier que de certains érudits. Un vain étalage de doctrine leur tient souvent lieu de raisonnement, & leur ferme les yeux à la lumière la plus claire. Cet endroit de M. Marsham peut servir de preuve. Je ne rapellerai point ce que j'ai déjà démontré, que l'Égypte ne pouvoit avoir dix-huit mille villes proprement dites, & bien moins vingt mille.

Mais Diodore de Sicile dit que sous Ptolémée, fils de Lagus, l'Égypte avoit trois mille villes. M. Marsham change τρισχιλίων en τρισμυρίων,

pour avoir trente mille villes, quoique la suite du texte de Diodore montre invinciblement que le nombre des villes d'Égypte n'étoit pas si grand sous les Grecs, qu'il l'avoit été sous les Rois qui les avoient précédés. Il tire de la 17^{e}. églogue de Théocrite trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes, sans faire attention que Théocrite loue Ptolémée Philadelphe de ce qu'il possède des Pays immenses, de ce qu'il commande à des Nations infinies, de ce qu'outre l'Égypte, il a une partie de la Phénicie, de l'Arabie, de la Syrie, de la Lybie, de l'Éthiopie, toute la Pamphilie, la Cilicie, la Lycie, la Carie, les Isles Cyclades. C'est dans ces vastes États que se trouvoient les trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes dont parle Théocrite, & non pas dans la seule Égypte.

Aussi Polybe (Liv. 5, chap. 8), remarque-t-il que jusqu'à Ptolémée Philopator, Prince mou & efféminé, les Ptolémées, ses prédécesseurs, veilloient moins sur l'Égypte, que sur les États immenses qu'ils possédoient au dehors. Si le Père Hardouin avoit fait ces réflexions, absolument nécessaires pour l'intelligence des Auteurs qui parlent de l'Égypte, il n'auroit point donné cette fausse interpré-

tation du passage de Tzetzès, qu'on voit dans une de ses savantes notes sur Pline (*).

Pour ce qui est des trente-trois mille trente Villes, M. Marsham applique à l'Égypte ce que Caton & Étienne de Bysance disent de la grande Diospolis ou Thèbes. Il prend pour des Villes ce que ces deux Auteurs donnent pour des rues, ou des quartiers de cette seule Ville, qui peut-être contenoit dans son enceinte les sept millions qu'on voudroit répartir sur toute l'Égypte. Au moins plusieurs anciens l'assurent; & l'étendue prodigieuse des Villes Capitales de ces premiers Empires du Monde le rend un peu croyable. Si Rome, sous les Césars, a compté plus de neuf millions d'habitans, pourquoi Thèbes n'aura-t-elle pas pu en compter près de sept millions sous les Pha-

(*) Pline, Livre 5, chapitre 9, section 11. Tzetzès (Chiliad. 3, Hist. 67) ne fait que citer le Passage de Théocrite que je viens de discuter. De plus, le calcul pouvoit apprendre à M. Marsham & au Père Hardouin, que trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes, seulement à trois mille habitans chacune, supposeroient cent millions dix-sept mille hommes en Égypte: nombre énorme, puisque la terre toute habitée n'a pas plus de mille millions d'hommes. Ce calcul montre encore que les trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes de Théocrite doivent s'entendre des villes & des villages.

raons ? Elle devint, sous Sésostris, la Capitale de l'Orient, & elle étoit située dans un pays infiniment plus fertile & plus fécond que celui de Rome. Quoi qu'il en soit, on ne peut au moins douter que Thèbes n'eût autant de millions d'habitans, que lui en donneroient de centaines ceux qui ne voudroient compter que sept millions d'hommes en Égypte.

Des méprises si considérables dans le Chevalier Marsham, tant de Savans trompés par des nombres évidemment faux, montrent quelles précautions on doit encore apporter dans l'étude de l'Histoire ancienne, & les découvertes qu'on peut se promettre d'une lecture réfléchie. L'Histoire d'Égypte, qui, jusqu'ici, n'a été traitée que fort superficiellement, peut seule donner matière à une infinité de discussions d'autant plus curieuses & plus intéressantes, que cet Empire fût celui de la science, de la politique & des arts.

ARTICLE V.

DISSERTATION sur l'année de l'exil d'Ovide ; par le P. Bonin, Jés.

Il se trouve dans l'Histoire quelques points dont les Auteurs contemporains ne marquent pas les dates avec assez de précision. Mais, si leur récit contient des circonstances qui n'ont pu se rencontrer réunies que dans certains temps, s'ils ont eu soin de marquer, par exemple, quelle étoit la situation de quelques Astres dans le jour qu'ils disent que tels faits se sont passés ; on peut alors éclaircir ce qu'ils nous ont rapporté, en consultant l'Astronomie, en calculant la position des Planètes ou des Etoiles dont ils ont parlé. C'est par ce moyen que le savant Père Pétau a constaté un très-grand nombre de points de Chronologie, en supputant le moment des éclipses de Soleil & de Lune, dont les Historiens avoient fait mention dans leurs Ouvrages.

Je suivrai aujourd'hui la même voie, pour éclaircir un point d'Histoire sur lequel il me paroît que les Commentateurs d'Ovide & ceux qui ont écrit sa vie se sont écartés de la vérité.

Il s'agit de l'année que fut exilé ce célèbre & ingénieux Poëte. Je prétends tirer tout ce que je dirai, de ce qu'il nous dit lui-même dans ses *Tristes*, écrites du lieu de son exil ; & je prendrai les diverses époques qu'il indique comme autant de principes dont je me servirai, pour établir l'année qu'il partit de Rome pour aller en Scythie.

Première Proposition.

La naissance d'Ovide arriva l'an de Rome 711, année célèbre par la mort des deux Consuls de cette année-là. Le Poëte nous apprend ce fait dans l'Élégie dixième du quatrième Livre.

Sulmo mihi Patria est, gelidis uberrimus undis....
Editus hìnc ego sum : nec non, ut tempora noris,
Cùm cecidit Fato Consul uterque pari.

Les Destins m'ont donné Sulmone pour Patrie,
Sulmone dont les Eaux font un charmant séjour.
Et l'année, où je vis la lumière du jour,
A deux Consuls vainqueurs à vu perdre la vie.

Les Deux Consuls dont il parle sont Hirtius & Pansa, qui périrent à la bataille de Modène, où Marc-Antoine fut défait, & contraint de prendre la fuite.

On célébroit à Rome la Fête de Minerve pendant cinq jours consécutifs, au mois de Mars,

depuis le 19 jusqu'au 23, & les Romains appelloient pour cela cette Fête, *quinquatria*. Le premier jour étoit destiné à honorer la naissance de la Déesse; c'est pourquoi on n'y donnoit point le spectacle des Gladiateurs, mais on le donnoit les quatre jours suivans, pour célébrer la Déesse de la Guerre. Ovide parle de cette Fête au troisième Livre des Fastes, où il dit :

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Ensibus exertis bellica læta Dea est.

Les glaives meurtriers plaisent à la Déesse
Qui préside aux sanglans combats.

Ce fut le second des jours de la Fête, le premier de ceux où l'on combattoit dans l'amphithéâtre, que nâquit Ovide, comme il le marque dans l'Élégie déjà citée, où, parlant du jour de sa naissance, il dit :

Hæc est armiferæ festis de quinque Minervæ,
Quæ pugnâ fieri prima cruenta solet

C'est le premier des jours, que, pour plaire à Pallas,
Ou croyant appaiser sa colère irritée,
Dans des jeux inhumains, dans de cruels combats,
Rome voit tous les ans l'arène ensanglantée.

Ce jour tomboit le 13 des calendes d'Avril, c'est-à-dire, le 20 de Mars. Nous avons donc deux points fixes, l'année & le jour de la naissance d'Ovide.

Seconde Propoſition.

Ovide avoit cinquante ans lorſqu'il alla en exil. Il le dit dans la huitième Élégie du quatriéme Livre.

Jamque decem luſtris omni ſine labe peractis,
Parte premor vitæ deteriore meæ.

Sans tache ayant vécu dix luſtres en repos,
Ce qui me reſte à vivre eſt un tiſſu de maux.

Il exprime la même choſe, ſous un autre tour, dans la dixième Élégie.

Poſtque meos ortus, Piſæâ vinctus olivâ
Abſtulerat decies præmia victor eques,
Cùm maris Euxini poſitos ad læva Tomitas,
Quærere me læſi principis ira jubet.

Depuis le jour de ma naiſſance
Juſqu'au jour que Céſar, irrité contre moi,
De me bannir de ſa préſence
M'impoſant la ſévère loi,
M'envoya de l'Euxin vers cet affreux rivage,
Infeſté par le Gète & le Scythe ſauvage,
Piſe avoit vu dix fois un favori des Dieux
Couronner d'olivier ſon front victorieux.

Ne ſemble-t-il pas que la queſtion ſoit décidée? Ovide naquit l'an de Rome 711 : il vécut cinquante ans juſqu'à ſon exil. Il paroît fort naturel de conclure qu'il fut exilé en 761. Cependant ne précipitons rien, & ne pronon-

çons pas si vîte, ni avant que d'avoir tout considéré.

Troisième Proposition.

Ovide partit pour son exil, ou sur la fin de Novembre, ou vers les premiers jours de Décembre. Il nous en fournit lui-même la preuve dans la dernière Élégie du premier Livre des *Tristes.* Il étoit en voyage & sur la mer Adriatique au mois de Décembre.

Littera quœcumque est toto tibi lecta libello
Est mihi sollicitæ tempore facta viæ.
Aut hanc me, gelidi tremerem cum mense Decembris,
Scribentem mediis Adria vidit aquis.

J'ai fait, pendant le cours de mon triste voyage,
Les vers que vous lisez dans ce lugubre ouvrage.
La mer Adriatique & ses flots en fureur
M'ont vu du froid Décembre éprouver la rigueur,
M'éloignant à regret de ma chère Patrie,
Écrire, en frissonnant, les malheurs de ma vie.

Quatrième Proposition.

Il paroît que ce fut la nuit qu'on alla signifier à Ovide, de la part d'Auguste, l'ordre de partir cette nuit-là même & avant le jour. Il le fait assez entendre dans la troisième Élégie du premier Livre.

Cùm subit illius tristissima noctis imago,
Quæ mihi supremum tempus in urbe fuit:

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Cùm repeto noctem, quâ tot mihi cara reliqui;
Labitur ex oculis nunc quoque gutta meis.

De mille objets aimés le ſouvenir me reſte,
Mes pleurs & mes ſoupirs interrompent ma voix,
Du moment que je penſe à cette nuit funeſte,
Où je vis Rome, hélas, pour la dernière fois.

Et peu après il ajoute :

Jam propè lux aderat, quâ me diſcedere Ceſar
Finibus extremæ juſſerat Auſoniæ.

Dèjà le jour venoit, où, quittant ma Patrie,
J'allois être exilé des bords de l'Auſonie.

La nuit, même, étoit avancée.

Jamque quieſcebant voces hominumque, canumque;
Lunaque nocturnos alta regebat equos.

Dejà règne par-tout le plus profond ſilence,
Et la Lune en ſon char tranquillement s'avance.

Voilà des circonſtances remarquables. Tout le monde commençoit à goûter le repos de la nuit. Il régnoit un ſilence profond ; c'eſt-à-dire, qu'on étoit vers les dix à onze heures du ſoir, quand Ovide reçut l'ordre de partir : la Lune étoit fort haute ſur l'horiſon. Nous profiterons de cette circonſtance-là.

Cependant quelques amis viennent conſoler Ovide, & prendre part à ſon infortune : on pleure ; on s'embraſſe ; on ſe prépare au départ ; il s'écoule du temps ; la nuit s'avance &

le jour s'approche. La grande Ourſe paroît renverſée, étant au Méridien ſupérieur au-deſſus du Pole. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Verſaque ab axe ſuo Parrhaſis Arctos erat.

L'Ourſe, au-deſſus du Pole alors étant placée,
Sur la fin de la nuit paroiſſoit renverſée.

Au temps d'Ovide, la grande Ourſe étoit dans cette ſituation vers les cinq heures du matin. La dernière étoile du quarré de cette conſtellation paſſoit au Méridien ſupérieur le 10 Décembre, à cinq heures vingt-deux minutes du matin.

Cinquième Propoſition.

Pendant qu'on profitoit du temps dont on auroit bien voulu arrêter la rapidité, l'Étoile du matin, c'eſt-à-dire, la Planette de Vénus s'étoit levée.

Dùm loquor & flemus, Cælo nitidiſſimus alto
Stella gravis nobis Lucifer ortus erat.

Je parlois, & pendant que nos yeux ſont en pleurs,
L'Étoile du matin éclairoit mes malheurs.

Planette, funeſte qui lui annonçoit le premier jour d'une triſte ſéparation de tout ce qu'il avoit de plus cher. Cette circonſtance, ſi clai-

rement marquée par Ovide, servira à nous faire connoître l'année de son exil.

Si l'étoile de Vénus, qui est l'étoile du matin, & que le poëte appelle, avec tous les Auteurs Latins, *Lucifer*, parce qu'elle annonce le jour, quand elle est à l'occident du Soleil; si, dis-je, dans une année, cette étoile n'étoit point visible le matin, ni en Novembre, ni en Décembre, Ovide n'est pas allé en exil cette année-là, puisqu'il vit cette Planette le matin avant que de partir, & qu'il partit en Novembre ou en Décembre. Or, ayant calculé le lieu de cette Planette, pour la fin de Novembre & le commencement de Décembre de l'an de Rome 761, j'ai trouvé, par les Tables astronomiques du célèbre M. Cassini, dont on connoît l'exactitude, que Vénus paroissoit alors, non le matin à l'Orient, mais le soir à l'Occident; qu'elle suivoit le Soleil au lieu de le précéder; qu'elle annonçoit la nuit & non le jour, son élongation étant alors, savoir le 10 Décembre, de 34 degrés 26 minutes. Ovide n'est donc point parti au mois de Décembre de l'an de Rome 761, ni au mois de Novembre, puisqu'il étoit alors impossible de voir Vénus le matin.

Ayant calculé le lieu de Vénus pour le 10

Décembre de l'an 762, j'ai trouvé cette Planette occidentale, par rapport au Soleil levant; mais alors elle ne pouvoit être apperçue, n'ayant que 8 dégrés 24 minutes d'élongation, & étant éloignée de la terre beaucoup au-delà de sa moyenne distance, c'est-à-dire, plus que le Soleil n'est éloigné de la terre. Ainsi, Ovide n'est point allé en exil l'an 762. D'ailleurs il auroit eu non cinquante ans seulement, mais cinquante-un ans & huit mois, pour le moins.

Mais l'an 760 de Rome, année qui est la septième de l'Ère Chrétienne, Vénus étoit le 10 de Décembre à 42 degrés huit minutes du Soleil, le matin à son Occident, & par conséquent très-visible, se levant près de trois heures avant le Soleil. Ainsi tout s'accorde avec cette année.

Ces preuves, ou, si l'on veut, ces démonstrations tirées de l'Astronomie, s'ajustent parfaitement avec les dattes, & toutes les autres circonstances marquées par Ovide.

Il est né l'an de Rome 711, le 20 de Mars. Il est allé en exil l'an de Rome 760, vers le 10 Décembre. Cette espace comprend quarante-neuf ans & près de neuf mois. Cela peut évidemment passer pour cinquante ans, surtout en Poésie où l'on emploie plus commo-

dément les comptes ronds. Ceux qui placent l'exil d'Ovide un an plus tard ſont auſſi obligés de convenir que ce Poëte n'a pas parlé dans la dernière préciſion, quand il a dit qu'il avoit cinquante ans lorſqu'il fut exilé, puiſqu'ils lui donnent près de neuf mois au-delà.

J'ai pareillement calculé l'âge de la Lune pour le 10 Décembre de 760. Elle avoit treize jours : elle étoit au Méridien, & fort haute vers les dix heures du ſoir, ſe trouvant alors dans les ſignes ſeptentrionaux, & Ovide avoit très-grande raiſon de dire,

Lunaque nocturnos alta regebat equos.

Puiſque toutes ces circonſtances s'accordent ſi bien enſemble, on a tout lieu de croire qu'Ovide partit pour ſon exil l'an de Rome 760, vers le 10 de Décembre.

ARTICLE

ARTICLE VI.

DOUTES proposés sur l'âge du Dante ; par le P. Hardouin, Jés.

QUAND on dit le Dante ou le Tasse, on entend ordinairement le Poëme, & l'on ne désigne qu'indirectement celui qui en est l'Auteur. Il s'agit ici néanmoins de l'âge du Poëme & de celui du Poëte. L'opinion commune & la seule vraie, est que Dante est mort à Ravenne en 1321. L'Auteur le plus sûr qui nous l'apprenne est Raphaël Volaterran, dans son Anthropologie (*), où il le fait naître en 1265, & lui donne cinquante-six ans de vie. Il l'a su par la Tradition des Savans du pays, ou par quelqu'autre monument, plus authentique que le témoignage seul de Jean Villani, ou d'autres qui l'ont suivi.

C'est cette Tradition qui a déterminé l'Auteur du Poëme, s'il est autre que Dante même, à ne mettre dans la descendance de Hugues Capet, que des Philippes & des Louis. Car Charles le Bel, qui est le premier du nom dans la

(*) Livre 21, page 638.

troisième Race, commença à régner en 1322, dès le second jour de Janvier. Le Poëte eût dû joindre des Charles, *Carli*, aux Philippes & aux Louis, s'il eût vu ce règne, qui ne fut que de six ans.

Mais si le Poëte n'a point vu ce règne, du moins en partie, d'où vient qu'au XX^e Chant du Purgatoire, il met au nombre des Saints, Thomas d'Aquin, dont la Bulle de Canonisation est datée de 1323?

Et, s'il n'a pas vu le règne entier de Charles le Bel, comment a-t-il pu, au XXVII^e Chant du Paradis, prédire l'entrée de Louis de Bavière à Rome, pour y créer l'Anti-Pape, Pierre de Corbéria, en 1328, la première année de Philippe de Valois? Dante étoit-il Prophête?

C'est dans ce Chant qu'il répand des injures atroces contre le Saint Siège, qui ressentent fort l'école de Wiclef; car il y fait dire à St. Pierre, que, hors les seize premiers de ses successeurs jusqu'à Saint Urbain, l'orgueil & l'avarice des autres le font gémir; mais principalement les extorsions des Papes François. Voici le portrait calomnieux qu'il en trace, & que je ne rapporterois pas, s'il n'étoit à propos, comme on le verra dans la suite, de faire connoître le caractère d'un poëme qu'on

vante trop, & celui d'un Poëte qu'on ne connoît pas assez.

In vista de pastor lupi rapaci
Si veggondi quassù per tutti e paschi.
O difesa di Dio perche più giaci?
Del sangue nostro Caorsin & Guaschi
S'apparechion di bere. O buon principio!
A che vil fine convien che tu chaschi.
Ma l'alta providentia che con Scipio
Difesa a Roma, la gloria del mondo,
Soccorra tosto, si com io concipio.
Et tu, figluol, che per lo mortal pondo
Ancor giù tornerai, apri la bocca,
Et non nasconder quel ch' io non nascondo.

Le Pape Cahorsin, dont il parle, est Jean XXII, natif de Cahors : le Gascon est Clément V, son Prédécesseur, né dans le Diocèse de Bourdeaux. Le Poëte fait donc prédire par Saint Pierre, qui lui ordonne de rendre sa prédiction publique, que la Providence, par le bras d'un second Scipion, secourra bientôt Rome, & lui rendra ; comme le premier le fit autrefois, l'avantage d'être la plus glorieuse Ville du monde, en y mettant le Pape & la Papauté, & en la retirant d'Avignon. Si le Poëte n'est pas Prophête, il n'a pu faire parler ainsi St. Pierre qu'après l'évènement. C'est la révolte de Louis de Bavière contre le Saint Siège, & Jean XXII qui l'avoit déposé, que le Poëte a eu ici en

Histoire générale et particulière, &c.

vue : révolte qui le porta à créer un Anti-Pape à Rome, & à y publier une Loi, qui est rapportée par Raynaldus (sous l'an 1328, N° 21); loi qui ordonne que le Pape seroit obligé de résider continuellement à Rome, sous peine de déchoir du Pontificat, *ipso facto*. Ce fut, selon ce Poëte, rendre à Rome son ancien éclat; action digne d'un Scipion, d'un Généralissime des Armées Romaines !

On est surpris que Dante, étant Guelfe, favorise toujours l'Empereur & l'Empire dans son Poëme. Quelques-uns conjecturent de-là qu'il tourna casaque, & se fit Gibelin. Je pense plutôt que le Poëte, haïssant les Papes autant que Wiclef les haïssoit, favorise ici les Empereurs mêmes excommuniés, comme le vrai Dante, dans son Livre de la Monarchie, qui l'a fait traiter d'hérétique par Bartole, Volaterran, Saint Antonin, & par le Saint Siège. Or, cette entrée triomphante de Louis de Bavière dans Rome, & la création de l'Antipape, Pierre de Corbéria, n'arriva qu'en 1328, comme je l'ai dit. Le Poëme est donc plus récent que la mort du vrai Dante.

Il y a plus. Je crois m'appercevoir que, dans son vingtième Chant du Purgatoire, il est plus récent que le vrai Dante de plus de quatre-vingt-dix ans. C'est où il fait parler ainsi Hu-

gues Capet, selon l'édition de Venise de 1491, qui me paroît la plus exacte :

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta ;
Di me son nati e Philippi e Luigi ,
Per cui novellamente e Francia retta.
Figlivolo fui d'un beccar de Parigi :
Quando li reggi antichi vennor meno
Tutti , fuor d'un redotto in panni bigi.

L'édition de Mantouë, de 1472, a

Figlivol fu ïo d'un bechaïo di Parisi.

qui ne rime pas avec *bigi*, qui suit. Celle de Venise, de 1477, qui a été suivie par l'Académie della Crusca, porte :

Figliuol füi d'un becchaïo di Parigi

vers rude, & dont la césure est mal placée & forcée.

Le Poëte fait donc dire au Roi Hugues : « De moi sont issus les Philippes & les Louis, » qui depuis peu gouvernent la France. J'étois le » fils d'un Maître Boucher de Paris, lorsque » la race des anciens Rois vint à manquer, » hormis un qui avoit été réduit à se faire » Moine. On me donna à cette occasion le sur» nom de Hugues Capet ». Il paroît ici, dans ce Poëte, de l'ignorance & de la malignité. Des deux premières races de nos Rois, qui

T 3

ſont dans toutes nos Hiſtoires, il n'en fait qu'une, dont il dit que le dernier fut Daniel, autrement Chilpéric II, qui s'étoit réfugié dans un Monaſtère. Il donne enſuite une étymologie maligne du ſurnom de Capet, qu'il dérive en Latin du verbe *capere ;* en Italien, de *chiappare*, qui ſignifie *rapere, arripere, aſtu aggredi*, pour donner à entendre que Hugues s'empara adroitement de la Royauté, lorſqu'il vit le Trône vuide.

Il ne veut pourtant pas dire enſuite que Hugues Capet fût le fils d'un Boucher, à prendre ce mot à la lettre. Il ne prétendoit pas avilir l'origine de la Maiſon de France. S'il avoit eu le deſſein de la dégrader juſques-là, il ſe feroit contenté de dire le fils d'un Boucher ; car Boucher de Paris, en ce ſens-là, ne relève pas plus que Boucher de Vaugirard, ſi *Boucher* ne ſignifie que celui qui tue bœufs, veaux & moutons, & qui en vend la chair. Il ſavoit, au contraire, que *Boucher de Paris* étoit quelque choſe de conſidérable au quinzième ſiècle ; il ſavoit, & il ne le nie pas, que Hugues étoit fils du Comte de Paris. Mais il paroît avoir voulu plaiſanter, à l'occaſion de ce qu'il voyoit de ſon temps. Paris étant fort reſſerré du temps de Hugues ; être Comte de Paris, qu'étoit-ce, ſi-non être redouté dans

Paris, avoir de l'autorité dans Paris, faire trembler Paris ? Et ce n'eſt, dit le Poëte bien inſtruit ſur cet article, ce n'eſt que ce que fait de nos jours un Maître Boucher de Paris avec ſes Aſſeſſeurs, quoique Paris ſoit maintenant deux fois plus grand. En effet, les *Maîtres-Chefs-Bouchers*, quelquefois Échevins de Paris, Prévôts des Marchands, & dans d'autres charges de la Robe, *étoient gens riches, accrédités parmi le Peuple, & qui ne faiſoient pas par eux-mêmes le métier en détail.* Leur crédit s'accrut tellement *qu'en 1411* (c'eſt la juſte époque de ce Poëme & du faux Dante), *ils faiſoient trembler tout Paris, par l'autorité qu'ils avoient ſur les gens de ce métier, & ſur la populace* (*). Cela eſt bien différent de l'idée groſſière que tous les Savans mêmes ſe ſont formée de la penſée du Poëte : mais il ſe trahit ſans y penſer. Il fait connoître, à qui l'entend bien, qu'il vivoit quatre-vingt-dix ans après la mort du vrai Dante. Il ne s'attendoit pas que ſon énigme trouveroit quelque Œdipe.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Avant ces vers-ci, pour faire croire encore que ſon Poëme eſt l'Ouvrage de Dante, il n'a pas voulu paſſer le temps de Philippe le Bel,

(*) Hiſtoire de France du P. Daniel, Tome III^e, page 909 & 910.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

dans le récit de quelques faits de nos Rois. Il fait reprocher à ce Prince par Hugues Capet, d'avoir pris dans la Flandre, Douai, Gand, Lille & Bruges.

Ma se Doagio, Ganto, Lilla, o Bruggia
Potesser tosto ne fare vendetta !

Il fait prédire par le Roi Hugues, que ces villes Flamandes, que Philippe le Bel avoit prises, se vengeroient de lui par la défaite de son armée, qui arriva en 1302 ; mais il se trompe ici sur quelques articles. En 1294, (quelques-uns mettent 1297), Philippe le Bel prit Douai ou les Forteresses d'alentour, & Lille, Bruges, dit-on, lui ouvrit ses portes ; mais il n'osa attaquer Gand. Un Écrivain du temps de Philippe le Bel eût-il pu ignorer ce fait que tous les Historiens rapportent, & mettre Gand, où l'on n'osa se présenter, au nombre des villes conquises ?

Au XXIX^e^ Chant du Purgatoire, en parlant des Vieillards de l'Apocalypse, il dit qu'ils marchoient couronnés de fleurs-du-lis :

Coronati venien di fior da liso.

C'est ce que nous appellons aujourd'hui les *Fleurs de Lis :* mais elles n'ont été sur les couronnes de nos Rois, ni dans leurs Statues, ni dans

leurs ſceaux véritables, ou ſur leurs monnoies, que ſous Philippe de Valois pour le plutôt ; & cet uſage eſt fort rare juſqu'à Charles VI : Charles V lui-même n'eſt couronné que de Trefles ſur la porte de l'Égliſe des Grands Auguſtins à Paris, comme la Statue de Saint Louis à la porte de l'Égliſe des Quinze-Vingts. Et Charles VI n'a commencé à régner qu'en 1379.

Cependant, il faut ſavoir gré à ce Poëte de nous apprendre, par ce mot *da Liſo*, la véritable origine des Fleurs de Lis dans les Armes de France. Ce ſont les fleurs qui croiſſent ſur les bords de la rivière du Lis, qui ſépare l'Artois & la France d'avec la Flandre, depuis le mariage de Philippe Auguſte avec Iſabelle de Hainaut. Le Poëte répète encore le même mot, lorſqu'il raconte l'inſulte qui fut faite au Pape Boniface VIII dans Anagni : c'eſt au même Chant du Purgatoire.

Veggio in Alagna entrar lo fior da Liſo,
E nel Vicario ſuo eſſer Chriſto catto.

Pétrarque, né à Arezzo en Toſcane, & qui eſt mort en 1374, n'a point vu ce Poëme de ſon compatriote. On diroit même qu'il n'a jamais cru que le vrai Dante fût grand Poëte ;

car voici tout ce qu'il en dit. (*) *Dantes Aligherius & ipſe concivis nuper meus, vir VULGARI ELOQUIO clariſſimus fuit, ſed moribus parùm per contumaciam, & oratione liberior, quàm delicatis & ſtudioſis ætatis noſtræ Principum auribus atque oculis acceptum foret.* Sa plus grande réputation étoit de ſavoir bien parler ſa Langue, c'eſt-à-dire, la Langue Toſcane; mais il étoit un peu décrié pour ſa fierté & ſon opiniâtreté, & pour ſa trop grande liberté à parler des Grands & devant eux : ils ne le pouvoient ſouffrir, parce qu'il les aigriſſoit par ſes mots piquants. Voilà à quoi aboutit l'éloge qu'en fait ſon illuſtre compatriote. Il raconte enſuite ſon exil & ſa retraite à Vérone : c'eſt tout.

Raphaël, ſurnommé Volaterran, parce qu'il étoit de Volaterra en Toſcane, & qui floriſſoit ſur la fin du quinzième ſiècle, n'a point connu ce Poëme, lorſqu'il faiſoit l'éloge du vrai Dante, au XXI^e^ Livre de ſon Anthropologie, (page 638). *Dantes, Poëta Florentinus, è gente Aligheriâ, Durantes ab initio vocatus, interciſo deindè, ut fit in pueris, vocabulo; natus anno M. CC. LXV.... Poëticæ deditus ab ipſâ pueritiâ fuit. Amavit in adoleſ-*

(*) *Rerum Memorabilium*, livre 2, chapitre 4, page 480.

centiâ Beatricem, cui carmina multa dicavit. Majora deindè secutus studia, opus egregium, quod nunc exstat, Latinis planè carminibus inchoavit, cujus initium : Ultima regna canam ; *quod minimè venâ succedente ad vernaculum deflexit sermonem, in quo maximè Princeps emicuit.... spe omni amissâ Ravennam profectus est.... otiumque quale optaverat nactus, opus suum absolvit.... Ex animi dolore extinctus est anno ætatis LVI* (c'est l'an 1321). *Scripsit præter hoc opusculum de Monarchiâ, &c.* Y a-t-il là une seule syllabe qui indique ce fameux Poëme, la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis ? Ne dit-il pas positivement, qu'outre le petit Traité de la Monarchie, il n'a fait qu'un seul Ouvrage, qu'il ébaucha d'abord en vers Latins ; &, parce qu'il n'y réussissoit pas, qu'il refondit ensuite en Italien, en quoi il excelloit ? Mais cet Ouvrage est tout autre que la triple Comédie, & il est perdu. Par tradition, l'on savoit les inclinations que Dante avoit eues pour une certaine Béatrix, dont Volaterran parle ici. C'est sur cette tradition que l'Auteur du Poëme a choisi cette Dame, pour la faire apparoître à Dante dans les derniers Chants de son Purgatoire. Ainsi le Poëme de ce Fondateur & de ce Père de la Langue Toscane, au jugement de Paul Jove, quelque part qu'il ait été

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

fait, en Lombardie où ailleurs, n'étoit pas encore arrivé en Toſcane ſur la fin du quinzième ſiècle ; Dante n'y étoit pas connu par cet Ouvrage des Savans, ſes compatriotes, quoique imprimé à Veniſe dès l'an 1472.

Jean Villani, & Matthieu ſon frère, & Philippe, fils de Matthieu, qui ont, dit-on, continué l'hiſtoire de Jean, ſont trois Auteurs qui n'en ſont qu'un, ainſi que pluſieurs autres qui paroiſſent ſous le nom de Continuateurs d'Aimoïn, de Sigebert, de Nangis, & ſemblables ; Villani, dis-je, qui a parlé de Dante, & qui lui attribue la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis (*), & les deux qui l'ont continué, dit-on, ne ſont connus que par ces noms, qu'ils ont forgés, pour les mettre à la tête de leur Hiſtoire. Perſonne n'a parlé d'eux, ni de leur Ouvrage avant la fin du quinzième ſiècle. Ainſi, comme leur Ouvrage peut être poſtérieur de plus de quarante ans au Poëme dont il s'agit, il ne faut pas s'étonner que Villani en parle comme il fait, ſoit qu'il y ait été trompé lui même, ou qu'il ait voulu nous tromper.

Ceux qui regardent ce Poëme du faux Dante comme un Poëme épique ou héroïque, comme

(*) Liv. 9, chapitre 135.

Castelvetro, & l'Auteur assez connu de la Grammaire Italienne de Port-Royal, ne savent pas les premières règles, ni quelles sont les principales parties d'un Poëme épique ; qui sont, le commencement ou le nœud, le milieu ou le dénouement, & puis la fin ou le but du Poëme : telle est l'Iliade d'Homère. Le nœud, c'est la colère d'Achille, qui arrête le progrès des armes des Grecs ; le dénouement, c'est la mort de Patrocle son ami, à qui il avoit prêté ses armes pour aller combattre, & qui fut vaincu & désarmé par Hector ; car la résolution qu'Achille prit alors d'aller reprendre ses armes, & venger la mort de son ami, rompt le nœud, & dispose à la fin, qui étoit la destruction de la Maison d'Ilus, laquelle arriva par la mort d'Hector. Cette extinction de la race d'Ilus est le titre du Poëme, & c'en est la fin. Qu'y a-t il de semblable dans les trois Cantiques du faux Dante ?

Le Père Rapin, dans ses réflexions sur la Poétique, donne une fort médiocre idée de cet Ouvrage. Il n'a que le titre de Comédie dans toutes les éditions. C'est plutôt une Histoire en rime des siècles passés, que le Poëte réduit à ce qu'il en a vu dans son extase, en Enfer, en Purgatoire, & en Paradis. Au sixième Chant

du Paradis, il fait un abrégé de l'Hiſtoire Romaine & de celle de Lombardie ; & au XIII[e] Chant de l'Enfer, voulant paſſer pour Florentin, il raconte que Florence fut ruinée par Attila quoique tous les Hiſtoriens atteſtent poſitivement, qu'Attila ne mit jamais le pied dans la Toſcane. On diroit qu'il a eu principalement en vue de nommer tous les Auteurs Eccléſiaſtiques & profanes des temps paſſés ; Pères, Philoſophes, Orateurs, Poëtes, Grecs & Latins, qui étoient alors dans les bibliothèques. Il les fait paſſer tous en revue, comme pour leur faire leur procès ; car il en met pluſieurs en Enfer, d'autres en Purgatoire, & les autres en Paradis. Au VII[e] Chant du ſecond Cantique, les enfans morts ſans baptême ſont à la porte du Purgatoire, à l'anti-Purgatoire, dans les ténèbres ſeulement, ſans douleur. Au X[e] Chant, il place dans le Purgatoire l'ame de Trajan, Plaute, Térence, Stace, & de quelques autres Poëtes ; entr'autres un nommé Agathon, que perſonne ne connoît.

Il rime auſſi quelquefois en Hébreu ; il a voulu montrer qu'il en ſavoit : mais c'eſt ſelon les règles de quelques Écrivains de ſon temps. C'eſt au commencement du VII[e] Chant du Paradis :

Osanna ſanctus Deus ſabaoth,
Super illuſtratus claritate tuâ:
Felices ignes cœleſtium Malacoth.

pour *cœleſtium regnorum.* Il eût fallu dire, ſelon la Grammaire, *Malcuoth.* Mais ſes règles, comme j'ai dit, lui permettoient de parler ainſi.

La Religion du Poëte, à en juger par ſon Poëme, m'eſt très-ſuſpecte, pour ne rien dire de plus. Car, outre ſes emportemens Wicleſiſtes contre le Saint Siège, il paroît établir l'éternité du monde au XXIX^e Chant du Paradis, & enſeigner que le premier Moteur n'a pu être, ſans produire du mouvement. Paul Jove dit que cette triple Comédie eſt pleine de maximes Platoniciennes: *Triplex Comœdia Platonicæ eruditionis lumine perilluſtris.* La Divinité que le Poëte y adore, n'eſt pas ſeulement celle qu'il invoque, c'eſt-à-dire, ſon propre eſprit, comme le Père Rapin le lui reproche, c'eſt une Eſſence une & trine, Divinité, par conſéquent, métaphyſique, qu'on peut entendre de la Nature ou du Deſtin, qui donne le mouvement à tout, là-haut & ici-bas; avec amour de ſoi-même & deſir de ſe communiquer: c'eſt au XXIV^e Chant du Paradis.

Et io reſpondo, ch' io credo in un Dio
Solo & eterno, che tutto il ciel muove,

Non meto, con amore & con disio,
. . . .
Et credo in tre persone eterni, & queste
Credo una essentia, si una & si trina.

Ou, comme il dit dans son *Credo*, par lequel il finit sa troisième partie ou son Paradis, dans l'édition de Venise, en 1477 :

Credo in una Sancta Trinitade,
Padre, Figliuol, & Paraclito Sancto,
Coëterni in UNA PERSONALITADE,

En Paradis, l'ame bienheureuse, selon lui, ne peut plus se tromper, parce qu'elle a devant elle la première vérité : c'est au IV^e^ Chant.

Alma beata non puo maï mentire,
Perque sempre haï PRIMO VERO *appresso.*

Au XXIX^e^ Chant, il enseigne que la foi des parens sauve les enfans. Il y a dans ce Poëme une foule d'autres Articles, que je ne rapporte pas ici, parce que cette matière est trop éloignée de mon sujet. Un Poëte, qui a tous les défauts que j'ai raportés, est-il incapable d'avoir mis son Ouvrage sur le compte d'un homme mort quatre-vingt-dix ans auparavant, afin de donner plus de vogue au Poëme, & pour éviter d'être responsable en Justice de la mauvaise doctrine qu'il renferme ? S'il a eu encore quelqu'autre

qu'autre vue, je la laisse à deviner aux Critiques Savans & Catholiques.

ARTICLE VII.

LETTRE du P. Tournemine à M. l'Abbé Impériali, sur deux Cyrus qu'on a confondus, & sur la manière dont est mort le Grand Cyrus.

Vous souhaitez, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous rendre compte du travail dont vous me trouvâtes occupé dans notre bibliothèque, il y a quelques jours. C'est du Grand Cyrus & du genre de sa mort qu'il s'agit; c'est Hérodote ou Xénophon qu'il faut condamner. On est revenu des anciens préjugés contre Hérodote : il passe enfin dans l'esprit de tous les connoisseurs, non seulement pour le premier & le plus agréable de tous les Historiens, mais pour un Écrivain digne de foi. On revient aussi de la fausse idée qu'on s'étoit formée de la Cyropédie de Xénophon : on ne la regarde plus comme un Roman. Je ferai voir bientôt, dans une Dissertation particulière, que cette opinion n'a jamais eu d'autre fondement qu'un

ſoupçon, avancé ſans preuve, en termes douteux, par Platon, dont l'envie & la malignité contre Xénophon ſont aſſez connues. La Cyropédie, comme je le prouverai, s'accorde parfaitement avec l'Écriture Sainte : c'eſt une marque de vérité, quand on ne regarderoit les Livres Sacrés que comme l'ouvrage d'Auteurs qui vivoient dans le même pays, & dans le même temps que Cyrus. Il s'agit maintenant de juger lequel des deux, Hérodote ou Xénophon, mérite plus de créance ſur l'article particulier de la mort de ce héros : tout eſt merveilleux, tout frappe, tout attache dans la narration d'Hérodote (*).

Le Conquérant de l'Aſie veut joindre à tant de Nations vaincues les Scythes Maſſagètes. Tomyris, veuve de leur dernier Roi, qui les gouverne, Reine belliqueuſe d'un peuple belliqueux, s'avance elle-même à la tête d'une nombreuſe armée, & détache ſon fils Spargapiſe pour aller au-devant du Roi de Perſe. Le vieux Guerrier a recours à la ruſe. Inſtruit du penchant qu'ont les Scythes à l'ivrognerie, il feint de ſe retirer avec précipitation, & laiſſe dans ſon camp une abondante proviſion

(*) Hérodote, liv. 1.

de vin. Cette proie arrête les Scythes & les met bientôt hors de combat. Cyrus revient & fait un effroyable carnage d'une Armée, accablée de vin & de sommeil. Le jeune Roi est chargé de chaînes ; il s'en plaint à son réveil, & obtient de Cyrus qu'on le détache. Dès qu'il n'est plus retenu par cet obstacle, plein d'une générosité féroce & digne d'un Scythe, il se donne la mort. Tomyris se venge d'abord par des reproches, & ensuite par des effets. On en vient aux mains : la bataille est long-temps disputée & funeste aux deux partis. Enfin les Perses cèdent ; Cyrus est tué. La Reine des Massagètes se fait apporter la tête de son ennemi ; elle la plonge dans un tonneau plein de sang : *Bois à loisir*, ajoute-t-elle, *ce sang dont tu avois une soif insatiable.*

Avouons-le, il faut être aussi philosophe que Xénophon, pour préférer à une narration si brillante la simple vérité. Dans ce judicieux Auteur, (*) Cyrus, fort âgé, meurt de maladie au milieu de ses enfans, auxquels il donne d'excellens avis. La simplicité de la narration de Xénophon la rend-elle moins croyable ?

(*) Cyrop. liv. 8.

Avant de décider, il faut obſerver qu'Hérodote lui-même avertit qu'on raconte la mort de Cyrus en pluſieurs différentes manières. Ne s'eſt-il point déterminé par goût ? il l'avoit admirable pour les agrémens de la narration ; peut-être aura-t-il choiſi celle qui pouvoit faire un plus bel effet ; peut-être a-t-il trop déféré à l'autorité des Ioniens, ſes compatriotes. Cyrus les avoit ſoumis à l'Empire des Perſes. Senſibles à la perte de leur liberté, ils débitoient volontiers l'hiſtoire de leur vainqueur, avec les circonſtances qui lui étoient les moins glorieuſes.

Quoi qu'il en ſoit, préférerons-nous l'autorité des Ioniens & d'Hérodote, à celle de Dinon, le plus ancien Hiſtorien de Perſe, conforme à Xénophon ; aux inſcriptions répandues dans la Perſe & dans l'Aſſyrie, ſur la foi deſquelles Onéſicrite, cité par Lucien (*), aſſure que Cyrus mourut de maladie dans un âge fort avancé ? N'en croirons-nous pas l'épitaphe de Cyrus ? (**) Strabon nous l'a conſervée ; il l'avoit priſe dans l'Hiſtoire d'Ariſtobule, qui, par ordre d'Alexandre, viſita le tombeau de Cyrus. En voilà aſſez pour juſti-

(*) Lucien, de la Longue vie.
(**) Strabon, liv. 15.

fier Xénophon. Justifions-le, mais ne condamnons pas tout-a-fait l'agréable Hérodote. Le plaisir que donne sa narration mérite qu'on fasse quelqu'effort, pour diminuer son erreur. Je vais tâcher d'en découvrir la cause innocente.

Histoire générale et particulière, &c.

Un Cyrus, grand père du Conquérant, est mort de la manière que raconte notre Historien. Après cela, il étoit aisé de se méprendre sur la ressembance du nom. Dans des temps & dans des lieux, où l'Histoire étoit fort confuse, il étoit presque inévitable de confondre les deux Cyrus, d'attribuer au plus connu les avantures de celui qui l'étoit moins.

Voilà, sans doute, un dénouement heureux, s'il est bien appuyé : (*) Hérodote lui-même m'en fournira les preuves. Il m'apprend que le Grand Cyrus étoit petit-fils d'un autre Cyrus. Il est aisé de prouver que cet ancien Cyrus étoit contemporain du Grand Cyaxare, & qu'il combattoit sous lui. On lit encore dans Hérodote, que, du temps du Grand Cyaxare, les Scythes inondèrent l'Asie, & conquirent, ou plutôt ravagèrent avec une rapidité incroyable la Médie, l'Assyrie, & toute

(*) Hérodote, liv. 1.

la haute Asie. On les chassa peu-à-peu de toutes leurs conquêtes, & les Mèdes en massacrèrent un grand nombre, après les avoir enivrés. Il n'y a plus qu'un pas à faire, il n'y a plus qu'à conjecturer, avec assez de vraisemblance, que le Cyrus, grand père du Conquérant, qui combattoit sous Cyaxare, périt dans cette guerre contre les Scythes. Il n'en aura pas fallu davantage pour donner lieu aux bruits qui ont trompé Hérodote : des mécomptes aussi grossiers ont eu souvent un fondement encore plus léger.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un ancien Auteur, que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes. Cela confirmeroit ma découverte ; mais je ne prétends pas qu'on fasse grand fonds sur un demi-souvenir, que je ne puis vérifier.

ARTICLE VIII.

Lettre écrite au R. P. Tournemine ; sur le même sujet.

J'éprouve, mon R. P., quelques difficultés au sujet de votre Lettre à M. l'Abbé Impériali, où vous distinguez deux Cyrus confondus ensemble. Je vous prie de les éclaircir. J'ai cherché dans Hérodote; de l'édition de Valla (car il n'y en a point de Grecque dans le lieu où je suis), & je n'y ai point trouvé que le Grand Cyrus fût petit-fils d'un autre Cyrus. Pour Lucien, dans l'endroit que vous citez, il donne à Cyrus le nom d'ancien, Κῦρος δέ, ὁ Περσῶν βασιλεὺς ὁ παλαιός. Cela paroît assez marquer qu'il n'y a point eu d'autre Cyrus avant celui dont il parle. Peut-être, dira-t-on que Lucien lui donne ce nom pour le distinguer de Cyrus, frère d'Artaxercès, surnommé Mnémon ; mais la qualité de *Roi de Perse* le distingue assez du fils de Darius Ochus, qui n'a jamais régné dans la Perse. Ne seroit-ce point plutôt ce dernier Cyrus, dont le genre de mort auroit été attribué à Cyrus le Grand ? Pour

ce qui eſt de l'autorité d'Onéſicrite, que vous avez alléguée contre Hérodote, vous ſavez, mon R. P., ce qu'en penſe le ſavant Uſſérius: *Græca illa (inſcriptio) ejuſdem eſt fidei, cujus commentum illud, quod ex eodem (Oneſicrito) repetit Lucianus; Cyrum, cùm deſideraret amicos à Cambyſe filio ſublatos, centeſimum ætatis annum agentem, præ mœrore vitam finiviſſe.* Ne peut-on pas croire auſſi que l'ancien Auteur, où vous avez quelque idée d'avoir lu que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes, donne ce nom d'*ancien* au Grand Cyrus, auſſi bien que Lucien? Cela confirmeroit la narration d'Hérodote.

Il me vient encore une difficulté ſur ce que vous croyez, que Cyrus le Conquérant étoit petit-fils d'un autre Cyrus. Par ſa mère Mandane, il étoit petit-fils d'Aſtiage, & par ſon père Cambyſe, il étoit petit-fils d'Achémène, au moins ſelon Xénophon. Je ne doute pas que vous ne répondiez aiſément à ces difficultés. Je voudrois qu'elles puſſent vous engager à éclaircir plus à fond & avec plus d'étendue ce point de critique. La République des Lettres vous aura obligation, ſi vous trouvez moyen d'accorder Hérodote & Xénophon; & cet accord ne contribuera pas peu à les confir-

mer l'un & l'autre dans le crédit qu'ils recommencent d'avoir parmi les Savans.

l'ABBÉ FUCATI.

***RÉPONSE** à la Lettre écrite au R. P. Tournemine.*

L'Abbé Fucati, ou plutôt celui qui se cache sous ce nom, propose dans sa Lettre quatre objections contre la Dissertation sur les deux Cyrus, confondus par les Historiens. 1°. Il n'a point trouvé dans Hérodote que Cyrus fût petit-fils d'un autre Cyrus. 2°. Il a trouvé dans Xénophon qu'il étoit petit-fils d'Achémène. 3°. Lucien donne à Cyrus l'épithète d'*ancien*, & marque par-là qu'il n'en connoît pas de plus ancien que lui. 4°. Usférius méprise l'autorité d'Onésicrite. Le P. Tournemine répond que l'Auteur de la Lettre fournit lui-même une solution fort naturelle à sa troisième objection. Lucien a pu traiter le Grand Cyrus d'*ancien*, par rapport au jeune Cyrus, frère d'Artaxercès Mnémon. Ce Cyrus prit le titre de Roi de Perse, & fit la guerre à son frère pour avoir sa part du Royaume. Usférius rejette l'autorité d'Onésicrite ; il veut qu'il n'ait pas vu les inscriptions qu'il assure avoir vues. Mais Usférius apporte-t-il quelque raison d'une critique si hautaine ? N'a-t-on pas plus

de droit de compter pour peu de chose l'autorité d'Ussérius sur un fait si éloigné, qu'il n'en a eu de mépriser Onésicrite ? Enfin, on n'a qu'à lire Hérodote (livre 1, nombre 30), on trouvera, en termes exprès, que *Cambyse, père du Grand Cyrus, étoit fils d'un autre Cyrus*. Et ce Cyrus, premier du nom, étoit fils d'un autre Cambyse & petit-fils d'Achémène, comme le même Hérodote nous l'apprend, livre 1, nombre 245.

ARTICLE IX.

Réflexions du P. Tournemine, Jés., sur le Systême de M. Leibnitz touchant l'origine des François.

Si le nom de quelque Auteur exemptoit ses opinions de l'examen, ce seroit celui de M. de Leibnitz. L'érudition vaste & l'esprit Géométrique, presque toujours séparés, se sont réunis dans ce grand homme ; mais il n'approuveroit pas lui-même qu'on l'exceptât de la loi commune, qu'on se laissât imposer par sa réputation, qu'on se rendît non à ses preuves, mais à son nom. Je suis sûr de lui plaire, en lui proposant les difficultés qui m'empêchent de souscrire à ses conjectures sur

l'origine des François, & qui me portent à ne pas rejetter l'opinion qui nous donne une origine Gauloiſe.

Il prouve que les François ſont originaires du Holſtein & de la Poméranie, par un témoignage du Géographe de Ravenne, par l'autorité du Poëte Nigellus, & en joignant les paſſages de différens Auteurs, dont les uns diſent que les anciens ont quelquefois confondu la mer Baltique & le Palus Méotide, & dont les autres font venir les François du Palus Méotide. Cette troiſième raiſon ne peut ſubſiſter ſeule, c'eſt une pure conjecture, qui diſparoît, quand on fait réflexion que les Auteurs qui ont cherché l'origine des François vers le Pont-Euxin & le Palus Méotide, ont un fondement de leur opinion plus apparent que celui que M. de Leibnitz leur attribue. Probus tranſporta dans ces régions un grand nombre de François : dégoûtés de ce ſéjour, ils s'emparèrent de quelques vaiſſeaux ; ils en bâtirent, &, après avoir ravagé les côtes de l'Aſie & de la Grèce, pris Syracuſe, fait trembler l'Afrique, ils revinrent par le détroit de Gibraltar dans l'Océan, abordèrent dans la Gaule Belgique, & ayant paſſé le Rhin retournèrent dans la Thuringe joindre leurs compatriotes, qui conquirent depuis les Gaules.

Il est aussi facile d'ôter à M. de Leibnitz l'autorité de Nigellus. Ce Poëte dit, il est vrai, que les Danois sont les Ancêtres des François, *undè genus Francis*; mais parle-t-il des Danois demeurant dans le Holstein ? Nullement : il y avoit long-temps qu'ils n'y étoient plus, si même ils y ont jamais été ; il parle des Danois habitans du Danemarck, descendans des anciens Cimbres : le nom de Sicambres, donné aux François, a suffi pour faire croire à Nigellus que les François venoient des Cimbres.

Il ne reste plus, pour appuyer la nouvelle découverte, que le passage du Géographe de Ravenne : foible appui ; l'autorité d'un Écrivain si ignorant & si barbare ne sauroit être d'un grand poids. Il vivoit au plutôt dans le septième siècle, & ses méprises sont aussi fréquentes, que son style est grossier & défectueux. Quand il diroit clairement ce que M. de Leibnitz croit qu'il a dit, on pourroit en douter ; mais il s'en faut beaucoup qu'il ne le dise clairement ; il ne le dit point, il dit le contraire : *in quâ patriâ Albis per multos annos Francorum linea remorata est*. M. de Leibnitz confond les significations de *morari* & *remorari* ; elles sont très-différentes ; *morari* signifie *demeurer ; remorari*, signifie *arrêter*, *retenir*, *s'opposer*, *empêcher d'aller plûs loin*. M. de Leibnitz prend

linea Francorum pour les ancêtres des François ; il ne trouvera pas un ſeul exemple d'une ſignification ſi inuſitée : *linea* ſignifie la ligne des deſcendans, ou directe, ou indirecte ; mais elle ne ſignifie nulle part les ancêtres en général, moins encore les ancêtres de toute une Nation. Voyons ſi, en conſervant aux mots leur ſignification naturelle, le ſens de ce paſſage ſera favorable à la conjecture de M. de Leibnitz ; *linea* ſignifie ſouvent *extrémité, bornes, frontières* : prenons-le dans ce ſens ; prenons *remorari* dans ſa vraie ſignification, pour *arrêter, retenir, empêcher de s'étendre plus loin*, & traduiſons ainſi le Géographe de Ravenne : *Ces pays ſitués ſur les bords de l'Elbe ont long-temps été les limites, où les François ont été arrêtés, ſans étendre plus loin leurs conquêtes.* Le Géographe de Ravenne, ainſi expliqué, nous apprend un fait certain, dont M. de Leibnitz même convient, que l'Elbe étoit la frontière du pays occupé par les François au milieu de l'Allemagne. Voilà la découverte de M. de Leibnitz réduite à l'état où il a cru qu'étoit l'origine Gauloiſe des François, c'eſt-à-dire, *ſine authore, ſine argumento*, ſans autorité, ſans preuve. Il a dit de cette opinion, dont il attribue l'invention au Père Laccary, ſavant Jéſuite, que ce n'étoit pas faire des raiſonnemens, mais former des ſouhaits : *hæc*

optantis sunt, non ratiocinantis. Examinons donc à leur tour les preuves de cette opinion, & jugeons, en les comparant aux siennes, laquelle des deux opinions est la plus vraisemblable & la mieux fondée. S'il n'étoit question que de desirer, peut-être nous balancerions entre l'honneur d'être compatriotes de M. de Leibnitz, & la gloire de descendre d'un peuple, qui, après avoir pris Rome, ravagé la Grèce, vaincu les troupes & les Capitaines d'Alexandre, sut se former un État au milieu de ces Rois, que le vainqueur de l'Asie avoit instruits à triompher; d'un peuple qui étoit la force des armées d'Annibal; que César a eu plus de peine à soumettre, qu'il n'en a eu à soumettre le Monde; d'un peuple entier de Philosophes, mieux instruits & plus vrais que les fameux Sages de la Grèce. Il ne s'agit pas de choisir; il s'agit de démêler au travers des nuages de l'antiquité de quels Ancêtres nous descendons. Suivons la tradition des Historiens les plus célèbres & les plus accrédités : elle nous mène aux Gaulois, qui, sous la conduite de Sigovèse, conquirent les plus belles contrées de l'Allemagne.

Preuves de l'origine Gauloise des François.

Le Père Laccary n'est pas l'Auteur de cette

opinion, comme l'a cru M. de Leibnitz. Il ne fit paroître son Livre des *Colonies Gauloises* que l'an 1677. Dès l'an 1631, Gabriël Trivorius avoit proposé & prouvé l'origine Gauloise des François, dans un Livre intitulé : *Observatio Apologetica.* Je vais donner de l'ordre à ses preuves, les éclaircir & les fortifier autant qu'il sera nécessaire. Trivorius n'est pas même l'Auteur de cette opinion ; Bodin l'insinue dans sa Méthode pour l'histoire. Le fondement de cette opinion est ce raisonnement simple, mais convainquant : les François sont sortis du pays que les Gaulois ont occupé, sans en avoir été chassés depuis qu'ils l'eurent envahi : les François sont donc originairement Gaulois. Les faits historiques qui entrent dans ce raisonnement ont toute la certitude que peuvent donner des témoignages clairs d'Historiens accrédités, dont quelques-uns racontent ce qui se passoit de leur temps. M. de Leibnitz a reconnu la force de ces témoignages à l'égard d'un des principaux faits que je soutiens : & comment l'auroit-il nié ? Il est constant, & personne ne l'a contredit, que les François sont sortis des Pays situés entre l'Elbe, le Véser, le Rhin, le Mein, & la forêt Hercinie, du pays où César (liv. 6, de la guerre des Gaules) place les Gaulois Tectosages, dont il loue l'équité & les vertus

militaires. Nous apprenons de lui, de Tacite & de Tite-Live, que les Gaulois, pour décharger le pays d'une trop grande multitude d'habitans, firent partir deux nombreuſes Colonies ; l'une, ſous Bellovèſe, marcha vers l'Italie ; l'autre, ſous Sigovèſe, paſſa le Rhin, & ſe diviſa en trois grands États : les Boïens occupèrent la Bohême, les Helvétiens le pays où ſont les Suiſſes, les Tectoſages la contrée que M. de Leibnitz appelle la ſeconde demeure des François. Rhénanus, Écrivain judicieux, a trouvé des veſtiges des Angevins, des Beauvaiſins & des Senonois, étant dans le pays conquis par les Tectoſages ; & il croit, avec beaucoup de vraiſemblance, que ces peuples, & quelques autres de la Gaule, partagèrent avec les Tectoſages la gloire de la conquête : pluſieurs Auteurs l'aſſurent des Saliens, anciens habitans de la Provence. Ces Gaulois ont porté les premiers le nom de Germains, le même qu'*Hermans*, *Hermiens* ; c'eſt-à-dire, *hommes belliqueux* : les victoires remportées ſur leurs voiſins, les conquêtes qui leur ſoumirent tout juſqu'à l'Océan, leur réſiſtance continuelle & ſouvent heureuſe contre la puiſſance Romaine, rendirent fameux le nom des Germains, & le firent donner à tout le pays, qui depuis a pris celui des Allemands, Suèves d'origine, tantôt

voiſins,

voisins, tantôt sujets, tantôt rivaux des François. Je n'avance pas sans preuve que les Gaulois, conquérans du pays d'où sont sortis les François, ont pris le nom de Germains : Dion, qui pouvoit en être instruit, puisqu'il écrivoit dans un temps où de longues guerres avoient fait connoître ce peuple aux Romains, Dion dit, dans le Livre LIII de son Histoire : *Quelques peuples de la Gaule, que nous appellons Germains, ayant occupé tout le pays qui s'étend depuis les sources du Rhin jusqu'à l'Océan Britannique, on a donné le nom de Germanie à cette contrée.* Il avoit dit dans le Liv. XXXIX : *que les peuples des deux bords du Rhin s'appelloient Gaulois, avant que de s'appeller Germains.*

Arminius est un de leurs Héros, & la gloire de la défaite de Varus leur appartient ; les Césars croyoient relever leur nom en y joignant celui de *Germanique*, qu'ils prenoient dès qu'ils avoient remporté sur cette vaillante Nation quelque léger avantage. Ils ne purent jamais les soumettre, & ce fut pour conserver la mémoire de leur indépendance, & pour s'animer à la défense de leur liberté, qu'ils prirent, vers l'Empire de Galien, le nom de *Francs*, ou *François*. Les Romains, honteux de se voir braver, les attaquèrent avec plus de violence ;

ils demeurèrent indomptables, & établirent enfin un vaste Royaume sur les débris de l'Empire Romain ; Empire qu'ils eurent depuis la gloire de rétablir dans l'Occident ; & d'étendre plus loin que les Césars ne l'avoient étendu.

Montrons ce qui nous reste à prouver, que les Francs étoient les mêmes que les Germains, les mêmes que les Gaulois de Sigovèse. Il suffiroit, pour convaincre les plus opiniâtres, de faire remarquer que les François occupoient le même pays qu'avoient habité les Germains & les Gaulois ; qu'on ne voit, dans les anciens Historiens, rien qui fasse soupçonner que les Gaulois en aient été chassés, & que les conjectures de ceux qui font passer les François d'un autre pays dans celui-là, sont de pures conjectures.

Je ne me contenterai pas de cette manière de prouver : la cause que je défends abonde en preuves ; je produirai des témoignages clairs & décisifs, ceux de S. Jérôme, Procope, Agathias. S. Jérôme, dans la vie de S. Hilarion, parle ainsi d'un François : *La Nation, plus vaillante encore qu'elle n'est étendue, habite, entre les Saxons & les Allemands, le pays que les Historiens appellent Germanie, & qui se nomme aujourd'hui France.* Procope (dans le premier livre de la guerre des Vandales) parle encore

plus expreſſément : *Les Germains*, dit-il, *qu'on appelle aujourd'hui François* : il répète la même choſe dans le premier livre de la guerre des Goths Agathias parle comme lui.

Raſſemblons nos preuves : les François ſont les Germains, les Germains ſont les Gaulois qui paſsèrent le Rhin ſous Sigovèſe : l'origine des François eſt donc toute Gauloiſe. J'ai preſque oublié de remarquer que Lothaire, nom que portoit un des Princes Gaulois qui ravagèrent la Grèce, eſt un nom commun parmi les François ; & avec tant d'autres preuves plus fortes, j'aurois pu négliger ce rapport. Qu'on n'objecte pas, avec M. de Leibnitz, que la Langue des anciens François étoit Tudeſque & non pas Gauloiſe. Pontanus a mis hors de doute que la Langue Tudeſque & la Langue Gauloiſe n'étoient pas fort différentes ; & quand elles le ſeroient, les Conquérans ne prennent-ils pas ſouvent le langage des peuples qu'ils ont ſoumis ? Les François n'ont-ils pas quitté leur Langue pour le Latin, tel qu'on le parloit dans les Gaules, & les Goths la leur pour le Latin qu'on parloit en Eſpagne ?

Au reſte, en ſuivant l'opinion que je défends, nous ne renonçons pas tout-à-fait à l'honneur d'être compatriotes de M. de Leibnitz : les François, avant même qu'ils portaſſent ce nom,

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

s'étendirent le long du Rhin jusqu'à l'Océan ; sous le nom général de Germains, sous les noms particuliers de Cattes, de Bataves, de Mattiaques, de Cherusques, de Teuctères, de Chamaves, de Chauces, de Sicambres, de Saliens, noms fameux dans l'Histoire Romaine ; sous le nom de Cherusques, ils occupèrent les pays où sont les Duchés de Brunswick, de Lunebourg & d'Hanovre.

ARTICLE X.

ORIGINE du Jeu de Piquet, trouvée dans l'Histoire de France (*).

EN lisant attentivement l'Histoire de France, il se présente quelquefois à l'esprit des réflexions sur des objets qui semblent n'y avoir aucun rapport, & qui cependant, par la combinaison de certaines circonstances, se trouvent en avoir beaucoup. Qui se seroit avisé de penser que le Jeu de Piquet nous représentât un des plus fameux règnes de notre Histoire, je veux dire celui de Charles VII ? Que l'économie de ce Jeu, le par-

(*) On a lieu de présumer que le P. Daniel, Jésuite, est l'Auteur de cette Dissertation.

tage des cartes, les diverſes figures peintes ſur les cartes, la manière dont on les joue, nous inſtruiſiſſent des plus belles maximes d'État & de Guerre, dont l'oubli avoit cauſé tous les malheurs du Royaume, dans les premières années du règne de ce Prince, auſſi bien que pendant la plus grande partie de celui de ſon prédéceſſeur Charles VI, & dont l'obſervation, dans les dernières années du règne de Charles VII, avoit produit le rétabliſſement de la France; & porté la gloire du Royaume & du Souverain auſſi haut qu'elle pouvoit aller? C'eſt ce que je tâcherai de rendre ſenſible, ou du moins très-plauſible dans cette eſpèce de Diſſertation.

Je prétends y montrer premièrement, que ce Jeu eſt né en France; ſecondement, qu'il fut inventé ſous le règne de Charles VII; troiſièmement, que ce Jeu eſt ſymbolique, & qu'il renferme quantité d'inſtructions pour le Gouvernement & pour la Guerre; quatrièmement, que c'eſt une alluſion continuelle aux diverſes ſituations, dans leſquelles ſe trouva Charles VII durant ſon règne.

Je n'examine point ici ſi quelques Jeux de Cartes, qui euſſent quelque reſſemblance avec ceux de notre temps, furent en uſage chez les Grecs & chez les Romains. Je me borne à la

France, & je dis qu'il n'y a pas quatre cents ans que les Jeux de Cartes ſont en uſage dans le Royaume. Cette époque me paroît bien prouvée par le P. Méneſtrier (*), dans ſa *Bibliothèque curieuſe.* Il le montre par une Ordonnance du Roi Charles VI de l'an 1391, dans laquelle ce Prince fait l'énumération des jeux où ſes ſujets s'occupoient alors, en négligeant ceux qui pouvoient les diſpoſer aux exercices militaires : il les défend ſous peine d'amende.

Ces Jeux, dont il eſt parlé dans l'Ordonnance, ſont le jeu de Dez, le jeu des Dames, le jeu de Billard, &c., & il n'y eſt point parlé de celui des Cartes, qui, ſans doute, par le motif de l'Ordonnance, auroit été un des premiers défendus, s'il avoit été alors en uſage.

Le même Auteur, en même temps, marque l'époque de ce Jeu, qui fut l'année d'après cette Ordonnance, en 1392, & l'occaſion qui le fit inventer. Ce fut cette même année que Charles VI tomba en frénéſie, & où l'on s'appliquoit à la Cour à diſſiper ſa mélancolie par toutes ſortes de moyens. Il cite à ce ſujet un compte de Charles Poupart, Argentier du Roi, où il eſt dit : *A Jacquemin Gringonneus, Peintre, pour trois Jeux de Cartes à or & à diverſes cou-*

(*) Tom. 2, pag. 174.

leurs de plusieurs devises, pour porter devers ledit Seigneur (Roi), pour son ébattement ; 56 sols Parisis. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Le P. Méneſtrier ajoute, pour confirmer son opinion, qu'on ne voit ni bas-relief, ni peintures, ni tapisseries avant ce temps-là où ce Jeu soit représenté ; au lieu qu'en plusieurs autres on voit des Dez, des Échiquiers, des Cornets, &c., & qu'enfin nos vieux Romans parlent en diverses occasions de tous ces jeux, sans faire aucune mention des jeux de Cartes : d'où il conclut que les jeux de Cartes n'ont point été introduits en France avant le règne de Charles VI. Quant au Jeu de Piquet, en particulier, il n'en fixe point l'époque, & c'est celle que nous cherchons.

Une des cartes du Jeu de Piquet nous la fait connoître. C'est le Valet de cœur, qui porte le nom de *la Hire.* C'étoit Étienne de Vignoles, connu dans nos Histoires sous le nom de la Hire, un des plus fameux Capitaines du Roi Charles VII, & qui contribua le plus aux conquêtes & au rétablissement des affaires de ce Prince.

Hector est le nom du valet de quarreau : c'est Hector de Troie. On pourroit cependant dire avec vraisemblance que cet Hector étoit un Seigneur de la Cour de Charles VII, que Louis XI,

fils & successeur de ce Prince, fit Capitaine de sa *grande Garde* ; c'est le titre que l'on donnoit alors à la Compagnie des cent Gentilshommes au Bec de Corbin.

Il s'appelloit Hector de Galard : il fut fait Capitaine de cette Compagnie à sa création, en 1474. Elle étoit toute composée de Gentilshommes, & même de Gentilshommes qualifiés, comme on le voit par l'histoire de son Institution.

Le Valet de pique a le nom d'*Ogier* : c'étoit un des preux de Charlemagne, appellé dans nos anciens Romans Ogier le Danois. On voit encore dans l'Abbaye de Roncevaux sa masse d'armes, qui suppose une force extraordinaire dans celui qui la manioit ; car elle pèse plus de huit livres. Charlemagne est aussi un des quatre Rois du Jeu de Piquet : cela, avec les autres choses que j'ai observées, marquent que ce Jeu a été institué en France, & sous le règne de Charles VII ; à quoi j'ajoute, pour confirmation, que l'on voit au bas de toutes les figures les armes de France à trois fleurs de Lis ; & il est certain que la manière de les représenter ainsi, & non avec les fleurs de Lis sans nombre, commença sous Charles VI à devenir la manière ordinaire : je dis la manière ordinaire, car on en voit quelques

exemples, mais peu, avant le règne de ce Prince. Ce fondement posé, & qui sera confirmé par plusieurs observations que je ferai dans la suite, il faut, avant de faire l'application de ce Jeu à l'Histoire du règne de Charles VII, en exposer ici le systême. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut d'abord représenté dans quelque carousel ou mascarade, en quatre quadrilles, suivant les quatre différens symboles, de la pique, du carreau, du cœur, du trefle.

Quoique je n'aie aucun fait tiré de l'Histoire (qui ne descend guères dans ces détails), dont je puisse appuyer ce carousel, ou cette mascarade, je me servirai néanmoins de cette idée pour retracer le plan de ce Jeu. C'est une espèce de combat, où il y a des vainqueurs, des vaincus, des soldats pris, des avantages remportés, & des désavantages soufferts, des victoires & des déroutes complettes, & d'autres moins entières, des ruses, des stratagêmes.

Les quatre As étoient le symbole de chaque quadrille. Je dirai pourquoi ce sont les premières cartes de ce Jeu. Les Rois sont les plus illustres Rois ou Empereurs qui aient jamais été, & les Souverains des plus célèbres Nations, Alexandre, César, David, Charlemagne.

Les quatre Dames sont Pallas, Déesse de

la guerre ; Rachel, fameuse par sa beauté dans Israël ; Judith, qui, selon moi, n'est pas celle qui coupa la tête à Holopherne ; & Argine, nom qui ne se trouve ni dans l'Histoire, ni dans les Fables, & dont je découvrirai le mystère.

J'ai déjà parlé des valets, dont trois portent le nom de trois vaillans guerriers ; savoir, de la Hire, d'Hector & d'Ogier. Le quatrième est inconnu, parce qu'il y a long-temps que les faiseurs de Jeux de cartes l'ont aboli, en mettant leur nom à la place de celui de ce valet. Je crois pourtant l'avoir retrouvé dans un Auteur (*) qui vivoit il y a plus de six-vingt ans, & qui, parlant du Jeu de Cartes, & des personnages qui y sont représentés, dit qu'autrefois les Payens y peignoient leurs fausses Divinités, mais que les Chrétiens, à la place de ces Idoles, y avoient substitué les noms de divers Princes guerriers, comme de Charlemagne & de Lancellot, &c. C'étoit, sans doute, ce Lancellot qui étoit le valet de trefle. C'étoit un de ces anciens Paladins, aussi célèbre dans les Romans qu'Ogier le Danois, Rolland, Olivier, &c. ; & que l'on avoit, dans le Jeu de Piquet, donné pour Écuyer, ou valet, au Roi Alexandre.

(*) *Danæus, l. de Alea.*

Au reste, ce nom de valet, donné à ces guerriers, gens de qualité, ne doit pas surprendre ceux qui sont un peu instruits de nos Histoires anciennes. C'étoit alors un titre très-honorable, comme je le dirai bientôt.

Les autres Cartes, marquées les unes de dix, les autres de neuf, de huit, de sept & de six, piques ou quarreaux, par exemple, représentent les gens qui étoient à la suite de chaque quadrille, chacun avec le symbole & l'arrangement de chaque troupe, par dix, neuf, huit, sept & six.

Je viens de dire que le titre de valet étoit une qualité très-honorable, & cela non seulement du temps de Charles VII, mais encore long-temps auparavant sous le règne de Philippe Auguste & même avant ce règne : « En » ce temps-là, dit une ancienne (*) Chronique, » il n'y avoit point de titre parmi la Noblesse » plus considérable que celui de braves valets, » *strenui famuli*, comme on le peut prouver » par les Chartes, & celui de Chevalier ».

Monsieur Du Cange, dans ses Notes sur Villehardouin, remarque que ce Seigneur, dans son Histoire, donne le nom de valet au fils de l'Empereur de Constantinople, & cite plu-

(*) *Fabius, in Chron. Misnensi.*

ſieurs endroits de nos anciens Romans François ſur ce ſujet, entr'autres le Roman de Rhou, manuſcrit, où, en parlant de Guillaume le Conquérant, il eſt dit :

Guillaume fut valet petit,
A Falaiſe poſé & norrit.

Et en un autre endroit :

Et me fit avoir en ôtage
Deux valets de noble lignage,
N'étoit mi Chevalier encore, (*) eſt valleton.

Et en parlant de Henri II, Roi d'Angleterre :

Cinquante-trois ans plus ſa terre juſtiſa,
Après la mort ſon père, qui valet le laiſſa.

Communément les valets étoient des Seigneurs, qui, n'ayant pas encore le titre de Chevalier, s'attachoient aux Chevaliers dans les Tournois & dans les armées.

Armigerique ſuis Dominis qui deeſſe nequibant (**),

dit Guillaume le Breton, dans ſon Hiſtoire en vers de Philippe Auguſte. Leurs fonctions étoient de tenir le cheval de bataille du Chevalier juſ-

(*) Étoit.
(**) Livre 5.

qu'à ce qu'il voulût le monter pour combattre.

> Ces Chevaliers à leurs otez (*) venir,
> Ces blancs haubers endosser & vêtir,
> Ses Écuyers, ces beaux cheveaux tenir (**).

Ils gardoient & lioient les prisonniers que les Chevaliers faisoient dans le combat.

Arripiunt sternuntque viros traduntque ligandos Armigeris (***).

Ils portoient les armes du Chevalier jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir, c'est-à-dire, sa lance, sa hache d'armes, son bouclier. Lorsque Guillaume Des Barres, un des plus fameux Chevaliers de l'armée de Philippe Auguste, se mit en marche pour aller escarmoucher vers Mante, contre Richard, depuis Roi d'Angleterre, il prit, dit Guillaume le Breton, sa lance, son bouclier, que son Écuyer portoit

Armigeri spoliat clypeo latus, & rapit hastam (****).

C'est pourquoi ces *famuli* ou valets ont divers titres. Dans nos anciennes Histoires en

(*) A leurs hôtes.
(**) Palme de Guill. Jyard.
(***) *Guill. Brito, in Philippid.*
(****) Livre 3.

Latin, on les appelle *famuli* ou *valeti*, parce qu'ils étoient à la ſuite des Chevaliers ; *Scutarii*, en François *Écuyers*, parce qu'ils portoient l'écu, ou le bouclier du Chevalier, & *armigeri*, pour la même raiſon. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, ſi ces valets étant tous Gentilshommes, & ſouvent de grands Seigneurs, on donne dans le Jeu de Piquet le titre de valet à la Hire, à Hector, & à Ogier le Danois. On les y appelle ainſi, par rapport à Céſar, à Charlemagne, à David, à Alexandre : on voit même qu'ils y ſont une des fonctions d'Écuyers ou de valets ; car dans les cartes qui les repréſentent, ils portent la hache d'armes de ces Princes.

Avec les Rois ou Empereurs, & les Seigneurs ou Gentilshommes appellés valets, ſe trouve dans chaque quadrille une Dame, ainſi appellée, ſoit qu'elle ſoit Déeſſe, comme Pallas, ou une ſimple Dame, comme Rachel ; ſoit qu'elle ſoit Reine, comme je le penſe des deux autres : mais ce ſont autant d'énigmes que je tâcherai de deviner dans la ſuite. On ſait, par les Romans de ce temps-là, & par les hiſtoires, que les Dames avoient toujours beaucoup de part dans les Tournois, dans les Carouſels, & dans les autres ſpectacles.

Quand la quadrille eſt toute entière dans le

Jeu de Piquet, cela s'appelle une neuvième Major ; elle contient des tierces, des quartes, des quintes, &c. Mais il est très-rare qu'elle soit toute ensemble ; elle ne se trouve ordinairement dans le combat que par des détachemens représentés par la quarte, la quinte, & la tierce, &c.

J'ai dit que, dans l'idée de ce Jeu, sont contenues les plus belles maximes sur l'art de la guerre ; & je vais le montrer.

Première Maxime.

L'argent est le nerf de la guerre. Cela est signifié par les quatre as, qui sont les premières cartes du Jeu, & qui emportent toutes les autres, & même les Rois. En effet, on ne peut imaginer d'autre raison pour laquelle on ait donné le nom d'as à ces premières cartes, où sont seulement représentés un fer de pique, ou un carreau, ou un cœur, ou un trefle ; & voici pourquoi :

Ce mot *as*, est un mot Latin, qui signifia d'abord chez les Romains le poids d'une livre de cuivre, qui fut comme leur première monnoie. Ce même mot a eu depuis diverses autres significations en matière de monnoie, & même notre sou d'aujourd'hui, nous l'exprimons en Latin par le même mot *as*, ou par

celui d'*affis* ; de forte que dans l'inftitution du Jeu de Cartes, on n'a pu donner le nom d'*as* à cette carte, qu'en la faifant regarder comme une pièce de monnoie ; & ainfi, la primauté qu'on lui attribue fur toutes les autres, dans ce Jeu fymbolique & militaire, montre clairement qu'on n'a eu en vue que d'exprimer la vérité de cette maxime, qui a paffé en efpèce de proverbe, favoir, que l'argent eft le nerf de la guerre ; parce qu'il faut en être fourni pour l'entreprendre prudemment & pour la bien foutenir. Charles VII, plus qu'aucun autre Prince, avoit connu cette vérité par expérience ; c'eft donc pour cela que l'*as*, dans le Jeu de Piquet, eft la première de toutes les cartes.

Seconde Maxime.

Il n'eft point de la prudence d'un Prince de mettre fon armée en campagne avant qu'il y ait du fourage fur la terre, ou de la faire camper en un lieu qui ne pourroit pas lui en fournir, & où il feroit difficile d'en tranfporter. C'eft ce qui eft marqué par le trefle, qui, comme tout le monde fait, eft une herbe très-commune dans les prairies, & ce qu'il y a de meilleur & de plus délicat pour la nourriture des chevaux. On n'ignore pas que, jufqu'à Charles VII, la force des armées Françoifes confiftoit

dans

dans la Gendarmerie ; que tous les Gendarmes avoient de grands chevaux de bataille, qui consommoient beaucoup de fourrage ; qu'il les falloit bien nourrir, parce qu'ils n'auroient pu soutenir l'assaut des lances, ni rompre & culbuter la Gendarmerie des ennemis, si l'on ne les avoit pas toujours entretenus dans leur vigueur.

Troisième Maxime.

Il faut toujours avoir de bons & abondans magasins d'armes pour armer les troupes. C'est ce qui est signifié par les piques & par les carreaux. Ces carreaux étoient des espèces de flêches, qui se tiroient ordinairement avec l'arbalête, parce qu'elles étoient les plus fortes & les plus pesantes. Nos Romanciers les nomment carreaux, parce que le fer en étoit carré : ils les appellent aussi *garrots*, par la corruption du mot de carreaux. Nos anciens Historiens, qui ont écrit en Latin, les nomment *quadrellus*, *quarellus*, *quadrilus*, *quadrum*, par la raison que j'ai dite.

Quadratæ cuspidis una
Pendet arundo,

dit Guillaume le Breton, en parlant du carreau

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

qui blessa à mort Richard, Roi d'Angleterre, du temps de Philippe Auguste.

Qui non cessabant jaculis simul atque quadrellis,
Eminus & missis in eum sævire sagittis,

dit le même Auteur (*)

Volent piles plus que pluye par près,
Et les sajettes & carriax,

dit le Roman de Garin.

Et Guyard, sous l'an 1304:

Et font jetter leurs espringales
Çà & là, sonnent li clairains,
Li garrots empennés d'airain.

& sous l'an 1214:

A tant tendent de tous côtez,
Aux arbalestres devaler,
Et puis laissent carriaux aller.

Les carreaux du Jeu de Piquet représentent certainement l'arme dont je parle, & non point les carreaux dont les salles des maisons sont carrelées, comme l'ont pensé quelques-uns, qui prétendent que le carreau, dans le Jeu de cartes, est le symbole de l'état des Bourgeois. Ils ont pensé encore, aussi

(*) Page 264.

peu heureusement, que les cartes de cœur représentent l'Ordre Ecclésiastique par une espèce de Rébus, parce que les Ecclésiastiques sont gens de chœur. Ce sont des pensées hasardées par le P. Ménestrier, dans sa *Bibliothèque Curieuse.* Ces idées sont trop frivoles pour être venues à celui qui a inventé le Piquet ; il fait paroître trop d'esprit dans cette invention, pour lui en attribuer de pareilles : & puis, il est évident que ce Jeu, par la manière dont on le joue, est un jeu militaire, comme celui des Échecs ; & c'est suivant cette idée, qu'il convient d'en rechercher le mystère.

Ainsi, comme le carreau représente l'arme qui portoit ce nom, dont on n'a représenté que le fer, comme on a représenté le seul fer de la pique, de même le cœur, représente naturellement le courage dont, soit les soldats, soit leurs Chefs, doivent se faire honneur.

Quatrième Maxime.

Quelque nombreuses, & quelque courageuses que soient les troupes, il leur faut des chefs qui n'aient pas moins de prudence que de valeur. C'est la raison pour laquelle à la tête de chaque Quadrille on a mis, dans le Jeu du Piquet, quatre des plus fameux Capitaines de

l'antiquité, Alexandre, César, David & Charlemagne.

Cinquième Maxime.

Pour former une bonne armée, il faut qu'il s'y trouve beaucoup de noblesse; c'est ce qui est exprimé par les quatre valets & par les noms des Seigneurs & des Héros qu'on y introduit. En effet, la Gendarmerie Françoise n'étoit alors composée que de gentilshommes; & c'est pour cela qu'il n'y en avoit point dans toute l'Europe qui lui fût comparable; au lieu que l'Infanterie Françoise & la Cavalerie Légère, ne valoient rien jusqu'au temps de Louis XII, qui mit l'Infanterie sur un très-bon pied, & jusqu'à Henri II, qui en fit de même pour la Cavalerie Légère. Charles VII s'étoit pourtant fourni d'une Infanterie Françoise assez passable, par l'institution des Francs Archers; mais Louis XI la supprima.

Sixième Maxime.

Quand on se trouve dans une situation fâcheuse, dans un terrein désavantageux, dans l'impuissance de vaincre, & dans la nécessité d'être battu, il faut penser à ne faire que la moindre perte qui se puisse. C'est ce qui se

pratique dans le Jeu du Piquet : quand on se voit un fond de mauvais jeu, que les as, les quintes ou les quatorze sont de l'autre côté, on se précautionne en tâchant d'avoir le point, pour éviter le pic ou le repic. On donne des gardes aux Rois & aux Dames pour prévenir le capot : par la même raison, on use de stratagême ; on ne comptera point, par exemple, trois Rois ; on ne montrera point une tierce, pour surprendre ou embarrasser son adversaire sur les dernières cartes qu'il doit jeter, d'où dépend le capot.

Septième Maxime.

La victoire dépend plus du choix des troupes que du nombre. C'est pour cela que, dans ce Jeu, se fait l'écart & le choix des cartes les plus propres au but que l'on se propose.

On pourroit faire encore d'autres observations de cette nature, pour montrer les rapports de ce Jeu à la conduite qu'on doit tenir dans la guerre. Mais il a encore autant de rapports avec le Gouvernement politique ; & c'est principalement par cet endroit qu'il représente le règne de Charles VII. Mais auparavant il faut deviner l'énigme des quatre Dames, sur lesquelles j'ai réservé jusqu'ici à fixer mes conjectures.

Une de ces quatre Dames eſt *Pallas*, Déeſſe de la guerre ; la ſageſſe même, comme étant née du cerveau de Jupiter, recommandable par ſa chaſteté, & qui fut l'unique des Déeſſes du premier ordre, qui ait gardé le célibat. Je ne vois dans le règne de Charles VII qu'une ſeule héroïne, où, ſelon nos Hiſtoires, ces trois qualités de guerrière, de ſage & de chaſte ſe ſoient trouvées aſſemblées. C'eſt Jeanne d'Arc, la fameuſe Pucelle d'Orléans. Elle tient en ſa main un lis : ce fut le nom que Charles VII donna à ſa famille, qui a long-temps ſubſiſté ſous le nom de *Dulis*. Cette application eſt ſi naturelle, que je ne crois pas que perſonne y trouve à redire. Charles VII, qui lui fut redevable du rétabliſſement de ſes affaires, leſquelles, avant qu'elle ſe mît à la tête des troupes pour défendre Orléans & en faire lever le ſiège, étoient en très-mauvais état ; Charles VII, dis-je, voulut, par reconnoiſſance, lui donner place dans ce Jeu militaire.

La Dame de trefle s'appelle *Argine*. C'eſt un nom qui ne ſe trouve ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Fables, ni dans la Mythologie des Déeſſes : je dis que c'eſt la Reine de France, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Il étoit convenable qu'on lui donnât place dans ce Jeu myſtérieux, où elle voulut déguiſer ſon nom ;

mais quel rapport peut avoir à la Reine ce nom d'Argine purement feint ? Voici le myſtère : c'eſt que l'anagramme de *Regina*, eſt Argine ; ainſi, l'on trouva place à la Reine dans ce Jeu, par l'anagramme de ſa qualité de Reine.

Rachel eſt la Dame de carreau. On ſait que cette femme eſt célèbre par ſa beauté dans l'Ancien Teſtament. Charles VII auroit pu tirer d'ailleurs le perſonnage qui devoit repréſenter la Dame, que je crois qu'il a voulu déſigner ici ; mais, en ce temps-là, on n'y regardoit pas de ſi près à la Cour : je penſe donc qu'il a voulu, ſous la figure de la belle Rachel, repréſenter la fameuſe Agnès Sorel, ſa Maîtreſſe, qu'on appella Madame de Beauté, à cauſe du Château de Beauté ſur Marne, dont il lui fit préſent. Ce fut non ſeulement une libéralité ; mais encore une alluſion galante qu'il fit à ſa beauté, en lui faiſant ce don. Au reſte, cette Dame, quoique inexcuſable dans ſes déſordres, avoit de très-bonnes qualités. Elle étoit très-charitable pour les pauvres, & libérale envers les Égliſes. Sa conduite & ſes manières honnêtes envers la Reine, faiſoient que cette Princeſſe la ſouffroit. Elle parut mourir avec de grands ſentimens de piété & de pénitence ; &, un peu avant ſa mort, en préſence du Comte de Tancarville, du ſieur de Gouffier, de la Sénéchale

de Poitou, & des Demoiselles qui avoient été à son service, elle fit une belle morale sur la fragilité des avantages du corps, dont il est fâcheux de n'être convaincu que par une telle expérience. On lui attribue aussi d'avoir contribué à encourager Charles VII, pour l'empêcher de se retirer bien loin au-delà de la Loire, comme il l'avoit projetté, & pour l'engager à défendre son Royaume pied à pied, en se mettant à la tête de ses troupes; à faire trève d'amour, & à ne penser qu'à reconquérir son État sur les Anglois: on lui fait cet honneur principalement au sujet d'un quatrain, rapporté par Saint Gelais, comme ayant été fait par François I[er] en l'honneur de cette Demoiselle:

Plus de louange & d'honneurs tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close Nonnain, ou bien dévot Hermite.

Il me paroît donc vraisemblable que, par la belle Rachel, on voulut représenter dans le Piquet Madame de Beauté.

Judith est la Dame de cœur. Je regarde comme un faux préjugé de penser, comme on le croit communément, qu'il s'agit ici de Judith qui coupa la tête à Holopherne. J'ai là-dessus une autre pensée; c'est que dans cette carte a

été représentée une autre Judith, Reine de France, Impératrice & femme de l'Empereur Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne. J'ajoute que dans cette peinture, Charles VII a voulu représenter Isabeau de Bavière, Reine de France, sa mère, & femme de Charles VI. Voici les convenances qui appuyent cette idée.

Louis le Débonnaire avoit épousé Irmingarde, dont il eut trois fils, Lothaire, Louis, & Pepin. Il partagea son Empire entre ces trois Princes. Il fit Lothaire Roi d'Italie, & l'associa à l'Empire; il fit Louis Roi de Bavière, & Pepin Roi d'Aquitaine. Quelque temps après, Irmingarde mourut, & l'Empereur épousa Judith, d'une des plus illustres familles de son Empire: il en eut un fils qui fut Charles, depuis surnommé *le Chauve*, & Roi de France. Judith, qui avoit beaucoup d'esprit & d'ascendant sur l'Empereur, son mari, obtint de lui qu'il donneroit aussi de son vivant un partage à son fils Charles; mais ce partage ne pouvoit être fait qu'aux dépens des fils du premier lit, dont il démembra des Domaines pour former celui de Charles. Cela produisit une révolte de ces trois Princes contre leur père, & une cruelle guerre civile, qui mit toute la France en combustion, ruina toutes les Provinces; & la chose alla si loin, que les trois fils mécontens détrônèrent

l'Empereur leur père. Ce fut l'Impératrice Judith qui fut cause de tout ce désordre.

On sait qu'Isabeau de Bavière fut aussi la principale cause des malheurs qui désolèrent la France sur la fin du règne de Charles VI, & durant plusieurs années de celui de Charles VII. Il y eut cette différence entre l'Impératrice Judith & la Reine Isabeau, que Judith causa la ruine de l'État par la tendresse qu'elle avoit pour son fils Charles, & qu'Isabeau de Bavière le fit par la haine qu'elle conçut contre son fils Charles VII. Elle s'unit avec le Duc de Bourgogne & les Anglois; fit déshériter son propre fils Charles VII; déclara Henri V, Roi d'Angleterre, qui avoit épousé sa fille Catherine, héritier de la Couronne de France, & Régent de ce Royaume pendant le reste de la vie de Charles VI; d'où suivirent les longues & funestes guerres civiles dont Charles VII eut bien de la peine à se débarrasser; mais il vint à bout de reconquérir son Royaume, ce qui lui fit donner le surnom de victorieux. Or, je dis que c'est l'Impératrice Judith qui est représentée sur la carte, & qu'elle y est mise pour être l'emblême de la Reine, Isabeau de Bavière. Ces deux Princesses, toutes deux Reines de France, mères chacune d'unRoi Charles, lesquels eurent tant de conformité par leurs tra-

verſes & par leurs diſgraces, ont de grandes reſſemblances l'une avec l'autre.

Faiſons maintenant plus en particulier l'application du jeu de cartes au règne de Charles VII, & développons les maximes qui y ſont exprimées, par rapport au gouvernement de l'État.

Première Maxime.

La bonne intelligence entre le Souverain, les Princes de ſa Maiſon, ſa Nobleſſe, & le Peuple, le rend redoutable à ſes ennemis. C'eſt ce qui eſt exprimé par les quintes, les ſixièmes, &c., compoſées de cartes de ſuite dans un jeu, ce qui fait gagner les parties. Au contraire, les divers Ordres de l'État étant déſunis, il eſt expoſé à ſe perdre. Cela eſt exprimé dans le Piquet, quand on a un mauvais jeu, qui n'eſt tel que parce que les cartes ſont déſunies, qu'il n'y en a point pluſieurs de ſuite, & qu'elles ne font ni point, ni tierce, ni quarte, ni quinte, &c. Charles VII fit l'expérience de l'un & de l'autre du vivant de ſon père, & après la mort de ce Prince.

Depuis que Charles VI fut tombé en frénéſie, la méſintelligence des Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, ſes oncles, avoit

caufé bien des défordres dans le Royaume. Charles VII avoit été témoin des divifions des Princes de la branche d'Orléans & de celle de Bourgogne : la Reine Ifabeau, fa mère, s'unit contre lui à Jean, Duc de Bourgogne, & aux Anglois. Tout le Royaume, fur-tout endeçà de la Loire, fut au pillage par cette défunion dans la Maifon Royale. La Capitale & plufieurs autres villes avoient pris le parti Bourguignon. La Nobleffe s'étoit partagée, & les Anglois, profitant de ces troubles, s'étoient rendus maîtres d'une grande partie du Royaume. Il fe donna des combats & des batailles entre les deux partis ; mais les chofes changèrent de face quand Charles VII fut venu à bout de regagner le Duc de Bretagne, & de faire la paix avec le Duc de Bourgogne. Ces Princes de la Maifon Royale étant ainfi réunis avec Charles VII, on vit bientôt les heureufes fuites de cette réunion : la Nobleffe & les Peuples rentrèrent dans le devoir ; les Anglois furent chaffés de la Guyenne & de la Normandie, & l'ordre fut rétabli dans le Royaume. Ce font les deux leçons qui font faites aux Souverains dans le Jeu de Piquet ; favoir, que le falut de l'État confifte dans l'union des Princes de la Maifon Royale : union, qui ne manque point

d'être ſuivie de la ſoumiſſion de la Nobleſſe & des Peuples, & que la méſintelligence entre les Princes produit un effet tout contraire.

Seconde Maxime.

Cette union du Souverain avec les Princes de ſa Maiſon & avec ſa Nobleſſe, double & triple la puiſſance d'un État : quatre hommes en valent quatorze. C'eſt ce qui eſt ſignifié par les quatorze du Jeu de Piquet.

Troiſième maxime.

Les intrigues des Dames ſont ſouvent dangereuſes dans une Cour. L'exemple de la Reine Iſabeau de Bavière, & de l'Impératrice Judith qui la repréſente dans le Jeu de Piquet, le montre clairement ; mais il faut les ménager : car tous les déſordres qui arrivèrent en ce temps-là furent l'effet de la vengeance de la Reine Iſabeau, ſur ce que Charles VII, étant encore Dauphin, fit enlever les joyaux de cette Princeſſe, & quantité d'argent qu'elle avoit mis en dépôt en diverſes Égliſes de Paris & des environs, ce Prince voulant s'en ſervir pour la guerre contre les Anglois.

Quatrième Maxime.

Les Souverains légitimes, quelque mal qu'ils se trouvent dans leurs affaires, ne doivent jamais s'abandonner au désespoir. Outre qu'ils ont une ressource dans les sentimens de respect & d'attachement, naturellement imprimés dans le cœur de leurs sujets, & qui s'y réveillent tôt ou tard, Dieu ordinairement les protège jusqu'à faire des miracles en leur faveur. Charles VII en fut un exemple; mais il est de leur sagesse de bien examiner les promesses qu'on leur fait de ces coups extraodinaires de la Providence. C'est ce qui est signifié par la Pucelle d'Orléans, représentée par la Déesse Pallas. Cette Héroïne, nonobstant les marques sensibles qu'elle donnoit de sa mission de la part de Dieu, subit l'examen des Docteurs, des Religieux, des gens de la Cour, des Gens de Guerre, du Parlement, qui étoit alors à Poitiers. Presque tous lui parloient, déjà persuadés que c'étoit une visionnaire; & tous revenoient édifiés de sa modestie & de sa piété, convaincus de sa sagesse & de son bon sens, ne doutant point qu'elle ne fût conduite par l'esprit de Dieu. La promesse de la levée du siège d'Orléans & du sacre du Roi à Reims, dans peu de temps,

article qui paroiſſoit à tout le monde hors de toute vraiſemblance ; ſa ſage conduite à l'armée, ſon courage, ſon habileté à la guerre, ſon bonheur dans les expéditions, juſqu'à ſa priſe par les ennemis, vérifièrent ſes promeſſes, & les plus incrédules ſe rendirent. Je finis par une obſervation, où ſe trouve toute la vraiſemblance poſſible. Comme la Reine, Marie d'Anjou, ne voulut point que ſon nom parût, dans la Dame de trefle qui la repréſentoit, elle permit qu'on y mît ſeulement ſa qualité de Reine en anagramme. De même Charles VII ne voulut point être nommé dans le jeu de Piquet ; mais il s'y fit repréſenter par le Roi David, dont le ſort avoit été tout-à-fait ſemblable au ſien. David avoit été perſécuté par ſon beau-père Saül, qui le vouloit faire périr : il avoit été contraint de ſortir de Jéruſalem, de fuir en divers lieux pour éviter les embûches que ce Prince lui tendoit : il n'avoit avec lui qu'une troupe d'amis avec leſquels il ne laiſſa pas de faire vivement la guerre aux ennemis du peuple de Dieu. De même Charles VII, pourſuivi par les ordres de ſon propre père, qui, dans le triſte état où l'affoibliſſement de ſon eſprit l'avoit mis, ſuivoit en tout les impreſſions que lui donnoient la Reine Iſabeau, le Duc de Bourgogne & le Roi d'Angleterre, fut obligé de

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

quitter la Cour, de chercher un aſile dans les Provinces, après avoir été cité à la Table de Marbre, condamné par Arrêt au banniſſement, & déclaré incapable de ſuccéder à la Couronne. Il ſe mit à la tête de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, meilleurs François que les autres, & d'un aſſez grand nombre de ſoldats, à l'aide deſquels il prit pluſieurs places ſur les ennemis de l'État, & gagna la bataille de Baugé contre les Anglois, par la valeur & la conduite du Comte de Boucan, Écoſſois, qu'il créa Connétable de France.

David, après la mort de ſon beau-père Saül, fut élevé ſur le Trône de Juda, &, après s'être réconcilié avec Abner, qui gouvernoit le reſte des autres Tribus, en faveur & ſous le nom d'Isboſet fils de Saül, il fut déclaré Roi de tout Iſraël. Charles VII, après avoir reconquis une partie de ſon Royaume, ſe réconcilia avec Philippe, Duc de Bourgogne; & depuis cette réconciliation, les Anglois furent preſque toujours battus, & chaſſés enfin du Royaume, excepté de Calais, par la conquête de la Guienne & de la Normandie.

David eut le chagrin, au milieu de ſes proſpérités, de voir ſon fils Abſalon ſe révolter contre lui. Charles VII reſſembla encore à David par cet endroit; car Louis ſon fils, qui fut depuis

Louis

Louis XI, Roi de France, prit les armes contre lui, &, à la fin, fut la véritable cause de la mort de son père. Il me semble que ce parallèle de la vie & de la fortune de ces deux Rois m'autorise suffisamment à dire que Charles VII, qui, naturellement, devoit être représenté dans le Jeu de Piquet, a voulu s'y faire connoître sous la figure de David.

Les quatre quadrilles représentoient encore les quatre partis qui déchiroient le Royaume du temps de Charles VII; le parti de ce Prince, celui du Roi d'Angleterre, celui du Duc de Bourgogne, celui de la Reine Isabeau de Bavière. Les quadrilles se trouvent mêlées ensemble dans le Jeu, pour marquer l'union & la désunion des différens partis : car la Reine Isabeau agit d'abord de concert avec Charles VII étant Dauphin, & ensuite elle se déclara contre lui. Les Anglois & les Bourguignons furent long-temps unis contre le Roi, & ceux-ci ensuite unis avec lui. Il en fut de même du Duc de Bretagne.

En ces sortes de matières, on n'exige pas des démonstrations, mais seulement des convenances, qui rendent très-vraisemblable le systême que l'on propose; & je crois en avoir apporté de si justes dans celui-ci, qu'il paroî-

tra à-peu-près certain, & c'eſt de quoi je me contente.

Pour raſſembler en deux mots tout ce que j'ai dit, l'introduction du Jeu de Cartes en France ſous Charles VI, eſt fort bien prouvée. L'époque de l'inſtitution du Jeu de Piquet, ſous Charles VII, eſt appuyée ſur ce que le Seigneur la Hire y repréſente. Ce Jeu eſt évidemment inſtructif & moral; les maximes que j'en ai tirées pour le Gouvernement & pour la guerre, ſuivent naturellement du ſyſtême & de la pratique de ce Jeu: l'application que j'en ai faite au règne de Charles VII, paroît naturelle; l'explication que j'ai donnée des quatre Dames, quadre avec l'Hiſtoire de ce règne. Enfin, la comparaiſon de Charles VII avec David paroît aſſez bien juſtifier mes conjectures ſur la carte qui repréſente ce Prince: en un mot, toutes les parties de mon ſyſtême ſemblent ſe prêter un mutuel appui.

ARTICLE XI.

HISTOIRE des Étrennes; par le P. Tournemine, Jés., adressée à Monseigneur le Prince (*).

MONSEIGNEUR, j'offre à V. A. S. pour Étrennes l'histoire des Étrennes; un pareil présent ne peut manquer de vous plaire. Votre esprit vaste & pénétrant aime à remonter jusqu'à l'origine des choses.

Je croyois, Monseigneur, qu'il ne m'en coûteroit que la peine de lire l'ouvrage latin d'un docte Allemand, nommé Lipenius, ou bien une brochure que M. Spon fit imprimer il y a trente & un an sur l'origine des Étrennes. Je me trompois: ils n'ont pas épuisé la matière, & il faudra que je contribue du mien pour contenter la curiosité de V. A. S.

Quoi qu'en dise Lipenius, la coutume de donner des Étrennes au premier jour de l'année n'est pas une coutume originairement Romaine: elle a été en usage dans la Grece & parmi les

(*) Ce Mémoire est de 1704.

Juifs, & depuis les temps les plus reculés. Elle n'a point souffert d'interruption dans la Perse. On ne doit pas être surpris qu'elle soit si constante & si généralement répandue. Donner pour recevoir est un sentiment fort naturel, & l'avarice ne s'oppose point à cette espèce de libéralité. On n'a pas toujours donné les Étrennes de la même manière : les variations de cette coutume sont plus sensibles dans l'histoire Romaine que dans aucune autre.

Symmaque nous apprend (*) que Titus Tatius, Roi des Sabins, peuple originaire de Lacédémone, comme Ovide entr'autres l'a remarqué (**), institua cette cérémonie à Rome quand il commença d'y régner conjointement avec Romulus. Alors, pour Étrennes, on présentoit la vervène & des branches d'arbres, coupées dans un bois consacré à la Déesse *Strenua*, c'est-à-dire, à la Déesse forte, ou plutôt à la Déesse de la force. Le peuple, simple & superstitieux, croyoit que ces branches & cette vervène donnoient de la force & conservoient la santé. On sait que les Druides Gaulois pratiquoient la même cérémonie ; qu'ils alloient au commencement de l'année prendre dans des bois sacrés le guy ; qu'ils distribuoient au peuple

(*) Livre 10, Épit. 28.

(**) Fast. livre 1.

comme un présent des Dieux, dont la vertu étoit admirable.

Histoire générale et particulière, &c.

D'où pouvoit venir une semblable persuasion ? Mes deux Auteurs n'en disent rien. N'y reconnoissez vous pas, Monseigneur, un souvenir confus de l'arbre de vie, planté dans le Paradis terrestre ? Souvenir dont ces Prêtres, habiles charlatans, se servirent pour mettre en vogue leur bois sacré, auquel ils attribuoient la même vertu. Le nom de la Déesse *Strenua* confirme mes soupçons sur l'origine de cette superstition. Il a bien du rapport au mot Hébreu *Elohim*, qui peut signifier *le Dieu fort*, le *Dieu de la force*. C'est de ce mot que Moyse s'est servi dans les premiers chapitres de la Genèse, où il parle de l'arbre *de vie* que Dieu avoit mis dans le Paradis terrestre.

Les Romains, devenus moins grossiers, négligèrent une cérémonie dont l'expérience leur avoit appris l'inutilité. On continua néanmoins de se faire des présens au commencement de l'année : on se donnoit du miel, des dattes, des figues sèches. C'étoient les mets les plus délicieux d'un peuple encore sobre & frugal. Lipenius & M. Spon, après Ovide, prétendent qu'on vouloit marquer, par la douceur de ces présens, le desir que l'année passât doucement. L'allusion est fade. Ovide la relève par un trait

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c. ingénieux. Il demande pourquoi on joignoit à ces préſens ruſtiques une pièce de monnoie ; & il ſe fait répondre par Janus :

O quam te fallunt tua ſæcula, dixit,
Qui ſtipe mel ſumptâ, dulcius eſſe putes!
Vix ego Saturno quemquam regnante videbam,
Cujus non animo dulcia lucra forent.
Tempore crevit amor, qui nunc eſt, ſummus habendi:
Vix ultrà, quo jàm progrediatur, habet.

La vérité eſt qu'on offroit ces mets, parce qu'on les eſtimoit alors. On continua de les offrir par coutume, quand le luxe & la molleſſe des Romains furent montés auſſi haut que leur puiſſance.

La monnoie que l'on préſentoit, portoit d'un côté la tête de Janus, de l'autre la figure d'un navire. C'eſt la forme la plus ancienne des monnoies. J'en dis les raiſons dans un éclairciſſement ſur Janus, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Enguien (*).

Auguſte aimoit à recevoir les Étrennes, même du petit peuple : & dans ſon abſence on les portoit dans le veſtibule de ſa maiſon. Il employoit cet argent en ſtatues de ſes Dieux, qu'il plaça en divers endroits de la ville. Le temps nous a conſervé les inſcriptions de quelques-unes de ces ſtatues : en voici une.

(*) Cet *éclairciſſement* ſe trouve dans la ſection ſuivante de ces Mémoires, art. 3.

Imp. Cæsar. Divi F. Augustus
Pontifex Maximus.
Imp. XIII. Cos. XI. trib. potest. XI. ex stipe quam Populus Romanus,
Anno novo Absenti contulit.
Nerone Claudio, Druso, T. Quintio Crispino Coss.
Volcano.

Tibère, suivant son humeur sombre & farouche, blâmoit ces manières bonnes & familières d'Auguste. Il s'absentoit les premiers jours de l'année pour s'exempter de donner & de recevoir des Étrennes (*) : & son chagrin alla jusqu'à défendre qu'on en donnât, passé le premier jour de Janvier. Cette cérémonie s'étoit étendue jusqu'au septième. Marcellus Denatus imagine ici, entre Dion & Suétone, une contradiction (**) qui n'y fut jamais.

Suétone parle de ce que Tibère fit d'abord : Dion parle de ce qu'il fit le reste de sa vie. Caligula imita Auguste, & Claude suivit l'exemple de Tibere. Celui d'Auguste paroît enfin l'avoir emporté: mais la matière des présens a changé selon le temps & les lieux. Notre siècle plus sage a pres-

(*) Dion, livre 57.
(**) *Dilucidat. in Sue. Tiber.*

que aboli l'usage des présens, & n'a retenu que celui des complimens & des vœux.

M. Spon déclame fort sérieusement contre la coutume de donner les Étrennes, comme contre une cérémonie Payenne. Lipenius cite des passages de Saint Augustin & de Saint Chrysostome, & d'un Concile d'Auxerre, tenu l'an 588, où l'on donne aux Étrennes l'épithète fâcheuse de *diaboliques*. Cependant la conclusion du docte Allemand n'est pas si sévère que celle de M. Spon.

Lipenius n'a pas entendu le passage du Concile d'Auxerre qu'il cite. C'est le premier Canon de ce Concile : *Non licet Kal. Januariis vecola aut cervato facere, vel strenas diabolicas observare.* Le Père Sirmond a prouvé qu'il falloit lire, *vetula aut cervola.* Lipénius, après le Père Sirmond, croit que *vetula* est là pour *vitula*, & que le Concile défend de se déguiser, en prenant des figures de bêtes. Je doute qu'on trouve ailleurs *vitula facere*, pour dire, prendre la figure d'une genisse. Même, en Latin du bas Empire, il faudroit dire *vitulam facere.* Le Concile, ce me semble, défend-là de faire le premier jour de l'an des Sacrifices de genisses, ou de biche : C'est le sens propre de ces mots, *vitula facere.* Virgile les a mis en ce sens :

Cùm faciam vitula pro frugibus. . . . .

Il n'eſt pas extraordinaire de voir les Conciles occupés à détruire des reſtes d'idolâtrie ; & le Concile dont nous parlons, défend dans le Canon III^e^, d'aller faire des vœux devant les arbres conſacrés aux faux Dieux.

Les Étrennes, jointes à des ſacrifices, étoient véritablement *diaboliques*. Pour les Étrennes dégagées de toute ſuperſtition, quel mal de les conſerver ? Bientôt les Hérétiques, ennemis des cérémonies, & certains Catholiques biſarrement ſcrupuleux défendront qu'on diſe bon jour & bon ſoir, parce que les Payens en uſoient ainſi. Ils verront dans cette manière de parler quelque rapport à la ſuperſtition des jours heureux & malheureux. Si ce que j'ai l'honneur de vous offrir, vous déplaît, Monſeigneur, faites-en le même uſage, qu'Auguſte des Étrennes des Romains : conſacrez-le au Dieu Vulcain. Je ſuis.

ARTICLE XII.

Extrait d'une Dissertation manuscrite sur l'année & le jour de la mort de St. Benoît.

Les commencemens des plus grandes Histoires offrent des obscurités qui embarrassent extrêmement les Savans. La succession des premiers Papes, par exemple, est un écueil pour les Chronologistes ; à peine aussi en peut-on trouver deux qui s'accordent, soit à les placer, soit à marquer le temps qu'ils ont rempli le Saint Siège. Il y a des difficultés sur les années de nos premiers Rois, que beaucoup d'habiles Écrivains n'ont encore pu éclaircir.

L'année de la mort de Saint Martin, qui sert d'époque à beaucoup d'évènemens dans l'Histoire de France, n'est pas encore bien arrêtée. Il en est de même de l'année où est mort S. Benoît. Ce point de Chronologie a donné beaucoup d'exercice à tous les Écrivains de son Ordre ; & les plus habiles d'entr'eux ont avoué qu'ils ne pouvoient rien établir là-dessus de bien certain. L'Auteur de cette Dissertation, fixe néanmoins le jour & l'année de la mort du Saint Pa-

triarche, par le témoignage d'un Auteur Bénédictin très-ancien.

Histoire générale et particulière, &c.

Le Père Dom Joseph Mège, dans la vie de Saint Benoît, qu'il a fait imprimer en 1690, dit à la page 457, qu'il croit que le Saint mourut l'an 543, & *que la plus grande partie des meilleurs Écrivains* de son Ordre, *est de ce sentiment.* Car, *Saint Benoît*, ajoute-t-il, *vivoit, Totila étant Roy des Goths, puisque ce Prince le visita au Mont Cassin, & que le Saint lui prédit les succès de sa vie & le temps de sa mort. Or, Procope, qui a écrit avec tant d'exactitude l'Histoire de la guerre des Goths, nous assure que Totila ne reçut la Couronne que l'an* 542 (ou selon d'autres en 541). *Pour ce qui regarde le jour, il ne faut que suivre Fauste, qui N'A ÉCRIT QUE CE QU'IL A VU ET ENTENDU.... Un peu après la troisième heure de ce saint jour* (savoir du samedi saint), *Saint Maur vit Saint Benoît qui montoit au Ciel.*

Ce Fauste a été le confrère de Saint Maur, le compagnon de tous ses voyages & l'Historien de sa vie, qu'il a écrite *sur ce qu'il a vu & entendu*, ainsi que s'explique le Père Mège. Le Père Mabillon, après Surius & Bollandus, nous l'a donnée telle, dit-il, qu'elle a été retouchée au neuvième siècle, par Odon, Abbé de Glanfeuil, ou de Saint Maur sur Loire, Auteur,

ſelon lui, très-ſincère, *candidæ mentis*, qui proteſte qu'il n'avance rien que de très-vrai, *in veritate quæ Jeſu eſt*. A l'endroit que cite le Père Mabillon, au lieu des termes qu'il rapporte, on trouve ceux-ci : *Noſtrisque potiſſimum, quos per eam, quæ eſt in Jeſu, deprecor veritatem, ut veris & abſque fuco à me prolatis fidem adhibentes*, &c. Mais ces deux expreſſions différentes reviennent peut-être aſſez au même.

Fauſte décrit donc le voyage & la route qu'il tint avec S. Maur, pour venir du Mont-Caſſin en France, juſqu'à Font-Rouge au Diocèſe d'Auxerre. Le jour de leur départ fut le cinquième de l'Octave des Rois : *Igitur nos quinta Epiphaniorum Sabbati iter arripientes* : c'eſt-à-dire, le dixième jour de Janvier (n. 20 de la vie de S. Maur). Enſuite ils arrivèrent à Verceil, dans le Piémont, *quinquageſimo quinto die* (n. 25), & ils y ſéjournèrent quatorze jours. Ils en partirent le quinzième, *quintodecimo demùm die urbem illam relinquentes*, &c. (n. 26). Ils arrivèrent enfin à Auxerre le Jeudi ſaint (n. 31) : *Eo die quo Dominica celebratur cœna, in pagum devenimus Autiſſiodorenſem*. Ils allèrent le lendemain à Font-Rouge ſur le midi (n. 31) : *die verò Paraſceve horâ illìc ſextâ pervenientes*, &c. Saint Romain & Saint Maur avec ſon Compagnon paſsèrent la nuit du vendredi au ſamedi en prières, & ce

vendredi tomboit le 21 Mars : *Noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & quâ sacratissimum vigiliarum Paschæ illucescebat Sabbatum..... jejuni pervigilem duximus, &c.*; c'est-à-dire, la nuit du 21 Mars, qui menoit à un autre jour, savoir, au Samedi saint (n. 33). Enfin, sur le midi suivant, Saint Maur vit St. Benoît qui montoit au ciel (n. 33) : *transactâ jàm horâ quasi tertiâ ipsius sacratissimæ diei, &c.*

Ce qui embarrasse dans ce calcul-ci, c'est ce *quinquagesimo quinto die*, qui est le jour que S. Maur & Fauste son confrère arrivèrent à Verceil. Car s'il faut entendre par ce mot, le cinquante-cinquième jour, comment, étant partis du Mont-Cassin le 10 de Janvier, pouvoient-ils être arrivés à Auxerre le 20 de Mars; c'est-à-dire, le soixante-dixième ou soixante-onzième jour après leur départ du Mont-Cassin, puisqu'ils étoient encore à Verceil le soixante-neuvième jour de leur voyage, & qu'il n'en sortirent que le soixante-dixième ? Ont-ils pu venir en un jour ou deux de Verceil à Auxerre ? cela ne se peut. Le Père Mabillon, dans la note qu'il fait sur cet endroit de la vie de Saint Maur, dit qu'il croit que Saint Maur partit du Mont-Cassin le 10 de Janvier, & qu'il arriva à Font-Rouge le 20 de Mars. Pour les autres difficultés qui se trouvent dans ce calcul, il s'en rapporte

à ce qu'en jugeront les habiles gens : *Cætera prudentum calculo relinquimus.*

L'Auteur de la Differtation manufcrite ne trouve pas l'embarras fi grand, puifqu'en corrigeant une légère faute de copifte, il fait voir que tout le calcul de l'Hiftorien eft très-jufte. Il faut donc lire, felon lui, *quinquagefimæ quinto die*; c'eft-à-dire, le cinquième jour ou le jeudi de la femaine de la Quinquagéfime : ce que nous appellons ordinairement le premier jeudi de Carême. Saint Maur & fon compagnon partirent donc du Mont-Caffin le 10 de Janvier ; ils arrivèrent à Verceil le 6 de Février, qui étoit ce jeudi-là, comme il le fuppofe ; ils en partirent le 21, & le Jeudi faint ; c'eft-à-dire, le 20 de Mars, ils arrivèrent à Auxerre ; le 21 à Font-Rouge, où le lendemain 22, Saint Maur vit Saint Benoît montant au ciel.

Cette faute de copifte eft d'elle-même affez légère, & il eft aifé d'en faire de femblables en tranfcrivant des manufcrits. C'eft ainfi que les Pères Bénédictins, dans la vingt-cinquième Lettre de leur édition de Saint-Auguftin, ont mis au n. 3. : *dies quadragefimæ*, pour *dies quadragefima*, comme ils l'ont eux-mêmes fait remarquer dans leurs notes, à la page fuivante.

D'ailleurs, ce changement qui fe fait ici de *quinquagefimo* en *quinquagefimæ*, rend tout le

calcul de l'Écrivain fort exact & fort juste, sans cela on n'y comprend rien. Enfin, c'est une manière d'expression qui est fort du style de l'Auteur ; & puisqu'il a dit (n. 20), *quinta Epiphaniorum*, pour signifier le cinquième jour de la Fête ou de l'Octave des Rois, il a bien pu dire aussi, *quinquagesimæ quinto die*, pour marquer le cinquième jour, ou le jeudi de la semaine de la Quinquagésime.

Mais, en suivant l'Auteur de la vie de Saint Maur, quelle année faudra-t-il dire que Saint Benoît est mort ? L'an 536, le 22 Mars. En effet, cette année-là, qui étoit bissextile, les Lettres Dominicales étoient F, E, & Pâques tomboit le 23 de Mars. Or, l'Auteur marque positivement, que la nuit du 12 des Kal. d'Avril, au samedi suivant ; c'est-à-dire, la nuit du 21 Mars au 22, Saint Romain & Saint Maur se mirent en prières, & que le samedi, sur le midi, Saint Benoît mourut : *Noctem illam, quæ duodecimò Kalendas Aprilis habebatur, & QUA sacratissimum vigiliarum Paschæ illucescebat sabbatum, jejuni pervigilem duximus.* Il est bien vrai que ceux qui ont fixé la mort de Saint Benoît au 21 Mars, ont pris autrement ce passage ; mais il se peut faire que ce ne fussent pas de fort habiles gens, puisqu'ils vivoient au X^e^

siècle, que les savans ont appellé le siècle d'ignorance ; & c'est apparemment ce siècle que le Père Mabillon a voulu désigner, lorsqu'il a dit, dans la préface de son premier Tome *des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît*, page 16, que cela s'étoit fait par des Auteurs d'un âge postérieur à Odon, qui avoit retouché cette vie au IX^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que de bons Auteurs l'ont entendu comme le savant Critique, qui nous a fait part de sa Dissertation, quand ils ont fait tomber la mort de Saint Benoît à l'année qu'il marque ; car elle ne peut tomber le samedi saint de cette année-là, qu'elle n'arrive aussi le jour qu'il désigne. *Hoc anno*, dit Sigebert, Auteur Bénédictin, dans sa Chronique à l'an 536, *quidam dicunt eumdem sanctum Benedictum obiisse, & Maurum discipulum ejus in Galliam venisse. Quelques-uns assurent que c'est cette année-ci que Saint Benoît mourut, & que son Disciple Saint Maur vint aussi en France.* Il faut que ces Auteurs aient cru, aussi bien que l'Auteur de la Dissertation, que ces mots de Fauste, *noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur*, signifioient la nuit qui suit le 21 Mars, auquel jour étoit justement le vendredi saint de l'année 536.

Et

Et, en effet, cette expreſſion, *noctem illam quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & quâ ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat ſabbatum*, ne peut ſignifier que la nuit du 12 des Kalendes, qui menoit au ſamedi, & qui, par conſéquent, ne menoit pas au même 12^e. des Kalendes. Auſſi le Père Bollandus, à la marge de cet endroit de la vie de Saint Maur, a mis cette explication abrégée : *Nocte Paraſceves in tacitis precibus tranſactâ.* La nuit du vendredi ſaint, & la nuit du 12 des Kalendes d'Avril, eſt la même choſe ſelon le P. Bollandus. La nuit donc du vendredi ſaint étant la nuit qui ſuit le vendredi ſaint, il faut de même avouer que la nuit du 12 des Kalendes d'Avril, eſt la nuit qui ſuit le 12 des Kalendes d'Avril, ou le 22 de Mars. Ainſi le jour de la mort de Saint Benoit, ſelon Fauſte bien entendu, fut le 22 de Mars, un ſamedi ſaint, ce qui arrive juſtement l'an 536 de l'Ère de Notre Seigneur.

En effet, Fauſte lui-même rapporte (au n. 48), que huit ans après la mort de S. Benoit & l'arrivée de Saint Maur en France, le Roi Théodebert fit bâtir le Monaſtère de Glanfeuil, & y vint à la Dédicace. Saint Benoit ne peut donc être mort en 543, puiſque Théodebert eſt mort en 548 ; car il n'y auroit eu que quatre

ans d'intervalle entre la mort de l'un & celle de l'autre. Au lieu qu'en plaçant la mort de Saint Benoit en 536, l'Auteur a fort bien pu dire que huit ans après, c'eſt-à-dire en 543, ce Monaſtère fut bâti, & que Théodebert mourut après avoir régné quatorze ans, ainſi qu'il l'aſſure au n. 59, ce qui peut convenir avec l'an 548. C'étoit donc l'intention de l'Écrivain de la vie de Saint Maur de placer la mort de Saint Benoit l'an 536.

L'Auteur de la Diſſertation avoue qu'il eſt difficile d'accorder avec cette époque beaucoup d'autres Écrits, & d'autres témoignages qui ne peuvent ſubſiſter, ſi cette année eſt la véritable année de la mort de Saint Benoit. Mais il faut voir ſi tous ces Écrits & ces témoignages doivent prévaloir ſur le récit d'un Religieux qui jure qu'il rapporte uniquement *ce qu'il a vu & entendu*; & qui d'ailleurs circonſtancie ſi bien les jours & les temps de chaque évènement, que tout ſon calul ſe ſoutient ſans ſe démentir.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans ſon Hiſtoire d'autres faits qu'il eſt difficile d'accorder avec des monumens qu'on eſtime, & qui ſont reçus. On a de la peine à comprendre, par exemple, quel droit avoit ſur l'*Anjou* Théodebert, Roi d'Auſtraſie, pour y mettre un Gou-

verneur ou un Lieutenant en sa place, & pour y faire bâtir, à Saint Maur-sur-Loire, le Monastère qui porte ce nom ; comment ce bâtiment a pu être fait à la sollicitation de Bertichram ou Bertrand, Évêque du Mans, qui ne fut Évêque que l'an 586. Mais veut-on, pour ces petits embarras, que nous devenions Pyrrhoniens sur l'Histoire ?

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, INSCRIPTIONS.

ARTICLE PREMIER.

Lettres au P. B. Jés., sur les Antiquités de Rome & sur le Panthéon ; par le P. Av. Jés.

Lettre première.

Antiquités, Mythologie, Monumens, &c.

Vous vous rappellez, mon R. P., qu'un des Auteurs périodiques les plus justement estimés de Paris, donna l'année dernière (1757), un Extrait du Journal de Londres, qui contenoit une vigoureuse invective contre les réparations que l'on fait au Panthéon d'Agrippa, appellé aujourd'hui la *Rotonde*, & contre les Directeurs qui président aux ouvrages. La hardiesse du style, l'énergie des expressions, le ton décisif qui régnoit dans le fragment de la Lettre écrite de Rome en imposa ; & il n'étoit personne qui,

après l'avoir lue, ne traitât les Romains de Goths & de Vandales, & ne s'imaginât que le goût frivole du siècle présent alloit anéantir les beautés majestueuses du plus auguste monument de l'antiquité. Le nom seul du Borromini, dont on disoit que le sieur Posi suivoit les principes, avoit de quoi faire trembler pour le Panthéon; parce que le Borromini n'a que trop justement mérité, auprès de la plupart des connoisseurs, le titre de corrupteur de la bonne Architecture.

Il faut convenir qu'en réparant le Panthéon, on auroit dû avoir quelques attentions qu'on n'a point eues; mais il n'est pas vrai qu'on y ait fait tous les dégâts reprochés à l'Architecte. Sur le point de faire un voyage à Rome, je vous promis qu'à mon retour vous auriez un détail exact des opérations qui ont été l'objet de la critique. Je remplis aujourd'hui mes engagemens, & je vais, dans cette Lettre, vous rendre compte de mes remarques sur un point intéressant pour les Arts en général, & lié à l'Histoire de l'Architecture en particulier. Vous me permettrez même d'étendre un peu la matière; de vous communiquer d'abord quelques réflexions sur le plus ou le moins d'estime due aux morceaux antiques de Sculpture & d'Architecture qui subsistent encore aujourd'hui; sur ce que l'on peut ou ne peut pas se permettre,

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

quand il s'agit de les réparer pour en maintenir les beautés principales, & en perpétuer la durée. Vous aurez ensuite une Histoire abrégée du Panthéon; après quoi je vous rendrai compte des réparations qu'on y fait, & qui ont donné de l'humeur à quelques Amateurs.

La science de l'Antiquité, l'estime pour les monumens qui nous en restent, de quelque espèce qu'ils soient, la curiosité de s'instruire des révolutions & des changemens qu'ils ont éprouvés, ne peut paroître futile qu'à ceux ou qui ne savent rien, ou qui n'aiment rien. Les vrais hommes de Lettres, les Amateurs éclairés, en général, tous ceux qui ont l'ame sensible aux beautés propres des Arts, s'intéresseront toujours à ce qui peut leur en développer l'Histoire, conserver le souvenir des Peuples qui les ont cultivés, & fournir aux Modernes les moyens d'égaler les anciens Artistes. Mais il ne faut point de fanatisme; il gâte le zèle le plus légitime, & s'il y a de l'honneur à savoir estimer les belles choses, il y a un peu de ridicule à les estimer plus qu'elles ne valent, à vouloir sur-tout faire passer dans les autres l'enthousiasme dont on est soi-même saisi. En fait de goûts, il n'en est peut-être aucun qui demande plus de réserve & de critique, que celui qui a pour objet les monumens de l'Antiquité. Tout ce qui porte, en

Sculpture ou en Architecture, le nom de Grec ou de Romain, frappe noblement l'imagination, & inspire de grandes idées. Dès-lors, à moins qu'on ne soit en garde contre le préjugé, on se monte sur un ton de respect qui approche de l'adoration vis-à-vis des ruines d'édifices les plus informes, du plus petit fragment de bas-relief & de statue. A plus forte raison, un ancien Temple encore entier, un morceau de sculpture bien conservé sont-ils capables d'enthousiasmer, & de ravir hors d'elle-même une ame plus vive que sage.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais tout ce qui est antique est-il donc excellent ? Tous les Artistes des beaux siècles d'Athènes & de Rome n'ont-ils produit que des chef-d'œuvres ? Ce seroit trop humilier nos Sculpteurs & nos Architectes que de le dire. Dans tous les temps, dans tous les pays il y a eu des talens médiocres. Il est à croire que, tandis que le Sculpteur Diogène travailloit pour Agrippa, les Artistes moins célèbres servoient le luxe du petit Bourgeois de Rome. Les Barbares n'ont point détruit précisément le mauvais, pour ne nous laisser que le bon. La vérité est que ce qu'on appelle le parfait antique, est plus rare à Rome qu'on ne se l'imagine ; & qu'à l'exception de ces morceaux de sculpture, dont la réputation & l'excellence sont consacrées par le

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

jugement de tous les bons connoiſſeurs, le reſte eſt fort au-deſſous de ce qu'ont fait de beau Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin, le Puget, le Gros, Couſtou, &c.

Cependant combien de gens ſont tellement prévenus en faveur de tout ce qui porte le nom d'Antique, qu'à peine daignent-ils donner un coup-d'œil aux chef-d'œuvres des meilleurs Artiſtes de nos jours, à des chef-d'œuvres au bas deſquels & Phidias, & Praxitèle, & Lyſippe n'auroient point balancé à graver leurs noms ; tandis qu'ils ſe pâment devant une ſtatue briſée, tronquée, & qu'ils ne paſſent pas devant Paſquin ſans l'admirer, quoi qu'il n'ait ni jambes, ni bras, ni nez, ni oreilles ? Le Bernin même, *dira-t-on*, regardoit ce reſte de ſtatue comme le meilleur morceau de Rome. Je réponds, ou que le Bernin plaiſantoit, ou, qu'en habile Sculpteur, il jugeoit, par ce qui reſtoit de cette figure, de la bonté de ce qui n'exiſtoit plus. Il parloit de la ſtatue entière telle qu'il l'avoit peinte dans l'eſprit, & non pas du fragment qui étoit ſous ſes yeux. Mais tous les adorateurs de l'antique ne ſont pas des Bernins ; la plupart ne vont point au-delà de ce qu'ils voient, ne ſont point en état, comme Pythagore, de donner les proportions d'Hercule d'après la meſure de ſon pied.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais, en accordant à un fragment, tel que Pasquin, car il peut ici me servir d'exemple, en lui accordant toute la perfection imaginable, mériteroit-il d'obtenir, dans la Galerie d'un Curieux, une place de préférence sur une statue moderne d'un dessin moins correct, je le veux; mais entière & d'un bon travail? Il est évident que la lui accorder, ce seroit faire à l'antique plus d'honneur qu'il ne lui en est dû. Qu'à la tête de tous les morceaux de Sculpture qui existent dans le monde, on place le Laocoon, l'Antinoüs, l'Apollon du Vatican, le Bacchus, le Gladiateur mourant du Capitole, l'Hercule, le Taureau Farnèse, &c., c'est assurément le goût & la justice qui présideront à cet ordre, parce que le mérite de ces morceaux n'est pas précisément d'être antiques, mais d'être réellement des chef-d'œuvres. D'ailleurs, presque tous sont aussi bien conservés qu'ils peuvent l'être, nouveau titre qui exclut toute rivalité. Mais que l'on fasse descendre de son piédestal le Satyre de Michel-Ange, la Daphné du Bernin, &c, pour y faire monter une Vestale ou un Consul trouvés à dix pieds sous terre, & à qui on aura été obligé d'ajouter des bras & des jambes, un nez, la moitié du visage, pour leur donner une figure humaine, n'est-ce pas être la dupe de son

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

imagination, & faire parade d'un goût tout au moins puérile ?

Ce goût, dans des Amateurs ordinaires qui ne peuvent l'afficher que par des exclamations & des éloges, ne tire point à conséquence, & ne fauroit avoir de mauvais effets pour le Moderne. Mais il en a de funeftes, quand un Virtuofe de diftinction, riche & magnifique, montre de la paffion pour l'Antique, & que l'anriquiré eft la première, la principale qualité qu'il recherche dans une ftatue. On fent combien cette aveugle prédilection doit nuire aux progrès de la Sculprure. Les Artiftes n'ont d'attention & de conftance à perfectionner leurs ouvrages, qu'à proportion de l'eftime qu'ils en attendent ; mais peuvent-ils l'avoir, cette conftance, quand il favent que le plus foible morceau, décoré du nom d'antique, l'emportera fur les productions les plus foignées & les plus parfaites de leur cifeau ? Ils fe découragent & n'entreprennent rien de génie ; efclaves de la bifarrerie d'un grand Seigneur, ils bornent leurs talens & confacrent leur adreffe à rapiécer de viles antiquailles, bonnes tout-au-plus à broyer pour en tirer du ftuc. On les voit donc fe peiner autour d'un tronçon de Dieu ou de Héros : captivés par des contours altérés, par des lambeaux

de draperie à moitié ruinée, ils ſont réduits à deviner le deſſin de l'ancien Sculpteur, à modeler vingt fois les mêmes membres, &, après tant de fatigues, il ne ſort de leurs mains que des figures roides, diſloquées, ſans proportion & ſans grace, à qui l'on donne le nom d'Antiques, quoiqu'il y entre d'alliage trois quarts & demi de Moderne. Ce que je vous dis ici, mon R. P., n'eſt point un jeu d'imagination; je ne parle que de ce que j'ai vu, & le reſpect ſeul m'empêche de développer les preuves.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Voilà à quelle eſpèce de travail ſont aujourd'hui livrés preſque tous les Sculpteurs de Rome. J'oſe même dire que s'il n'y avoit point eu d'Égliſe à orner, dans cette grande Ville, il ſe ſeroit formé moins de bons Sculpteurs parmi ſes habitans, que parmi les étrangers qui vont y étudier l'Antique. La raiſon eſt que ceux-ci, en retournant chez eux, trouvent les occaſions d'exercer leurs talens. En France, en Allemagne, en Eſpagne, on n'a point cette foule de ſtatues, bonnes ou mauvaiſes, dont Rome eſt remplie. Les Princes qui veulent décorer leurs Palais & leurs Jardins, ſont obligés de recourir au Moderne: les Artiſtes ſont donc employés, & l'Art ſe perfectionne. A Rome, au contraire, riche que l'on eſt des dépouilles des Grecs & des anciens Romains, on ne penſe ſeulement pas à

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

mettre en œuvre les talens que fournit le ſiècle préſent. Une vigne paroît ſuperbement ornée, dès qu'on y a pu entaſſer de vieux buſtes, des ſtatues couſues de fer, & couvertes de mouſſe : les morceaux rares ſont dans les appartemens. Rome a, ſans doute, produit de grands Maîtres en ſculpture ; mais ſont-ils auſſi nombreux qu'ils auroient dû l'être dans une Ville où le génie trouvoit tant de reſſources ? Parmi cette foule d'Artiſtes, qui, depuis plus de deux ſiècles, y ont manié le ciſeau, aſſez peu s'y ſont acquis une célébrité univerſelle, cette réputation qu'eurent autrefois dans la Grèce & qu'ont encore aujourd'hui chez tous les peuples, Phidias, Praxitele, Lyſippe, Scopas. Michel-Ange, le Bernin, l'Algarde, du Queſnoy, dit le Flamand, le Gros, voilà, à-peu-près, ceux dont le nom pique la curioſité, & dont l'étranger, en arrivant à Rome, demande d'abord à voir les ouvrages. Encore ne placé-je ces fameux Artiſtes au nombre des Romains, que parce qu'ils ont paſſé preſque toute leur vie à Rome, & qu'ils y ſont morts. Aucun d'eux n'y étoit né.

Je ſais que les deſcriptions d'Égliſes citent les Raggi, les Naldini, les Ruſconi, &c ; mais ce ſont des noms qu'on ignore avant d'avoir lu les Livres, & qu'on oublie après avoir perdu de vue les Sculptures où ils ſont gravés. Toute la

terre connoît Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin ; il suffit de les nommer pour rappeller des chef-d'œuvres. Ces Grands Hommes ont été heureux que, de leur temps, on fût à Rome dans le goût de décorer richement l'intérieur des Temples. Comme l'Antique ne pouvoit y trouver place, il falloit de néceſſité faire travailler les Sculpteurs modernes ; mais ceux qui les ont ſuivis, ont trouvé tout fait pour le ſacré, & n'ont trouvé aucune eſtime pour le profane ; & faute d'exercice, ils ſont reſtés dans la médiocrité. Perſonne ne trouvera mauvais, ſans doute, qu'à un morceau de ſculpture excellent & à-peu-près entier, on ajoute un bras, une lyre, une maſſue, s'il ne faut que cela pour lui rendre ſa grace, & effacer les injures du temps. Ainſi, Bandinelli reſtitua-t-il avec ſuccès au Laocoon la moitié du bras droit qui manquoit, & ſans lequel ce groupe perdoit de ſon effet ; mais je m'imagine, mon R. P., que, comme moi, vous blâmerez cette eſtime outrée de l'Antique, qui condamne d'adroits Artiſtes à réparer les morceaux les plus médiocres & les plus maltraités.

Antiquités, Mythologie, Monumens, &c.

On peut appliquer à l'Architecture ce que je viens de dire de la Sculpture. Les reſtes d'édifices antiques, pour peu qu'ils aient encore une forme diſtincte, & ſur-tout s'ils ſont ſeuls de leur eſpèce, méritent la plus grande attention

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

& le zèle le plus vigilant, pour que nous ne perdions pas toute idée de la façon de bâtir des Anciens. Mais ce zèle ne doit point dégénérer en manie ; il ne faut point ſonner l'allarme, ſi l'autorité publique fait abattre un pan de mur, qui étoit autrefois du Palais de Néron, mais qui aujourd'hui ne tient à rien & menace ruine ; ſi, à la place d'un chapiteau corinthien qui a perdu toutes ſes feuilles, on en ſubſtitue un autre qui, accompagné de tous ſes ornemens, donne de la grace à la colonne, & faſſe diſparoître une difformité choquante. Mais ce chapiteau difforme, nous crie-t-on, eſt antique, il eſt du temps de Vitruve ou d'Apollodore. Eh bien ! parce qu'il étoit beau au temps d'Apollodore, faudra-t-il le laiſſer ſubſiſter, quoiqu'il dépare aujourd'hui tout un corps d'Architecture ? En le remplaçant par un autre, change-t-on quelque choſe dans la forme & l'ordonnance de l'édifice ? ne rétablit-on pas au contraire toute ſon ancienne élégance ? Vaut-il mieux voir tomber pièce par pièce, & colonnes, & entablement, & voûte, pour goûter le prétendu plaiſir d'avoir toujours du pur Antique, que de prévenir la ruine totale de l'édifice en lui prêtant le ſecours d'un travail moderne ? Nos deſcendans n'auroient-ils pas à ſe plaindre de nous, ſi, par un reſpect puérile pour d'anciens monumens, nous les privions du plaiſir

de contempler eux-mêmes des morceaux que nos soins auroient dû mettre en état de parvenir jusqu'à eux ? Je conçois qu'en réparant ainsi successivement les différentes parties d'un édifice, l'Antique pourra enfin disparoître entièrement ; mais, après tout, il ne disparoîtra que de la brique, que de la pierre antique : la même composition, la même distribution subsisteront toujours ; & je crois que c'est ce qui doit le plus intéresser un homme de goût. La négligence à réparer exposeroit à voir périr, tôt ou tard, & forme & matière.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce qu'on pourroit regarder comme un crime de lèze-Antique, c'est ce que fit le Borromini quand on le chargea, sous Innocent X, de *moderner* la nef de Saint-Jean-de-Latran. Cette nef, comme celle de l'ancienne Basilique de Saint-Pierre, & celle de Saint-Paul, étoit formée par des colonnes de différens marbres, enlevées aux Palais des Empereurs & aux Temples du Paganisme. Elles étoient trop courtes, il est vrai, eu égard à l'élévation du plafond. Dans un siècle où la bonne Architecture touchoit au moment de son entière décadence, on n'avoit pas trouvé d'autre moyen d'élever le plafond, que de construire sur l'entablement un mur tout nud, dont la hauteur égaloit au moins celle des colonnes, & qui portoit immédiatement le plafond. Cette

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

conſtruction étoit déſagréable, & donnoit au Temple un air de grange. Mais ne pouvoit-on pas la réformer, ſans faire entièrement diſparoître ce qu'elle avoit d'Antique? Un Architecte moins paſſionné pour les inventions biſarres, auroit mis à profit les colonnes qui ſoutenoient le mur: le Borromini aima mieux les renfermer dans une épaiſſe maçonnerie, & les dérober pour toujours à la vue des curieux. À la place des colonnes de marbre, on voit donc aujourd'hui des murailles ornées de longs pilaſtres qui montent jusqu'au plafond, & liées l'une à l'autre par des arcades, reſſource trop ordinaire des Modernes. Ce n'eſt pas que cette nef, telle qu'elle a été réformée par le Borromini, ne ſoit riche & majeſtueuſe; mais il eſt toujours vrai qu'on a ſacrifié aux nouveaux ornemens plus de quarante colonnes antiques. Ainſi, par un goût ſingulier de décoration, a-t-on revêtu de Diaſpre de Sicile les vingt-quatre colonnes antiques de marbre Cipolin, qui ſont dans la nef de Sainte Marie, *in Viâ Latâ*, qu'il ne s'agiſſoit que de reluſtrer pour qu'elles produiſiſſent un coup d'œil auſſi agréable que le marbre tendre & moderne, dont on les a enveloppées. Voilà ce que j'appellerois un mépris condamnable de l'Antique; mais encore plus ce que fit Bramante, quand il commença la nouvelle Baſilique de Saint-Pierre. Cet

Artiſte

Artiste impétueux, fier de ses talens, & trop plein de l'ouvrage qu'il méditoit, renversoit sans ménagement les colonnes de l'ancienne Basilique ; combien n'en brisa-t-il point dans la fougue qui le transportoit, & l'envie d'achever lui seul un édifice qui demanda plus d'un siècle & demi de travail ! Le dégât seroit allé plus loin, si Michel-Ange ne l'avoit arrêté, & n'avoit représenté qu'on trouveroit toujours assez de Bramantes, mais qu'il ne seroit pas facile de trouver des colonnes aussi parfaites que celles que l'on mettoit en pièces.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Si, à la renaissance des Arts, on avoit eu à Rome autant d'attention à conserver les anciens monumens, qu'on en eut à saisir leurs proportions, on verroit encore sur pied une multitude d'édifices, que l'ignorance & l'intérêt ont anéantis. Quand la nouvelle Rome commença à naître, l'ancienne acheva de tomber ; & ce fut de celle-ci que l'on tira la plus grande partie des beautés de celle-là. Le Colisée fut pendant long-temps la Carrière commune, où on alla chercher des pierres pour construire des Temples, des Palais, des Monastères. Combien même, depuis un siècle & demi, n'a-t-on point achevé de ruiner d'anciens monumens, qu'aucun autre du même genre ne remplace ? Il n'y a guères plus de cent ans qu'il subsistoit encore

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

un reste considérable du Septizonium de Sévère; d'un arc de Marc-Aurèle, &c. Tout cela a été renversé pour alligner des rues, où pour orner les portiques de quelque nouveau Palais. On ne passe point auprès de la petite Eglise de Saint Etienne proche le Tibre, sans gémir à la vue d'un des plus jolis édifices de l'ancienne Rome indignement dégradé. Cet édifice fut autrefois, selon l'opinion commune, le Temple de Vesta, dont parle Horace dans l'Ode seconde du premier Livre. Sa forme est sphérique: autour d'un petit corps de bâtiment, appellé par Vitruve *Cella*, régnoit un portique d'ordre Corinthien, composé de vingt colonnes de marbre blanc de Paros, & cannelées, laissant entr'elles & le massif du mur un espace d'environ huit pieds. Le mur est du même marbre que les colonnes, & chaque quartier étoit si bien taillé, si bien joint, qu'on auroit cru l'édifice plutôt creusé dans un bloc, que formé de différentes pièces. Une chose à remarquer, mon R. P., c'est que l'Architecte ne donna point de plinthes à ses colonnes, & que les bases portent immédiatement sur un socle ou soubassement continu, qui règne dans tout le pourtour extérieur. La plus grande partie de cet édifice subsiste encore; mais que n'a-t-on pas imaginé pour lui ôter toute son élégance? On a commencé par enlever l'entable-

ment, & après avoir lié une colonne à l'autre par des poutres, on a élevé au deſſus un toit, qui donne à l'Égliſe un air de Kioſque ou de Moulin-à-vent. Quand on changea ce petit Temple en Égliſe Chrétienne, on crut apparemment que le portique ne convenoit plus : on ne renverſa point les colonnes, mais les entre-colonnemens furent bouchés par de bons murs, qui s'élèvent juſqu'au tailloir du Chapiteau, & ne laiſſent plus appercevoir qu'un tiers des colonnes qui y ſont ſolidement encaſtrées. Dans le vuide qui reſtoit entr'elles & le mur intérieur, on menagea, à la gauche en entrant, une Sacriſtie ; mais on n'imagineroit pas, avant de l'avoir vu, à quoi eſt employé l'eſpace de la droite. Il faut le dire, pour apprendre à nos Amateurs que c'eſt par tout pays qu'on fait des ſottiſes & qu'on les ſouffre. Cet eſpace ſert donc d'attelier à un Maréchal qui y a ſes fourneaux, ſon enclume, tout l'attirail de ſon métier. Voilà pour qui les Romains raſſemblèrent à grands frais les plus beaux marbres, & taillèrent avec délicateſſe des colonnes de plus de vingt pieds de fût. Cette forge, dans un monument antique, conſacré à la Religion, & que l'on pourroit encore reſtaurer avec ſuccès, mérite bien autant l'indignation d'un Amateur, que les ignobles boutiques qui déshonorent le Louvre.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais je ſuppoſe à préſent que quelque jour on entrepren ne de débarraſſer ce petit Temple de tous les acceſſoires Gothiques qui le défigurent, qu'on abatte les murailles qui rempliſſent les entre-colonnemens, qu'on découvre le ſoubaſſement à moitié enterré, qu'on jete hors du portique le Forgeron & ſes outils, alors cet édifice n'offrira plus que du pur antique. Faudra-t-il laiſſer le portique découvert, plutôt que de le couvrir par un entablement qui ſera néceſſairement moderne, & ſans lequel les colonnes reſſembleront à un jeu de quilles ? Faudra-t-il laiſſer les chapiteaux de ces colonnes à moitié ruinés, plutôt que d'ajouter une feuille d'acanthe, un caulicole où il en manque ? &c. j'en appelle au jugement des hommes que le préjugé ne domine pas. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'en rendant à ce morceau tous les ornemens eſſentiels qu'il a perdus, on auroit un Temple dans le vrai goût antique, & ce qu'on y auroit ajouté, n'empêcheroit pas qu'on ne pût le regarder comme un monument du temps des Romains.

Peut-être ne ſubſiſteroit-il plus aujourd'hui le moindre veſtige du tombeau de Ceſtius, peut-être au moins ſeroit-il dégradé au point de n'en pouvoir reconnoître la forme, ſi Alexandre VII ne l'avoit fait reſtaurer. Vu l'état où il étoit réduit du temps de ce Pontife, moins de zèle pour

conſerver le monument le plus ſingulier en ce genre qu'il y ait à Rome, auroit enhardi, dans la ſuite, à enlever l'un après l'autre les quartiers de marbre, qui revêtent toute la maſſe ; & les Amateurs auroient à regretter de ne plus voir un mauſolée dans le goût Égyptien, une pyramide de plus de cent pieds de haut, & de plus de ſoixante de large à ſa baſe.

On dira peut-être qu'il y a une grande différence entre réparer un édifice qui s'écroule, & changer, ſous prétexte de réparation, les anciens ornemens, lorſque le corps de l'édifice eſt encore en bon état : cette différence, bien examinée, n'eſt pas auſſi grande qu'on l'imagine. Car, enfin, ce qui fait crier les Virtuoſes, n'eſt-ce pas l'altération de l'Antique, en ôtant ou en ajoutant ? Or, pour reſtaurer le tombeau de Ceſtius, par exemple, ne falloit-il pas en enlever quelques morceaux de marbre qu'avoit vus autrefois Cicéron, pour y en placer d'autres tout fraîchement tirés de Carrare ? Donc, pour conclure en enthouſiaſte, il valoit mieux laiſſer périr tout le monument, que de le ſoutenir par des marbres qui n'étoient que du dix-ſeptième ſiècle. Maintenant, par rapport aux ornemens, il s'agit de ſavoir s'ils ſont dégradés, ou non. Dans le dernier cas, il y auroit réellement de la *frénéſie* à leur en ſubſtituer d'autres d'un goût différent.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Dans le premier, il faut, s'il eſt poſſible, conſerver l'ancien deſſin ; mais on ſuppoſe qu'il faut abſolument des matériaux tout neufs : voilà encore de l'alliage moderne. Que conclure donc ? Le voici : L'Antique le plus maltraité eſt préférable au Moderne le plus élégant : laiſſons donc ſubſiſter cet attique, ces roſaces, ces feſtons, quelque mauſſades qu'ils ſoient, puiſqu'on ſeroit obligé de les remplacer par quelque choſe de mieux, il eſt vrai, mais que nous aurions vu travailler : mais ces ornemens, outre qu'ils ſont délabrés, ſont encore de mauvais goût...... N'importe, encore une fois, les ſotiſes des Anciens valent mieux que toute la ſageſſe des Modernes. Après ces réflexions, que je pourrois étendre davantage, je devrois en venir au *Panthéon* ; mais je m'apperçois que ma Lettre a déjà beaucoup d'étendue ; je remets donc cet objet à une autre Lettre ; & je ſuis votre, &c.

23 *Août*, 1758.

LETTRE SECONDE.

JE vous ai promis, mon R. P., dans ma dernière Lettre, de vous donner l'Hiſtoire abrégée du *Panthéon*, & je m'acquitte aujourd'hui de ma promeſſe.

Ce bel édifice porte, dans la frise du portique, cette inscription : M. AGRIPPA. L. F. COS. TERTIUM FECIT : ce qui a fait croire assez généralement que tout le Temple étoit l'ouvrage d'Agrippa. Mais plusieurs Antiquaires & de grands Artistes ont pensé que le *Panthéon* existoit du temps de la République, & qu'Agrippa n'avoit fait que l'embellir & y ajouter le portique. Les Antiquaires se sont autorisés d'un passage de Dion (*), qui, parlant de la magnificence d'Agrippa, dit qu'il acheva aussi le *Panthéon.* Michel-Ange étoit persuadé que le corps de ce Temple & le portique, par lequel on y entre, étoient de trois différens Architectes. Sa raison étoit que la voûte & l'ordre qui la porte, n'ont ni la même élégance, ni des rapports exacts, & que le portique est d'une Architecture plus majestueuse que l'intérieur. Le portique paroît effectivement avoir été fait après-coup : il ne tient point au corps du Temple ; c'est un morceau plaqué, & derrière est un avant-corps terminé par un fronton. Or, les Anciens ne savoient point placer de frontons les uns derrière les autres, les uns sur les autres, les uns dans les autres : ces inventions sont du 16[e] & du 17[e]

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

(*) Τό, τε Πάνθειον ὠνομασμένον ἐξετέλεσε. *Dion, lib.* 53.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ſiècle. Quoi qu'il en ſoit, je prends le *Panthéon* tel que le laiſſa Agrippa, au moins tel qu'il étoit avant les irruptions des Barbares. Vous n'attendez, ſans doute, de moi d'autre deſcription que celle qui peut vous donner une idée générale de la majeſté & de la richeſſe de ce monument. Le détail des dimenſions de chaque partie n'eſt point de mon reſſort.

La forme du *Panthéon* eſt ſphérique, de-là parmi le peuple ſon nom de *Rotonde.* Il a, dans œuvre, cent quarante-quatre pieds de diamètre, & autant depuis le pavé juſqu'au grand œil qui lui donne le jour. L'ordonnance eſt Corinthienne; l'intérieur eſt diviſé en ſept grandes niches ou tribunes ménagées dans l'épaiſſeur du mur : ſix ſont couvertes en plattes bandes ; celle qui répond à la porte d'entrée eſt arquée par le haut en plein ceintre. Devant chaque tribune ſont deux colonnes de jaune antique, cannelées & d'un ſeul bloc ; ce qui, joint aux deux qui flanquent la tribune du fond & portent la corniche en reſſaut, fait quatorze colonnes des plus belles qu'il y ait à Rôme. Toutes les murailles du Temple, juſqu'à la grande corniche incluſivement, ſont revêtues de marbre précieux en compartimens ; la friſe eſt toute entière de Porphire. Sur la grande corniche s'élevoit un Attique, dans lequel étoient ménagées au pourtour

quatorze niches en quarré long ; entre chaque niche étoient quatre pilaſtres de marbre, entre chaque pilaſtre des tables auſſi de marbre & de différentes formes. Cet attique avoit ſon entablement complet ; mais la corniche étoit d'une moindre ſaillie que celle du grand ordre inférieur. Au deſſus de cette corniche naît immédiatement la voûte, diſtribuée en larges bandes perpendiculaires & tranſverſales : les Méridiens & les parallèles d'une Mappemonde repréſentent aſſez bien leur ſymétrie. Les vuides ou caiſſes formées par ces bandes, diminuent de grandeur à proportion qu'elles approchent du haut de la voûte où elles n'arrivent pas, y ayant entr'elles & le grand œil un eſpace plane aſſez conſidérable.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Pour mettre plus de légéreté dans une voûte ſi hardie, l'Architecte n'a rempli le fond des caiſſes que de chaux & de pierres ponces. Les parois étoient revêtus de plomb & de bronze, rehauſſés d'argent ciſelé, & le fond portoit une roſace du même métal. La voûte étoit couverte en-dehors de lames de bronze doré. Sept degrés, ménagés à ſa naiſſance, donnoient la facilité de monter juſqu'au ſommet. Si l'on en croit quelques Auteurs, ces degrés furent ornés dans la ſuite de ſtatues en pied, rangées comme ſur un amphithéâtre. Cette opinion eſt fondée ſur un

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

passage de Pline, qui dit que le sculpteur Diogène décora le *Panthéon* d'Agrippa de belles statues, mais dont on ne pouvoit appercevoir toute l'excellence à cause de leur grande élévation. Pour moi, je croirois volontiers que, par ces statues, il faut entendre celles qui occupoient les niches de l'attique, ou plutôt encore celles qui étoient sur les acrotères du portique. Ce portique est composé de seize colonnes de granit de quatre pieds de diamètre, dont huit se présentent de front avec un entre-colonnement égal par-tout, contre la règle de Vitruve, qui veut que l'entre-colonnement, répondant à la porte du Temple, soit plus large que les autres. Sur ces colonnes est un fronton, dont le tympan étoit orné de bas-reliefs de bronze. Les poutres, qui formoient le plafond du portique, étoient revêtues de ce métal; les portes & les pilastres qui accompagnent le chambranle, en sont aussi. On montoit au portique par sept ou neuf degrés. Tel étoit le *Panthéon*, que sa richesse faisoit mettre par Pline au rang de ce qu'il y avoit de plus beau dans le monde.

Je ne vous ai point parlé de huit petits Autels, qui sont entre les grandes tribunes & avancent dans l'Église : ils sont riches; mais je ne les crois pas antiques. Ils me paroissent dater tout-au-plus du siècle où le Panthéon fut changé en

Églife ; & ce qu'on y voit de bon, eft même beaucoup plus moderne. Deux chofes favorifent mon opinion. La première eft que les chapiteaux & les bafes des colonnes ne fe reffemblent pas. Ici c'eft du Corinthien ; là du compofite : quelques colonnes ont des bafes Corinthiennes ; d'autres en ont d'attiques, & celles-ci font du travail le plus groffier. On voit là le goût de rapfodie propre des fiècles barbares, où l'on affembloit fans choix les pièces les plus difparates : on en a des preuves dans plufieurs autres anciennes Églifes de Rome. Secondement, quelques-uns de ces autels font couverts par des frontons cintrés. Ce dernier article ne paroîtra point décifif à tout le monde ; mais il eft cependant vrai que le bon, le grand Antique ne préfente point d'exemple d'un pareil ornement.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

L'éruption du Véfuve, arrivée fous Titus, caufa au *Panthéon* un dommage confidérable : il fut réparé par Domitien ; ce qui a fait regarder ce Prince, par quelques Auteurs, comme le fondateur de l'édifice. L'Empereur Adrien y fit auffi travailler ; mais il paroît que Septime Sévère fut celui à qui le *Panthéon* dut davantage depuis fa conftruction. Ses prédéceffeurs n'avoient fait peut-être qu'y ajouter quelques ornemens : Septime y fit des réparations effentielles.

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

On lit cette inſcription dans les faces de l'Architrave.

IMP. CAES. SEPTIMIVS. SEVERVS.
PIVS. PERTINAX.
ARABICVS. PARTHICVS. PONTIF.
MAX. TRIB. POT.
XI. COS. III. P. P. ET. IMP. CAES.
MARCVS.
AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS.
FELIX. AVG. TRIB.
POT. V. COS. PROCOS. PANTHEVM.
VETVSTATE.
CORRVPTVM. CVM. OMNI. CVLTV.
RESTITVERVNT.

Il y a lieu de s'étonner qu'un édifice, qui n'avoit pas plus de deux cents ans, en le ſuppoſant conſtruit par Agrippa, tombât de vétuſté. Cette dégradation ſerviroit à confirmer le ſentiment de ceux qui le croient du temps de la République.

Ce Temple ſubſiſta dans tout ſon éclat juſqu'à l'irruption d'Alaric, ſous l'Empire d'Honorius. Mais les Romains, au rapport de Zozyme, s'étant engagés à livrer à ce Prince barbare trois mille livres peſant d'or, & cinq mille livres peſant d'argent, pour l'éloigner de leurs mu-

railles ; & ces ſommes ne s'étant trouvées, ni dans le tréſor public, ni dans la bourſe des particuliers, on fut obligé d'enlever aux Temples leurs ſtatues & leurs ornemens d'or & d'argent. Il eſt bien probable que le *Panthéon* en fournit une partie, puiſqu'il n'y avoit alors à Rome que le Temple de Jupiter Capitolin, qui lui diſputât de richeſſe ; celui de la Paix, où étoient tous les tréſors de Jéruſalem, ayant été réduit en cendre ſous l'Empire de Commode.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Alaric n'avoit enlevé à Rome que ſes métaux précieux ; Genſéric, trente-neuf ans après, la dépouilla d'une partie de ſes marbres. Le Roi Vandale, ou par une aveugle avidité du pillage, ou par goût pour les belles productions de l'Art, fit charger un de ſes vaiſſeaux de ſtatues. Il n'y a pas à douter que le *Panthéon* ne perdît encore ici de ſes ornemens, & que les chef-d'œuvres du ciſeau de Diogène ne devinſſent la proie d'un barbare, qui ne ſeroit excuſable, qu'en ſuppoſant qu'il connoiſſoit le prix de ce qu'il enlevoit à Rome, pour le tranſporter à Carthage.

Avant ces irruptions des Goths & des Vandales, les Empereurs Chrétiens avoient donné des Édits pour faire abattre les Temples du Paganiſme. Quel que fût le motif qui engagea les Romains à épargner le *Panthéon*, il eſt certain qu'il n'avoit point ſouffert du zèle des Pontifes

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

& de la précipitation des fidèles, avant le premier ſiège de Rome par Alaric ; que, malgré le dépouillement des Temples, qui ſe fit alors, & peut-être ſous Genſeric, celui-ci conſervoit encore aſſez de richeſſes pour exciter la cupidité d'un Empereur. Conſtantius II vint, vers 655, de Conſtantinople à Rome, & la viſite qu'il rendit à cette malheureuſe Ville, fut celle d'un ennemi. Il acheva de dégrader le *Panthéon*, il enleva l'argent & le bronze qui décoroient la voûte, & les lames de bronze doré qui en couvroient l'extérieur : tout cela fut tranſporté à Syracuſe. Rome y perdit beaucoup, & Conſtantinople n'y gagna rien ; car les Sarraſins s'étant bientôt après rendus maîtres de la Sicile, emportèrent les riches dépouilles qu'y avoit accumulées Conſtantius.

Environ cinquante ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 607, le Pape Boniface IV avoit demandé le *Panthéon* à l'Empereur Phocas, pour en faire une Égliſe, & l'avoit obtenu. C'étoit ſentir bien tard ce que valoit un pareil édifice. Si l'on avoit profité des avantages que donnoient les Édits des premiers Empereurs Chrétiens, on ſe feroit aſſuré de ce beau Temple, lorſqu'il conſervoit encore toute ſa richeſſe, & le Chriſtianiſme n'auroit point eu de plus magnifique trophée de ſes victoires ſur le Paganiſme. On

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, NUMENS, &c.

ne conçut le deſſein de le conſacrer au vrai Dieu, que lorſque les Barbares y eurent porté le ravage, & que la misère des temps ne permettoit point de lui rendre ce qu'il avoit perdu. Quand on fait attention à l'époque de cet évènement, on voit que le *Panthéon* n'avoit rien à eſpérer du côté de l'Art & du goût. En 607, on ne connoiſſoit ni la bonne Architecture Grecque, ni les fineſſes de la Sculpture : les Artiſtes ne pouvoient que gâter ce qu'ils touchoient. Et c'eſt, ſans doute, à ce temps qu'il faut rapporter certaines réformes, dont je parlerai plus bas, faites dans le plus parfait monument de l'Antiquité : l'attentat de Conſtantius lui porta le dernier coup. Boniface IV l'avoit dédié à la Sainte Vierge en 607, Grégoire IV, en 610, le dédia auſſi à tous les Saints; de là ſon titre de *Sancta Maria ad Martyres.*

Rome, en ſe repeuplant après les dévaſtations des Barbares, changea preſqu'entièrement de place. Elle ſe reſſerra; les ſept collines furent inſenſiblement abandonnées, & le champ de Mars, comme plus uni & plus près du Tibre, fournit le terrein de la nouvelle Ville. Le *Panthéon* étoit à l'entrée du champ de Mars; il fut bientôt entouré de maiſons, qui dérobèrent aux yeux ſa belle forme, & qui, adoſſées à ſes murailles, ne purent manquer de les dégrader. Bien

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

plus, des Fripiers & autres trafiquants de cette basse espèce, s'introduisirent jusques dans le portique, en lièrent les colonnes par des murailles, & s'y ménagèrent des boutiques : on voit que ces sortes d'abus sont bien anciens. La Fabrique retiroit apparemment quelques profits de ceux-ci, mais pouvoient ils compenser le dommage réel qui résultoit, pour les colonnes, de cette maçonnerie qu'on y appuyoit ? Faut-il chercher, après cela, dans la fureur des Goths & des Vandales, la cause de la dégradation des chapiteaux, des bases, du fût même des colonnes ? Il y a telle colonne, où, à l'endroit le plus proche de la base, on voit des excavations de six & sept pouces de profondeur, sur autant de largeur & de hauteur. Ces excavations sont encore à moitié remplies de chaux & de briques ; triste monument de l'audace du peuple, & de la stupide cupidité de ceux qui lui vendoient le droit de ruiner ce qu'il y avoit de plus beau au monde. Ce désordre dura jusqu'au Pontificat d'Eugène IV. Le seul zèle pour la décence du lieu saint détermina le Pontife à faire dégager le *Panthéon* de toutes les maisons qui l'environnoient ; les misérables *baraques* du portique furent abattues, & si l'on ne répara point tout le mal qui avoit été fait jusqu'alors, on en arrêta au moins les progrès.

Depuis

Depuis que Conſtantius avoit enlevé les lames de bronze doré qui couvroient l'extérieur de la voûte, cette partie du *Panthéon* étoit reſtée expoſée aux injures du temps, ou n'en avoit été défendue que par de la tuile, juſqu'au Pontificat de Benoît II, qui la fit couvrir de plomb. Nicolas V, qui avoit de grandes idées, qui, cent ans plus tard, & avec un règne plus long, auroit peut-être tenu, dans les faſtes des Arts, la place qu'y occupe Léon X, Nicolas V renouvella ce plomb avec plus de magnificence.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je ne trouve pas que, depuis ce Pontife juſqu'à Urbain VIII, aucun Pape ait rien fait pour le *Panthéon*; mais il n'y a pas à douter que, dans cet intervalle, ou les Pontifes, ou la Fabrique n'y aient fait travailler. Raphaël, & voici peut-être le trait le plus propre à donner de cet ancien monument la plus grande eſtime, Raphaël, le Prince des Peintres, & l'égal des plus habiles Maîtres en Architecture, laiſſa, en mourant, une ſomme conſidérable pour la réparation du *Panthéon*, où il a ſon tombeau, ainſi que Perrin del Vague, Jean d'Udine, Thadée Zucchari, Annibal Carrache, Flaminio Vacca, & le célèbre Corelli. Tout le bon moderne, qui décore l'intérieur, eſt des derniers temps; les ſtatues, ſans être des chefs-d'œuvre, font honneur à la

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Sculpture, ce qui prouve qu'elles ſont poſtérieures au quinzième ſiècle.

Mais, qu'il me ſoit permis de le dire avec tout le reſpect dû à la dignité d'un Pontife, qui d'ailleurs a protégé & exercé les Arts, n'eût-il pas été à ſouhaiter qu'Urbain VIII ignorât que le Panthéon exiſtoit ? Des inſcriptions, gravées à côté de la porte, annoncent qu'il le répara ; mais c'eſt ici le cas de dire que tandis qu'il édifioit d'une main, il détruiſoit de l'autre. Il fit conſtruire ſur l'ancien avant-corps deux campaniles d'un aſſez mauvais goût ; mais il enleva au portique ce qui lui reſtoit de ſon ancienne magnificence, ce bronze qui couvroit les poutres, & qui étoit tellement prodigué, qu'on en tira le grand Baldaquin de la Confeſſion de Saint-Pierre, & pluſieurs pièces d'artillerie pour le Château Saint-Ange. Je veux que ce bronze eût perdu ſon éclat ; mais n'étoit-il pas plus naturel de le repolir que de l'arracher ? A peu de frais, on auroit accompagné ces riches ornemens déjà placés, de quelques autres bien aſſortis. Point du tout, on les enlève, & l'on dégrade pour toujours le portique qu'ils décoroient ; à la plus grande opulence, on fait ſuccéder la plus meſquine pauvreté, & l'on dépenſe beaucoup pour détruire ce qui auroit moins coûté à reſtaurer.

Voilà encore une fois ce que l'on peut, ce que l'on doit même caractériser d'attentat Gothique. Les ouvrages que l'on a faits avec ce métal, sont magnifiques, sont utiles : à la bonne heure ; mais une poutre de bronze élégamment cannelée, n'est-elle pas aussi magnifique en son genre, qui n'a rien de choquant, qu'une colonne torse, qui est contre nature, & que les Anciens désavoueroient ? D'ailleurs, après la consécration du *Panthéon* au vrai Dieu, rien de ce qui lui appartenoit ne devoit passer pour profane ; & l'on ne pouvoit pas dire qu'on sanctifiât ces matériaux, en les faisant passer d'une Église dédiée à la Sainte Vierge, dans une aûtre dédiée à Saint-Pierre. Urbain VIII, s'il l'avoit voulu, auroit trouvé du bronze pour son Baldaquin : Alexandre VII en trouva bien pour la Chaire de Saint Pierre.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que, pendant tout ce dégât dans le portique, on ne pensoit pas même à réparer celui qu'y avoit fait le temps, & qui certainement étoit bien sensible. De 16 colonnes qui formoient ce magnifique morceau, il n'en restoit plus que treize. Les trois autres, qui étoient du côté de la Minerve, avoient disparu. Avec elles étoient tombés l'entablement & un angle du fronton. N'y avoit-il point à Rome assez de fragmens de colonnes antiques,

pour qu'en les rapprochant on pût prévenir la ruine totale d'un chef-d'œuvre, digne de ne tomber qu'à la chûte du monde entier ? Les modernes vouloient-ils, en le laissant périr, faire périr en même temps la gloire des Anciens ? Étoit ce jalousie de leur part ? Ce sera tout ce qu'on voudra, mais ce ne pouvoit être rien de bon.

Alexandre VII fit ce que n'avoit point fait Urbain VIII. En même temps que, par ses ordres, le Bernin construisoit la colonnade de la place de Saint-Pierre, on travailloit à rétablir celle du *Panthéon*. Le Pontife fit chercher dans Rome des colonnes qui pussent se raccorder avec les anciennes. On en trouva précisément du même module auprès de Saint-Louis des François. Elles étoient de Granit de l'Isle d'Elbe dans la Méditerranée, au lieu que les premières sont de Granit d'Égypte; mais la couleur est la même: la découverte auroit été la plus heureuse du monde, si ces nouvelles colonnes n'avoient point été trouvées brisées en trois ou quatre endroits. Du reste, les proportions sont exactes, & l'effet est satisfaisant. Le zélé Pontife ne s'en tint pas là. Il fit abaisser une partie de la place qui est devant le Temple, & qui s'étoit tellement élevée par les décombres des anciens édifices, que les degrés qui conduisoient au portique & les bases

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

des huit colonnes de front étoient totalement enfouis, & qu'on descendoit dans le portique au lieu d'y monter. En même temps il entreprit de revêtir de marbre toute la voûte, & de placer au-dessus du grand œil un lanternon, pour préserver de l'intempérie des saisons ceux que le devoir & la piété amènent à cette Église. La mort l'empêcha d'exécuter ces derniers projets. Clément IX, qui lui succéda, fit entourer de grilles le portique : on n'en voit pas trop la nécessité. Leur élévation rend un peu plus difficile, mais ne rend pas impossible le passage à ceux qui auroient quelque intérêt à se retirer pendant la nuit dans le portique. Ce que l'on voit clairement, ce sont de grosses pattes de fer enfoncées dans le vif du fût des colonnes, & ces colonnes notablement endommagées par les excavations qu'on y a faites pour appuyer & fixer les grilles. Sous Clément XI, le grand autel du fond, ainsi que les petits autels du pourtour furent refaits & embellis de porphyre & de bronze doré.

Après avoir vu le *Panthéon* dans toute sa magnificence, sous Agrippa & sous les Empereurs, jusqu'au commencement du cinquième siècle, vous venez, mon R. P., de le voir perdre peu-à-peu de la beauté de sa forme, & de la richesse de ses ornemens. Plusieurs Papes, outre

ANTIQUI-TÉS, MYTHO-[illegible], MO-[illegible]NS, &c.

ceux dont j'ai parlé, travaillèrent successivement à le décorer de nouveau ; mais ces décorations étoient dans le goût des siècles où on les faisoit. Le corps de l'édifice, son architecture n'y gagnoient rien ; au contraire, ils y perdoient : & l'on peut bien dire que les Architectes postérieurs au 5^e^ siècle, antérieurs au milieu du 15^e^, accoutumés à ne faire que des piliers ou trop gros ou trop grêles ; que des Sculpteurs qui ne connoissoient pour tout ornement que de petites pyramides & des gargouilles, devoient être extrêmement embarrassés vis-à-vis des proportions & des ordonnances Grecques. Tous leurs talens consistoient à imiter ; mais rarement l'imitation est heureuse quand on manque de principes. Lorsque les *Maîtres Maçons*, qui ont construit nos belles Églises gothiques, ont voulu se mêler d'imiter le chapiteau Corinthien, vous savez comme ils y ont réussi : ils s'entendoient mieux à orner leurs piliers de feuilles de Chardon, que de feuilles d'Acanthe.

Les libéralités de ces Pontifes n'avoient donc pour objet que la décoration de l'autel principal. L'un donnoit des voiles couleur de pourpre, l'autre faisoit faire un tabernacle d'argent, fournissoit des vases, des habits propres aux cérémonies de la Religion, &c. Tout cela pouvoit être riche, mais rien de tout cela ne rendoit

au Temple ni son ancienne majesté, ni sa première splendeur. Le bon goût des ornemens s'y rétablit un peu à la renaissance des Arts. De bonnes statues prirent sur les autels la place de ces difformes squelettes, ou de ces courtes & massives figures, qui, pendant huit siècles, avoient épuisé tous les efforts & fixé l'admiration de l'ignorance. Les tableaux des Pérugins, des Cozza, des Greppi, chassèrent ces grossières Mosaïques, dont les Grecs de Constantinople avoient paré les murailles de presque toutes les Églises de Rome. On mit à profit le porphyre, le verd, le jaune antique que l'on trouvoit dans les anciennes ruines; on en incrusta avec délicatesse les endroits qui en étoient dégarnis; & par-là, mon R. P., vous voyez combien, de siècle en siècle, l'antiquité du *Panthéon* a reçu d'alliage moderne. Au reste, avant Alexandre VII, on n'avoit point pensé à toucher à la voûte. On n'y toucha point après lui, & voici enfin en quel état étoit le *Panthéon*, lorsque l'année dernière, par ordre de Benoît XIV, on entreprit de le *moderner*. Je vous expliquerai, dans une autre Lettre, ces nouveaux ouvrages. Je suis votre, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

15 *Septembre*, 1758.

Lettre troisième.

Je n'ai à vous parler ici, mon R. P., que de ce qui eſt l'objet des réparations commencées tout récemment au *Panthéon*, & de ce qui donne lieu aux critiques amères de quelques Amateurs. Il ne s'agit que de la voûte, de l'Attique & du Pavé. On a refait auſſi la baluſtrade du Sanctuaire ; mais cet article n'a pas dû révolter les partiſans de l'Antique, car la baluſtrade qu'on a détruite, n'étoit certainement pas du temps d'Agrippa ou de Septime Sévère.

Des anciens ornemens de la voûte, il ne ſubſiſtoit abſolument que la corniche de bronze doré, qui règne tout autour du grand œil : le reſte ayant été dépouillé des marbres & des métaux qui le couvroient, n'offroit plus qu'une maçonnerie dégradée & d'une noirceur lugubre. Les caiſſons, autrefois garnis d'argent, retenoient encore quelques lambeaux à demi arrachés du plomb où l'argent étoit appliqué, mais tous n'en conſervoient point ; & quoiqu'on puiſſe dire, cette triſte bigarrure annonçoit plutôt un édifice qui tombe en ruines, qu'elle ne donnoit idée de ſon ancienne magnificence. Voilà donc ce que trouvoient ſi admirable les Critiques,

qui ont attaqué les réparations que l'on fait au *Panthéon*. Je m'imagine en voir quelqu'un campé au milieu du Temple avant qu'on y touchât, & là, endoctrinant un Étranger, lui dire d'un ton emphatique : Cette voûte que vous voyez aujourd'hui si noire l'étoit moins autrefois ; dans ces caissons, où il n'y a aujourd'hui que quelques morceaux de plomb, étoient du temps d'Agrippa des rosaces d'argent, &c. Vous n'appercevez rien aujourd'hui de toutes ces beautés, mais je vous dis qu'elles y étoient. Fermez les yeux ; servez-vous de votre mémoire & de votre imagination, & à coup sûr vous verrez de belles choses. L'Étranger l'écoute, & sort ensuite très-persuadé que, malgré tout ce que lui a dit son *Cicerone* (*), on ne feroit pas mal de décrasser un peu cette voûte, où l'imagination seule découvre tant de merveilles. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Que, prenant la place du *Cicerone*, je conduise aujourd'hui au *Panthéon* le même Étranger, j'avoue qu'il pourra être choqué du blanc de plâtre, dont on a teint la voûte ; mais j'arrêterois sa mauvaise humeur, en lui disant qu'on ne prétend pas laisser cette partie du Temple

(*) A Rome, on appelle *Cicerone* un homme qui se charge de montrer & d'expliquer aux Étrangers les curiosités antiques & modernes.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

dans l'état où il la voit ; que le projet eſt de revêtir les arcs & les parois des caiſſons d'un marb e griſâtre, dont la couleur tenant le milieu entre l'enfumé qui choque, & le blanc qui affadit, réfléchiſſe une lumière douce, qui donne de la majeſté à l'intérieur ; qu'enſuite on revêtira le fond des caiſſons d'une moſaïque azur, ſur laquelle ſeront appliquées des étoiles ou des roſaces de bronze doré. Quoique je ne mette point d'enthouſiaſme dans mon expoſé, je ſuis sûr qu'il frappera l'Étranger, parce qu'il lui fera ſentir, qu'à la richeſſe des métaux près, le *Panthéon* reparoîtra bientôt tel qu'il fut au temps d'Agrippa ; que l'œil ſera plus ſatisfait en y appercevant des beautés réelles & analogues aux anciennes, que l'imagination en ſe peignant celles-ci à la vue de leurs triſtes débris.

Quant à l'Attique, il y auroit de bonnes raiſons de douter qu'il fût antique, & de croire que les pilaſtres furent ajoutés dans ces ſiècles dont les monumens s'appellent *modernes Antiques*. La première raiſon eſt l'effet ridicule des pilaſtres qui étoient au-deſſus de la niche du fond. Cette niche, comme je l'ai dit, eſt arquée en plein ceintre, & s'élève à plus de la moitié de l'Attique. Qu'arrivoit-il de-là ? le voici : Cinq pilaſtres & les panneaux de marbre qui les ſéparoient, ſe trouvoient coupés, qui plus qui moins,

ſelon le contour de l'Archivolte qui les rencontroit ; enſorte que le pilaſtre , qui poſoit ſur le ſommet du cintre, y perdoit au moins les deux tiers de ſa longueur ; que ni lui , ni les autres n'avoient par conſéquent de baſes, & que ce morceau préſentoit au moins quatre toiſes d'Architecture, portant abſolument à faux , & de la façon la plus révoltante. La ſeconde raiſon eſt l'autorité du Cavalier Fontana , qui prétend qu'au lieu de ces pilaſtres , on voyoit, du temps d'Agrippa, les Caryatides dont parle Pline , & auxquelles les Antiquaires ont tant de peine à trouver une place dans le *Panthéon.* Où les mettre , en effet, ſi l'on ſuppoſe les pilaſtres auſſi anciens que l'embelliſſement de ce Temple ?

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais je veux que cet Attique fût du meilleur temps de l'Architecture, en quel état étoit-il , il y a deux ans ? J'en appelle au témoignage de tous ceux qui l'ont vu alors : les pilaſtres & les panneaux de marbre étoient déplacés , briſés , ruinés. Il ne faut pas dire que celui qui conduiſit anciennement l'édifice eût en vue ſa ſolidité , quand il plaça cet Attique au-deſſus du grand Ordre. Ce n'étoient point les pilaſtres qui portoient la voûte ; ils n'étoient-là que de pur ornement. L'Architecte qui le répare aujourd'hui, n'a pas cru ſon ſyſtême plus sûr que celui des Anciens, pour fortifier les murailles. Il a ſeule-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c. ment senti la difformité des pilastres du fond, & il a choisi un genre de décoration qui n'étoit point exposé aux mêmes inconvéniens. Ce genre n'est point dans le goût des colifichets du Borromini ; il est du meilleur goût antique, & l'exécution feroit honneur au ciseau de Diogène. Si l'on ne fait en stuc ce qu'on auroit dû faire en marbre, que pour épargner la dépense, c'est une épargne qui tient de la mesquinerie. Dans de pareilles entreprises, il ne faut rien ménager, & n'ambitionner pas la gloire de les exécuter tout seul, lorsque la précipitation nuit à la perfection de l'ouvrage. On fait ce que l'on peut, les successeurs font le reste.

On a eu encore moins de raison de s'élever contre la *refaction du pavé*, que contre les autres réformes ; rien ne prouve mieux que cette critique, combien le préjugé empêche d'examiner les objets, & précipite les décisions. Où les Censeurs ont-ils pris que ce pavé étoit antique ; je dis antique, du temps d'Agrippa ou de Septime Sévère ? Les marbres (au moins ce qu'il en reste de plus précieux) en sont antiques : mais le dessin, la distribution le sont-ils ? Si tout cela est postérieur à Constantin, nous n'y voyons plus qu'un ouvrage des Goths, ouvrage auquel on ne devroit quelque respect, qu'autant qu'il feroit encore en bon état. Mais ici c'est tout le contraire ;

& l'état misérable de ce pavé demande absolument qu'on le refasse.

Le sieur de Montjosieu, Gentilhomme de Rouergue, & habile Mathématicien, étant à Rome, en 1583, à la suite du Duc de Joyeuse, examina, en Connoisseur éclairé, les anciens monumens de cette Ville fameuse. Le *Panthéon* fixa sur-tout son attention, & mérita ses plus profondes recherches. Il considéra, en Architecte, cet édifice, &, après en avoir rapproché toutes les dimensions visibles, il trouva que toutes les parties du Temple qu'il avoit sous les yeux, étant Corinthiennes, le résultat de l'ensemble donnoit cependant du Dorique. Moins réservé dans ses jugemens, il auroit profité de cette découverte, pour attaquer, & l'Architecte qui construisit le Temple, & Pline, qui, malgré un si grand défaut, le met au rang des plus parfaits ouvrages de l'Univers. Il chercha un systême pour concilier l'Architecte & l'Historien. Il imagina donc qu'en abaissant le sol de l'intérieur d'autant de pieds qu'il en falloit pour ôter le court & le massif propre du Dorique, & en ramener toutes les parties relatives aux proportions Corinthiennes, il rendroit au *Panthéon* l'exactitude & le *svelte* qu'il eut au temps d'Agrippa. Il proposa son opinion dans un petit Ouvrage Latin, intitulé, *Gallus Romæ hospes*, qui ne fut imprimé

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

qu'en 1586, & lorſque l'Auteur n'étoit plus à Rome. Cette opinion a paru ſi plauſible au Cavalier Fontana, qu'il l'a adoptée.

Ce ſavant Architecte, à la ſuite de ſa Deſcription de la Baſilique du Vatican, donne celle du *Panthéon*, accompagnée de la coupe de l'édifice. On y voit qu'à quelques pieds du ſocle des colonnes, commençoit un eſcalier de cinq marches, qui régnoit tout autour du Temple, & aboutiſſoit à un ſol uni, au milieu duquel étoit une eſpèce de puits, deſtiné à recevoir les eaux du ciel, qui tomboient par le grand œil. Mais ce qui me paroît conclure en faveur de cette opinion, c'eſt qu'à ſept ou huit pieds au-deſſous du ſol que l'on voit aujourd'hui, il y a véritablement un autre pavé. J'ai interrogé là-deſſus pluſieurs Artiſtes, & tous m'ont aſſuré que ce pavé exiſtoit. Cela étant, que devient l'Antiquité de celui que les Critiques ne veulent pas qu'on refaſſe? N'eſt-il pas évident que le vuide dont parlent Montjoſieu & Fontana, a été rempli; qu'il n'a pu l'être avant Conſtantin, avant que le Chriſtianiſme commençât à s'enrichir des dépouilles du Paganiſme; & qu'il ne l'a été au plutôt que lorſque Boniface IV obtint de l'Empereur Phocas le *Panthéon*, pour en faire une Égliſe?

S'il eſt vrai, ce que l'on ne donne cependant

pas comme démontré, que le *Panthéon* étant confacré à tous les Dieux, les ftatues des Dieux Infernaux euffent leur place fous terre, fous les voûtes qui portoient l'efcalier dont nous avons parlé, n'en peut-on pas inférer que les Chrétiens, en confacrant ce Temple au vrai Dieu, en jettant dehors les fauffes Divinités, comblèrent l'obfcur fanctuaire où elles étoient adorées? On fent bien qu'il y auroit eu quelque chofe de mieux à faire, & ç'auroit été de laiffer fubfifter tout l'édifice dans la forme où l'on le trouvoit; mais dans le temps dont je parle, mon R. P., le zèle s'attachoit plus à fanctifier un Temple qu'à en conferver les exactes proportions : on avoit bien oublié alors ce que c'étoit que le Corinthien & le Dorique.

Mais, quand on ignoreroit quand & comment le fol du *Pantheon* s'eft élevé, au moins ne peut-on pas nier qu'il n'a pas toujours eu l'élévation qu'on lui voit aujourd'hui. Cela fe voit par les plinhtes des colonnes qui font enfouies de plus de deux tiers de leur épaiffeur ; il y en a même quatre qui font abfolument au niveau du pavé. Dira-t-on que ce foit là un ouvrage des Architectes qui fleurirent depuis Augufte jufqu'à Septime Sévère, dans ces fiècles qui furent ceux de la belle, de la faine Architecture? L'enfouiffement d'une partie fi effentielle de la colonne

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ne peut dater que des siècles de la barbarie, ou peut-être même de quelque temps plus voisin du nôtre. Le *Panthéon* est sur un terrein extrêmement bas : pour peu que le Tibre grossisse, ses eaux pénètrent, par les égoûts, dans cette Église ; & , en six semaines, j'y en ai vu deux fois près d'un pied. En ruinant l'ouvrage des Anciens, on perdit apparemment le secret qu'ils avoient imaginé pour arrêter les eaux du fleuve. On sacrifia donc l'élégance aux intérêts de la santé & à la décence du service Divin : on éleva le sol du *Panthéon*, comme on a élevé celui des Termes de Dioclétien, changés en Église par Michel-Ange. Dans ces différents changemens, il n'étoit pas possible que les tables de marbre qui formoient le pavé, ne se brisassent, & qu'on ne les remplaçât successivement par d'autres, sur lesquelles ni Auguste, ni Agrippa n'avoient marché.

Enfin, ce pavé est aujourd'hui si mauvais, les marbres en sont tellement brisés, les inégalités en sont si raboteuses, qu'il faut une attention continuelle, pour ne point poser le pied à faux & pour prévenir les chûtes. C'est une alternative de monticules & de vallons couverts de cailloutage ; ce qui prouve encore que ce qui sert de base au marbre, n'est que de la terre rapportée, qui s'est affaissée dans quelques endroits,

droits, & élevée dans quelques autres. On fait cependant un crime au sieur Paolo Posi d'avoir proposé de refaire ce sol ruiné & dangereux. Qu'on suive le même dessin, qu'on emploie des marbres neufs, & l'entreprise de Posi sera, selon moi, très-louable.

Il reste un point sur lequel je n'ai garde de vouloir justifier ceux qui le proposent ; c'est le lanternon à placer sur le grand œil de la voûte. Cette idée n'est cependant pas de l'Architecte, elle vient de plus haut, & on y est tellement attaché qu'on ne veut point entendre parler d'embellir la voûte, à moins qu'on ne la garantisse, par ce lanternon, des injures du temps. Il faut avouer que cette ouverture de la voûte est extrêmement incommode pour ceux qui sont dans l'Église. Par-là tombent, avec la pluie, la neige, la grêle, des rhumes, des cathares de toute espèce. Mais la boucher par un coupolin, c'est surcharger l'édifice, c'est altérer l'effet de la lumière qu'il reçoit par cet œil, c'est tellement changer sa forme, que, dans quelques années, ceux qui ne l'auront point vu tel qu'il est aujourd'hui, & qui y verront cet accessoire moderne, ne comprendront pas comment toutes les parties intérieures du Temple pouvoient être également éclairées par ce seul endroit ; que l'artifice de l'Architecte ayant disparu, on

traitera peut-être d'ignorance ce qui ſuppoſoit en lui la plus grande habileté ; que comparant l'immenſe voûte & ſon petit lanternon, avec nos coupoles élancées & pyramidales, on s'en prendra aux Anciens d'une diſproportion qu'il ne faudroit attribuer qu'aux Modernes. Il eſt à ſouhaiter que ce projet n'ait pas lieu, & que les Puiſſances qui le favoriſent, en l'abandonnant, ne renoncent point à donner au *Panthéon* tous les embelliſſemens qu'elles lui deſtinent. Les ſuccès de leur zèle feront taire la critique, & on leur devra l'avantage de revoir, à peu près, dans ſon premier état, le plus beau, le plus précieux monument de la magnificence Romaine. Que leurs ſoins s'étendent auſſi juſqu'au portique. Tous les chapiteaux, excepté ceux qui ont été placés ſous Alexandre VII, ſont entièrement dépouillés de leurs ornemens, & ne préſentent que des maſſes informes. Qu'on les garniſſe donc de feuilles, de caulicoles, &c., cela eſt difficile, mais n'eſt point impoſſible dans une Ville, ou mieux qu'en aucune autre du monde, on ſait l'art d'appliquer des revêtemens de marbre. Je ne conçois pas comment on pourroit préférer le triſte ſpectacle des ravages du temps, au plaiſir de voir ce portique dans toute ſa richeſſe & ſa majeſté. Ces ornemens ſeroient modernes quant à la matière ; mais ne rappelleroient-ils pas plus agréablement

l'Antique, que des tronçons de marbre brut & écorné de toutes parts ? On pense à placer des statues dans les quatorze niches de l'Attique, où, depuis le paganisme, il n'y en avoit pas. C'est une décoration de plus, mais on ne la rend pas aussi riche qu'elle pourroit l'être. Les statues ne seront que de stuc, parce que, *dit-on*, il en coûteroit trop pour les faire de marbre. C'est la plus mauvaise de toutes les raisons.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je crois, mon R. P., vous avoir mis en état, vous & ceux à qui vous communiquerez cette Lettre, de juger si les réparations que l'on fait au *Panthéon*, sont aussi absurdes que quelques *Virtuoses* de mauvaise humeur veulent le persuader. Tout fanatisme, en matière d'Art, écarté, la raison seule consultée, on applaudira à des soins qui ont pour objet, non pas d'anéantir les merveilles de l'ancienne Rome, mais d'effacer les traces de la barbarie & de l'ignorance. Nous avons à nous plaindre des siècles passés, qui ont négligé un si riche morceau d'Architecture : nos descendans n'auront qu'à se louer du nôtre, qui lui rend tout ce qu'il peut de son ancienne magnificence.

Vous me permettrez de ne pas finir cette lettre, sans vous communiquer une idée qui m'est venue sur ce qu'étoit autrefois le *Panthéon*. Vous savez que l'opinion la plus ancienne & la plus générale

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

eſt que cet édifice fut un Temple conſacré à tous les Dieux ; mais vous ſavez auſſi qu'elle a été combattue par quelques Littérateurs, qui ont prétendu que ce que l'on croyoit un Temple, n'avoit jamais été, dans le vrai, qu'un Bain, faiſant partie des Thermes d'Agrippa. Ceux qui l'ont cru un Temple, ſe ſont fondés ſur la plus ancienne tradition, ſur le nom même du monument, ſur le témoignage poſitif de quelques Hiſtoriens : on ne peut guère ſouhaiter de meilleures preuves. Elles n'ont cependant pas convaincu les adverſaires, qui, ſelon moi, auroient dû, après les avoir bien peſées, accorder au moins au *Panthéon* le nom de Temple. Ils ont cru trouver une raiſon de le regarder comme un Bain, dans ſa proximité des Thermes d'Agrippa, dans ſa reſſemblance avec d'autres édifices qui étoient réellement des Bains, comme l'Egliſe des Bernardins, le veſtibule de l'Égliſe des Chartreux, qui appartenoit aux Thermes de Dioclétien. En effet, ils ſe ſont autoriſés d'un paſſage de Dion, qui dit que le nom de *Panthéon* lui paroît tiré plutôt de ſa forme ſemblable à la voûte céleſte, que d'une vraie conſécration à tous les Dieux. Mais 1°. la proximité du *Panthéon* des Thermes d'Agrippa, ne prouve nullement qu'il en fît partie. 2°. Les morceaux des Thermes de Dioclétien, que l'on cite, ſont bien

postérieurs au *Panthéon.* L'Architecte, frappé de la beauté & de la hardiesse de celui-ci, a pu vouloir les imiter, & montrer que son habileté égaloit celle des anciens Architectes. 3°. Le passage de Dion jette des doutes sur le véritable usage de ce monument; mais il ne fait que prêter matière à la dispute.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je crois qu'on peut profiter de cet endroit de Dion, ainsi que de quelques autres qui le précèdent & le suivent, pour regarder le *Panthéon* comme un monument allégorique des victoires d'Auguste. Agrippa le fit embellir dans son troisième Consulat, l'an 729 de Rome. Auguste venoit de terminer alors une guerre difficile, occasionnée par la rébellion des Salasses, des Cantabres, des peuples de l'Asturie. Varron avoit réduit les Salasses, Auguste lui-même avoit fait reprendre le joug aux Cantabres & aux Asturiens, tandis qu'en Allemagne Vinicius châtioit quelques cantons, où des marchands Romains avoient été égorgés. Une paix générale succéda à ces troubles, & le Temple de Janus fut fermé pour la seconde fois, depuis qu'Auguste étoit sur le Trône.

Vous voyez que toutes ces expéditions avoient pour objet, non pas de nouvelles conquêtes, mais le châtiment de peuples déjà soumis, & dont la révolte demandoit une vengeance prompte &

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

éclatante. Ne seroit-ce point à celle que tira Auguste qu'il faudroit attribuer le titre IOVI VLTORI, *à Jupiter Vengeur*, donné par Agrippa au *Panthéon* ? Sous le nom de *Jupiter*, n'auroit-on pas voulu représenter Auguste lui-même ? Agrippa n'étoit point adulateur, mais il étoit gendre du Maître de l'Univers ; & dans son zèle pour l'embellissement de Rome, il put consulter sa reconnoissance envers le Prince qui l'avoit fait entrer dans sa famille. Les circonstances heureuses qui donnoient lieu à ce monument, justifioient, dans l'esprit des Romains, ce que sa Dédicace pouvoit avoir d'extraordinaire. Il n'étoit point permis de consacrer des Temples aux Héros encore vivans. En dédiant celui-ci à Jupiter, on respectoit les usages de la Nation, on ménageoit la modestie de l'Empereur, & l'on éternisoit néanmoins le souvenir d'un évènement glorieux à tout le peuple Romain. Ainsi, ce peuple, gagné par la bonté de Jules-César, après la bataille de Pharsale, érigea un Temple *à la clémence de César* ; ainsi charmé des vertus de Titus, en érigea-t-il un autre *à la perpétuité des Flavius*. Il est évident que ce n'étoit-là que des monumens héroïques, destinés à mettre sous les yeux de la postérité les bienfaits du Maître, & la reconnoissance des sujets. Faisoit-on des sacrifices à la *clémence* de César, lorsque César n'étoit plus ? La *perpétuité*

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

des Flavius étoit-elle une Divinité, à qui on pût demander des graces ? Le *Panthéon* étoit bien un Temple, en ce sens qu'il portoit le titre du premier des Dieux, & renfermoit les statues de quelques autres ; mais je ne pense pas qu'on y fît des sacrifices, & qu'on y honorât Jupiter par l'immolation des victimes.

Quant à son nom, il ne me paroît pas une preuve que le Temple fût consacré à tous les Dieux de l'Olympe, de la Terre & des Enfers. Pour l'être en effet, il auroit fallu qu'il contînt les statues de tous les Dieux (ce qui étoit presqu'impossible), ou au moins une statue *Panthée* qui les représentât tous. Or, on ne nomme, parmi les simulacres qui décoroient l'intérieur, que ceux de Jupiter, de Mars, de Pallas, de Vénus, d'Hercule & de Jules-César. Neptune n'auroit certainement pas cédé la place à Mars ; Junon & Diane avoient de justes prétentions vis-à-vis de Pallas, & plus encore vis-à-vis de Vénus, rivale éternelle de l'une & de l'autre. Mais, *dit-on*, le *Panthéon* fut aussi consacré à Cybèle, mère de tous les Dieux, & cela suffit pour autoriser la dénomination du monument... Oui, il le fut, mais au temps de la République. En perdant son ancienne forme sous Agrippa, il perdit aussi son ancien culte ; il conserva le même nom, sans que l'objet qui le lui avoit fait donner

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fût exactement le même. Il n'étoit apparemment pas contre le respect dû aux Dieux d'enlever un Temple à l'un pour le donner à l'autre, puisque rien n'est plus fréquent que ces donations dans les fastes de l'ancienne Rome. J'appuye ma conjecture d'un passage de Pausanias. « (*) On voit, » *dit-il*, à Altis un grand Temple d'Ordre Dorique, que les habitans, conservant l'ancien » nom, appellent aujourd'hui *Matroum*. On n'y » voit cependant aucune statue de la Mère des » Dieux ; l'intérieur n'est orné que de statues » d'Empereurs Romains ». Je conclus de ce passage, 1°. que ce Temple d'Altis n'étoit pas un Temple proprement dit, mais un monument érigé à la gloire des vainqueurs de la Grèce. On l'appelloit *Matroum*, parce qu'autrefois il y avoit, en effet, dans cet endroit, un Temple consacré à la Mère des Dieux ; 2°. que le nom de *Panthéon* ne suppose pas plus un édifice consacré à tous les Dieux, que celui de *Matroum*, un Temple consacré à Cybèle. La statue de la Déesse n'étoit ni dans l'un, ni dans l'autre, & c'étoit uniquement l'habitude qui faisoit appeller le premier *Matroum*, & le second *Panthéon*.

(*) Ναὸν δὲ μεγέθει μέγαν καὶ ἐργασίᾳ Δώριον, Μητρῷον καὶ ἐς ἐμὲ καλοῦσι, διασώζοντες ἔτι τὸ ὄνομα αὐτῷ τὸ ἀρχαῖον. κεῖται δὲ οὐκ ἄγαλμα ἐν αὐτῷ θεῶν μητρος· βασιλέων δὲ ἑστήκασιν ἀνδριάντες Ρωμαίων. *Eliac* 1, *Cap*. 20.

Si cependant on veut abſolument que celui-ci ait été conſacré à tous les Dieux ; par tous ces Dieux j'entendrai tous ceux qui avoient quelques rapports plus directs avec le peuple Romain, & avec la famille de l'Empereur. Jupiter étoit le Père des Dieux & des hommes, il convenoit qu'il eût la première place ; auſſi étoit-il dans la grande niche du fond. Mars, Dieu de la guerre, & regardé comme le père de Romulus, Fondateur de la Nation la plus guerrière qui ait jamais exiſté, rappelloit toute la nobleſſe de l'origine, & la gloire des conquêtes. Pallas partageoit avec Mars l'emploi de préſider aux batailles & de former à l'héroïſme, &, puiſqu'elle occupoit une place dans le Temple de Jupiter Capitolin, elle devoit en avoir une dans le *Panthéon.* On voit, ſans que je le diſe, pourquoi Vénus y étoit ; d'elle deſcendoit Auguſte, adopté par Jules-Céſar : &, ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'elle portoit aux oreilles le reſte de cette belle perle que Cléopâtre conſuma dans un repas, donné à Antoine, & dont on avoit fait deux pendans. Ce bijoux devenoit un monument précieux & flatteur de la victoire d'Actium. Hercule étoit le modèle des Héros ; Jules-Céſar le Fondateur du nouvel Empire : ils figuroient bien l'un vis-à-vis de l'autre. La ſtatue d'Auguſte auroit accompagné celle de Jules,

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ſi la modeſtie de ce Prince ne s'étoit oppoſée au deſſein d'Agrippa. Mais elle étoit dans le portique, vis-à-vis de celle de ſon gendre, dans les deux grandes niches qu'on y voit. Je ſais qu'il en reſte encore beaucoup à remplir dans l'intérieur ; mais les Hiſtoriens ne me diſant pas ce qui y étoit, j'y mettrai ce que je voudrai, dès que j'ai fait occuper les principales par les ſtatues que je trouve citées.

Le temps où fut réformé & embelli le *Panthéon*, les Divinités qui y avoient leurs ſtatues, les ornemens qui le décoroient, les différentes opinions des plus anciens Auteurs ſur ſa deſtination, tout, mon R. P., me porte à croire qu'en l'enrichiſſant, Agrippa n'eut en vue que de laiſſer à la poſtérité un monument des victoires d'Auguſte ſur les Salaſſes, les Cantabres, les Aſturiens, &c. Au reſte, ce n'eſt ici qu'une idée que je ſoumets à votre jugement, & que je ne prétends pas défendre. J'ai l'honneur d'être, &c.

8 *Octobre* 1758.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ARTICLE II.

LETTRE, contenant quelques Obſervations ſur les Pierres gravées.

Je vais vous faire part, Monſieur, de quelques Obſervations ſur cette partie des Arts qui vous a toujours paru ſi aimable & ſi piquante ; je veux dire ſur les gravures en Pierres fines, ou ſur les Pierres gravées. Vous vous reſſouvenez qu'étant à Paris, en 1750, & liſant enſemble le beau Traité de M. Mariette, nous fûmes frappés d'une de ſes conjectures, (pages 36 & 37 de ſon premier Volume). Je vous la remets ſous les yeux, parce que c'eſt comme le texte dont mes Obſervations ne ſeront que le Commentaire.

« Il eſt bien conſolant, *dit cet ingénieux & » ſavant Auteur*, de pouvoir imaginer que ces » ſtatues, ces grouppes, & peut-être quelques- » uns de ces bas-reliefs, qui firent autrefois le » ſujet de l'admiration d'Athènes & de Rome, » & qui ſont aujourd'hui l'objet de nos juſtes » regrets, ſe retrouvent ſur les Pierres gravées. » Ce n'eſt point ici une vaine conjecture : on » a ſur des Pierres gravées, indubitablement

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

» antiques, la repréſentation de pluſieurs belles » ſtatues Grecques qui ſubſiſtent encore. Sans » ſortir du Cabinet du Roi, on y peut voir ſur » des Cornalines, la ſtatue de l'Hercule de » Farnèse, un des chevaux de *Monte-Cavallo*, » & le groupe du Laocoon ; &, par conſé- » quent, il eſt très probable qu'un aſſez grand » nombre de ces excellens morceaux de Sculp- » ture ſi vantés, que le temps a détruits, ont » été pareillement mis ſur les Pierres gravées. » On ne me diſputera pas du moins qu'il n'y » ait un grand rapport entre certaines figures » gravées ſur les pierres fines & quelques ſta- » tues antiques qui ont péri, mais dont il nous » reſte des Deſcriptions, & cela me paroît don- » ner un grand poids à ma conjecture &c. ». Toute la ſuite, Monſieur, appuie cette même penſée : vous pourrez reprendre le morceau entier. Je viens à mes obſervations.

Dès les premiers jours que je parcourus, dans Rome, les divers monumens de cette Capitale, que je viſitai, avec quelque deſir de m'inſtruire, les Palais & les Vignes des Grands, je fus frappé des rapports qui ſe manifeſtoient, comme au coup-d'œil, entre certains morceaux de Sculpture, & quelques Pierres gravées que j'avois vues dans le Livre de M. Mariette. Je fus aſſez heureux pour trouver cet Ouvrage chez M.

Nattoire, Chef & Directeur de notre célèbre École de France. Il eut la complaisance de me le prêter, avec l'*Agostini* de l'Édition de 1686, & alors je ne fis plus un pas dans Rome, sans rapprocher de mes Pierres gravées, les Bas-reliefs & les statues qui se présentoient à ma vue. Dès ce moment aussi je me persuadai que la pensée de M. Mariette ne devoit pas être énoncée comme une simple opinion, mais comme une vérité très-sensible & très-intéressante pour cette partie des Arts.

Antiquités, Mythologie, Monumens, &c.

Je vais, Monsieur, vous citer quelques morceaux de comparaison; vous verrez au moins, qu'à cet égard, j'ai mis à profit mon séjour à Rome.

1°. Le Dieu Mithra, qu'on voit au N° 77, de la seconde partie de l'Agostini (Édition de 1686), se trouve dans plusieurs endroits de Rome; à la *Villa* Borghèse deux fois (l'Agostini lui-même en parle), au Palais Barberin, à la *Villa* Albani, dans la Galerie de Kircher, &c. Il y a des différences entre ces morceaux, mais peu considérables; le fond est le même quant aux figures principales & à leur attitude. Ces figures, au reste, sont, comme vous le savez, celle du Dieu Mithra, vêtu & coëffé à la Persanne; le Taureau qu'il tient terrassé & percé d'un poignard; les bustes du

Soleil & de la Lune, l'Aigle de Jupiter, le Corbeau d'Apollon, &c. Les Bas-reliefs, représentant le Dieu Mithra & ses accompagnemens, n'étoient que des emblêmes du Soleil & des effets qu'il opère dans les diverses saisons de l'année : sur les Pierres gravées on en a fait des *Abraxas*, espèce de Talismans que les Basilidiens & les autres Gnostiques rendirent si communs parmi les gens de leur secte.

2°. Sur un grand vase de la Vigne Borghèse, un Bacchant parfaitement semblable à celui de l'Agostini, N°. 17, seconde partie.

3°. A la *Villa* Médicis, dans un grand Bas-relief, appliqué à la façade qui regarde le Jardin, Hercule serrant entre ses cuisses le Lion de la forêt de Némée : morceau excellent & très-bien rendu dans la Pierre gravée du Cabinet du Roi (N°. 80 du Recueil de M. Mariette). Ici néanmoins, c'est-à-dire, sur cette Pierre qui est un Jaspe sanguin, au lieu du Lion de Némée, on voit Cerbère qu'Hercule serre & enchaîne : mais l'attitude, l'expression, le dessin, sont absolument les mêmes.

4°. A la *Villa* Albani, Ganymède présentant à boire dans une patère à Jupiter changé en Aigle ; sujet presque semblable à celui de la Cornaline du Cabinet du Roi (N°. 52 de M. Mariette). L'attitude de Ganymède est la

même dans l'un & l'autre morceau : celle de l'Aigle eſt un peu différente. Dans le premier, l'Aigle a les aîles traînantes, & porte une de ſes ſerres ſur la patère ; dans le ſecond l'Aigle a les aîles éployées, & appuie une de ſes ſerres ſur le genouil de Ganymède. Dans le Bas-relief, Ganymède ſoutient la tête de l'Aigle, en lui paſſant la main ſous le bec : dans la gravure en Pierre fine, Ganymède étend ſa main ſur le col de l'Aigle. Ces différences, comme vous voyez, ſont légères, & n'empêchent pas que l'idée ne ſoit toujours la même.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

5°. A la *Villa* Albani encore, Trajan & Plotine, Bas-relief parfaitement ſemblable à la Pierre gravée de l'Agoſtini, N°. 119, ſeconde partie.

6°. Encore au même endroit, une jolie ſtatue d'Iſis, poſitivement la même que celle du Cabinet du Roi, N° 9.

7°. Apollon en marbre blanc, dans la Vigne Borghèſe, & en Baſalte dans la Galerie du grand Palais Farnèſe, le même que celui du Cabinet du Roi, N°. 11.

Il y a, ſans doute, à Rome bien d'autres ſtatues, d'autres grouppes, d'autres Bas-reliefs qu'on retrouve ſur les Pierres gravées ; mais le peu que je viens de vous dire ſuffit pour

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

montrer que M. Mariette a raiſon de croire que les Pierres gravées nous ont conſervé les plus beaux morceaux de Sculpture antique. Cela me paroît vrai, ſur-tout par rapport aux ſujets badins & d'imagination. Je croirois que les traits d'Hiſtoire ont été moins imités ſur les Pierres fines, parce qu'ils appartenoient directement aux Médailles, & qu'ils exigeoient plus de figures.

Il eſt bon de vous faire obſerver que les petits ſujets, les ſujets agréables qui ont ſervi de modèles aux Graveurs, ſe trouvent ordinairement ſur le dé d'un piédeſtal, ſur les faces de ces grands candélabres triangulaires de marbre, en uſage chez les Anciens, ſur les vaſes, les urnes, les trépieds & autres uſtenſiles de cette eſpèce.

Mais voici préſentement, Monſieur, une autre idée qui étend & généraliſe beaucoup celle de M. Mariette. Dans le premier Volume des Antiquités d'*Herculanum*, Ouvrage qui a paru depuis cinq ou ſix mois, on voit des morceaux de peinture, où ſont répréſentés des grouppes de Génies, qui folâtrent en mille manières différentes. Or, parmi ces grouppes, combien ſont exécutés en marbre, & combien ſe voient auſſi ſur les Pietres gravées! Voilà donc des

ſujets

fujets devenus communs aux trois Arts ; mais lequel de ces trois Arts a fourni le modèle aux deux autres ? C'eft une queftion qu'il n'eft pas aifé de décider. En mon particulier, je pencherois affez en faveur de la Sculpture ; mais, pour ne pas me faire une querelle avec les Peintres, dont j'honore plus que perfonne les travaux & la profeffion, je me borne à comparer la Sculpture avec la Gravure, & il me femble qu'on peut ne donner à ce dernier Art que le mérite de la plus parfaite imitation. Le Sculpteur Diogène exécutoit pour Agrippa une jolie idée fur le contour d'un vafe : Agrippa, enchanté du chef-d'œuvre, le faifoit répéter fur une Agathe par Solon ou par Diofcoride ; afin que le portant au doigt, il pût fe procurer le plaifir de le contempler plus fouvent. Vous jugerez, Monfieur, de cette conjecture & de toute ma Lettre, que je finis en vous affurant que je fuis, Votre, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

4 Octobre, 1758.

ARTICLE III.

ÉCLAIRCISSEMENT sur Janus, adressé à Monseigneurle Duc d'Anguien.

MONSEIGNEUR, il me parut à Chantilly que vous étiez frappé de la figure bisarre de Janus, tel qu'on l'a représenté dans la belle & magnifique tapisserie des douze mois de l'année, qui n'est pas un des moindres ornemens de cette délicieuse maison. J'ai donc cru qu'un éclaircissement sur Janus convenoit au jour que l'antiquité payenne lui avoit consacré, & à la noble passion de tout savoir, jointe à un esprit capable de tout apprendre : talens héréditaires aux Condés, & qui brillent déjà dans votre Altesse Sérénissime.

Janus, sous les premiers Rois de Rome, étoit honoré comme le plus grand des Dieux ; & les vers des Saliens, espèces de Cantiques composés sous Numa, lui donnoient ce glorieux titre. Le temps, qui change tout, & l'amour de la nouveauté le dégradèrent peu à-peu. Les Dieux Étrangers prirent le dessus. Au siècle d'Auguste, Janus ne passoit plus que pour le

portier du Ciel : les épithètes de *Clusius* & de *Patuleius* marquent cet emploi.

Pour le dédommager, on commençoit toujours les prières publiques en l'invoquant. C'étoit une coutûme fort sage : il faut gagner le portier avant de s'adresser au Maître. On représentoit Janus avec ce double visage qui vous surprend, une couronne de laurier sur la tête. A Falère, sa statue avoit quatre visages. Il tenoit un bâton de la main droite, & une clef de la gauche ; & ses doigts étoient disposés de sorte qu'ils marquoient le nombre des jours de l'année. C'étoit à lui, comme au portier du Ciel, qui avoit soin de l'ouvrir au Soleil, qu'on avoit consacré le premier jour, & depuis, tout le premier mois de l'année.

Il ne lui étoit resté de son ancienne grandeur que la qualité de premier Dieu tutélaire de Rome : ils étoient huit, qu'on appelloit *Dii selecti*. C'étoit en cette qualité qu'on l'invoquoit particulièrement pendant la guerre. Tant qu'elle duroit, son Temple étoit ouvert : on le fermoit à la paix.

Les Philosophes, qui ont rafiné sur les superstitions vulgaires, ont prétendu, les uns, que Janus étoit le Soleil ; les autres, qu'il étoit le Monde. Ils expliquoient comme ils pouvoient les symboles de cette fausse Divinité, qui ne

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

conviennent guère au Monde, & qui conviennent un peu mieux au Soleil; sur-tout le calcul des jours de l'année, marqué par la situation des doigts.

Les Poëtes & les Historiens, de meillenre foi que les Philosophes, avouoient sans façon que ce prétendu Dieu avoit été un Roi du pays Latin. Théodore Rickius, savant Hollandois, dans une Dissertation sur les anciens habitans de l'Italie, fixe le temps de son règne, à l'an 150 avant la prise de Troie. Sa Chronologie n'est fondée que sur une suite de Rois fort douteuse : & d'ailleurs, il est obligé de reconnoître que son époque s'accorde mal avec la fuite de Saturne & l'asyle qu'il trouva auprès de Janus.

D'autres Savans sont persuadés que les Látins ont adoré Noé sous le nom de Janus. Les symboles, le nom même de Janus conviennent à Noë; le double visage marque sa prévoyance, & qu'il voyoit ce qui étoit caché aux autres, ce qui devoit suivre, & qui n'étoit pas encore arrivé. La clef est celle de l'Arche, & le bâton, disent-ils, est la règle dont il s'étoit servi pour en mesurer les proportions; le nombre des jours qu'il comptoit par ses doigts, est le nombre des jours qu'il y étoit demeuré. Le nom de Janus, ajoutent-ils, est une épithète qui convient mer-

veilleusement à Noë. Janus vient de *iain*, qui, en Hébreu, signifie du vin. On sait que Noë inventa l'art de faire cette liqueur. Votre Altesse, qui lit déjà l'Écriture avec tant d'application & de goût, verra bien la justesse de ces rapports. La forme de la plus ancienne monnoie, qui ait eu cours dans l'Italie & dans la Grèce, est favorable à ce sentiment. D'un côté, elle portoit une figure à deux visages, & de l'autre, celle d'un navire, ou plutôt de l'Arche.

Cette opinion a beaucoup de vraisemblance; mais on peut y opposer une difficulté considérable. Si Noë est Janus, comment a-t-il régné en Italie ? Comment a-t-il reçu Saturne dans ses États ? Quelque parti qu'on prenne dans l'explication des fables où Saturne a part ; que Saturne soit Adam, Noë, ou un Roi de Phrygie, contemporain de Tharé, la difficulté reste entière. On en pourroit couper le nœud, en disant que la fuite de Saturne & son séjour auprès de Janus, est une pure fable. On ne manqueroit pas de raisons pour appuyer cette nouvelle réponse. On sait que la coutume des Grecs étoit de feindre des histoires entières sur les noms des pays ou des villes, quand ils ignoroient la véritable étymologie de ces noms. Les exemples ne me manqueroient pas : J'en choisis

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

que perſonne n'a encore remarqués. Tous les différens noms de la Theſſalie expriment la nature du terroir. *Theſſalie* vient de *Tſal*, & ſignifie un pays ombragé d'arbres. *Theſrotie* vient d'*eſroth*, & ſignifie un pays où il y a beaucoup de bocages. Les noms d'*Eſtiotide* & de *Pyrrhée*, qu'on a donnés à la Theſſalie, viennent de noms Phéniciens, qui ont la même force que les précédens. *Hellade* & *Dryopide*, autres noms de la même contrée, marquent qu'elle abondoit en chênes. Les Grecs, mal inſtruits du vrai ſens de ces noms, ont feint un *Theſſalus*, fils, ſelon les uns, d'Hercule, ſelon les autres de Médée, *un Theſprotus*, un *Dryops*: & ils ont ſuppoſé qu'ils avoient régné dans cette partie de la Grèce, & que le Royaume avoit pris le nom du Roi.

De même, le nom de *Latium* eſt formé d'un verbe qui ſignifie ſe *cacher*. *Cetthim*, nom dont l'Écriture ſe ſert en parlant des Romains & des Macédoniens; & *Camesène*, nom ancien de l'Italie, ont dans l'Hébreu la même ſignification. L'Épithète de *Saturnie*, qu'on a donnée à ce même pays, n'eſt qu'un ſynonyme de ces noms. *Satar*, en Hébreu, ſignifie ſe *cacher*. Peut-être appelloit-on ainſi les Habitans d'une partie de la Grèce & de l'Italie, parce que, dans les premiers ſiècles, après le déluge, ils n'avoient

pour demeure que les antres. En effet, Pline (*) nous a conservé les noms de ceux qui bâtirent, les premiers, des maisons dans ces régions. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quoi qu'il en soit, les Grecs, pour ne pas avouer leur ignorance sur la véritable étymologie de ces noms, ont imaginé, les uns, un Roi *Latinus*; les autres, un Roi *Camesès*. Quelqu'un, plus ingénieux que les autres, aura feint que le *Latium* étoit ainsi appellé, parce qu'il avoit servi de retraite à Saturne. La fable étoit trop heureusement inventée pour ne pas faire fortune.

J'ai fourni généreusement cette réponse aux Défenseurs d'un sentiment qui n'est pas le mien. Selon moi, Janus n'est pas Noë mais Javan, son petit-fils, de qui les plus anciens peuples de la Grèce, du Péloponèse, de l'Italie, de l'Espagne & des Gaules, tiroient leur origine. Le nom convient assez : il y a peu de différence entre *Javan*, prononcé *Jan* & *Janus*; il y en a encore moins entre *Jaen* (c'est ainsi qu'on peut prononcer le nom de *Javan*) & *Chaon*, qui est un des noms que portoit Janus, & qui a donné occasion aux Poëtes de le prendre pour le chaos. Janus, selon la plupart des Auteurs,

(*) Livre 7.

eſt le premier Roi des Aborigènes, c'eſt-à-dire, des premiers habitans de l'Italie. Javan, ſelon l'Écriture, eſt le père des mêmes peuples. Il s'eſt pu faire que Javan ait choiſi le pays Latin pour ſa demeure, qu'il y ait reçu Noë, fuyant devant Cham, ou devant le rebelle Nemrod. Bochart a déjà montré les rapports de Saturne & de Noë; &, ce qu'il n'a pas vu, le nom de *Saturnus* formé de deux mots Hébreux, *Satar*, qui ſignifie *commander*, *preſcrire*, auſſi bien que *cacher*; & *nus*, qui ſignifie *marcher*, *aller*, auſſi bien que *fuir*: ce nom, dis-je, convient à Noë, qui preſſa les hommes d'aller dans les diverſes contrées, qu'il leur avoit aſſignées en partage.

Mais la figure de Janus conviendroit-elle à Javan? Pourquoi non? Il ſuffit pour cela que ce fût un homme fort expérimenté & fort prévoyant. Les deux viſages étoient devenus le ſymbole de la prudence. Les Athéniens repréſentoient Cécrops, qui n'avoit point été Prophète, avec deux viſages. La baguette de Janus ſera le ſceptre que Javan avoit porté comme Roi. La clef marquera qu'il en avoit inventé l'uſage: & ce n'eſt pas le ſeul art dont on lui ſoit redevable. On convient qu'il a le premier frappé des monnoies, où il voulut conſerver la mémoire du déluge; qu'il inventa ou du moins perfectionna

la Navigation & l'Aſtronomie. Je crois qu'il ſeroit mal-aiſé de réfuter cette conjecture.

Je vais en haſarder une autre. Notre Seigneur, en promettant à Saint Pierre de lui donner les clefs du Ciel, ne faiſoit-il point alluſion à ce que les Romains penſoient de Janus ? Ne promettoit-il pas au Prince des Apôtres de rendre vrai dans ſa perſonne, ce que les Romains croyoient fauſſement de leur Dieu tutélaire, dont Saint Pierre prendroit la place ? La promeſſe, priſe en ce ſens, ſeroit une prophétie non ſeulement de la dignité future de Saint Pierre, mais encore du lieu où il placeroit ſon ſiège. Cette prophétie a un accompliſſement bien ſenſible. C'eſt ſur le Janicule que Saint Pierre a répandu ſon ſang ; c'eſt-là qu'eſt aujourd'hui l'Égliſe de Saint-Pierre *in Montorio*.

Un certain Jacques Hugues a porté la choſe plus loin. Selon lui, il n'y a jamais eu de Janus ni d'Énée, ni de Romulus : tout ce qu'on a dit d'eux eſt tiré des prédictions de je ne ſais quelle Sibylle, qui, dans les prophéties qu'elle avoit faites de Saint Pierre, avoit donné à ce Saint les noms de ces Héros ; &, ſelon le ſtyle prophétique, s'étoit ſervie du paſſé au lieu du futur. Le Livre de l'*Origine de Rome*, compoſé par cet Auteur, eſt plein de viſions auſſi extraordinaires que celle-là.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je finis, Monſeigneur ; & je ne puis douter que je ne vous aie plu, au moins par la matière de ma Diſſertation, qui découvre les ridicules chimères, où tombe la raiſon abandonnée à elle-même, & la ſolidité de la Religion Chrétienne. On ne trouve que dans nos Écritures des vérités plus anciennes que les fables : les fauſſes Religions ne ſont que de mauvaiſes copies. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

TOURNEMINE, Jéſ.

ARTICLE IV.

EXPLICATION du Cachet de Michel-Ange ; par le P. Tournemine, Jéſ.

CETTE admirable antique eſt dans le Cabinet du Roi : c'eſt une cornaline, gravée, à ce qu'on croit, pour Alexandre, par le fameux Pyrgotèle, à qui ſeul le Conquérant de l'Aſie avoit permis de le repréſenter de cette manière. Pline nous apprend ce glorieux privilège de Pyrgotèle, dont le nom a été oublié mal-à-propos dans toutes les éditions du Dictionnaire de Moréri, & du Dictionnaire Latin, commencé par Charles Étienne, & augmenté par Lhoyd,

où cet excellent Sculpteur méritoit ſans doute une place.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La pierre dont nous parlons eſt appellée le cachet de Michel-Ange, parce qu'on croit qu'elle lui a ſervi de bague & de cachet : il l'avoit achetée huit cents écus, ſomme conſidérable dans le temps où il vivoit. Raphaël l'eſtimoit tant, qu'il en a pris deux figures de femmes, dont l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin, pour en faire une Judith qui met la tête d'Holopherne, enveloppée dans le pavillon de ſon lit, ſur la tête d'Abra ſa ſervante. Cette pierre appartint enſuite à M. Bagarris, & depuis à M. Lauthier le Père, des mains de qui elle a paſſé dans le Cabinet du Roi.

Cette cornaline, moins grande qu'un liard, contient dans ſon extrême petiteſſe quinze figures diſpoſées de manière qu'elles produiſent la plus agréable compoſition ; & les Anciens, qui, dans les belles ſtatues qui nous reſtent d'eux, nous ont laiſſé des modèles achevés, ſemblent, dans la prodigieuſe petiteſſe de ce monument, nous avoir voulu ôter l'envie & le pouvoir de les imiter.

Pyrgotèle a repréſenté ſur ce cachet une Vendange : nous en dirons bientôt la raiſon.

La ſcene eſt entre deux grands arbres qui

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

foutiennent un pavillon fur une montagne sèche. On ne voit fur la gauche qu'un des deux arbres entouré de pampres & de vignes : deux Satyres, un homme, deux femmes & un enfant paroiffent au pied de cet arbre, fur lequel on voit un oifeau : un des fatyres eft debout : il tient une de ces cornes creufes qui fervoient de vafes aux Anciens, & dont il paroît, à fon vifage & à fa pofture, qu'il a fait un ufage exceffif : fon ivreffe eft gaie. Celle de l'autre Satyre, placé à la droite, eft plus morne : on ne le voit que de côté, un genouil en terre, le coude appuyé fur l'autre genouil, & embraffant un bouc dont la tête paroît. L'homme, affis fur fes talons, tient, fur le feu d'un réchaut, une efpèce d'affiette creufe ; il a l'air groffier & payfan ; fon attitude marque une grande attention à ce qu'il fait. Des deux femmes qui font affifes à terre comme lui, une s'appuie fur une flûte de fix tuyaux inégaux ; l'autre a un enfant affis fur fes cuiffes, qui femble vouloir badiner avec elle ; mais l'une & l'autre de ces femmes paroît toute occupée de ce que fait le payfan. L'air de ces femmes eft très-gracieux, & fait un beau contrafte avec la laideur du payfan & des Satyres. L'enfant eft charmant : ceux du Dominiquin n'ont rien de plus vrai, ni de

plus aimable. Derrière ce grouppe, deux femmes debout ont des paniers de raiſin ſur la tête. On ne voit l'une que de côté, l'autre ſe préſente de front ; elle poſe la main ſur un manequin plein de raiſins. Sur la droite du cachet Bacchus paroît, ou plutôt Alexandre, ſous la figure de Bacchus. Des traits, aſſez ſemblables à ceux qu'on lui voit ſur ſes Médailles, auroient dû le faire reconnoître. Il tient d'une main Bucéphale qui ſe cabre, & de l'autre, il lui préſente du vin. Derrière Alexandre, une femme élève auſſi haut qu'elle peut une grande coquille vers un Amour, qui ſoutient d'une main le pavillon, & qui étend l'autre pour prendre du raiſin dans cette coquille. Il ne faudroit que ces deux figures pour convaincre les plus incrédules de la perfection, où les Anciens avoient porté les Arts, & pour montrer avec combien de vérité & de force ils prononçoient les figures & les actions. C'eſt derrière cette femme qu'on en voit deux, dont nous avons parlé ; l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin. On n'en ſera pas moins frappé que Raphaël, ſur-tout de l'attitude de celle qui reçoit le panier. Un petit Amour, oppoſé à celui qui veut prendre du raiſin, eſt repréſenté, faiſant effort pour retenir le pa-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

villon que l'autre Amour a un peu lâché : son vol, son action charment.

Outre tant de beautés, on voit au bas de la cornaline, dans un compartiment aussi large qu'elle, un pêcheur, dont la figure seule suffiroit pour rendre cette pierre considérable, & pour immortaliser Pyrgotèle.

Il est temps de dire que cet illustre Sculpteur grava apparemment ce cachet pour Alexandre, lorsque, vainqueur des Perses, il méditoit la conquête des Indes. Alors, disent ses Historiens, il affectoit le nom & les ornemens de Bacchus, premier Conquérant de l'Inde. L'action dans laquelle Pyrgotèle le représente convient à ce dessein. Il se trouve à une vendange comme le Dieu du vin ; mais il tient son cheval de bataille : cela marque le Conquérant. On voit qu'il y a dans l'Ouvrage de Pyrgotèle autant d'esprit que d'art.

ARTICLE V.

DESCRIPTION d'un Anneau d'or trouvé en Berry, & DISSERTATION qui en explique l'inſcription & l'uſage.

CE Monument antique a été trouvé en 1716, près de Bourges, ſous les racines d'un vieux chêne. On ne marque point le poids de cet Anneau, mais ſeulement ſa circonférence, qui eſt en dehors de deux pouces & demi, & ſa largeur, qui eſt d'une ligne & demie. Il a deux inſcriptions, l'une en dehors, & l'autre en dedans; ou bien c'eſt une ſeule inſcription, dont une partie eſt ſur la circonférence extérieure de l'anneau, & l'autre ſur la circonférence intérieure. L'une & l'autre commence par une croix fourchue, c'eſt-à-dire, dont les extrémités ſont fendues, & ſe terminent en deux petites pointes. Toutes ou preſque toutes les extrémités des lettres ſont terminées de même. L'inſcription, qui eſt ſur la circonférence extérieure, eſt : + A DROS Y DRO SAROS, & celle de la circonférence intérieure eſt : + TEBALGVTGVTANI. La forme des lettres fait juger que cet Anneau ne peut avoir été

fait avant le dixième ſiècle. Les G y ont une forme qu'on ne leur voit guères que ſur quelques monnoies de Hugues Capet, & de ſon ſiècle. La croix eſt un ſigne que l'anneau a été fait pour des Chrétiens. On ne mande point ſi les caractères ſont en creux ou en relief; mais il y a de l'apparence qu'ils ſont en relief, & qu'ils n'ont point été mis autour de cet Anneau pour être imprimés, & pour cacheter. Au moins, ce qui eſt en dedans n'a pu ſervir à cet effet. Ces caractères ſont tous également eſpacés ou éloignés les uns des autres, & occupent toute la circonférence de l'anneau. Du reſte, cette inſcription eſt une énigme ſur laquelle on attend les conjectures des Savans.

DISSERTATION ſur cet Anneau d'or; par le P. Daniel, Jéſ.

Il s'agit d'un Anneau d'or trouvé depuis peu en Berry, avec cette inſcription ſur le contour de l'Anneau : A DROS Y DRO SAROS : Et cette autre au-dedans de la circonférence : TEBALGVTGVTANI. Il y a une croix avant la premiere inſcription, & une autre croix avant la ſeconde.

Il eſt évident, par l'inſcription qui eſt en termes barbares, que ce monument n'eſt point un ouvrage de l'antiquité Romaine. Il n'eſt pas moins

moins certain, par les croix, qu'il a été fait depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La plus grande difficulté eſt d'expliquer les inſcriptions, & puis de déterminer le temps où l'Anneau a été fait, à qui il appartenoit, & à quel uſage il ſervoit. Voici ce que je dis d'abord en général, & que j'eſpère aſſez bien prouver.

Premièrement, cette inſcription eſt en vieux langage Gaſcon; & c'eſt une deviſe d'un Seigneur Gaſcon, ou d'Aquitaine, qui vivoit ſous la ſeconde race de nos Rois.

Secondement, cette deviſe, A DROS Y DRO SAROS, ſignifie, en François, A FIDÈLES IE FIDÈLE SERAI, ou bien, A AMIS IE AMI SERAI. C'eſt ce qu'il faut bien établir avant toutes choſes, & à quoi me ſerviront les obſervations ſuivantes.

Premièrement, le mot DRV eſt un ancien mot Gaulois, qui ſignifioit favori, ami, fidèle, & DRVS, au pluriel, favoris, amis, fidèles : Cela ſe prouve par les Livres de nos vieux Romanciers, qui ont écrit en vers.

Dans le Poëme intitulé, *Garin le Lohérans* :

O eſt mes Drus Li lohèrans Garin
Ja fut tel tans garin fut voſtre Dru.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Hernaus mes més Drus & mes amis
Ensemble o lui ses Amis & ses Drus.

Dans la Chronique manuscrite de Bertrand du Guesclin :

A tosiors més vos amis & vos Drus.

M. Ducange, dans son Glossaire, & Borel, dans ses Recherches & Antiquités Gauloises & Françoises, nous en fourniront cent autres exemples.

De ce mot *Dru* vient *druerie*, autre vieux mot, qui signifioit amour & amitié.

Au lieu de *Dru* & de *Drus*, les Gascons disoient *dro* & *dros*. Ces sortes de changemens, dans les voyelles finales, sont fort ordinaires dans les divers dialectes. On voit dans ces vieux Romanciers *sos* pour ses, *lor* pour leur, *ot* pour eut, *fillo* pour fille, &c.

Mais pour dire sur cela quelque chose de particulier à la Gascogne, ou à l'Aquitaine, c'étoit une chose fort ordinaire dans le dialecte de ce pays de changer l'V en O, & l'VS en OS. J'ai pour garans de ce que je dis la sçavante & judicieuse Notice de la Gascogne d'Arnaud *Oihenart*, qui parle ainsi (*) :

(*) Page 399.

Cæterùm recta analogiæ ratio exigebat... viciſſim autem in Latinis nominibus à Vaſcis uſurpatis, vs ſyllaba finalis recti ſingularis, in o, ſemper mutata eſt : undè quod Latinis Chriſtus, Petrus, pinus, fagus, ficus, lacus, (pro torculari ſumptum) largus, laxus, & flaccus : id Vaſcis dicitur, Chriſto, Pedro, pino, bago, pico, laco, largo, lacho & flacco. Plura hujuſmodi in hodiernâ linguâ Hiſpanicâ animadvertere licet. Il s'enſuit de-là qu'en Gaſcogne & en Aquitaine, on diſoit DRO pour DRV, & DROS pour DRVS. Et par cela même eſt vérifiée mon explication de la deviſe : *à fidèle je fidèle ſerai*; A DROS Y DRO SAROS. L'Y ſignifie *je* : c'eſt l'*yo* des Eſpagnols. SAROS ſignifie *ſerai*. Car tout le monde ſait que dans le Roman, c'eſt-à-dire, en langage mêlé, dans les Gaules, de Gaulois, ou de François & de Latin; dans l'Eſpagne, du Latin, du Goth & de l'Eſpagnol, &c., la conjugaiſon des verbes, & principalement du verbe auxiliaire dont il s'agit, étoit fort diverſe dans les diverſes provinces; & pour ce qui eſt de la terminaiſon, j'ai déjà dit que les Gaſcons aimoient fort les terminaiſons en O & en Os.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Venons à la ſeconde inſcription, que l'on appelle intérieure, parce qu'elle eſt dans la cir-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

conférence intérieure de l'Anneau. Cette inscription est TEBALGVTGVTANI. Ce TEBAL est le nom du Seigneur Gascon, ou Aquitain, à qui l'Anneau appartenoit : c'est ce nom qui, en passant par le Latin *Tebaldus*, ou *Teobaldus*, a été depuis traduit par Thibaud. GVTGVTANI est le nom de son père. Rien n'est plus commun dans les anciens actes, avant l'usage des surnoms, c'est-à-dire, quelque temps avant l'an mille ; rien, dis-je, n'est plus commun que de voir ces espèces de noms patronymiques, ajoutés au nom du fils. C'étoit l'ancienne manière des Grecs ; *Alexander Philippi*, pour dire, Alexandre fils de Philippe ; & un usage particulier dans la Gascogne : on trouvera, dans la Notice que j'ai déjà citée, une infinité d'exemples de cette formule.

Quant au nom de Gutgutan, ou Gutgutain, ces noms ainsi terminés en *tan*, ou en *tain*, étoient en usage en Gascogne & en Aquitaine. J'ai parlé, dans mon Histoire de France, d'un Remistan ou Remistain, *Remistanus*, oncle de Vuaïfar, Duc d'Aquitaine, que Pepin fit pendre ; parce qu'ayant pris parti avec lui contre le Duc, & depuis, par une double trahison, ayant déserté, il fut pris, les armes à la main, à la tête des troupes ennemies.

La ſeconde inſcription doit donc être ainſi expliquée. TEBAL, fils de GVTGVTAN, ou GVTGVTAIN. Mais quel étoit ce Tébal & ce Gutgutan? C'eſt ce que je ne ſaurois dire, parce que ces Seigneurs particuliers & leurs qualités ne ſont pas toujours marqués dans l'Hiſtoire. On voit ſeulement, par ce monument, que c'étoient des hommes conſidérables dans la Nation, parce qu'alors il n'y avoit guère que les Nobles, qui, à leur nom, joigniſſent celui de leur père, & qu'il n'eût pas été permis à un homme de la populace, compoſée pour la plupart de Serfs & d'Affranchis, de ſe ſervir d'anneau d'or.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

J'ai dit que ce Seigneur vivoit ſous la ſeconde race de nos Rois; je me fonde ſur ce que, dans l'inſcription, il ſe déſigne comme faiſoient en ce temps-là les Seigneurs, par ſon nom & celui de ſon père, & que, dès le commencement de la troiſième race, les Seigneurs & Gentilshommes commencèrent à ſe ſurnommer d'une autre manière, c'eſt-à-dire, du nom de leurs Terres.

Cet anneau s'eſt trouvé dans le Berry, qui, à la fin de la première race & au commencement de la ſeconde, étoit ſous les Ducs de Gaſcogne & d'Aquitaine, & fut depuis ſous les Rois d'Aquitaine, fils des Rois de France, avec pluſieurs autres Provinces d'au-delà de la

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

Loire, que l'on comprenoit ſous le nom d'Aquitaine.

On a eu raiſon de dire que cet Anneau n'étoit pas deſtiné à cacheter, quoique ce fût de tout temps l'uſage ordinaire des anneaux chez la plupart des Nations. Les anneaux à cacheter avoient ou un chaton, ou quelque choſe d'équivalent à un chaton, c'eſt-à-dire, un endroit plus large que le reſte de la circonférence de l'anneau, où il y avoit quelque figure ſur le métal même, ou ſur une pierre précieuſe enchaſſée, & c'étoit la figure de quelque Divinité, ou de quelque animal, ou de quelque plante, ou un trophée. Depuis le Chriſtianiſme, on voit en quelques-uns le monogramme de *Chriſtus.* On y ajoutoit quelquefois, & rarement, le nom de celui à qui appartenoit l'Anneau. Tout cela ſe voit à l'œil dans une infinité d'Anneaux que l'on trouve dans les Cabinets des Curieux. Or, l'Anneau de Berry, ſelon la deſcription qu'on en a faite, n'a rien de ſemblable. L'inſcription eſt écrite tout à l'entour de l'Anneau, & l'autre inſcription eſt au dedans de l'Anneau même.

De plus, cet Anneau n'étoit point pour être mis au doigt, ayant, comme on l'écrit, deux pouces & demi de circonférence. Il faudroit que celui qui l'auroit porté eût eu les doigts

aussi gros que l'Empereur Maximin, à qui, selon Jules-Capitolin, le brasselet de sa femme servoit d'anneau. Mais de quel usage donc étoit cet Anneau? Je crois l'avoir trouvé ; il servoit au Seigneur Gascon, pour suspendre à sa ceinture, avec une chaînette d'or, sa dague ou poignard. On voit cet usage de porter une dague à la ceinture dans les Gaules, dès le temps de la première race de nos Rois (*). On le trouve dans les premiers temps de la troisième race. Il existoit chez diverses Nations & chez les Romains mêmes. L'inscription dont il s'agit convient parfaitement à un anneau destiné à cet usage ; car ce Seigneur exprimoit par-là que sa dague étoit au service de ses vrais amis. C'est là tout ce que j'avois à dire sur l'Anneau d'or qu'on a trouvé en Berry. Je souhaite que mon explication satisfasse.

(*) *Gregor. Turon. lib.* 10. *cap.* 10. *l. d. cap.* 31.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ARTICLE VI.

*LETTRE écrite de Genève au P. *** Jés., au sujet d'un ancien Manuscrit de papier d'Égypte.*

POUR effectuer, M. R. P., la petite correspondance que vous avez bien voulu accepter, je crois devoir vous communiquer une acquisition intéressante que vient de faire notre Bibliothèque publique; mais, acquisition qui ne nous a coûté qu'un remercîment. Il s'agit de quelques Sermons de *Saint Augustin* sur du papier d'*Égypte*, d'une date très-ancienne. Le P. *Mabillon* commença à faire connoître ce Manuscrit dans son beau Traité *de Re Diplomaticâ* (page 35), & il en fit même graver une page, pour faire voir la forme des caractères. Le P. de *Montfaucon* en fait aussi mention dans une *Dissertation sur le Papier d'Égypte*, qu'il lut à l'Académie des Inscriptions, en Février 1720. Après avoir décrit un précieux Manuscrit des Épîtres de *Saint Augustin*, sur Papier d'*Égypte*, qu'il avoit acquis pour la Bibliothèque de *Saint-Germain-des-Prés*, il ajoute, qu'il y en avoit un semblable, & de la même antiquité, qui

appartenoit autrefois à M. *Pétau* : mais il avoue qu'*il n'a jamais pu voir ce Manuſcrit, & qu'il ne ſait ce qu'il eſt devenu.*

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce Savant Religieux ne tarda pas à ſatisfaire ſa curioſité. M. *Lullin*, Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dans notre Académie, étant à *Paris*, trouva le moyen de fouiller dans les débris de la Bibliothèque de M. *Pétau*, & y découvrit de précieux reſtes, dont il fit l'acquiſition. Il commença par convenir du prix de ce Manuſcrit ſur papier d'*Égypte*. Dès qu'il en put diſpoſer, il le porta au Père de *Montfaucon*, en Avril 1720, & lui donna tout le loiſir de le bien examiner. On lui demanda enſuite ſon jugement ſur l'âge du Manuſcrit ; & il eſtima qu'il étoit du ſixième ſiècle, ou, pour le plus tard, du ſeptième. Il eut même la complaiſance de donner une déclaration par écrit, & la voici telle qu'on la voit à la tête du Livre : *Hunc codicem, ex Papyro Ægyptiacâ, vidi & evolvi, & ſexto, vel cùm tardiſſimè, ſeptimo ſæculo ſcriptum judicavi.* F. BERNARDUS DE MONTFAUCON.

Depuis ce temps-là, il en a parlé dans quelques-uns de ſes autres Ouvrages, mais comme l'ayant vu & examiné. Dans ſon *Supplément de l'Antiquité expliquée*, il dit qu'*ayant lu ſa Diſſertation* ſur le Papier d'Égypte, *à une Aſſemblée publique de l'Académie, celui qui en étoit*

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

le maître jugea que ſon Manuſcrit étoit de grand prix, & qu'il le vendit fort avantageuſement. (Ant. Expl. Suppl. Tom. III. pag. 211). Il nomme enſuite le nouveau maître du Manuſcrit, mais en défigurant ſon nom. On retrouve préciſément le même narré dans ſa Bibliothèque des Manuſcrits, (Tome II, page 1123) & le Profeſſeur Genevois toujours également méconnoiſſable.

M. *Lullin* vient de faire préſent de ce précieux Manuſcrit à notre Bibliothèque publique. C'eſt un *in-folio* peu épais, de quelques Sermons de *Saint Auguſtin*, comme je l'ai dit. Il commence par celui *ſur la Converſion de Saint Paul.* Le Sermon *ſur la naiſſance de Saint Jean-Baptiſte* vient après. Il y a peu de Sermons bien entiers, & le plus ſouvent on n'en trouve que des fragmens. Cependant ce qui reſte eſt fort liſible & bien conſervé. Les marges ſont ſeulement un peu éfilées, mais ſans entamer l'écriture. Ce qui a beaucoup contribué à le maintenir en aſſez bon état, c'eſt une précaution qu'avoient les Anciens d'entremêler quelques feuilles de parchemin, pour ſoutenir le papier d'*Égypte*, matière mince & fragile, qui, ſans cela, auroit bientôt dépéri. Après cinq ou ſix feuillets de papier, notre Manuſcrit en a toujours deux de parchemin, qui ſervent comme

de gardes & de ſoutien aux autres, mais où l'écriture eſt continuée comme ſur le papier d'Égypte.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quoiqu'il ſe ſoit perdu quelque partie de ce Manuſcrit, on pourroit peut-être en tirer encore différentes leçons, pour rétablir quelques endroits du texte de *Saint Auguſtin.* Je n'en rapporterai qu'un exemple, tiré du ſermon 288, ſur la naiſſance de Saint Jean-Baptiſte, *de verbo & voce.* « Pour exprimer le mot Dieu, *dit-il*, » il faut varier les ſons ſuivant le pays d'où » eſt celui à qui on parle. A un Latin je dis » *Deus*, a un Grec Θεός. Si j'avois affaire à un » Carthaginois, à un Hébreu, à un Égyptien, » il faudroit encore employer d'autres mots; » & il ajoute : *Quàm multas voces faceret* PER-» SONARUM MUTATIONE, *verbum cordis, ſine* » *ullâ ſui mutatione vel varietate* »! (Tome V, page 1155, Édit. PP. Bénédict.). On lit dans notre Manuſcrit, PER SONORUM MUTATIONES, ce qui ſemble rendre le ſens plus net. Au reſte, le copiſte de ce Manuſcrit paroît n'avoir point ſu de Grec; car, dans l'endroit que je viens de citer, il y a *Latino dico* DEUM, *Græco dico* THÉON, qu'il a écrit en caractères Latins : mais il n'y a rien là de ſurprenant, ſi l'on fait attention à l'âge du Manuſcrit.

Il auroit été à ſouhaiter que le Père de

Montfaucon, dans quelqu'un des endroits où il a parlé de ce Manuſcrit, eût fait quelque tentative pour nous en apprendre l'origine; comme il a fait à l'égard d'un ſemblable, que poſsède la Bibliothèque de *Saint-Germain des-Prés*, & qu'il fait venir de l'Égliſe de *Saint Juſt* de *Narbonne*, à qui il a appartenu autrefois. A ſon défaut, on pourroit peut-être conjecturer, avec aſſez de vraiſemblance, que le nôtre eſt venu du fameux Monaſtère de *Fleury-ſur-Loire*. On voit, dans les Œuvres du Père *Mabillon*, que cette ancienne Abbaye de Bénédictins étoit fort riche en Manuſcrit, mais que les guerres de Religion y firent bien du dégât. Un particulier d'*Orléans* travailla, quelques années après, à ramaſſer les débris de cette Bibliothèque. Il eut le bonheur de retrouver pluſieurs Manuſcrits, qui paſsèrent enſuite entre les mains de deux Curieux, dont l'un étoit le Conſeiller *Paul Pétau*, & c'eſt préciſément des reſtes de ſa Bibliothèque que le bienfaiteur de qui nous tenons le Manuſcrit en queſtion, l'a tiré.

Cette conjecture acquiert un nouveau degré de vraiſemblance par le ſort qu'eut un autre Manuſcrit fort ancien, dont *Cave* fait l'Hiſtoire. Il dit que le Pape *Gélaſe I*, qui vivoit vers la fin du cinquième ſiècle, avoit

compofé le *Codex Sacramentarius*, où l'on trouve les formules ufitées de fon temps dans les Prières & dans les Sacremens. Cet Ouvrage demeura prefque inconnu jufqu'à la difperfion de la Bibliothèque de *Fleury*, en 1562. Mais une très-belle copie de ce traité étant enfin parvenue à *Paul Pétau*, il la communiqua au Père *Morin*, qui lui donnoit neuf cents ans d'antiquité. (*) Ces deux Manufcrits paroiffent avoir eu les mêmes aventures, on peut donc bien auffi les faire venir du même lieu.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quoique d'abord je n'aie eu intention que de parler des Sermons de *Saint Auguftin* fur le papier d'*Egypte*, j'ajouterai cependant encore un mot fur quelques autres pièces rares de la Bibliothèque *Pétau*, qui ont auffi paffé dans la nôtre, & cela par le même canal. Par-là, nous pourrons en même temps fatisfaire la curiofité du public, & donner l'effor à notre reconnoiffance. Voici donc encore deux ou trois morceaux précieux que nous tenons de la même main.

Un Manufcrit fort fingulier, puifqu'il n'eft ni fur aucune des efpèces de papier, ni fur parchemin, ni fur velin, ni fur écorce d'arbre. Sur quoi eft-il donc ? Sur des planches de bois

(*) Voyez Cave, Hift. Litt. pag. 299.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fort minces & enduites d'une cire noire. Ces tablettes cirées étoient déjà en uſage du temps d'*Homère*. Cependant il ne faut pas s'attendre que celles-ci ſoient de la plus haute antiquité, puiſqu'elles renferment la dépenſe journalière du Roi *Philippe-le-Bel*, pendant ſix mois : ce qui ſurprend dans ces tablettes, c'eſt leur grandeur ; c'eſt un véritable *in-folio*. Quand on les aura déchiffrées, on pourra, dans la ſuite, en donner la notice (*).

Je ne m'arrête pas à un beau Manuſcrit du fameux *Roman de la Roſe*, qui paroît être d'une date qui approche fort de celle de l'Ouvrage même. Il eſt ſur velin, avec quantité de miniatures, & a appartenu, comme les autres, au Conſeiller *Pétau*.

Ce ſavant étoit auſſi curieux d'anciennes Éditions que de Manuſcrits. M. *Lullin* acheta, dans les reſtes de cette Bibliothéque, les *Offices de Cicéron*, imprimés à *Mayence* en 1465 & en 1466, & les a auſſi placés dans celle de notre Ville. Le ſentiment ordinaire eſt que *Fauſt* & *Schæffer* n'ont pas imprimé deux fois cet Ouvrage de *Cicéron*, mais qu'ils en ont ſeulement rafraîchi le titre, par une ſupercherie

(*) Il exiſtoit à la Bibliothèque du Collège de Louis-le-Grand un ſemblable Manuſcrit.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fort commune aujourd'hui dans la Librairie, & que l'on prétend avoir commencé alors. Mais c'est-là un jugement un peu téméraire, & que l'on a porté sans connoissance de cause. Ceux qui ont prononcé de cette manière n'avoient assurément pas eu les deux Éditions sous la main, pour en faire la comparaison. Il n'en faut pas être surpris ; rien n'est plus rare que de les voir ensemble, & c'est ce qui augmente le prix du présent que l'on nous a fait. Ceux qui voudront les collationner le pourront faire à l'avenir dans la Bibliothèque de *Genève*, & ils se convaincront bientôt que ce sont deux Éditions réellement différentes. Nos deux Exemplaires sont très-bien conservés. Ils sont l'un & l'autre sur de beau velin. Celui de 1466 a à la fin une note manuscrite, où l'on voit le nom du Possesseur, & que c'étoit un présent que lui avoit fait *Jean Faust*. La voici : *Hic liber Marci Tullii pertinet Michi Ludovico de la Vernade, militi Cancellario Domini mei Ducis Borbonie & Alvernie, ac Præsidi Parlamenti lingue Occitanie, quem dedit Michi Joannes Fust, Prædictus Parisiis, in mense Julii anno Domini 1466 ; me tunc existente Parisiis, pro generali reformatione totius Francorum Regni.*

Louis de la Vernade étoit député par le Parlement de *Languedoc*. *Jean Faust* lui fit présent

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c. d'un Exemplaire des *Offices de Cicéron*, apparemment pour avoir par-là un Protecteur qui lui aidât à débiter ses Livres. Cette note n'est pas tout-à-fait indifférente. C'est peut-être la dernière particularité que l'on sait concernant *Faust*. Il n'est plus fait mention de lui depuis cette date, vraisemblablement parce que sa mort suivit de près.

Genève, ce 15 Février 1742.

ARTICLE VII.

LETTRE de M. l'Abbé Hiraut de Belmont, Docteur de Sorbonne, au Père Tournemine, Jés. sur des Bulles conservées à Gironne, écrites sur du papier d'écorce.

J'AI eu l'honneur de vous communiquer un morceau du papier sur lequel sont écrites deux Bulles que l'on conserve dans les archives de l'Eglise de Gironne, l'une de l'Anti-Pape Romain, & l'autre du Pape Formose (*), c'est à dire, toutes deux de la fin du IX^e^ siècle. Ce papier, que vous avez examiné, a plus de deux aulnes de long sur un pied de haut. On lit

(*) Il gouverna l'Église depuis 891 jusqu'à 895.

encore

encore aſſez bien, à ce qu'on m'a dit, l'écriture, quoique le temps l'ait un peu effacée, & l'on écrit facilement ſur les endroits que l'on a laiſſé vuides, comme on a fait ſur l'échantillon qu'on m'a envoyé & qu'on a tiré de la Bulle même, où il eſt reſté un pan ſans écriture. On apperçoit du premier coup-d'œil que ce papier eſt de deux feuilles collées l'une ſur l'autre, mais en ſens oppoſés, c'eſt-à-dire, l'une en longueur, l'autre en largeur, parce qu'une ſeule feuille n'auroit pas ſans doute eu aſſez de conſiſtance, ni aſſez de ſolidité.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

On eſt partagé, en ce pays-là, ſur la nature & la compoſition de ce papier. Les uns diſent qu'il eſt fait d'écorce d'arbre; d'autres, qui ne ſont pas de ce ſentiment, ſe fondent ſur un vieille tradition de quelques Egliſes de Rouſſillon, comme Urgel & Arles, où il y a des Bulles écrites ſur de pareil papier, pour ſoutenir que celui dont il eſt queſtion eſt fait d'*alga*, qui eſt une eſpèce d'herbe qui croît dans la mer, & que l'on nomme dans notre langue *paille de mer*. Cette herbe a des feuilles longues & menues. Ou bien, diſent-ils, ce papier eſt fait avec de la *boga*, qui eſt une eſpèce de jonc qui croît le long des étangs, & dont les feuilles ſont longues, mais peu épaiſſes. On en trouve dans

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

le Rouffillon qui font de la largeur de quatre doigts.

Vous avez prononcé, mon Révérend Père, fur cette difficulté, & je foufcris volontiers à votre décifion, comme à celle qui paroît la plus fondée & la moins expofée aux objections. Je crois donc, comme vous, que ce papier eft fait d'écorce d'arbre; la raifon que vous m'en avez donnée me femble convaincante & fans réplique : c'eft qu'il eft tiffé comme la toile, & que la tiffure ne paroît jamais que dans l'écorce, & non dans le jonc qui ne fauroit être tiffé en longueur & en largeur comme l'eft la toile, & comme on peut remarquer que l'eft le papier en queftion. De plus, le jonc ne fauroit être apprêté qu'en le broyant, & en collant les brins les uns avec les autres pour leur donner une jufte étendue; au lieu que l'écorce s'étend tant que l'on veut, & qu'on l'apprête en enlevant les feuilles, & en les rendant extrêmement minces à force de les battre. D'ailleurs, & c'eft ce qui me convainc encore que votre fentiment eft le mieux fondé, le jonc ou le rofeau produit une tige longue & droite, &, comme difent les Naturaliftes (*), tout d'une

(*) Pline.

venue ; mais ensuite , & comme si ce premier effort l'avoit affoibli & mis hors d'haleine, (c'est le terme dont ils se servent) il fait des nœuds fréquens & épais & comme des *pauses*, disent encore les mêmes Naturalistes ; ce qui prouve, ajoutent ils, qu'il n'a plus sa première vigueur, sa force primitive ; & une plante, ainsi disposée & coupée par différens nœuds, ne sauroit être tissée ; on ne sauroit y découvrir la moindre tissure , telle qu'on l'apperçoit du premier coup-d'œil dans notre papier.

Antiquités, Mythologie, Monumens, &c.

Enfin , mon R. P., il me semble , & ce n'est que d'après vous que je parle, qu'on ne peut faire qu'avec de l'écorce du papier qui ait autant d'étendue que celui de ces deux Bulles , qui a deux aulnes de longueur , & qui paroît être tout d'une pièce, sans qu'on y puisse découvrir aucune feuille collée l'une avec l'autre, ou attachée l'une à l'autre, comme cela se verroit si nous en voulions faire un aussi long que celui-là, avec le papier dont nous nous servons à présent.

On nous opposera peut-être le sentiment de votre Père Papebrok, lequel dans sa Diatribe des anciens Manuscrits, regarde comme apocryphes tous les anciens qui sont écrits sur l'écorce , ou , ce qui est la même chose , sur les

feuilles; mais perſonne n'ignore, & vous-même, mon R. P. m'en avez aſſuré, que ſon ſyſtême a été abandonné & a même été fort attaqué; ainſi il eſt inutile de s'arrêter à en faire voir le foible, puiſqu'il ne ſauroit former aucun préjugé raiſonnable contre le nôtre. De plus, on m'a aſſuré que ce docte Jéſuite s'étoit enfin exécuté lui-même, & avoit reconnu de bonne-foi, dans un ouvrage poſtérieur, qu'il s'étoit trompé; aveu tout-à-fait digne d'un véritable Savant.

Ce qui me perſuade encore que ce papier eſt d'écorce, c'eſt que c'étoit le ſeul dont on ſe ſervît en ce temps-là à Rome. L'*Alga*, dont il a plû à quelques Catalans de ſoupçonner qu'il étoit fait, n'a jamais été à l'uſage des Romains: c'eſt une vérité reconnue de tous ceux qui ont le moindre goût & la plus légère connoiſſance de l'Antiquité. J'en conclus donc, mon R. P. que cette plante, non plus que la *boga*, ne ſauroit être la matière du papier ſur lequel les Bulles de Gironne ſont écrites.

Il y a quelques Curieux auſſi, & il s'en eſt trouvé ici, qui ont voulu dire que le papier de ces Bulles eſt compoſé de la plante appellée *papyrus*, & qui eſt commune en Egypte. Ils prétendent que comme cette plante croît de la

hauteur de dix coudées, ainſi que le remarque Pline (*) qui en fait une deſcription particulière dans ſon Hiſtoire naturelle, il n'y a pas lieu de s'étonner de la longueur du papier ſur lequel ſont écrites les deux Bulles de Gironne. Cet ancien Hiſtorien de la nature nous apprend, dans le même livre (**), où il parle de l'étendue de cette plante, la manière dont on compoſoit ce papier. Il y en avoit, dit-il, de pluſieurs ſortes. Le plus beau & le plus eſtimé ſe nommoit *charta hieratica*, & c'eſt celui dont les Egyptiens ſe ſervoient pour écrire leurs livres ſacrés & les cérémonies de leur Religion. Sa largeur étoit d'onze pouces : on en vit même, ſous Auguſte, qui en avoit treize; ainſi ſa largeur étoit conſidérable, & ſa longueur l'étoit à proportion. Comme ce papier, différent de l'ancien, fut fabriqué ſous Auguſte, on lui donna le nom de ce Prince, & on l'appelloit *charta Auguſti.* Il y en avoit un autre de la même longueur, mais qui avoit ſans doute quelque choſe qui le diſtinguoit du premier, qu'on appella *charta Liviæ.* Je ſai que M. Foucault, Conſeiller d'Etat, ſi curieux de tout ce qui regarde l'antiquité, & qui a formé un ſi beau

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

(*) Chapitre 11, Livre 13.

(**) Chapitre 12.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

cabinet, a une feuille tirée d'un ouvrage de Saint Auguſtin, écrite ſur ce papier, moins fin à la vérité que celui des Bulles de Gironne. Vous prévintes cette objection, en me faiſant remarquer que l'on ne voyoit plus à Rome de papier d'Egypte au neuvième ſiècle, & que ce papier n'étoit pas tiſſé comme l'eſt celui de Gironne.

Trouvez bon, mon R. P. qu'en finiſſant cette lettre je vous faſſe part d'une conjecture, à laquelle donna lieu la première vue de l'échantillon en queſtion, mais que j'abandonnai dès que j'eus l'honneur de vous voir. Je penſai d'abord que le papier dont il s'agit pourroit bien être fait de cette toile de *Setabum*, qui étoit, comme vous ſavez, une eſpèce de chanvre qui croiſſoit en Eſpagne. Il me ſemble que Catulle en parle, *ſudaria Setaba ex Iberis ...... ſudariumque Setabum.* Perſonne n'ignore, du moins ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Géographie, & qui ont un peu parcouru les vieux Géographes, que le fleuve *Setabis* en Eſpagne, & la ville qui porte ce nom ſont célèbres chez les Anciens par cette toile. Strabon, en effet, Pomponius Mela, Ptolomée & Pline en parlent. Volaterran dit que c'eſt un lin très-fin & fort délié, & il cite Catulle comme ſon garant. Les Poëtes Silius Italicus

& Gratius en parlent. Le premier dit que les toiles d'Arabie ne valent pas celles de l'orgueilleuse *Setabis*, & qu'elle fait comparaison de son fil avec celui d'Egypte. (*lib.* 3. *v.* 375.)

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ajoutez que l'usage d'écrire sur le linge est fort ancien; Tite-Live (*), Pline, Vopiscus, Ausone, Martien, Capella, Symmaque, Higenus, Claudien, en parlent; mais il ne faut que regarder de près le morceau de Bulle, pour se convaincre que ce n'est pas de la toile.

Je reviens donc, mon R. P. à votre sentiment, comme à celui qui est le mieux fondé. En effet, Pline, après avoir dit qu'on écrivit d'abord sur les feuilles de Palmier, ajoute que l'on se servit ensuite des écorces les plus minces des arbres. L'écorce intérieure des arbres se trouve, dit-il, la plus propre pour cet usage.

Si je ne craignois enfin, mon R. P. de donner trop d'étendue à cette lettre, je ferois quelques réflexions sur le sentiment du P. Mabillon, qui dit qu'on s'est servi dans l'Europe du papier d'Egypte jusqu'au dixième siècle, & que les feuilles de ce papier sont des pellicules intérieures du tronc des arbres, très-fines & posées

(*) Tite-Liv. l. 5, Plin, liv. 13, chap. 11. Vopisc. vie d'Aur. Auson. Épigr. Mart. l. 2, Sym. l. 4, Ep. 34. Claud. de la Guerre Gétique, Hig. des limites.

l'une ſur l'autre, en quoi il paroît avoir confondu deux eſpèces de papiers fort différentes.

On ma dit qu'il y a deux Manuſcrits dans la Bibliothèque du Roi, écrits ſur du papier de même compoſition que celui des deux Bulles de Gironne. Je ſuis, &c.

ARTICLE VIII.

Découverte du Tombeau de Properce.

Properce étoit d'Ombrie, comme il nous l'apprend en pluſieurs endroits de ſes Poéſies. Dans la dernière Élégie du premier Livre, il dit :

Proxima ſuppoſito contingens Umbria campo
Me genuit terris, fertilis uberibus.

C'eſt encore de ſa patrie qu'il parle, quand il dit (*Liv. IV, Eleg. I*) :

Ut noſtris tumefacta ſuperbiat Umbria Libris;
Umbria Romani patria Callimachi.

Car il ſe nommoit lui-même le Callimaque Romain, parce qu'il imitoit ce Poëte dans le

genre de vers auquel il s'adonna. Mais quelle ville, ou quel lieu précisément de l'Ombrie a vu naître Properce ? C'est le sujet d'une dispute entre ceux qui ont écrit sur l'Histoire & les Ouvrages des anciens Poëtes Latins, semblable à celle qu'eurent autrefois les villes de Grèce, au sujet de la naissance d'Homère ; chacune prétendant à l'honneur d'avoir donné au monde le Prince des Poëtes. Quoique Properce ne soit assurément pas comparable à Homère, & qu'il ne me paroisse pas même mériter le premier rang que lui donnent quelques Critiques parmi les Poëtes Élégiaques Latins, on peut néanmoins, en Ombrie, que les Anciens regardoient comme une autre Béotie, on peut, dis-je, avec raison tirer gloire de la naissance d'un Poëte tel que celui-ci.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La plupart des Auteurs ont cru qu'il étoit de *Mévania*, aujourd'hui *Bévagna*, parce qu'il se fait dire par l'Astrologue Horus, l'un des descendans du fameux Architas de Tarente (*Liv. IV*, *Elég. I.*) :

Umbria te notis antiqua Penatibus edit :
Mentior ? an patriæ tangitur ora tuæ ?
Quà nebulosa cavo rorat Mevania campo,
Et lacus æstivis intepet Umber aquis,
Scandentisque axis consurgit vertice murus ;
Murus ab ingenio notior ille tuo.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

D'autres prétendent qu'il étoit de Foligno, ou d'Assise, ou de Trévi, ou de Montefalco, ou d'Amélia ; toutes villes de l'Ombrie, qui fait aujourd hui partie de l'État de l'Église. La découverte du tombeau de ce Poëte, qui s'est faite depuis quelques mois, termine la dispute & décide la question, si nous en croyons ceux qui ont rendu compte de ce Monument.

Le 7 de Juin 1722, en démolissant un mur à Spello, dans le Palais de la Princesse Pamphile, on trouva une pierre quarrée, longue d'un peu plus d'un pied & demi Romain, & large de treize ou quatorze pouces, surmontée d'une espéce de fronton triangulaire, très-simple, comme tout le reste de la pierre. On voit, au milieu de cette pierre, la tête d'un jeune homme, sur laquelle pendent deux festons de fleurs & de fruits. Le fronton est chargé dans le milieu, d'une fleur, &, aux côtés, l'on voit deux figures bisarres, représentant pardevant des lapins, qui se terminent par derrière en queue de Sirène. Au-dessous de la tête du jeune homme, on lit cette inscription en caractères Romains :

SEXT. AVREL.
PROPERT. -
SEX. F. LEM.

Au-deſſus de la tête, qui eſt dans une eſpèce de quadre, on voit cette autre inſcription :

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

L. COMINIUS. L. F. LEM.

Celui qui nous inſtruit de cette découverte juge que cette ſeconde inſcription, quoiqu'ancienne, eſt néanmoins poſtérieure à la première. Les lettres, dit-il, en ſont monſtrueuſes, trop larges & très-mal formées ; au lieu que celles de l'inſcription, qui eſt au bas de la pierre, ſont beaucoup plus grandes, rondes, d'une bonne main, & d'un bon ſiècle. D'ailleurs il paroît, par la conſtruction de la pierre, par ſa ſituation & par ſa forme, qu'elle n'a été dreſſée que pour Properce. Sur tout cela il faut l'en croire ſur ſa parole, ſi l'on n'eſt pas à portée de s'en inſtruire par ſoi-même ; car il ne repréſente, ni la forme des caractères de ces inſcriptions, ni les autres marques auxquelles on auroit pu reconnoître quelle eſt la principale & la plus ancienne.

Quoi qu'il en ſoit, il conclut de ce monument, que Properce étoit de Spello, autrefois ville Épiſcopale, mais qui n'eſt plus qu'un bourg d'Ombrie, à une lieue de Foligno. Les ruines d'un Théâtre, & d'autres monumens atteſtent ſon ancienne grandeur. L'Abbé Paſſarini a pris

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ſoin de ramaſſer les Inſcriptions de Spello ; qu'on nommoit autrefois *Colonia Julia Hiſpelli*, pour les donner au public. C'eſt-là, que, du côté de la porte de Saint-Barnabé, ſe trouve un lieu très-agréable, planté d'oliviers, où l'on voit les reſtes d'une maiſon, qu'on appelle encore aujourd'hui la *Maiſon du Poëte*, laquelle, ſuivant l'ancienne tradition du pays, appartenoit à Properce ; & c'eſt en ce lieu-là que ſon tombeau vient d'être découvert : car le Palais Monaldi, d'où la pierre a été tirée, étoit autrefois aux Seigneurs Urbani, qui poſſédoient auſſi cette maiſon de campagne de Properce, que ce Poëte, dit notre Antiquaire, a ſi bien décrite dans ce ſeul vers, où il parle de ſa patrie :

Scandentiſque axis conſurgit vertice murus.

Ce vers n'eſt point la deſcription, encore moins la deſcription exacte, parfaite & naturelle d'une maiſon de campagne : *Locus affabrè ab ipſomet Propertio depictus.* D'ailleurs les expreſſions en ſont trop vagues, pour les déterminer à Spello. Janus Douſa le père, profitant de tout ce que Properce a écrit ſur ſon pays, me paroît avoir conjecturé, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il étoit d'Amélia ; car, pour Bévagna, com-

ment a-t-on pu croire que c'étoit sa patrie ? Elle étoit proche de Bévagna ; elle étoit sur une montagne, ce qui convient à Amélia : au lieu que Bévagna est dans la vallée.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quà nebulosa cavo rorat Mevania campo.

Quand on ne le sauroit pas d'ailleurs, on auroit dû l'apprendre des vers mêmes que l'on cite pour ce sentiment. Le tombeau, trouvé à Spello, prouve, tout au plus, que Properce y a été enterré. La tradition prouvera, si l'on veut, qu'il y avoit une maison, & j'accorderois même, sans beaucoup de peine, à Thaddée Dounola, qu'il étoit de Spello, quand il se seroit épargné celle de prodiguer tant de doctrine sur un sujet tel que celui-ci.

ARTICLE IX.

EXPLICATION d'une Cornaline antique, où Antinoüs est représenté se dévouant pour Adrien; par le P. Tournemine, Jés.

On a pris, & l'on a eu raison de prendre le sujet représenté sur cette Cornaline, pour un Sacrifice à Esculape ; mais on n'a deviné l'énigme qu'à demi : ce n'est pas un sacrifice

Antiquités, Mythologie, Monumens, &c. ordinaire qu'on a représenté sur cette pierre ; c'est un sacrifice fameux dans l'Histoire. Dion & Spartien (*) nous apprennent qu'Adrien, qu'on sait avoir donné dans toutes les superstitions où peut tomber un esprit foible, se laissa persuader par les Magiciens d'Égypte, qu'il pouvoit prolonger sa vie par un sacrifice abominable, où quelqu'un s'offrît à la mort pour lui ; qu'Antinoüs, son infâme favori, fut le seul qui voulut être la victime de ce sacrifice, &, qu'après les cérémonies usitées dans ces occasions, dont un sacrifice à Esculape faisoit partie, Antinoüs s'immola en se précipitant dans le Nil. Le lâche Adrien pleura une mort dont il étoit la seule cause, & qu'il avoit voulue ; & il crut bien dédommager Antinoüs, en lui faisant bâtir des Temples & rendre les honneurs divins, Dieu permettant cet effroyable excès d'aveuglement dans le Prince, & de flatterie dans les peuples, pour décrier l'Idolâtrie. Les Pères en ont profité ; ils reprochent aux payens dans les termes les plus forts la honteuse apothéose de cette indigne Divinité.

M. Basnage de Flotemanville & le savant Père Pagi ne sont pas d'accord sur la mort d'Antinoüs. Les raisons de M. Basnage me parois-

(*) Dion. liv. *69*, Spart dans Adr.

ſent fortes, & je crois, avec lui, qu'il faut rapporter cet évènement à l'année 132 de Jéſus-Chriſt.

Le Graveur, qui a voulu repréſenter le dévouement d'Antinoüs, a choiſi le ſacrifice fait à Eſculape avant ſa mort, pour le ſujet de ſa gravure : on voit ſur la cornaline le ſerpent, qui figure Eſculape, s'entortiller autour d'une colonne conſacrée à ce Dieu; une Magicienne le flatte; Adrien couronné de laurier, & Verus ſon nouveau favori, ſont attentifs à ce que fait la Magicienne. Il paroît de l'embarras & de la triſteſſe ſur le viſage d'Adrien; mais c'eſt dans la figure d'Antinoüs que paroît tout l'art du Graveur. Il eſt aſſis; d'une main, il tient une lyre dont il ne joue pas, il laiſſe tomber nonchalamment l'autre main : il paroît tout occupé de ſa mort prochaine. La ſituation où doit être ſon eſprit eſt parfaitement exprimée ſur ſon viſage. Ceux qui ont manié des Médailles d'Adrien, & des antiques où Antinoüs eſt repréſenté, reconnoîtront ici leurs traits.

Fin du Tome premier.

Errata du Tome premier.

PAGE 201, lignes 8 & 9, *lisez* τριακισοῦ & τριακοσίου.

Page 241, ligne dernière, una, est, *lisez* una est,

Page 243, dans la note, sidei, *lisez* fidei.

Page 247, ligne 9, *lisez* dans l'immense pays d'antiquité.

Page 271, ligne première, bourgardes ; *lisez* bourgades.

Errata du Tome second.

PAGE 204, dans la citation, *ajoutez* page 237, *& effacez la seconde citation* (**).

Page 297, dans le titre, existence critique des corps, *effacez* critique.

Page 400, ligne dernière, *lisez* chaque.

Errata du Tome troisième.

PAGE 92, ligne 1 & 17,
Page 94, ligne 5,
Page 95, ligne 5,
} *lisez* Châtres ; *au lieu de* Chartres.

Page 189, jusquà, *lisez* jusqu'à.

Page 481, ligne 27, croient, *lisez* croyoient.
Page 489, ligne 14, essuya, *lisez* il essuya.
Ibid, ligne 18, d'eguil les, *lisez* d'aiguilles.
Ibid, ligne 19, le, *lisez* les.
Page 500, ligne 21, sujettes, au retour, *lisez* sujettes au retour.
Page 361, ligne 17, du méridien g, *lisez* du méridien s.